3 1761 07037886 4

HANDBOUND
AT THE
UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/franceetpolognel00dumo

XXIX, 313 p., pl.

361
248

30.—

FRANCE ET POLOGNE

La Paix Française
dans l'Europe orientale

Justification du tirage

Il a été tiré de cet ouvrage :

Mille deux cents exemplaires numérotés à la presse, sur papier de luxe, à grandes marges

Exemplaire N° 412

Prix : 12 francs, net.

GÉNÉRAL DU MORIEZ

FRANCE ET POLOGNE

La Paix Française dans l'Europe orientale

Armes des Etats de Pologne et de Lithuanie, unis depuis 1385. Combien de sang a-t-il coulé sur les champs de bataille jusqu'en 1864 pour défendre cette fraternelle union et son drapeau !

Reproduction du Sceau de Sigismond-Auguste
Roi de Pologne, Grand-Duc de Lithuanie.
XVIe Siècle.

C'est en se serrant encore autour de ce symbole que les populations de l'ancienne République Royale de 1772, délivrées enfin du joug des Allemands, des Russes et des Autrichiens, pourront le mieux témoigner leur reconnaissance à la France et à l'Entente.

DEUXIÈME ÉDITION

Ce volume contient hors texte trois Planches et une Carte.

PAYOT & Cie, PARIS
106, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 106

1919

Tous droits réservés

DK
418
.5
F8D8
1919

LIBRARY
UNIVERSITY OF TORONTO

851717

IMPRIMERIE HOIRS BORGEAUD, LAUSANNE

Moreau fecit.

LE GATEAU DES ROIS

STANISLAS-AUGUSTE PONIATOWSKI
Roi de Pologne

JOSEPH II
Empereur d'Autriche

CATHERINE II
Impératrice de Russie

FREDERIC II
Roi de Prusse

Voir page 242 l'explication de la gravure.

TABLE GÉNÉRALE

ET

SOMMAIRES

TABLE GÉNÉRALE

Pages

Justification du tirage II
Planche I. Le Gâteau des Rois V
Sommaires IX

AVANT-PROPOS

L'origine et le but de ces Essais. XIX

PREMIÈRE PARTIE

NOTES PUBLIÉES. — EXTRAITS DE MÉMOIRES

Série I à XXI. 1

DEUXIÈME PARTIE

LA PAIX FRANÇAISE
ET LES DONNÉES GÉNÉRALES
DE LA QUESTION POLONAISE

Aperçu d'ensemble 189
Planche II. Les Drapeaux unis 191

TROISIÈME PARTIE

ANNEXES

Documents, Tableaux et Carte 271
Planche III. Sigillum et médaille 273
Planche IV. L'Europe en 1914 315

IX

SOMMAIRES

Pages

AVANT-PROPOS

L'origine et le but de ces essais XIX

Sommaire : L'intérêt de la question polonaise pour la France et l'Entente, — question peu et mal connue en Europe occidentale. — Les causes et le danger de ces notions inexactes ; contribuer à les rectifier est un devoir : efforts tentés dans ce but. — Mémoires et Notes. — La forme adoptée pour cet ouvrage : avantages et inconvénients. — Les sentiments qui l'ont inspiré : la foi en la victoire de la France et la conviction de la nécessité d'une digue polonaise. — L'impérialisme polonais : c'est une calomnie. — De grands espoirs ne sont pas des rêveries. — A mes lecteurs et à mes amis.

PREMIÈRE PARTIE

NOTES PUBLIÉES — EXTRAITS DE MÉMOIRES

Série I à XXI.

9 Mars 1918. — I. Ne soyons pas injustes envers nos amis les Polonais 3

Sommaire : A propos du Général Dowbor Musnicki. — La situation tragique de troupes polonaises provenant des armées russes : entre les Bolcheviks et les Prussiens. — Les Polonais sous le joug prussien et la fière attitude du Conseil de Régence. — Le devoir de la France et de l'Entente envers les Polonais.

Pages

18 Mai 1918. — II. La restauration de la Pologne et la Paix Française 9

SOMMAIRE : La Victoire impérieuse de la France et de l'Entente. — La Prusse ne doit pas conserver les mains libres dans l'Est. — Prusse et Pologne ne peuvent coexister. — La Russie et la Pologne.

25 Mai 1918. — III. L'alliance naturelle entre la France et la Pologne 15

SOMMAIRE : Le seul point d'appui pour l'action de la France. — La Prusse voit dans l'Est son avenir prochain. — Paroles concordantes de deux hommes d'Etat ennemis. — Pologne ou Prusse.

1er Juin 1918. — IV. Le patrimoine de la Pologne : Démembrement et reconstitution 21

SOMMAIRE : Le bilan légal du patrimoine polonais. — Son démembrement en 1815 au Congrès de Vienne. — Sa répartition en 1914. — Les perspectives de sa reconstitution.

8 Juin 1918. — V. Les réalités de l'heure présente. Autriche-Hongrie et Pologne. — Première partie . . . 33

SOMMAIRE : Faut-il ou non dire : *Delenda est Austria ?* L'intérêt de la Prusse et celui de l'Entente. — Le rôle dévolu aux Polonais de Galicie. — Les Polonais *étapistes*.

15 Juin 1918. — VI. Les réalités de l'heure présente. Autriche-Hongrie et Pologne. — Seconde partie . . . 39

SOMMAIRE : La solution dite Habsbourgeoise de la question polonaise. — La Prusse ne l'accepterait qu'à la condition d'amoindrir à la fois la Pologne et l'Autriche-Hongrie. — La tactique défensive des Polonais de Galicie.

22 Juin 1918. — VII. Les déclarations collectives du Conseil de Versailles 45

SOMMAIRE : Le retentissement de ces déclarations. — La joie et l'espoir en Pologne. — La colère et la rage en Prusse. — La paix du Droit en Europe implique la réparation complète du crime des partages.

29 Juin 1918. — VIII. Les Polonais sous les armes. La France rend, la première, les honneurs à leur Drapeau 51

SOMMAIRE : L'accord des intérêts et des sentiments. — Le premier réveil de la Pologne en 1914. — Les Polonais forcés de servir dans les armées belligérantes, et les Polonais volontaires. — L'inoubliable cérémonie des honneurs militaires au Drapeau polonais.

Pages

6 Juillet 1918. — IX. La destruction des troupes polonaises par la perfidie de la Prusse 59

SOMMAIRE : Bref historique des Corps formés en Ruthénie-Blanche, en Ukraine et en Bessarabie. — L'alliance des Allemands et des Bolcheviks de Russie et d'Ukraine. — La belle campagne du Général Dowbor Musnicki. — Le Général Haller et le glorieux combat de Kaniow.

13 Juillet 1918. — X. Alsace-Lorraine et Prusse-Posnanie. Rive droite de l'Oder, Rive gauche du Rhin. — Première partie 69

SOMMAIRE : Les destinées analogues de la rive droite de l'Oder et de la rive gauche du Rhin. — De l'Ordre Teutonique au Roi en Prusse de 1701. — L'éphémère puissance des Hohenzollern. — Les regrets de Napoléon Ier à Ste-Hélène.

20 Juillet 1918. — XI. Alsace-Lorraine et Prusse-Posnanie. Rive droite de l'Oder, Rive gauche du Rhin. — Seconde partie 79

SOMMAIRE : Le double criterium de la victoire de la France, à l'Ouest et à l'Est. — Ce qui a empoisonné la Paix européenne depuis 1772 et 1871. — L'orientation continentale de la Prusse et la préparation de sa revanche. — Le Rhin seul obstacle d'après de Moltke. — Deux médailles françaises.

27 Juillet 1918. — XII. L'inappréciable service rendu à la France par la Pologne captive 87

SOMMAIRE : Les sentiments intimes de la Pologne. — Au service de la France. — Les avances de la Russie. — Ni russophiles, ni austrophiles. — Les attentats de la Prusse. — La lourde tâche du Conseil de Régence : STAT RECTITUDINE.

3 Août 1918. — XIII. Ukraine ou Ruthénie 97

SOMMAIRE : Le véritable sens du mot Ukraine. — La Ruthénie ou Petite Russie. — L'origine scandinave du mot Russie. — Les Russies réparties entre la Pologne et la Moscovie. — Les Cosaques Zaporogues. — Les traditions cosaques ou haïdamaques. — Le nouvel Etat dit l'Ukraine.

10 Août 1918. — XIV. La Province de Chelm et la Podlachie. La Galicie orientale 103

SOMMAIRE : L'impérialisme cosaque. — Le pays de Chelm est-il polonais ou ukrainien ? par M. de Gassenko : Les Balkans du Nord. — Quelques données véridiques sur la Podlachie et la province de Chelm. — Les preuves sanglantes. — La Galicie orientale et le machiavélisme autrichien. — La Prusse et l'influence cosaque prédominent provisoirement en Ukraine. — La ligne du Dniepr.

Pages

17 Août 1918. — XV. Langues et religions dans le Royaume de Pologne et le Grand-Duché de Lithuanie. — (Première partie). 115

Sommaire : La langue et la religion sont d'importants facteurs de la civilisation d'un peuple. — La langue polonaise et la langue russe. — La prononciation du polonais est bien plus facile qu'elle ne le paraît. — L'influence du latin. — La transcription des mots polonais dans les autres langues savantes. — Les dialectes. — La nouvelle lutte des langues.

24 Août 1918. — XVI. Langues et religions dans le Royaume de Pologne et le Grand-Duché de Lithuanie (Seconde partie) 125

Sommaire : La religion et la civilisation latines. — Le schisme orthodoxe de Byzance et les deux groupes du monde russien, groupe ruthène, groupe moscovite. — L'Union des Eglises de Brzesc-Litewski. — Le mouvement désuniate et ses conséquences fâcheuses. — L'abus des prétextes religieux. — La question juive en Pologne : encore un prétexte. — Protestations des Juifs polonais.

31 Août 1918. — XVII. Grand-Duché de Lithuanie ou Petite Lithuanie (Première partie) 135

Sommaire : Les diverses acceptions du mot Lithuanie. — Les tribus lithuaniennes. — Le Grand-Duché et son union avec le Royaume de Pologne. — La Lithuanie géographique. — La plus grande Lithuanie. — Les agissements de la Prusse.

7 Septembre 1918. — XVIII. Grand-Duché de Lithuanie ou Petite Lithuanie (Seconde partie) 143

Sommaire : La Lithuanie ethnographique. — La race lithuanienne. — Les Lithuaniens sont les Bretons de la Pologne. — Les trois projets de Lithuanie ethnographique. — Les agissements perfides de la Prusse. — La nouvelle union de la Pologne et de la Lithuanie. — La France leur mettra la main dans la main. — *Teip laimé lémé.*

14 Septembre 1918. — XIX. Pologne ou Russie 153

Sommaire : Comment venir en aide à la Russie et à ses créanciers français ? — La Russie était un fief allemand dans le cadre d'un despotisme asiatique : les Allemands ne reculeront devant rien pour y conserver leur domination occulte. — L'origine de l'alliance franco-russe. — La reconstitution de la Pologne de 1772 peut seule soustraire à l'emprise allemande la Pologne renaissante.

21 Septembre 1918. — XX. La parole de la France 163

Sommaire : La réponse de M. Clémenceau à la lettre du Comte Maurice Zamoyski. — Il n'y a pas de Polonais germanophiles. — Les Allemands redoutent la création d'une armée nationale en Pologne. — Les limites historiques de la Pologne sont celles de 1772 : une carte de guerre et une carte de paix le prouvent.

Pages

28 septembre 1918. — XXI. La Paix prochaine. La véritable expression territoriale de la Pologne. 171

Sommaire : Une impression rapportée d'Outre-Rhin : la Paix peut être très prochaine, déclarations explicites nécessaires. — Après l'œuvre de guerre, l'œuvre de paix : pour la victoire diplomatique et la victoire économique, préparons des décisions simples et promptes. — Chaque Nation a une âme et un corps : à l'âme polonaise rendons son corps, et la Pologne, *mens sana in corpore sano,* reprendra sa mission historique dans une Paix juste, durable et féconde.

DEUXIÈME PARTIE

LA PAIX FRANÇAISE ET LES DONNÉES GÉNÉRALES DE LA QUESTION POLONAISE

Aperçu d'ensemble.

Chapitre premier. — Les divers aspects de la question polonaise 193

Sommaire : La Nation polonaise et les éléments ethniques qui la composent. — I. La déviation, depuis un demi-siècle, du sens des mots Pologne et Lithuanie. — La cause des équivoques et leurs auteurs ; les statistiques fallacieuses et leur danger. — Les buts des Puissances copartageantes : tromper l'Europe occidentale et susciter à l'Est la lutte des races. — II. La question polonaise en 1914 : la tradition prussienne et la tradition française. — III. La question polonaise et la guerre : les avances des belligérants à la Pologne. — IV. Les nouveaux aspects de la question polonaise : la Prusse est déjà hors de cause. — Le point de vue des Polonais et leurs réserves. — Le point de vue de la France et de l'Entente : la réparation du passé et la sauvegarde de l'avenir.

Chapitre II. — La reconstruction des marches de l'Europe orientale et le droit des Nations. 207

Sommaire : Le bien ou le mal que peuvent faire deux formules : le principe des Nationalités et le droit des Peuples à disposer d'eux-mêmes. — I. Le principe des Nationalités. — Son origine. — Les déviations du principe. — La Race et la Nation. — La théorie et les faits. — Le pangermanisme, le panslavisme, etc. — Fédération et décentralisation. — II. Le droit des Peuples à disposer d'eux-mêmes. — 1. Qu'est-ce qu'un Peuple ? — 2. Les limites du droit des Peuples. — 3. La manifestation de leur volonté. — 4. L'apaisement de leurs différends et de leurs crises. — La Société des Nations et son gendarme. — 4. Le règlement de leurs contestations territoriales. — Les enclaves. — Les colonies maritimes. — III. Le principe des Nations doit compléter et dominer les deux formules modernes. — Pas de Balkans de l'Est : le principe des Nationalités et le droit des Peuples sagement entendus ne s'opposent nullement à la reconstruction des marches de l'Europe orientale basée sur le respect du droit de la Nation polonaise de 1772. — IV. Un document. — V. Conclusions.

Pages

CHAPITRE III. — La Nation polonaise et sa véritable expression territoriale 229

SOMMAIRE : Le principe des Nations et les principes modernes peuvent se concilier. — I. Les caractéristiques personnelles de la Nation polonaise. 1. La mission historique de la Nation polonaise, le Chevalier des Nations. 2. Les institutions libérales de la Nation polonaise : le *Liberum veto* et la Constitution de 1791. 3. La tolérance politique et religieuse de la Nation polonaise. 4. L'absence de tout sentiment impérialiste dans la Nation polonaise. La Nation polonaise existait en 1772. — II. Le drame des partages et ses auteurs. La Moscovie et la Prusse. Part à deux, puis part à trois. Le gâteau des Rois et la gravure de Moreau. — III. La Nation polonaise n'a pas voulu mourir et elle a survécu. La forêt sacrée. Le réveil de la Pologne en 1914. — IV. Les races formant la Nation polonaise, et sa véritable expression territoriale. La race lithuanienne. La race slave blanc-ruthène. La race slave ruthène et les Cosaques. Les deux provinces de Prusse et les côtes baltiques. Les frontières de la Pologne.

CHAPITRE IV. — Au seuil de l'avenir 257

SOMMAIRE : I. Quelques mots sur le sentiment dans lequel cette Etude a été conduite. — II. Les devoirs réciproques incombant à la France et à la Pologne. — III. Les droits et les devoirs des populations libérées du joug des Allemands, des Russes et des Autrichiens. — IV. L'Alliance nécessaire entre la France et la Pologne, l'Union sacrée entre les Polonais. — V. Les droits légitimes, à en orienter l'avenir, de ceux qui ont versé leur sang pour une cause nationale.

TROISIÈME PARTIE

ANNEXES

Documents, Tableaux et Carte.

ANNEXE I. — Note élémentaire sur l'orthographe et la prononciation polonaises 275

SOMMAIRE : L'alphabet polonais et l'alphabet français. — Six règles élémentaires de prononciation. — La transcription en français des mots et des noms propres polonais.

ANNEXE II. — Précis des diverses acceptions de certains mots fréquemment employés à propos de l'Europe orientale 279

SOMMAIRE : Le danger des mots qui se cristallisent. — I. Pologne : République Royale, Royaume du Congrès, Pologne ethnographique. — II. Russie : le Monde russien, les Russies ou Ruthénies, la vraie Russie. — III. Lithuanie : Grand-Duché, Province, Lithuanie ethnographique, Lithuanie géographique. — IV. Ukraine : les confins, la Ruthénie cisdniéprienne et la Ruthénie transdniéprienne, les Cosaques Zaporogues. — Ouvrages à consulter.

Pages

ANNEXE III. — Quelques Manifestations de la sympathie traditionnelle de la France à l'égard de la Pologne 287

SOMMAIRE : Une parole de Colbert à Louis XIV. — La continuité des sympathies françaises pour la Pologne au cours des derniers siècles. — La fraternité franco-polonaise en 1831 : la gravure des drapeaux unis. — Le Comité central franco-polonais de 1863 et son Appel. — En 1915, l'Appel de Sienkiewicz et le Comité parisien Pro Polonia. — En 1917, le Comité interallié Pro Polonia et son Appel ; les conférences du Mis de Dampierre. — La Prusse devra évacuer la rive droite de l'Oder comme la rive gauche du Rhin : une médaille de 1675, en attendant celles de 191...

ANNEXE IV. — Quelques documents polonais 297

SOMMAIRE : L'union d'amour de la Pologne et de la Lithuanie à Horodlo, en 1413. — Le Testament du Roi Sigismond-Auguste, en 1572 : reproduction du sceau. — Le Traité de Polanow, en 1634. — Un rapport au Duc de Choiseul, en 1768, et un Manifeste turc, en 1769. — La Confédération de Bar et son Manifeste de 1773. — La Constitution de 1791 : évolution et non révolution. — Le discours de Burke au Parlement anglais.

ANNEXE V. — Quelques documents russes 303

SOMMAIRE ; Le Traité de Polanow et le premier des Romanof, en 1634. — L'ambition et la tradition de Pierre-le-Grand. — L'exécutrice des basses œuvres, l'Allemande Sophie Catherine II : pièces à conviction. — Le Traité de 1762-1764 entre S. M. Impériale de toutes les Russies et S. M. le Roi de Prusse. — La duplicité de Catherine. — Le Manifeste du massacre, en 1768. — Un Ukase de l'Empereur Nicolas Ier en 1831.

ANNEXE VI. — Deux tableaux de géographie administrative . . . 309

TABLEAU A : Provinces et Palatinats de la République Royale polono-lithuanienne en 1772.

TABLEAU B : Divisions administratives existant en 1914 dans les trois tronçons de la Pologne asservie.

ANNEXE VII. — Carte de l'Europe politique en 1914 comparée à la Pologne de 1772 315

NOTA : Cette carte ne fait pas ressortir les terres polonaises à restituer à la Pologne de 1772, lors de sa prochaine reconstitution : Haute Silésie tant autrichienne que prussienne, rive droite de l'Oder, Prusse orientale, Territoires de Smolensk et de Kiow, de Spisz et d'Orawa, etc.

AVANT-PROPOS

L'ORIGINE ET LE BUT DE CES ESSAIS

AVANT-PROPOS

L'ORIGINE ET LE BUT DE CES ESSAIS

Sommaire : *L'intérêt de la question polonaise pour la France et l'Entente : question peu et mal connue en Europe occidentale. — Les causes et le danger de ces notions inexactes ; contribuer à les rectifier est un devoir : efforts tentés dans ce but. — Mémoires et Notes. — La forme adoptée pour cet ouvrage : avantages et inconvénients. — Les sentiments qui l'ont inspiré : la foi en la victoire de la France et la conviction de la nécessité d'une digue polonaise. — L'impérialisme polonais : c'est une calomnie. — De grands espoirs ne sont pas des rêveries. — A mes lecteurs et à mes amis.*

Si de simples Essais de *vulgarisation* se trouvent réunis en ce volume, ce n'est nullement sur mon initiative : mais je n'ai pu refuser l'autorisation, qui m'était gracieusement réclamée par d'excellents amis, de faire ainsi reproduire une série de Notes sur la question polonaise, publiées déjà dans la Presse française ; cédant aux mêmes instances, j'ai d'abord complété ces Notes par quelques extraits de Mémoires, concernant la question polonaise, établis par mes soins sur la demande de certains hommes politiques ; puis, dans un Aperçu d'ensemble, j'ai tenté de préciser la place *essentielle* que la reconstitution d'un grand Etat Polono-Lithuanien devra *légitimement* et *nécessairement* tenir dans la prochaine *Paix Française*, c'est-à-dire la Paix que la France se propose de faire régner dans le Monde, en fondant sur la réparation des

crimes du passé la sauvegarde d'un avenir serein; j'ai groupé, enfin, dans quelques Annexes, des renseignements et des documents authentiques, qui ne sauraient, au cours des événements actuels, rester ignorés de personne.

*
* *

Peut-être n'est-il pas inutile de préciser ici les circonstances qui m'ont conduit à m'occuper activement de la question polonaise, — non que je commette l'erreur de penser que leur rappel puisse présenter, en ce qui me concerne personnellement, le moindre intérêt, mais parce que ces circonstances me semblent caractériser assez exactement la situation générale d'une époque historique dont aucun détail ne doit demeurer tout à fait indifférent.

Pendant les trois premières années de la guerre, mon service militaire a naturellement absorbé tous mes instants, — sans m'empêcher toutefois de méditer sur certaines questions européennes, dont l'orientation même de ma carrière — et de ma vie privée — m'avait dès longtemps imposé l'étude.

Connaissant les circonstances auxquelles je fais ainsi allusion, mes amis m'interrogeaient souvent, au cours de nos entretiens, sur la situation générale : je constatais alors avec peine combien étaient incomplètes, et parfois gravement erronées, les notions qu'ils possédaient sur l'Europe orientale, sur la Pologne et la Russie en particulier. Si tel était le cas pour des hommes d'une éducation et d'une instruction supérieures, j'en concluais à quel point devait être profonde, en ces matières, l'ignorance de la masse des *Occidentaux*, et j'y voyais pour nous un réel danger, — en raison des erreurs d'appréciation auxquelles l'opinion publique, *mal informée,* tant en France,

que chez nos Alliés, était susceptible de se laisser entraîner, et de la fâcheuse influence que de telles erreurs pouvaient exercer sur les futures décisions de l'Entente.

Cette impression ne se trouva que trop confirmée l'an dernier lorsque, disposant de quelques loisirs, je pus prendre contact avec plus de personnes des différentes classes sociales, suivre de plus près les journaux de l'Entente, les comparer à ceux des Empires centraux, — les seconds admirablement renseignés sur toutes les questions concernant l'Europe orientale, mais obéissant servilement, pour les dénaturer, à un mot d'ordre perfide, et propageant les informations les plus subtilement tendancieuses, — les premiers, trop souvent dupes de de ces impostures, qui réussissaient même parfois à rendre suspects à nos yeux, nos plus anciens, nos plus dévoués amis dans l'Est, les Polonais ; de là, pour devenir cruellement injustes envers ceux qui nous restaient si fidèles, il n'y avait qu'un pas, — et ce pas fut maintes fois franchi : c'est avec tristesse que je dus le remarquer.

Je constatais en même temps que, si la question polonaise était mieux connue en Amérique qu'en Europe occidentale, le mérite en revenait tout entier à l'apostolat patriotique, poursuivi avec tant d'éloquence et de générosité par l'incomparable Paderewski.

De notre côté de l'Océan, il importait donc d'aller le plus vite possible au devant des malentendus et des autres conséquences infiniment plus graves qui pouvaient se produire, et dont le manque de données véridiques sur la question polonaise eût été la cause principale, sinon la valable excuse.

*
* *

Dès le mois de Septembre 1917, je m'efforçai de réagir, dans la mesure si limitée de mes moyens d'action, — renseigner impartialement l'opinion sur la question polonaise, envisagée sous son vrai jour, et non faussée par l'habileté déloyale de

nos ennemis, me paraissant un impérieux devoir aussi bien envers la Pologne qu'envers la France et l'Entente.

C'est dans ce sentiment que je fus d'abord conduit à jeter les bases d'un *Comité interallié Pro Polonia,* et d'une petite *Société d'Etudes polonaises*, avec le concours de M. le Mis de Dampierre, Archiviste-Paléographe.

Un *Appel du Comité à la France et à ses Alliés,* — dont le texte est reproduit à l'Annexe III de ce volume, comme caractérisant la situation de la Pologne en Septembre 1917, — réunit facilement les adhésions de hautes personnalités : MM. Stephen Pichon et Georges Leygues, qui devenaient, quelques semaines plus tard, l'un Ministre des Affaires étrangères, l'autre Ministre de la Marine, dans le grand Ministère Clémenceau ; Son Eminence le vénérable Cardinal de Cabrières, et le Cte Nicolas Potocki ; MM. Siegfried, ancien Ministre, Président du *Musée social,* et Paul Labbé, Secrétaire général du Comité *L'Effort de la France et de ses Alliés ;* l'illustre professeur Grasset, de Montpellier ; MM. le Colonel Cte de Castries et Philippe de Clermont, etc.

Quant à la Société d'Etudes polonaises, ce fut sous ses auspices qu'en Décembre 1917, M. le Mis de Dampierre vint donner à l'Hôtel des Sociétés Savantes trois conférences sur la question polonaise, qui obtinrent le plus brillant succès : le sommaire en est reproduit à l'Annexe III de ce volume.

La situation tragique des Soldats polonais s'imposait alors à tous les esprits, et me touchait profondément moi-même. « Nos » enfants, avait écrit l'illustre Sienkiewicz, nos enfants, forcés de » combattre dans les rangs de trois armées ennemies, se ruent » les uns contre les autres en d'affreuses luttes fratricides ! » Un autre grand Polonais, Stanislas Smolka, avait tracé ces lignes terribles : « Aujourd'hui, un père polonais, en apprenant » que son fils est tombé au champ d'honneur, se demande avec » horreur si ce ne fut pas son meilleur ami à lui-même ou

» celui du malheureux, — un proche parent peut-être, — qui » mit fin à cette jeune existence. »

J'écrivis donc sous ce titre : « Le Soldat Polonais, Français » du Nord » une courte Etude que la *Nouvelle Revue Nationale,* dirigée avec une rare élévation de sentiments par M. Philippe d'Estailleur-Chanteraine, publia dans ses numéros de Janvier et de Février 1918 : elle débutait par un aperçu de la question polonaise, et se terminait par le récit de l'héroïque fait d'armes d'un Régiment de Lanciers polonais, à Stanislawów et à Krechowce, en Juillet 1917.

Et voici que je trouvai dans le journal *Le Temps,* du 9 Mars 1918, une nouvelle preuve de la facilité avec laquelle la Presse française se laissait tromper par les nouvelles les plus tendancieuses et les plus malveillantes pour la Pologne. Cette fois l'honneur d'un Officier Général polonais était injustement attaqué : il ne pouvait se défendre... j'estimai que mon devoir était de prendre en mains sa cause. En outre, il s'agissait d'un fait qui, au dire du *Temps*, « *avait produit une grande émo-* » *tion chez tous les Alliés ainsi qu'en Pologne même* », et des commentaires forts injustes envers les Polonais suivaient cette appréciation erronée. J'écrivis sur le champ une lettre de protestation. Le Directeur du *Temps* me répondit qu'il l'insérerait volontiers à la condition de la faire suivre de ma signature « afin de m'en laisser la responsabilité ». Je ne pouvais reculer, — en dépit de mon inexpérience professionnelle et personnelle de toutes les questions de Presse, et de mon appréhension d'y voir mêler mon nom.

Très touchantes dans l'expression de leur reconnaissance, les lettres, qu'au lendemain de cette publication je reçus de quelques Polonais appartenant à tous les partis, et dont plusieurs m'étaient inconnus, m'encouragèrent à persévérer dans la voie nouvelle qui s'était ouverte devant moi, — presque contre mon gré. De leur côté, mes amis me persuadèrent que je pouvais ainsi me rendre utile à une cause si passionnante

par elle-même, et que je savais d'un intérêt primordial pour la France et l'Entente.

Telle fut l'origine de la série de Notes que je consentis à publier, et qui se trouvent reproduites dans la première partie de ce volume, à la suite de ma lettre au journal *Le Temps*.

*
* *

Le but initial de ces Notes avait donc été simplement de faire adopter par leurs lecteurs les vues générales sur la question polonaise que j'avais auparavant exposées en une suite de Mémoires *exclusivement destinés à certains hommes politiques*. Connaissant l'existence, sinon le contenu, de ces Mémoires, mes amis me prièrent d'en extraire quelques données non confidentielles pour compléter les Notes qu'ils désiraient voir réunir en un volume, et leur insistance écarta, de parti pris, les objections que je ne manquai pas de formuler ; l'une d'elles portait sur les répétitions qu'entraînerait inévitablement un tel mode de présentation de la question polonaise, ces divers Essais étant écrits pour différents destinataires, plus ou moins bien informés ; il me fut répondu que : « pour faire naître la » conviction dans l'esprit d'un lecteur, des répétitions ne sont » pas inutiles ; qu'il s'en produirait même nécessairement dans » toute Etude, quelle que soit sa forme, du problème polonais » envisagé sous ses divers aspects ; car ce problème complexe » doit comporter la solution de plusieurs questions, *très dis-* » *tinctes les unes des autres, quoique dominées par les mêmes* » *principes de haute justice sociale et d'intérêt européen ;* » dès lors, la forme de petites *monographies,* consacrée à cha- » cune de ces questions sans perdre un instant de vue les » principes qui les dominent, convient parfaitement à leur » vulgarisation, parce qu'elle facilite les recherches à qui veut » se renseigner sur tel ou tel point ; toutefois, il y aurait une » évidente utilité à faire suivre ces monographies d'un *Aperçu*

» *d'ensemble* de la question polonaise, laissant prévoir la » solution que lui assurera la Paix Française, — et d'*Annexes*, » comportant, outre la reproduction de documents authenti- » ques, des renseignements, des tableaux et une carte géogra- » phique. »

Je me rendis à ces raisons d'autant plus volontiers que je ne disposais pas du temps nécessaire pour refondre ces simples Essais : telle est l'explication *de la forme* dans laquelle se présente cet ouvrage *hâtif*.

*
* *

S'il est bon d'indiquer les motifs de *la forme* adoptée pour un ouvrage, il est plus nécessaire encore d'exposer nettement *les sentiments* qui l'ont inspiré.

Avant d'écrire une seule des pages suivantes, je m'étais fermement promis : de faire œuvre absolument sincère ; — d'exprimer en toute liberté, sur chaque question, ma pensée entière, sans me laisser influencer par aucune suggestion ou considération *opportuniste ;* — de ne pas me permettre la moindre appréciation sur les affaires intérieures de la Pologne, ce qui me semblait d'autant plus facile qu'en ma qualité de soldat, je n'avais jamais eu l'occasion de m'occuper de politique ; — de rester strictement impartial, non seulement entre les groupes polonais poursuivant le même but par des voies différentes, mais à l'égard aussi des agents *dissidents* de la cause polonaise, *Lithuanophiles*, *Ukraïnophiles*, etc. ; j'ai eu l'intention de montrer mon respect des convictions *désintéressées*, en évitant soigneusement toute allusion blessante et toute personnalité : j'espère y avoir réussi.

Ces bases étant posées, je n'ai plus, *pour éviter tout malentendu*, qu'à préciser en quelques mots les raisons de *l'unité de vues*, d'aucuns diront du parti-pris optimiste, qui règne, facile à constater, d'un bout à l'autre de l'ouvrage.

Cette *unité de vues* résulte d'une conviction profonde, portant sur les deux idées maîtresses qui n'ont, pas un instant, cessé d'animer cette Etude :

la première est l'inébranlable confiance dont je ne me suis jamais départi, depuis le premier jour de la guerre, en la victoire finale de la France et de l'Entente, c'est-à-dire de la Justice et du Droit ; la foi ne s'explique ni ne se discute, — elle n'en est pas moins, le plus souvent, très clairvoyante ;

la seconde a pris pour point de départ un raisonnement élémentaire : la guerre a un double but, la Victoire et la Paix ; pour que la Paix soit durable, il faut que la Victoire soit décisive, — *et elle le sera ;* au Congrès des Deux-Mondes incombera donc la lourde responsabilité de reconstruire l'Europe *à son gré*, en imposant à tous les conditions *essentielles* pour assurer aux peuples le long repos auquel ils aspirent. Or l'une de ces conditions est, sans contredit, l'organisation, en Europe orientale, d'une *digue infranchissable*, reliant la Baltique à la mer Noire, destinée à contenir à l'Ouest le germanisme, à l'Est le péril asiatique, sous quelque forme qu'il se révèle, menaçant notre civilisation. C'est là une nécessité française, européenne, mondiale : sa réalisation sera le criterium de la Victoire de l'Entente.

Or *cette digue ne peut être que la Pologne de 1772*, — augmentée des territoires nécessaires pour la doter de frontières solides, débarrassée de toutes ses enclaves ennemies, véritables foyers pestilentiels, comme la Prusse orientale l'était hier, et le serait encore demain, pour elle... et pour l'Europe ; cette Pologne du XXe siècle constituerait, telle sa vénérable aïeule, non pas un *Empire polonais*, mais une étroite *Fédération de peuples*, admis au bénéfice de droits égaux dans le cadre d'un puissant Etat Polono-Lithuanien, — désigné lui-même sous le nom qu'il a porté si glorieusement pendant tant de siècles, — ce nom de *République*, pris dans l'acception du latin *Res publica*, et qui n'a jamais mieux justifié son sens étymologique.

Mais que personne ne s'y trompe ; il ne s'agit pas, dans ma pensée, et moins encore dans celle des Polonais, de violenter aucun peuple pour le contraindre à se fondre dans cette fédération tutélaire ; le mot prononcé, il y a cinq siècles, au Concile de Constance par un prélat polonais — « *la foi ne doit pas* » *être imprimée par la force* » — s'applique également à la question de nationalité ; et il en est de même des belles paroles que le Chancelier de la Couronne, Jean Zamoyski, adressait à ceux qui ne partageaient pas ses convictions religieuses :

« Si cela pouvait vous ramener à notre foi, je donnerais *la* » *moitié de ma santé*, et avec l'autre moitié je vivrais pour me » réjouir de notre union. Mais si quelqu'un se permettait de vous » faire violence, je donnerais *toute ma santé* pour ne pas voir » cette contrainte. »

Toute l'âme de la Pologne est là, proclamant par la bouche de l'un de ses plus illustres fils sa profonde horreur de toute contrainte.

Les Polonais ont trop souffert de l'oppression étrangère pour ne pas la détester, et pour songer à l'imposer à d'autres. Et voilà le peuple que des ambitieux et des sectaires, dont il gêne les louches agissements, osent accuser d'*impérialisme*,— prouvant seulement ainsi leur mauvaise foi ou leur ignorance inavouable de l'Histoire... Car si les Polonais redoutent cette sotte accusation, c'est moins par crainte d'indisposer les autres peuples que par respect d'eux-mêmes, de leur propre dignité, de leur conscience nationale, par respect aussi des traditions de leurs aïeux.

Malgré ces explications très catégoriques, je ne serai nullement étonné s'il m'arrive de me voir accuser moi-même, par certains *lecteurs superficiels* de tendances *impérialistes*, et d'entendre des *hommes de peu de foi* qualifier de *rêveries* les aperçus optimistes développés dans cet ouvrage. Je me consolerai sans peine de ces injustes propos, en me rappelant qu'en

bien des circonstances déjà les événements m'ont donné raison contre mes contradicteurs ; je me souviendrai aussi de la douce philosophie d'un illustre soldat : prévoyant que l'une de ses œuvres ne trouverait pas grâce devant les courtes vues de ses contemporains, il prit le parti d'intituler lui-même « *Mes Rêveries* » l'exposé de ses réflexions, et de ses prévisions, — dont l'avenir démontra la justesse.

N'en déplaise aux critiques, je conserverai donc entière ma foi en l'avenir pour le rétablissement d'une grande Pologne.

*
* *

Et maintenant il me faut, conformément à une vieille et courtoise coutume, demander l'indulgence du *lecteur bénévole*, — elle me sera, je l'espère, acquise à divers titres : sans la moindre préparation, j'ai dû écrire hâtivement, au milieu de tant d'autres préoccupations et de tant d'autres devoirs ; je m'y suis mis simplement, sans aucune prétention, mais avec le désir de faire acte de bonne volonté, et la certitude qu'en m'occupant de la Pologne, je travaillais pour la France.

Pour diverses raisons, celle en particulier de rester seul responsable des erreurs involontaires que j'ai pu commettre, je ne me permets de nommer ici aucun des amis dans le commerce desquels j'ai puisé les plus fortes raisons d'asseoir mes convictions, et les plus grands encouragements à tenter de les faire partager autour de moi. Je ne suis pas tenu à la même réserve en ce qui concerne l'un de mes fils, dont les avis m'ont été précieux, et qui m'a fourni les plus utiles renseignements, puisés soit dans sa connaissance approfondie du Droit, soit dans les documents polonais, soit dans les journaux et les revues de la presse européenne, la presse allemande en particulier.

Quant aux amis que je ne veux pas nommer ici, je puis cependant dire que j'ai admiré chez les meilleurs d'entre eux la plus haute et la plus vénérable expression de l'âme polonaise et de l'âme française c'est-à-dire *de l'âme humaine*, qu'il m'ait jamais été donné de rencontrer : l'un d'eux n'est-il pas, de l'aveu de tous, la *conscience nationale* de la Pologne ? Puissent ces amis rares, accepter, malgré leur modestie et leur simplicité antiques, ce cordial hommage, et approuver l'usage que j'ai fait de leurs enseignements et de leurs conseils. Puissé-je moi même, et puissent surtout les Polonais de tous les partis, suivre en tout et toujours leurs exemples de renoncement et d'abnégation, — et travailler ainsi à réaliser cette *Union sacrée pour la Patrie*, si nécessaire dans les conjonctures *décisives* que nous traversons.

Octobre 1918.

PREMIÈRE PARTIE

Notes publiées. - Extraits de Mémoires.

DEUXIÈME PARTIE

La paix Française et les données générales de la question polonaise.

TROISIÈME PARTIE

Annexes.

FRANCE ET POLOGNE

PREMIÈRE PARTIE

Notes publiées
Extraits de Mémoires

SÉRIE I à XXI

Combien il est surprenant que le sens dans lequel, en Occident, nous entendons aujourd'hui le mot Pologne, diffère essentiellement de celui que nos pères y ont attaché pendant tant de siècles! Sans contredit, il y a moins de cinquante ans que cette altération a commencé à se produire : elle est l'effet du travail incessant et perfide de la Prusse et de la Russie, mystification **kolossale** *dont nous sommes les dupes et les Polonais les victimes. Ne saurons-nous pas secouer les écailles qui ont été placées ainsi devant nos yeux?*

Octobre 1918.

Voir au commencement du volume la Table et les Sommaires.

I

NE SOYONS PAS INJUSTES ENVERS NOS AMIS LES POLONAIS

Sommaire : *A propos du Général Dowbor Musnicki. — La situation tragique de troupes polonaises provenant des armées russes : entre les Bolcheviks et les Prussiens. — Les Polonais sous le joug prussien et la fière attitude du Conseil de Régence. — Le devoir de la France et de l'Entente envers les Polonais.*

LETTRE A M. LE DIRECTEUR DU JOURNAL LE « TEMPS »

Paris, le 9 Mars 1918.

Monsieur le Directeur,

Au lendemain de l'admirable discours de M. Clémenceau, aucun fait, pas même le bombardement de Paris, la nuit dernière, par les avions allemands, ne devrait détourner l'attention publique de cette harangue guerrière, — l'une des plus belles dont l'Histoire conservera la mémoire, et dont l'effet sera certainement plus précieux qu'une nouvelle armée pour le triomphe de la France et de l'Entente.

Cependant les paroles du président du Conseil doivent encourager chacun de nous à ne jamais hésiter un instant devant son devoir, — et c'est ce sentiment qui me décide à vous écrire.

Sur mon désir formel, ces premières lignes n'ont pas été publiées ; je les reproduis cependant ici parce qu'elles précisent les circonstances dans lesquelles cette lettre fut adressée à M. le Directeur du «Temps».

Voici maintenant le texte inséré dans le numéro du 10 mars, portant la date du 11 :

A PROPOS DU GÉNÉRAL DOWBOR MUSNICKI

Nous recevons l'intéressant exposé qu'on va lire au sujet d'un fait qui avait produit une grande émotion chez tous les Alliés, ainsi qu'en Pologne même.

Nous voulons laisser à notre distingué correspondant la liberté de son appréciation :

Paris, le 9 mars 1918.

Le Temps a, dans son numéro du 9 mars, donné, d'après un correspondant, certains renseignements peu exacts sur la petite armée polonaise du Général Dowbor Musnicki: la note se termine par ces mots : « Suivant la résolution du conseil des » partis polonais *de Petrograd,* toute l'émigration proteste » *avec indignation* contre l'acte de Dowbor Musnicki, dont il » est seul responsable. »

Autant de mots, autant d'erreurs.

Quel est donc cet acte criminel d'un Officier Général polonais ?

C'est simplement de n'avoir pas voulu laisser les Bolcheviks empoisonner de leurs folies furieuses son héroïque armée, organisée, disciplinée *à la française,* (1) de les avoir empêchés d'assassiner ses officiers, de martyriser ses soldats, d'avoir refusé de devenir, par son inertie, complice de leurs crimes contre une population désarmée.

---

1) La *Nouvelle Revue Nationale* a publié, dans son numéro du 5 janvier, des détails inédits sur l'armée polonaise du Général Dowbor Musnicki.

Certes, le Général Dowbor Musnicki, dont la droiture et la loyauté sont unanimement reconnues, s'est trouvé dans la plus cruelle des situations militaires.

Occupant avec sa poignée d'hommes une région provenant de la République Royale polonaise de 1772, — date du premier partage, — en particulier les villes de Minsk, Bobruisk, Mohilów, Orsza, Witebsk, c'est-à-dire une zone frontière souvent arrosée par le sang polonais, et dans laquelle se sont naguère illustrées les armes polonaises dans leurs luttes incessantes contre la barbarie asiatique, le Général Dowbor Musnicki a été réduit, depuis quatre mois, à se défendre contre les sauvages agressions des Bolcheviks. Il semble avoir fait sienne la fière devise : « *Je maintiendrai* », et il a « *maintenu* » son armée dans les voies de l'honneur, protégé toute une région contre les pillages, les incendies, les meurtres dont les brigands entendaient faire leur seul travail quotidien.

Avec le développement de la puissance des Bolcheviks, secrètement soutenus par la Prusse, le mal n'a fait qu'empirer, — et voici l'émouvant appel lancé ces jours derniers par le général Dowbor Musnicki :

« *A tous les peuples civilisés !*

» Le 18 février ont été apportés à Bobruisk les cadavres » mutilés de cinq soldats polonais. Les habitants du village dans » lequel les cadavres ont été retrouvés ont déclaré que les bar- » bares bolcheviks avaient torturé pendant trois heures ces » soldats polonais, faits prisonniers par traîtrise, leur crevant les » yeux, leur arrachant avec des tenailles des lambeaux de chair » et finalement les enterrant vivants ».

Trois jours auparavant, le 15 février, le Conseil de Régence de l'Etat polonais de Varsovie avait publié la proclamation suivante :

« *Aux soldats polonais !*

» Dans les heures tragiques et graves que notre peuple tra- » verse, nous nous adressons à vous en toute confiance, Officiers

» et soldats des troupes polonaises. Nous faisons appel à votre » patriotisme : persévérez avec courage et calme dans vos efforts » actuels pour le service de la patrie.

» Où que vouz soyez, ici, au cœur de la Pologne ou en » Bukovine, ou en Galicie, ou sur les confins de la République, » luttant contre les bandits bolcheviks, soyez animés de la même » pensée que vous êtes déjà *l'armée polonaise*, et que vous for- » merez les cadres de la future grande armée polonaise, unie et » puissante !

Varsovie, le 15 février 1918.

Archevêque Kakowski, Ostrowski, Lubomirski. »

Et si l'armée polonaise qui se forme en France n'est pas explicitement mentionnée dans ce document. c'est que, hélas ! les Allemands, qui tiennent la Pologne sous leur botte, ne l'auraient pas permis.

Or, c'est ce même Conseil de Régence qui a formulé récemment contre la tyrannie allemande, au moment du *quatrième partage* de la Pologne, une énergique protestation *qui lui a rallié toutes les sympathies*, et à la suite de laquelle les manifestations du patriotisme polonais ont contraint les Austro-Allemands à revenir sur leur décision d'attribuer à la Rada ukrainienne le pays de Chelm, cette terre rougie du sang des martyrs polonais.

C'est ce même Conseil de Régence qui a prescrit au Général Dowbor Musnicki « de conserver intactes les forces polonaises » qui lui sont confiées, et de continuer la protection des » régions polonaises contre les Bolcheviks — *malgré la nou-* » *velle situation résultant de l'entrée en guerre des Allemands* » *contre ce même ennemi* ».

Ma lettre est déjà bien longue, et pourtant je tiens à ajouter :

Sachons tenir compte de la position atroce dans laquelle se débattent les Polonais écrasés sous le joug prussien... Ayons pour eux de la pitié, mais surtout de la justice, car l'injustice est ce qui semble le plus dur à de malheureux opprimés... Réfléchissons à leurs angoisses, faisons la part même de leur

désarroi, de leur affolement... Aucun d'eux certes n'ignore que leur seul espoir est dans la victoire de l'Entente : mais n'oublions pas que, *renseignés perfidement par les Allemands*, ils peuvent parfois douter de cette victoire, si désirée par eux soit-elle, — et alors les plus faibles se disent : « Craignons par notre intran-
» sigeance vis-à-vis de l'Autriche et de l'Allemagne, craignons de
» causer la perte irréparable du peu qui reste de notre infortunée
» patrie ! » En un mot, ils ne savent plus à quel saint se vouer. Devons-nous ne pas les plaindre, devons-nous, par notre injustice, pousser les Polonais dans cette voie funeste de compromissions avec les Empires centraux ?

Non, — le devoir de la France et de l'Entente est nettement tracé : renseigner les Polonais, leur donner la foi dans la victoire de l'Entente ; mais leur donner aussi la foi dans son sens politique et dans sa justice, dans son inébranlable volonté de rétablir la Pologne une, indivisible, puissante, la *Pologne de 1772;* leur faire savoir que nous voyons en cette juste réparation d'un crime de lèse-nation la condition *sine quâ non* d'une paix juste et durable, et que cette condition nous saurons l'imposer à nos ennemis communs.

Veuillez recevoir, etc.

GÉNÉRAL DU MORIEZ

II

LA RESTAURATION DE LA POLOGNE ET LA PAIX FRANÇAISE

Sommaire : *La Victoire impérieuse de la France et de l'Entente. — La Prusse ne doit pas conserver les mains libres dans l'Est. — Prusse et Pologne ne peuvent coexister. — La Russie et la Pologne.*

18 Mai 1918.

Le but de cette Etude [1] est de faire ressortir combien sont étroitement solidaires dans la guerre mondiale les intérêts de la France et ceux de la Pologne, — comment, par suite, le triomphe simultané des uns et des autres peut *seul* conduire à une paix *durable*. Sans doute, en ces heures tragiques, notre pensée tout entière doit appartenir à nos héroïques soldats : mais ce n'est pas l'en détourner que de rechercher, *en temps utile*, les conditions nécessaires pour assurer au bienfait que poursuit leur grand œuvre, — à la *Paix Française*, — la sanction de la durée, et les bénédictions d'une longue suite de générations futures.

* * *

Pleurant le martyre de la Pologne, Sienkiewicz écrivait en 1915 : « *Nos enfants, forcés de combattre dans les rangs de* » *trois armées ennemies, se ruent les uns contre les autres en*

[1] Cette Etude se compose d'une suite de Notes, écrites pour le journal l'*Eclair*, le plus répandu dans le Midi de la France, et qui imprime chaque jour à Montpellier *huit* éditions régionales.

» *d'affreuses luttes fratricides*». Depuis lors, malgré la situation chaque jour plus terrible dans laquelle leur patrie ne cesse de se débattre, les Polonais, guidés par leurs profondes sympathies et par leur sens politique, font d'admirables efforts pour contribuer directement ou indirectement à la victoire *militaire* de l'Entente.

Cette Victoire, — impérieuse, décisive, — nous n'avons pas à la mettre un instant en doute... Mais, pour qu'elle porte tous ses fruits, pour que tant de sang et tant de larmes n'aient pas été répandus en vain, il faut qu'elle soit suivie de deux autres victoires : la victoire *diplomatique* et la victoire *économique*. C'est dans les luttes qui s'engageront pour assurer ces deux victoires que nous verrons paraître en pleine lumière le grand rôle nécessaire de la Pologne comme future alliée de la France. Si nous ne remportions pas d'abord la victoire diplomatique intégrale, la victoire économique serait elle-même grandement compromise, et, suivant la forte expression des Américains, nous aurions « *perdu la guerre* ».

Les conditions de la victoire économique feront l'objet d'une Etude spéciale. Quant à la victoire diplomatique, comme tous les succès durables, elle ne s'obtiendra qu'à la suite d'une *préparation* sérieuse, et devra être confirmée par des *résultats* effectifs.

Vis-à-vis d'ennemis aussi retors et avisés que les Prussiens, la *préparation* ne saurait être trop poussée dans le sens d'une étude approfondie de la situation mondiale, — de l'Histoire, et de l'état présent de l'Europe orientale en particulier. Ces questions si complexes sont longuement discutées chaque jour dans les volumineuses gazettes de l'Europe centrale, — *la question polonaise surtout.* En France, l'opinion publique ne s'y attache pas comme elle devrait le faire, ne fût-ce qu'en considération des sacrifices que les Alliés consentent de si grand cœur, dans

la volonté de donner à ces problèmes humains des solutions équitables, généreuses.

La vérité arrive pourtant à s'imposer, et de clairvoyantes notions générales commencent à se répandre. Combien est juste, par exemple, l'appréciation du grand journal anglais qui écrivait avant-hier : « Si l'Allemagne pouvait conclure » la paix avec les Puissances occidentales à des conditions » qui lui laisseraient *les mains libres dans l'Est,* son avenir » *comme maîtresse despotique du Monde* serait assuré. » J'ajoute : » La paix ne serait qu'une trève, la Prusse ne tarde- » rait pas à déchaîner une nouvelle guerre, plus implacable » encore, afin de reprendre les visées qu'elle aurait été con- » trainte d'abandonner momentanément à l'Ouest, *pour sauve-* » *garder, à l'Est, l'essentiel.* » Et *l'essentiel* pour la Prusse c'est le maintien de l'écrasement de la Pologne ; cet écrasement, qui se trouve à la base de la trop rapide élévation de la Race de proie, est demeuré pour elle le gage intangible de sa puissance : *la Pologne et la Prusse ne peuvent coexister,* c'est le « Secret du Roi » de Prusse.

Sur ces questions vitales pour tous, qui devront être résolues par le Congrès des Deux-Mondes, d'où sortira la victoire diplomatique, l'*ignorance* serait notre plus redoutable ennemi : l'ignorance de l'opinion publique chez les Alliés constituerait déjà un réel danger, celle de nos hommes d'Etat et de nos diplomates confinerait au crime de lèse-patrie.

Quant aux *résultats* à obtenir de la victoire diplomatique, un mot, conséquence directe des considérations précédentes, suffit à les résumer : détruire *le militarisme prussien,* qui est l'antilogie de *l'esprit militaire français.* Or, pour détruire ce militarisme, il faut couper le mal dans sa racine, *l'existence de la Prusse,* et contenir l'Allemagne, infectée du virus prussien : maîtriser ce peuple devenu le malfaiteur de l'Europe ne peut se réaliser qu'en l'encadrant de deux vigoureux gendarmes, la France sur le Rhin, à l'Ouest ; la Pologne sur l'Oder, à l'Est ; « le loup sera ainsi tenu par les deux oreilles », ce qui est

indispensable, car les stupéfiants progrès réalisés par la Prusse en deux siècles proviennent, c'est l'évidence même, de ce qu'elle n'a jamais été, *simultanément à l'Ouest et à l'Est*, contenue par de solides barrières.

J'entends bien l'objection : « Et la Russie ? » Mais la Russie, — il faut le constater, quelle que soit la reconnaissance que nous devions à ses deux derniers souverains, et à ses soldats de la première heure, tellement à plaindre aujourd'hui, — la Russie était le colosse aux pieds d'argile : minée par la perfidie prussienne, *comme le fut naguère la Pologne,* trahie par ses hauts fonctionnaires d'origine balte ou teutonne, victime enfin de ses néo-nihilistes, agents de l'étranger, elle n'a plus maintenant qu'une chance de se soustraire à ces étreintes mortelles, c'est de se reconstituer dans son cadre national, dans ses limites *légitimes,* à l'abri d'une puissante muraille qui l'isolerait de l'Allemagne, — et cette muraille ne saurait être que la Pologne.

*
* *

Il faut ici *définir,* comme le voulait Descartes : qu'est-ce donc exactement que cette Pologne, appelée à jouer un si grand rôle dans les destinées de la France et de l'Europe ? Cette Pologne, nous n'avons ni à l'imaginer, ni à la constituer, car *elle existe,* et, comme la Belle au bois dormant, *elle n'a jamais cessé d'exister.* Ce fut une noble, une puissante Nation, unie et compacte, que traîtreusement écartelèrent en 1772 la Prusse, la Russie et l'Autriche, mais qui sut rester cependant bien vivante dans son martyre : l'Europe le reconnut solennellement en 1815 ; nous en fournirons, en temps opportun, la preuve.

Sous quelle forme la Pologne va-t-elle reparaître dans le concert des grandes Puissances ? Redeviendra-t-elle d'emblée la Nation fortement unifiée qu'elle fut naguère ? Devra-t-elle passer d'abord par le stade d'Etat fédératif, appelé à rempla-

cer ou à doubler l'Autriche-Hongrie comme grande fédération de *races* amies ? Sera-t-elle, par exemple, trialiste, avec la Pologne proprement dite, la Lithuanie et la Ruthénie ? A l'heure actuelle, cette solution est possible, et même probable. Aussi, dans la suite de ces Notes, je me propose, après avoir donné un aperçu d'ensemble, d'étudier successivement ces trois parties de la Nation polonaise de 1772, entre lesquelles subsistent des liens aussi étroits qu'insoupçonnés de la plupart d'entre nous : l'écran déformateur des Empires centraux les dissimule trop perfidement à nos yeux.

*
* *

P.-S. *Actualité*. — Si j'en crois certains renseignements de bonne source, la Pologne aurait, pour une large part, payé, le 12 mai, les frais de l'entrevue des deux Empereurs et de leur fameux « Waffenbund ».

Après avoir, depuis deux ans, tenté « per fas et nefas » de rendre pour toujours impossible une nouvelle union entre la Pologne et l'ancien Grand-Duché de Lithuanie, la Prusse, ce royaume de lisières, comme l'appelait Voltaire, — qui était loin de lui être hostile, — compte s'approprier bientôt les riches territoires polonais bordant, à l'Est, ses frontières actuelles : si elle modère de ce côté ses appétits annexionnistes, c'est qu'elle craint de trop augmenter le nombre, déjà considérable — il dépasse cinq millions — de ses sujets polonais, cause pour elle de tant d'embarras. Ce qui resterait disponible du *Royaume du Congrès de 1815* serait abandonné, sous forme d'union personnelle avec la dynastie des Habsbourgs, à l'Autriche asservie, qui pourrait consentir à y joindre la Galicie comme don de joyeux avènement. La Pologne se trouverait ainsi *ipso facto*, et malgré elle, en état de guerre avec l'Entente. Ce serait très réussi, très digne du machiavélisme prussien.

Tous ces projets malsains sont bâtis sur le sable mouvant des plaines de la Sprée : autant en emportera le vent de la victoire de nos soldats. Et c'est bien ici le lieu de rappeler la célèbre parole prophétique de Lamennais : « Dors, ô ma pauvre » Pologne, tes ennemis espèrent qu'ils t'ont couchée à jamais » dans le tombeau, et je dis, moi, que tu reposes dans ton ber- » ceau. »

Le réveil ne saurait tarder.

III

L'ALLIANCE NATURELLE ENTRE LA FRANCE ET LA POLOGNE

Sommaire : *Le seul point d'appui pour l'action de la France. — La Prusse voit dans l'Est son avenir prochain. — Paroles concordantes de deux hommes d'Etat ennemis. – Pologne* ou *Prusse.*

25 Mai 1918.

Le Monde entier le reconnaît : c'est la France qui tient en Occident le drapeau de la civilisation humaine, c'est la France qui forme la véritable digue destinée à contenir, à l'Ouest, les flots de la barbarie teutonne. Mais où trouver, à l'Est, un terrain assez solide pour résister au *Drang nach Osten*, la poussée vers l'Orient, dont le succès est si nécessaire aux vastes ambitions de la Prusse ? Nous sommes beaucoup moins fixés à cet égard, et nous cherchons...

De là, ces projets variables, mal définis, souvent inspirés par certains partis politiques, profiteurs conscients ou non, qui oublient trop la guerre ; de là, ces hésitations dans la ligne de conduite à suivre ; de là, ces tentatives en divers sens qui reçoivent à peine un commencement d'exécution : tantôt il s'agit de secourir — trop tard — la Russie que nous eussions dû sauver de la Révolution au moins jusqu'à la fin des hostilités ; tantôt nous entreprenons d'aider malhabilement à la création d'un Etat *dit* l'Ukraine, qui porte dans ses origines récentes de trop lourdes tares ; tantôt nous songeons — trop longuement — à faire appel au concours du Japon, voire même de la Chine... sans préjudice de conversations à bâtons rompus avec des Lithuaniens, des Esthoniens, des Bolcheviks même... que

sais-je ? Tout cela est certes rempli, *pavé* des meilleures intentions : mais aucun esprit de méthode, ni de suite ne s'y révèle, et nous ne rencontrons pas, jusqu'ici, le roc assez ferme pour servir de *point d'appui au levier* dont nous voudrions nous servir pour commander l'effort contre l'ennemi.

Où le trouver ? Il existe pourtant, ce point d'appui : il ne peut être que la Pologne. Et si nous ne l'avons pas dès l'abord nettement aperçu, c'est précisément parce que les Empires centraux sont eux-mêmes trop bien fixés à cet égard, et qu'ils s'appliquent depuis un siècle à obscurcir à nos yeux, par leurs artifices, la question polonaise, à la voiler par des nuages opaques comparables à ceux dont ils enveloppent leurs troupes d'assaut. Nous devons essayer de dissiper ces nuées malfaisantes.

* * *

La Prusse surtout sait, à n'en pas douter, qu'elle ne peut coexister, *comme grande Puissance* avec la Pologne. Nous ne nous faisons, en France, aucune idée de la ténacité, de la passion avec laquelle tous les journaux salariés par la Chancellerie de Berlin — et ils sont légion — étudient sous toutes ses faces le programme polonais, *qui les obsède :* tous arrivent à la même conclusion plus ou moins franchement exprimée :

« Quelle que soit l'ampleur de la victoire militaire des armes » allemandes, la Prusse aura *perdu la guerre* si une Pologne » indépendante et puissante en sort reconstituée ; si réduite » finalement que soit la moisson de lauriers de nos soldats, la » Prusse aura *gagné la guerre* s'il n'en sort qu'un *petit* Etat » polonais... »

Car ce fantôme d'Etat, vassal obligé de la Prusse, se trouverait entouré d'autres petits Etats, créés aux dépens de la Pologne, sur la base de ce principe faussé des Nationalités, qui, poussé à l'excès, aurait pour conséquence la désagrégation de la plupart des Nations modernes : la Belgique et la Suisse,

la France et l'Angleterre, — et qui, à l'Est de l'Allemagne, ou plutôt de la Mittel-Europa, ne saurait engendrer que de la poussière d'Etats, entre lesquels ce serait pour la Prusse jeu facile et coutumier d'attiser des rivalités les réduisant tous à l'impuissance.

Et je ne puis m'empêcher de rappeler dès maintenant une parole prophétique de Renan, sur laquelle je me réserve de revenir : « L'équivoque funeste de trois mots : *race, nationa-* » *lité*, *nation*, fera sombrer la civilisation moderne ». *Dî, avertite omen !* mais c'est bien là l'explication du travail de barbares auquel les Prussiens viennent de se livrer dans l'Est, en y fomentant la lutte des *classes*, sous le prétexte de lutte des *races !*

Ainsi, pour la Prusse, tout, plutôt que de voir reparaître dans son voisinage immédiat une Pologne puissante. Oui, tout : elle préfèrerait concourir au rétablissement d'un grand Etat russe, dûment inoculé de virus prussien, plutôt que d'assister, passive, à la renaissance d'une Pologne saine, immunisée contre ce poison par un siècle et demi des souffrances qu'il lui a causées ; elle préfèrerait même feindre de nous restituer l'Alsace-Lorraine, avec l'arrière-pensée de nous la ravir de nouveau sans tarder ; elle préfèrerait, non pas certes renoncer définitivement à son objectif occidental, le Pas-de-Calais, nécessaire à la réalisation de son rêve impérialiste d'hégémonie universelle, mais remettre de quelques années ce couronnement de l'édifice, — à la condition de conserver, à l'Est, les sources vives de sa puissance, de pouvoir, pour se refaire, puiser largement dans ce réservoir immense qui s'étend depuis l'Oder jusqu'aux limites orientales de la Sibérie, dans ce réservoir débordant de richesses inexploitées, de *matériel humain* surtout, c'est-à-dire, pour la Prusse, de chair à canon, à gaz délétères, à torpilles aériennes ou sous-marines...

*
* *

L'aveu échappé à la presse allemande, que j'ai tout à l'heure transcrit, et dont la sincérité, si anormale, se trouve confirmée par l'évidence, nous trace nettement notre voie. Jamais le proverbe arabe « Lis dans l'œil de ton ennemi ce que tu dois » craindre et ce que tu dois espérer » n'a pu être cité plus à propos.

Si donc nous, Français, nous voulons *gagner la guerre*, nous ne devons pas oublier un instant les paroles, d'un si grand sens et d'une si haute portée politiques, prononcées par M. Stephen Pichon, Ministre des Affaires Etrangères, le 27 décembre 1917, devant la Chambre des Députés :

« Nous avons des devoirs étroits à l'égard des Nationalités » opprimées,— non seulement de la Belgique, de la Serbie, de » la Roumanie, dont le sort tragique demande plus que notre » sollicitude, notre dévouement absolu,— mais aussi de la Polo- » gne... de la Pologne, dont parlaient hier encore le Président » Wilson, à Washington, M. Sonnino à Rome, et pour la- » quelle je ne puis que redire ce qu'ont affirmé successive- » ment M. Briand, M. Asquith et M. Ribot, à savoir que nous » ne séparons pas sa cause de la nôtre, que nous mainte- » nons intégralement les engagements pris vis-à-vis d'elle, *que* » *nous la voulons Une, Indépendante, Indivisible,* avec toutes » les garanties de son libre développement politique, écono- » mique, militaire, *et toutes les conséquences qui pourront en* » *résulter* ».

Paroles mémorables, à rapprocher de celles maintes fois répétées par le Chancelier de Bülow dans ses discours devant les assemblées de l'Empire allemand et du Royaume de Prusse :

« *Jamais* même si nous y étions disposés, ce qui est le » contraire de nos intentions, *jamais* nous ne pourrions, sans » nous suicider, abandonner les territoires polonais que nous » détenons ; — *jamais,* car la frontière polonaise passe, en » réalité, à 18 lieues de Berlin. »

Or, ces territoires, peuplés de plus de cinq millions de Polonais, s'ils ont un intérêt *vital* pour la Prusse, présentent un intérêt non moins *vital* pour la Pologne : car ils comprennent non seulement son berceau, autour duquel s'entretient, toujours ardent, le feu sacré de l'amour de la patrie, mais aussi les provinces donnant cet accès à la mer, sans lequel une Nation ne peut respirer, et en particulier l'embouchure de la Vistule, la grande artère de la vie polonaise, si indispensable « à son libre développement économique, politique et » militaire ».

Ainsi, en envisageant la question de points de vue absolument opposés, deux hommes d'Etat, l'un Français, l'autre Prussien, arrivent, en dernière analyse, à la même conclusion : Pologne ou Prusse. De ces deux pensées hostiles, — et concordantes, — nous essaierons de dégager les déductions et les enseignements qu'elles comportent.

* * *

P. S. Actualité. — A la veille de l'entrevue des deux Empereurs, des conférences réunirent le Baron Burian et le Comte Adam Tarnowski, diplomate de carrière au service autrichien, mais avant tout Polonais de sentiment et d'action. Celui-ci exposa au nouveau Ministre des Affaires Etrangères de la Double Monarchie les postulats bien modestes, bien réduits, mais très fermes qu'ont osé formuler les Polonais de Galicie, dont le travail latent se poursuit en étroit accord avec les Polonais de Varsovie, c'est-à-dire du *Royaume du Congrès de 1815*. Ces postulats comportent :

1° Le respect, par les Empires centraux, de l'intégrité du *Royaume du Congrès ;*

2° L'indivisibilité de la Galicie, malgré la revendication, par les Ukrainiens, de la partie orientale de cette province polonaise : l'Autriche fut, paraît-il, récemment tentée de leur don-

ner satisfaction, afin d'obtenir, du nouvel Etat indéterminé — *dit* l'Ukraine, *du pain* et la reconnaissance de ses *prétendus droits* au protectorat :

3° Le retour au *Royaume du Congrès* du territoire de Chelm et de la partie de la Podlachie arrachés par la parodie de traité de Brześć-Litewski, — *Brotfrieden, la paix du pain*, — avec l'assentiment du Comte Czernin ;

4° La défense enfin, par les troupes austro-allemandes stationnées en *Ukraine*, des biens et de la vie des Polonais qui y habitent depuis des siècles : des Ukrainiens, plus ou moins bolchevistes, ne cessent d'attenter à l'une et de dévaster ou se partager les autres.

Le Baron Burian, très désireux de voir se rétablir le *modus vivendi* existant entre les Polonais et l'Autriche-Hongrie avant la divulgation des mensonges et de la trahison du Comte Czernin, a demandé un crédit politique de deux ou trois semaines pour tenter, par tous ses efforts, de faire admettre par Berlin les postulats des Polonais de Galicie. Est-il sincère, réussira-t-il ? Un avenir prochain nous l'apprendra.

IV

LE PATRIMOINE DE LA POLOGNE

DÉMEMBREMENT ET RECONSTITUTION

Sommaire : *Le bilan légal du patrimoine polonais. — Son démembrement en 1815 au Congrès de Vienne. — Sa répartition en 1914. — Les perspectives de sa reconstitution.*

1er juin 1918.

Les circonstances vont m'obliger à modifier, provisoirement du moins, l'ordre méthodique auquel je m'étais promis de me conformer pour ces Notes sur la question franco-polonaise, que le journal l'*Eclair* a bien voulu me demander.

En effet, tandis que je comptais essayer d'apercevoir progressivement à la lumière du passé les contingences de l'avenir, les événements se sont précipités : le présent, ou pour mieux dire *l'actualité* s'est imposée, à l'Est comme à l'Ouest, angoissante... Je crois donc devoir lui réserver dorénavant dans ces Notes une plus large place, — et je m'y décide d'autant plus volontiers que l'occasion me sera ainsi donnée d'exposer les motifs pour lesquels, tout en observant avec une vigilante attention les faits de chaque jour, nous n'avons en réalité, aucune inquiétude à concevoir au sujet de la victoire finale du Droit et de la Justice.

Un exemple caractéristique de la situation actuelle nous est fourni par la récente entrevue des deux Souverains des Empires centraux, entrevue dont les conséquences peuvent être

graves pour la Pologne, donc pour la France, comme je l'avais sommairement indiqué au lendemain du 12 Mai : essayer de prévoir ces éventualités menaçantes, n'est-ce pas travailler à les conjurer ?

Toutefois, afin d'être à même d'apprécier en connaissance de cause les événements qui vont, je n'en doute pas, se succéder rapidement sous nos yeux, il est indispensable de conserver, présentes à la mémoire, certaines notions générales que je me propose de résumer ici-même aujourd'hui.

* * *

C'est donc pour l'intelligence des Notes suivantes de cette Etude que nous devons au préalable faire en arrière un bref retour.

Il serait utile, certes, mais il n'est pas absolument nécessaire de remonter bien loin le cours des ans, d'évoquer le glorieux passé de la Pologne, — passé *millénaire* d'une incomparable grandeur ; il est même, à la rigueur, possible de ne pas entrer dans le détail des partages successifs de la République Royale, c'est-à-dire de brûler les étapes douloureuses parcourues depuis son premier démembrement, en 1772, jusqu'en 1815, date de la réunion de ce Congrès de Vienne qui crut la rayer à tout jamais du nombre des Etats souverains (1) ; mais il est essentiel de dresser *le bilan légal du patrimoine de la Nation Polonaise* à ce moment où l'Europe en sanctionna l'aliénation, — se faisant ainsi la complice du crime des partages que sa faiblesse avait tolérés ; — il est indispensable de préciser ensuite les conditions dans lesquelles, après de cruelles vicissitudes, ce patrimoine, d'environ 800,000 kilomètres carrés, se trouvait morcelé, découpé en 1914, à la veille du jour où la Prusse allait déchaîner la guerre mondiale, voulue par son insatiable ambition.

---

1) Etait-il possible de considérer vraiment comme un Etat *souverain* le *Royaume du Congrès*, subordonné d'office au Tsar moscovite ?

*
* *

La Prusse et la Russie dictèrent la plupart des décisions du Congrès de Vienne, qui fut l'un des derniers marchés de peuples esclaves : elles ne réussirent cependant pas, nous allons le voir, à effacer complètement les traces de l'œuvre éphémère de Napoléon, qui n'avait pu lui-même, hélas ! réaliser les espérances légitimes de la Pologne... Mais, à part la ville *libre* de Cracovie qui fut érigée, avec un territoire minuscule, en République théoriquement indépendante, *tout le patrimoine de la Nation polonaise de 1772 resta divisé entre les trois Puissances copartageantes :* la Grande-Pologne et sa population de pure race polonaise furent écartelées entre la Prusse et la Russie ; la Petite-Pologne, — y compris la Ruthénie rouge, et ses marches de Volhynie, de Podolie et de Kiowie, — habitée par des Polonais et des Ruthènes ou Petits-Russiens, devint la proie de l'Autriche et de la Russie ; cette dernière conservait en outre pour elle seule tout le Grand-Duché de Lithuanie, peuplé de Polonais, de Lithuaniens et de Ruthènes ou Blancs-Russiens.

Les attentats criminels perpétrés depuis un demi-siècle contre l'existence d'une grande Nation recevaient ainsi solennellement l'approbation de l'Europe.

Toutefois, la France, quoique vaincue elle-même, avait pris à Vienne, dans la faible mesure de son autorité renaissante, la défense des vaincus, — et les diplomates français contribuèrent pour une large part à y faire admettre deux importantes atténuations ; en effet, le Congrès homologua formellement :

« 1° la création d'un petit Etat polonais autonome, — sorte » de contrefaçon du Duché de Varsovie de la période napo- » léonienne, — formé de quelques palatinats provenant les » uns de la Grande, les autres de la Petite-Pologne, et qui » serait appelé à recueillir le nom glorieux de Royaume de » Pologne, mais serait placé sous le sceptre de l'Empereur de » Russie ;

» 2° la reconnaissance de la *Nationalité polonaise* pour » tous les habitants du territoire de la République Royale de » 1772, et l'engagement d'honneur des Souverains copartageants » que toutes les anciennes provinces de la République sus- » dite, qu'elles soient placées sous la domination de la Russie, » de la Prusse ou de l'Autriche, seraient dotées d'une repré- » sentation politique et d'institutions *nationales*, — qu'en ou- » tre la liberté du commerce et de la navigation fluviale *entre* » *toutes ces provinces* serait assurée à *tous les habitants du* » *territoire de la République polonaise de 1772.* »

Il va sans dire que ces promesses furent, *surtout à l'instigation des Hohenzollern*, considérées par les trois Puissances copartageantes comme de vains *chiffons de papier*, — ce qui n'empêche pas la Prusse de recommencer actuellement le même jeu, et de refaire aux Polonais les mêmes offres généreuses, en particulier celle du libre accès *économique* à la mer, par le *libre* cours de la Vistule ! Le prochain Congrès des Deux-Mondes ne se laissera pas prendre, je l'espère, aux mêmes fallacieuses assurances que le Congrès de 1815 !

Mais il n'en est pas moins vrai, — et il faut le bien retenir, — que ce Congrès, dans lequel les ennemis héréditaires de la Pologne parlaient en maîtres, n'osa pas porter la responsabilité de l'anéantissement d'une Nation, — ou plutôt se rendit compte de l'impossibilité de consommer entièrement ce crime, — et qu'il reconnut explicitement que *l'ensemble des races étroitement unies depuis des siècles, races polonaise, lithuanienne, blanc-ruthène ou blanc-russienne, ruthène ou petite-russienne, continuait, malgré les partages, à constituer la Nation polonaise.*

*
* *

Dans ses grandes lignes, sinon dans ses détails et surtout dans son esprit, l'œuvre du Congrès de Vienne avait scellé pour un siècle les destinées de la Pologne. Voici, en effet,

quelle était, en 1914, la répartition du patrimoine de la Nation polonaise entre les deux Empires et le Royaume de Prusse copartageants :

1. La Russie en détenait toujours la plus grosse part. C'était d'abord le petit Etat constitué, comme nous venons de le voir, en 1815, sous le nom de *Royaume de Pologne*, pour être joint à l'Empire russe à titre d'union personnelle sous la dynastie des Romanov, — et qui avait perdu depuis lors jusqu'aux derniers vestiges de son autonomie. C'était ensuite le *Grand-Duché de Lithuanie*, plus les marches ruthènes de *Volhynie*, de *Podolie* et d'*Ukraine*. C'était enfin les anciennes dépendances *communes* de la Pologne et du Grand-Duché de Lithuanie, c'est-à-dire la *Livonie* avec *Dunabourg*, et la *Courlande* avec *Mitau*.

2. L'Autriche, qui entre temps, avait annexé Cracovie au *Royaume de Galicie et de Lodomérie* (1) de 1815, avait formé de son lot, sous le nom de *Galicie*, deux provinces : l'une *occidentale*, avec *Cracovie*, à peu près exclusivement habitée par des Polonais ; l'autre, *orientale*, peuplée de Polonais et de Ruthènes, avec *Leopol*, en polonais *Lwów*, en allemand *Lemberg ;* elle détenait, en outre, une partie de la *Silésie* polonaise.

3. La Prusse enfin, la perfide instigatrice de ces dépècements successifs de la Pologne, qui avaient été la véritable origine de sa puissance, qui étaient devenus la condition nécessaire de son existence même, et de la prospérité de cet Etat de proie, — la Prusse écrasait, en 1914, sous son joug de fer le *Grand-Duché de Posen* de 1815, qui comprenait le berceau de la Pologne, et qu'elle avait morcelé en provinces

(1) L'Autriche avait tenu à faire revivre ces vocables oubliés depuis plusieurs siècles. Un petit Duché ou Royaume de *Halicz*, — d'où le nom de *Galicie*, — avait existé vers l'an 1200. Au moment du premier partage de la Pologne, en 1772, la Couronne de Hongrie avait fait valoir des prétentions aussi anciennes que peu fondées sur cet Etat éphémère dont la Pologne avait été l'héritière *légitime, avec l'assentiment des populations.*

prussiennes ; elle détenait également une partie de la *Silésie* polonaise plus la province *polonaise* et nullement allemande de la Prusse *royale*, ainsi dénommée parce qu'elle appartenait naguère à la Couronne *royale* de Pologne, — sans parler de la Prusse *ducale*, que cette même Couronne avait eu naguère la désastreuse pensée d'assigner comme résidence aux Chevaliers-brigands, *Raubritter*, de l'Ordre Teutonique, puis de concéder en fief à leur Grand-Maître renégat, Albert l'Ours de Brandebourg, pour lui et ses descendants, les Electeurs de Brandebourg; l'un d'eux devait un jour, en 1701, se proclamer Roi *en* Prusse, — pareille fantaisie lui étant interdite en terre allemande par le statut des Princes allemands : *inde mali labes...* c'est de là que le virus dit *prussien* s'est répandu en Europe...

* * *

Les détails qui précèdent sur la répartition du patrimoine de la République royale polonaise tant en 1815 qu'en 1914 doivent être complétés par les observations suivantes :

1. La République polonaise de 1772, ou par abréviation, la *Pologne*, comprenait deux Etats *distincts*, mais *étroitement unis :* le *Royaume de Pologne* proprement dit, désigné sous le nom de *Korona*, et le *Grand-Duché de Lithuanie* ou *Litwa*. L'immense territoire de ces deux Etats était habité, nous avons pris soin de le faire remarquer, par plusieurs races slaves ([1]), apparentées de très près entre elles : deux de ces races étaient les Ruthènes ou Petits-Russiens, et les Blancs-Ruthènes ou Blancs-Russiens. Or, *il faut bien le retenir :* cette sorte d'homonynie des *Russiens* et du peuple que nous appelons les *Russes*, — alors qu'il serait plus précis de dire les *Moscovites*, — n'implique nullement entre les uns et les autres une étroite affinité, encore moins un lien quelconque de dépendance des premiers vis-à-vis des seconds. Il y a là un point d'histoire

(1) Je mets à part l'intéressante race lithuanienne dont les origines lointaines, slaves ou celtiques, sont assez incertaines.

curieux, parfaitement élucidé d'ailleurs, et dont je donnerai quelque jour la simple explication, trop peu connue en Occident.

2. Ce n'est pas la Russie proprement dite qui a le plus souffert de la barbarie teutonne au cours de la guerre actuelle : c'est *sur les dépouilles de la Pologne, devenues les marches occidentales de l'Empire russe*, que la Prusse s'est, une fois de plus, acharnée. Ce sont, en outre, les malheureuses provinces provenant de la Nation polonaise qui ont subi, depuis Mitau et Dunabourg jusqu'à Chelm et Kiów, en passant par Vilna et Brześć-Litewski, l'odieux travail de désorganisation sociale entrepris par les agents stipendiés de Berlin... N'oublions pas de noter en passant que le nouvel Etat qui a pris nom l'*Ukraine*, de par la volonté raisonnée d'un parti politique, ne comprend pas seulement les deux palatinats de Kiów et de Bracław dont se composait l'ancienne province polonaise de ce nom, mais embrasse à peu près *tout le pays ruthène*...

3. Dans toutes les parties de l'ancienne République Royale dont les habitants n'étaient pas de race polonaise proprement dite, la plus grande harmonie n'avait cessé de régner entre ces habitants et les cadres civilisateurs d'abord, dirigeants ensuite, que les Polonais leur avaient fournis depuis plusieurs siècles : d'une part, ces Polonais étaient devenus, suivant la région de leur établissement, d'excellents lithuaniens, blanc-ruthènes, ou ruthènes, — la formalité toute moderne de la *naturalisation* [1] ayant fait seule défaut à cette lente mais sincère assimilation ; d'autre part, les races autochtones, tout en conservant plus ou moins leurs traditions ancestrales, que la Pologne n'avait pas un instant eu la pensée de leur faire délaisser, avaient, en maintes circonstances, donné les preuves les plus manifestes de leur dévouement et de leur fidélité à la patrie commune : elles s'étaient en quelque sorte *polonisées*.

Or, la Prusse, connaissant dans tous ses détails la structure

[1]) Toutefois *l'indigénat* était acquis de droit par les habitants du Royaume de Pologne qui s'établissaient dans le Grand-Duché de Lithuanie, et réciproquement par les habitants du Grand-Duché qui s'établissaient dans le Royaume.

sociale de ces contrées, n'a ménagé ni son argent ni ses intrigues pour y susciter, sous le prétexte d'un *antagonisme des races*, une véritable *luttes des classes*, dans le but de ruiner le pays, et *de créer un obstacle insurmontable à la reconstitution ultérieure de la Pologne de 1772*, dont le spectre hante toujours le cerveau dépravé des Hohenzollern. Je m'empresse d'ajouter que cet antagonisme des races, dont les nouvelles nous arrivent amplifiées et dénaturées par les mensongers échos d'Outre-Rhin, est resté le plus souvent tout superficiel ; il fut entretenu pourtant, et bassement avivé dans certaines régions, par l'inique et brutal partage des terres....

4. Sous la domination respective de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, les trois tronçons de la Pologne de 1772 ont subi des régimes divers, dont l'analyse et la comparaison présentent le plus haut intérêt, mais exigeraient de longs commentaires que cette brève Etude ne peut comporter. Il suffit de rappeler que le plus souvent, et presque toujours sous la pression, allant parfois jusqu'aux menaces, exercée par la Prusse sur ses complices, les régimes adoptés ont revêtu le caractère d'une odieuse, d'une sanglante tyrannie.

Or la persécution engendre toujours la résistance et l'héroïsme : aussi a-t-elle eu pour effet naturel de développer merveilleusement, depuis un siècle, le sentiment national polonais, de resserrer entre les trois parties écartelées les liens que leurs oppresseurs s'efforçaient de rompre, tantôt par le machiavélisme, tantôt par la violence, le *Faustrecht* — le *droit du poing*. J'entends bien les objections qui peuvent m'être faites, en tablant sur certains faits matériels, ou plutôt sur certaines apparences : j'y répondrai par la suite en produisant deux témoignages irrécusables, une *carte de paix* et une *carte de guerre*.

5. Il est clair cependant, que chacune des parties de la Pologne de 1772, rivée depuis un siècle à une grande Puissance étrangère, ou plutôt ennemie, a dû forcément participer à la vie de cette Puissance, dont les agissements n'ont pas été sans laisser chez les opprimés de traces plus ou moins profondes,

et susceptibles d'influer sur les modalités de la reconstitution de leur patrie commune. En outre, les graves événements qui affectent aujourd'hui les trois Empires du Centre et de l'Est de l'Europe restent en étroite corrélation avec les intérêts de leur victime d'antan, et les perspectives de sa libération prochaine.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous ne devrons pas perdre de vue, dans la suite de cette étude, les vicissitudes que subissent déjà, et que vont subir, de plus en plus tragiques, la Russie, l'Autriche et la Prusse.

6. En ce qui concerne la Pologne, il est toutefois un point sur lequel nous sommes d'ores et déjà parfaitement fixés : c'est que le patrimoine de la Nation polonaise de 1772 sera intégralement libéré, sans qu'un seul kilomètre carré puisse en être conservé par l'une quelconque des Puissances copartageantes ; bien loin d'être diminué, il devra recevoir, au contraire, certains agrandissements justes et nécessaires.

Ce patrimoine redeviendra-t-il d'emblée un Etat, sinon centralisé, du moins fortement unifié ? Constituera-t-il tout d'abord une *fédération*, une *union,* ou même seulement une *alliance* des races qui vécurent pendant plusieurs siècles en complète harmonie dans le cadre libéral de la République Royale de 1772 ? Ce sont des questions que j'ai déjà posées, et qu'il appartient à l'avenir de résoudre.

Mais, quelle que soit la solution appelée à prévaloir, la France et l'Entente tiendront énergiquement la main à ce que l'accord à intervenir entre ces races soit établi sur des bases équitables, et entouré des garanties les plus indestructibles de sincérité et de durée. N'est-il pas, en effet, de toute nécessité qu'une barrière *puissante*, *une*, *inviolable*, soit dressée *par nos soins*, de la Baltique à la mer Noire, pour contenir le Germanisme, au lieu et place de cette chaîne d'Etats plus ou moins réduits dont la Prusse voudrait couvrir sa frontière orientale, afin de pouvoir semer entre eux la discorde, et les facilement

asservir ? Elle arriverait ainsi à panser rapidement toutes ses blessures, en exploitant les abondantes ressources de ses faibles voisins, et celles de l'immense Russie, dont elle a déjà, par ses odieux agissements, brisé, pour longtemps, la force de résistance : son but essentiel serait donc atteint, puisqu'elle aurait, en fin de compte, réussi *à conserver les mains libres à l'Est, — la paix ne serait qu'une courte trève.*

Par notre clairvoyance et notre fermeté au lendemain de la Victoire militaire, nous saurons réduire à néant les espérances de l'ennemi, rendre inviolable le front de l'Oder comme celui du Rhin, asseoir sur des bases inébranlables la juste et longue paix que le Monde attend de nous, — la Paix Française.

* * *

P. S. Une carte et deux tableaux, placés à la fin de ce volume, présentent un réel intérêt.[1]

Le premier tableau rappelle la division en provinces et palatinats de la République Royale de Pologne en 1772, au moment du premier partage ; il indique sommairement sous quelle domination étrangère chacune de ces régions se trouvait placée en 1914. Le second tableau fait connaître les divisions administratives existant en cette même année 1914 dans chacune des trois parties de la Pologne asservie.

La carte reproduit cette répartition du patrimoine de la Nation polonaise, et fait en même temps ressortir la place qu'occupait en Europe la Pologne indépendante avant son démembrement ; elle montre clairement aussi que l'enclave de la province dit Prusse Orientale, *ancienne possession polonaise,* doit être restituée par le Brandebourg à la Pologne, mais elle ne donne pas le tracé des parties de la Silésie polonaise, arrachées

(1) *Annexes VI et VII.*

naguère à leur patrie, et qu'il sera juste et nécessaire de lui rendre : des détails précis seront ultérieurement donnés sur cette intéressante question. La carte de *l'Europe politique en 1914* est empruntée à la remarquable *Encyclopédie polonaise,* éditée par le Comité des publications encyclopédiques sur la Pologne : cet ouvrage est d'un puissant intérêt, et je voudrais le voir dans les mains de tous nos hommes d'Etat, de nos économistes, de nos grands industriels, ainsi que dans les bibliothèques de toutes nos Chambres de commerce.

V

LES RÉALITÉS DE L'HEURE PRÉSENTE

AUTRICHE-HONGRIE ET POLOGNE

PREMIÈRE PARTIE

Sommaire : *Faut-il ou non dire : Delenda est Austria ? — L'intérêt de la Prusse et celui de l'Entente. — Le rôle dévolu aux Polonais de Galicie. — Les Polonais* étapistes.

8 Juin 1918.

L'une des questions les plus brûlantes et les plus discutées actuellement est certainement celle de l'Autriche-Hongrie.

Faut-il répéter avec les uns *Delenda est Austria ?* Faut-il souhaiter avec les autres le maintien et peut-être même l'accroissement de cet Etat de Nationalités ?

Les premiers s'enthousiasment généralement pour l'indépendance absolue des Tchèques, des Slovaques, des Yougo-Slaves, sans oublier *d'ordinaire* les Galiciens, c'est-à-dire les Polonais et les Ruthènes *dits Ukrainiens ;* ils ne s'arrêtent pas au risque de fournir ainsi à la Prusse l'occasion de s'annexer les douze millions d'Autrichiens *allemands* et de constituer au Sud — comme elle s'efforce d'y réussir au Nord — une poussière de petits Etats vassaux de la Mittel-Europa : pour eux, affaiblir, détruire même l'Autriche est œuvre pie, c'est atteindre l'Allemagne au défaut de la cuirasse.

Les seconds voudraient réserver exclusivement pour la Prusse le *Delenda est* : ils affirment qu'affaiblir en ce mo-

ment l'Autriche au point de s'exposer à la disloquer, c'est travailler pour le Roi de Prusse, c'est marcher dans le même sens que l'Allemagne, c'est entrer pleinement dans son jeu. Ils croient, au contraire, plus prudent de prévoir dès maintenant, *comme centre de résistance contre l'Allemagne,* le groupement des nationalités renaissantes sous le sceptre des Habsbourgs, — Puissance chancelante aujourd'hui, ils le reconnaissent, mais la seule pourtant constituée, encore debout au milieu du chaos de la *question d'Orient si démesurément élargie;* la seule Puissance, ajoutent-ils, qu'il serait possible de vivifier par l'abondante infusion d'un sang généreux, le sang polonais : car l'adjonction à ce groupement du *Royaume* créé par le Congrès de 1815 forme le pivot de cette combinaison ; ce fut certainement, et n'est-ce pas encore le secret espoir de l'Empereur Charles Ier, — victime d'une déplorable situation qu'il n'a pas créée, — dans ses aspirations vers l'indépendance, vers l'évasion du bagne prussien ? L'Histoire dira peut-être un jour qu'en ceignant sa tête, ou le jeune front de l'Impératrice Zita, de la couronne de Pologne, il se serait trouvé vis-à-vis de ses peuples assez fort pour leur faire accepter l'autonomie pour chacun d'eux, et la restitution des terres italiennes...

Et nous voilà ramenés par la force des circonstances en pleine question franco-polonaise.

*
* *

Entre ces deux solutions, — dislocation ou accroissement de l'Autriche-Hongrie, — la Prusse préfèrerait évidemment la première ; mais elle en poursuit, avec un remarquable esprit de suite, une sorte de variante qu'elle juge plus opportune : ayant appris par l'expérience acquise en Russie combien, après avoir décousu, il est malaisé de recoudre, elle voudrait transformer l'Autriche-Hongrie en un simple pays de protectorat, pour faire endosser à la Double Monarchie tout l'odieux de l'écrasement des Slaves, y compris celui des débris déchique-

tés de la Pologne ; elle atteindrait ainsi deux buts : utiliser les restes de l'appât polonais pour faire accepter à l'Autriche sa déchéance ; puis, tout en arrachant des lambeaux de chair vive au Royaume du Congrès, obtenir sa passivité en faisant montre de générosité à son égard puisqu'il lui devrait l'adjonction de la Galicie !... Quel admirable machiavélisme !

Au point de vue des Alliés, la seconde solution, — maintien d'une puissance trialiste Autriche-Hongrie-Pologne, — *dans le cadre de laquelle les jeunes nationalités slaves trouveraient une existence autonome et prospère,* est certainement admissible comme essai ou comme étape, comme pis-aller, tout au moins.

Mais, en ce qui concerne les Polonais, la France et l'Entente voient plus haut et plus clair : leur victoire assurera la libération des peuples opprimés, dont plusieurs devront s'unir librement — car l'union seule sera leur sauvegarde — pour former un puissant Etat fédératif, régi par les sentiments les plus généreux, et destiné à devenir le centre de résistance de tous les Slaves contre le germanisme ; cet Etat, ce n'est pas une conception chimérique, il a déjà existé, le passé répond pour lui de l'avenir, de longs siècles l'ont connu florissant : c'est la Pologne de 1772, dont la résurrection implique nécessairement le *Delenda est* pour la Prusse, puisque l'une et l'autre ne peuvent coexister, mais nullement pour l'Autriche-Hongrie ; nos hommes d'Etat peuvent s'en convaincre en se pénétrant des leçons de ce passé, si fertile en enseignements. Ah ! s'ils avaient au moins trouvé le loisir de méditer ceux de la magistrale, de la lumineuse *Histoire de deux peuples* de Jacques Bainville, s'ils n'avaient pas tardé à concentrer tous leurs efforts contre l'ogre de Prusse pour l'empêcher de dévorer l'Autriche ! Quelque sectarisme n'a-t-il pas, à leur insu, contribué à leurs hésitations ?

*
* *

Toutefois, en attendant avec une entière confiance, mais trop passivement en ce qui nous concerne, un avenir pour l'instant théorique, il faut bien vivre pratiquement dans le présent, dont la tâche ne cesse de devenir plus ardue chaque jour.

Parmi les artisans de cette tâche, l'un des rôles les plus délicats se trouve dévolu aux Polonais de Galicie, pour lesquels le difficile n'a jamais été de faire leur devoir, mais est parfois de le connaître... Enserrés par les armées allemandes, méthodiquement trompés par l'ennemi commun sur les péripéties et l'issue fatale de la guerre, ignorés, sinon tout à fait, par l'Entente, au moins trop peu renseignés par elle sur ses désirs et sur ses vues, — au point de laisser croire qu'elle est elle-même peu fixée sur ses intentions, — combien est pénible la situation de ces Polonais de Galicie vis-à-vis desquels certains de nos journaux prennent une attitude menaçante, tout en leur attribuant sur la marche des événements un pouvoir discrétionnaire ! Ils ne méritent vraiment ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

La vérité, la voici : ces Polonais sont très fixés sur la valeur morale des gouvernements, — je ne dis pas des Souverains, — qui se succèdent en Autriche ; ils n'oublient pas plus un siècle d'odieuse tyrannie, marquée d'une tache indélébile par les massacres d'une jacquerie due à l'initiative des fonctionnaires autrichiens, qu'un demi-siècle de liberté relative, concession intéressée de Ministres aux abois, et dont la jouissance ne cesse d'être troublée par la menace d'enlever aux Polonais, au profit de vagues *Ukrainiens,* la ville de Léopol, Lwów, parure de la Pologne du Sud... La préoccupation de cette menace, toujours, et *maintenant encore* suspendue sur leurs têtes, n'a pas empêché les Polonais de Galicie de prendre, dès le début de la guerre, une attitude résolue : ardents pour leur vraie patrie, restant dans une prudente mesure sceptiques vis-à-vis de Vienne, ils ont décidé d'adopter une politique non plus d'ordre provincial, mais d'une portée internationale, en s'unissant étroitement à leurs frères de Varsovie,

non pour soutenir l'un ou l'autre de ces deux tronçons de l'ancienne Pologne, mais pour s'acheminer vers le triomphe de la Sainte cause polonaise !

Faute, peut-être, de recevoir de l'Entente, malgré leurs appels, les directives, les encouragements nécessaires, ils n'ont point osé aller d'emblée jusqu'au bout de leurs espérances; ils se sont arrêtés à une étape, et ces *étapistes* pratiques ont décidé, à Cracovie, le 28 mai 1917, de faire une halte, fortement gardée, sur la position suivante : « Réunion, dans des » conditions à déterminer, de la Galicie *indivisible* au Royaume » du Congrès *intangible.* »

* * *

P. S. *Actualité.* — Enfin ! Dans la réunion du 3 juin de la Conférence interalliée tenue à Versailles, les Présidents du Conseil des trois puissances alliées, France, Grande-Bretagne et Italie, se sont mis d'accord pour formuler deux déclarations d'une importance capitale.

Nous aurons l'occasion de revenir sur la seconde.

La première affirme que « la création d'un Etat polonais » uni et indépendant, avec libre accès à la mer, constitue l'une » des conditions d'une paix solide et juste, et d'un régime de » droit en Europe ». Comprendre dans cet Etat les terres *polonaises* qui assureront son libre accès à la mer, c'est atteindre les Hohenzollern dans le fruit de leurs premiers rapts, aux sources vives de leur puissance.

La Pologne, chevaleresque, sera d'autant plus sensible à ce noble geste qu'elle sait nos armées, en ce moment, même durement aux prises avec l'ennemi; voilà donc cette déclaration collective tant attendue par elle, et que, pour ma part, j'ai depuis si longtemps et tant de fois sollicitée. Ne démontre-t-elle pas que l'Entente a enfin reconnu le seul point d'appui

solide de sa politique *dans l'Est*, c'est-à-dire là où se forment ces terribles orages qui viennent ensuite fondre sur les plaines flamandes, sur nos coteaux de Champagne et d'Artois. J'ai souvent entendu dire par des Polonais qu'une telle déclaration collective vaudrait pour l'Entente une armée. Je le crois.

VI

LES RÉALITÉS DE L'HEURE PRÉSENTE

AUTRICHE-HONGRIE ET POLOGNE

SECONDE PARTIE

Sommaire : *La solution dite « Habsbourgeoise », de la question polonaise. — La Prusse ne l'accepterait qu'à la condition d'amoindrir, à la fois, la Pologne et l'Autriche-Hongrie. — La tactique défensive des Polonais de Galicie.*

15 Juin 1918.

« Réunion, dans des conditions à déterminer, mais, avant » tout, garantissant au nouvel Etat son indépendance absolue, » de la Galicie *indivisible* au Royaume du Congrès *intan-* » *gible.* »

Tel est, nous l'avons vu, le postulat de Cracovie, telle est l'étape que les Polonais de Galicie, se rappelant que la politique est l'art des possibilités, n'osent pas actuellement dépasser dans le cheminement pratique de leurs aspirations vers le rétablissement de la grande Pologne : plaise à Dieu qu'ils se trompent sur l'étendue — bien plus vaste à mon sens — des possibilités de l'heure présente !

Si l'adjonction des huit millions d'habitants de la Galicie aux treize millions d'habitants du Royaume du Congrès pouvait se réaliser, un Etat polonais de vingt-et-un millions d'habitants, dont quatorze millions de race polonaise, serait, de ce fait, constitué, — Cracovie apportant aux débuts, parfois hésitants de Varsovie, l'appui d'une expérience demi-séculaire de

vie politique relativement autonome. Un tel Etat resterait certes fort incomplet, et bien faible vis-à-vis de ses puissants voisins, — situation critique susceptible de lui faire apercevoir certains avantages immédiats à se trouver placé sous le sceptre des Habsbourgs, à la condition impérieuse de n'aliéner aucune parcelle de son indépendance nationale.

Il n'y a pas là l'ombre d'une arrière-pensée de compromissions avec les Empires centraux, comme le répètent *sans bonne foi* certains ennemis de cette solution, mais seulement la simple acceptation d'une dynastie étrangère *par un Etat ne disposant pas d'une dynastie nationale légitime*, acceptation conforme, hélas, à l'ancienne tradition polonaise, sorte d'essai loyal auquel il serait facile de mettre fin si le nouveau Souverain ne tenait pas fidèlement les engagements qu'il aurait contractés.

*
* *

Sous la réserve des garanties de durée de cette combinaison qu'elle désire, la Maison de Habsbourg est très disposée à souscrire à ce programme *d'une union personnelle*, dans laquelle elle entrevoit la seule chance qui lui reste de sauvegarder son indépendance. Les Allemands d'Autriche et les Hongrois l'accepteraient plus volontiers que la constitution d'une Monarchie trialiste dans laquelle ils redouteraient un jeu de bascule résultant de l'alliance éventuelle de deux parties contre la troisième ; ils craindraient toutefois, même avec cette seule union personnelle, de voir le nouvel Etat polonais servir de centre de ralliement aux Slaves de la Monarchie dualiste.

Il va sans dire que la Prusse partage ces appréhensions et encourage ces résistances. Mais elle est si *empoisonnée*, c'est son expression juste et coutumière, par le problème polonais, — ses six millions de sujets posnaniens, silésiens et autres lui causent déjà tant de difficultés, — qu'elle n'ose trop augmenter le nombre des loups polonais introduits dans la bergerie teutonne !

En ce cruel embarras, elle incline parfois vers la solution habsbourgeoise, mais en l'adultérant à la manière de Berlin : ce qu'elle veut alors, c'est mutiler encore le Royaume du Congrès en lui arrachant ses plus riches districts, et n'en abandonner les restes qu'à une dynastie austro-hongroise durement vassalisée : ce qu'elle veut, c'est aboutir à l'entrée par ruse ou par violence de la Pologne et des pays limitrophes dans le cadre de la Mittel-Europa, pour en faire des Etats esclaves, taillables et corvéables à merci, sorte de cercles de *recrutement*, fournisseurs de main-d'œuvre et de chair à canon ! Comme ce serait vite fait si elle ne redoutait pas quelque terrible insurrection polonaise !

*
* *

En cette délicate occurence, le devoir des Polonais de Galicie est-il de combattre à outrance le gouvernement austro-hongrois, sans reculer même devant le danger de renverser la dynastie des Habsbourgs, ou leur est-il permis, tout en se maintenant fermement sur le terrain de leur postulat, de soutenir conditionnellement l'Autriche-Hongrie *dans sa lutte sourde contre la Prusse*, pour éviter la débâcle ?

La question n'est facile à trancher que pour les irresponsables. « Que les députés polonais de Galicie le sachent bien », écrivait le journal *Le Temps*, à la date du 26 mai, en les sommant de renverser le ministère Seidler, « les Alliés ont les » yeux sur eux. *Nous avons mesuré leur pouvoir. Nous mesu-* » *rerons leur responsabilité !* »

Phrase lapidaire... et sibylline, qui appelle les questions suivantes : Qui a mesuré le pouvoir des Polonais de Galicie ? Le mot *Nous* veut-il dire les Alliés ? je ne le pense pas. Quel est le pouvoir ainsi mesuré ? Est-ce celui de démolisseurs aveugles, frappant de parti pris, au risque d'ensevelir, sous les ruines de l'Autriche, l'Etat polonais renaissant ? De quelle responsabilité s'agit-il ? Vis-à-vis de qui ces Polonais sont-ils vraiment *responsables ?* Ce ne peut être, au premier degré, que

vis-à-vis de la Pologne, au second degré, que vis-à-vis de l'Entente. Ont-ils failli à l'un ou à l'autre de ces devoirs ?

Et s'ils estiment, eux aussi, eux qui, sur le front oriental, campent au contact direct de l'ennemi commun, que le meilleur moyen à leur portée de coopérer à la victoire de l'Entente est d'empêcher la Prusse de réussir le coup double qu'elle médite contre la Pologne et contre l'Autriche ; que c'est aussi le secours le plus efficace qu'ils puissent porter à leurs frères slaves courbés sous le joug dualiste ? S'ils apprécient, mieux que nous ne pouvons le faire dans notre éloignement, l'étendue des possibilités, le choix de la tactique ne leur appartient-il pas, dans la mesure d'ailleurs de leur liberté beaucoup plus que de leur pouvoir ? Et s'ils partagent le scepticisme éclairé du très distingué correspondant de l'*Eclair*, M. Achille Plista, sur le peu d'importance réelle d'un changement de ministère en Autriche-Hongrie ? Sommes-nous assez bien renseignés sur les dessous de la politique autrichienne pour qu'il nous soit permis de les blâmer sévèrement ? Savoir que l'on ne sait pas a toujours passé, depuis Socrate, pour le commencement de la sagesse.

* * *

Empressons-nous d'ailleurs de donner acte au *Temps* de sa tacite rétractation ; il a bien vite compris que l'injustice est ce qui paraît le plus dur à des hommes dont la position est si difficile ; et, par un revirement subit, il a cessé d'attribuer à l'attitude des Polonais de Galicie, dans la question austro-hongroise, une prépondérance décisive : leur nom ne se retrouve même plus dans son étude du 3 juin sur *Les Alliés et l'Autriche-Hongrie*, — ce qui n'empêche pas la conclusion, sinon la doctrine de cette étude de demeurer excellente : « N'ayons » qu'un but : Vaincre ; n'ayons qu'une politique : encourager, » soutenir quiconque nous aide à affaiblir l'ennemi. Disons aux » nationalités slaves ou latines d'Autriche-Hongrie : luttez » par tous les moyens pour disloquer la puissance germani- » que... »

Sous la réserve que le mot *germanique*, susceptible d'accroître l'hostilité des Slaves d'Autriche-Hongrie contre leurs compatriotes de l'Autriche allemande pourrait être avantageusement remplacé par le mot *prussienne*, — voilà, certes, on ne peut mieux défini, le terrain sur lequel les Alliés doivent se tenir étroitement unis !

Non, nous n'avons pas plus à en vouloir aux Polonais de Cracovie de la tactique qu'ils croient devoir adopter, qu'aux Polonais de Varsovie de cette *neutralité* dans laquelle, enserrés par l'ennemi, ils se maintiennent si noblement, en dépit des assauts réitérés de la Prusse. Dans des circonstances moins tragiques peut-être, la Roumanie, dès qu'elle s'est trouvée privée de communications avec l'Entente, n'a-t-elle pas été contrainte d'accepter cette sorte de neutralité asservie, muette, pour conserver quelques vestiges de son indépendance ? Avons-nous le droit de le lui reprocher ?

VII

LES DÉCLARATIONS COLLECTIVES DU CONSEIL DE VERSAILLES

Sommaire : *Le retentissement de ces déclarations. — La joie et l'espoir en Pologne. — La colère et la rage en Prusse. — La paix du Droit en Europe implique la réparation complète du crime des partages.*

22 Juin 1918.

Le grand Conseil interallié, qui se qualifie lui-même de *Conseil supérieur de guerre,* s'est réuni pour la sixième fois à Versailles, les 1er, 2 et 3 Juin. Les chefs des gouvernements français, britannique et italien, ainsi que le Généralissime Foch ont pris part à ses travaux (1).

Après avoir publié une première déclaration de principe, du ton le plus ferme, proclamant que « les peuples alliés sont » résolus à ne pas abandonner une seule des nations libres du » monde au despotisme de Berlin », le Conseil a tenu, avant de se séparer, à préciser deux points qui ont fait l'objet d'une double déclaration complémentaire dont nous rappelons le texte :

« Pologne. — *La création d'un Etat polonais uni et indépendant, avec libre accès à la mer, constitue l'une des conditions d'une paix solide et juste, et d'un régime de Droit en Europe.*

(1) Voir le post-scriptum de la Note V du 8 Juin.

Tchéco-Slovaques et Yougo-Slaves. — *Les gouvernements alliés ont pris note avec satisfaction de la déclaration faite par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, et désirent s'y associer en exprimant leurs plus vives sympathies pour les aspirations nationales des peuples tchéco-slovaques et yougo-slaves vers la liberté.* »

Le Conseil supérieur de guerre est donc pleinement d'accord, *sur les deux points,* avec le gouvernement des Etats-Unis, dont les vues invariables, maintes fois exposées, sur la question polonaise, furent encore précisées, dans son *programme de paix* du 8 janvier dernier. Les mêmes sentiments avaient été d'ailleurs exprimés, à diverses reprises, par la France, l'Angleterre et l'Italie : mais si j'ai, depuis longtemps et tant de fois, sollicité une déclaration *collective*, c'est que je savais combien elle était ardemment désirée par tous les Polonais, ceux surtout que le despotisme de Berlin maintient dans le plus noir isolement...

*
* *

Je vais commenter brièvement la double déclaration de Versailles.

Le 3 juin 1918 restera date mémorable dans l'histoire des relations entre la France et la Pologne.

Beaucoup de ces Polonais dont le cœur est chaud, l'esprit chevaleresque, l'âme hautement éprise d'idéal, me le font savoir : la déclaration collective des chefs des gouvernements de l'Entente prend à leurs yeux, en raison des circonstances, un éclat d'une incomparable grandeur... C'est *sur l'initiative de la France,* au son lointain du canon de bataille, au bruit même de l'explosion des obus qui tombent — rares heureusement — sur Paris, qu'elle a été formulée ; c'est un Conseil supérieur de *guerre* qui l'a enregistrée ; la signature du Généralissime des armées alliées s'y trouve apposée : *c'est la pa-*

role d'un Soldat; enfin, c'est de Versailles, de ce Palais où le Roi de Prusse se fit naguère couronner Empereur d'Allemagne, que part aujourd'hui une atteinte décisive à l'existence même de la Prusse, — puisque les deux provinces *polonaises*, auxquelles seules appartient légitimement le nom de Prusse, devront faire retour à la Pologne pour lui rendre le libre accès à la mer : elles s'empresseront, je l'espère, de changer ce nom abhorré !

En outre, la déclaration collective des Alliés vient à son heure, apportant aux Polonais, courbés et muets sous le joug, un précieux réconfort dans leur lutte sourde contre la Prusse, qui se prépare à leur donner le coup de grâce, — traîtreusement, comme toujours, après les avoir bernés de fallacieuses espérances, après avoir tout tenté pour leur persuader que la France se désintéressait de leur sort... J'ai dit que la première partie de cette déclaration, aussi opportune que généreuse, vaudra pour la France, dans l'Est, une armée.

C'est aussi une armée de 100,000 à 200,000 hommes que va mettre sur pied la seconde partie de la déclaration collective du 3 juin, qui exprime « la plus vive sympathie de l'Entente » pour les aspirations des peuples tchéco-slovaques et yougo- » slaves vers la liberté », et qui réserve *sagement*, dans leur intérêt même, la question des modalités suivant lesquelles cette liberté leur sera prochainement assurée : dans le cadre peut-être de la Monarchie austro-hongroise, délivrée elle-même du joug prussien *qui lui est si lourd.*

* * *

Dans son ensemble, la déclaration collective du 3 juin conduit aux déductions suivantes :

La France et l'Entente veulent donner à leur cause la base ferme du *Droit en Europe, ce qui implique la réparation du crime des partages de la Pologne;* elles comprennent qu'el-

les ne peuvent prendre un point d'appui solide sur la Russie dont les éléments, subissant en ce moment l'effet de puissantes forces *centrifuges,* se dissocient et s'éparpillent sous la moindre pression, — tandis que la Pologne constitue toujours un centre de résistance et d'attraction que les plus violents attentats n'ont pu briser ; elles ne perdent pas de vue que la restauration de la Pologne, la liberté garantie aux Tchéco-Slovaques et aux Yougo-Slaves n'entraîneront pas plus *ipso facto* l'affaiblissement irrémédiable de la Russie que la destruction de l'Autriche-Hongrie, ni même la dislocation de l'Allemagne, mais porteront un coup mortel à la Prusse, notre principale, notre seule véritable ennemie, l'ennemie du genre humain.

Voilà le programme dont nous ne devons pas nous écarter, sous peine de voir dans dix ans la guerre de nouveau déchaînée par le fait de la Race de proie!

Quant à nous, inspirons-nous du calme imposant du Conseil supérieur de guerre de Versailles. Pendant que nos cœurs vibrent à l'unisson avec ceux de nos magnifiques soldats, conservons la tête froide pour leur préparer, dans la mesure de nos moyens, la plus haute récompense de leurs sacrifices, — l'avènement de la Paix Française et sa bienfaisante durée : c'est le but que nous poursuivons dans nos Etudes sur la question franco-polonaise, et sur les réalités de l'heure présente, dont nous reprendrons prochainement l'impartiale analyse, au point où nous l'avons laissée la semaine dernière.

*
* *

P. S. — Nous commençons à connaître les effets de la déclaration collective de Versailles ; elle a touché l'ennemi au point sensible.

Sur l'ordre de Berlin, les journaux allemands et la presse neutre germanophile l'ont violemment attaquée : ils ont sorti pour cette besogne les arguments les plus inattendus et les plus contradictoires.

Mais c'est à Varsovie que la Prusse a surtout fait durement sentir sa *fureur teutonne* : elle a contraint le ministère polonais à laisser paraître un communiqué officieux exprimant le contraire de sa pensée intime, — diminuant l'importance de la déclaration collective de l'Entente, discutant l'opportunité de sa publication, etc., — tandis qu'en réalité le gouvernement du Royaume du Congrès espère que cette ferme déclaration va retarder, *sine die* peut-être, le moment où il allait se trouver réduit à choisir entre deux solutions étudiées à Berlin, et qu'il sait d'avance également inacceptables... Le Comte Burian, qui s'était rendu auprès de son collègue prussien pour préciser ces solutions, a dû abréger son séjour, et vient de rentrer à Vienne, les mains vides...

Ne faisons pas le jeu de l'ennemi commun en prenant au pied de la lettre le communiqué *imposé, attribué* au ministère de Varsovie ; il faut nous le rappeler :

La Pologne est une Princesse lointaine odieusement séquestrée par un tyran jaloux : pour nous entendre avec elle, il faut savoir nous comprendre sans parler.

VIII

LES POLONAIS SOUS LES ARMES

LA FRANCE REND, LA PREMIÈRE, LES HONNEURS A LEUR DRAPEAU

Sommaire : *L'accord des intérêts et des sentiments. — Le premier réveil de la Pologne en 1914. — Les Polonais forcés de servir dans les armées belligérantes, et les Polonais volontaires. — L'inoubliable cérémonie des honneurs militaires au Drapeau polonais.*

29 Juin 1918.

Dans l'Etude suivie sur la France et la Pologne, dont, il y aura bientôt deux mois, l'*Eclair* a pris, le premier parmi les grands journaux français, la clairvoyante initiative, j'ai tenté jusqu'ici de mettre en lumière les *intérêts politiques* communs qui lient étroitement ces deux grandes Nations : je n'oubliais certes pas un instant les *affinités profondes* qui ont toujours existé entre nous et les Français du Nord, l'intime fraternité d'armes cimentée entre les uns et les autres par le sang répandu sur les mêmes champs de bataille, la dette d'honneur enfin que la France et l'Europe ont contractée envers la Pologne depuis ses démembrements. Mais, avant d'aborder cet ordre d'idées, j'avais l'intention de terminer mes Notes sur la question politique, puis de traiter la question économique, d'une importance capitale, elle aussi, pour tous les industriels français, pour tous nos producteurs du Nord et du Midi, de l'Est et de l'Ouest.

Cependant, aujourd'hui, je tiens à saisir une occasion qui s'impose de dire quelques mots des *sentiments* avant de continuer la discussion des *intérêts*.

Et je saisis d'autant plus volontiers cette occasion qu'elle se présente sous la forme d'un mémorable fait militaire, et qu'elle m'amène à donner, au préalable, quelques détails sur le service des soldats polonais dans les armées belligérantes depuis le début des hostilités.

*
* *

La déclaration de guerre causa en Pologne une impression plus profonde encore que dans les autres pays de l'Europe. Ce peuple polonais, si bien doué naturellement, et dont une persécution séculaire avait eu pour seuls résultats d'affiner l'intelligence et de développer le sentiment national, eut subitement l'intuition que l'heure de la délivrance allait sonner pour lui. La géniale prophétie de Mickiewicz projeta sa lueur dans toutes les âmes : *La liberté de notre Patrie naîtra d'une guerre générale !* Et cette fois, la lutte éclatait enfin entre deux des Empires copartageants et le troisième : la discorde était au camp des complices.

Sous quelle forme, dans quelles circonstances ce sentiment unanime allait-il se manifester pour la première fois ? Je l'ai déjà noté dans un *Essai sur le Soldat Polonais* (1), et je ne puis, sans émotion, le rappeler ici...

Ce fut le 6 Août 1914, au moment où le premier détachement de mobilisés français, placé sous le commandement d'un jeune Lieutenant d'artillerie, *qui m'est très cher,* traversait fièrement, drapeau tricolore déployé, les rues de Varsovie pour aller rejoindre les armées françaises ; parmi les cris enthousiastes de Vive la France et Vive la Pologne ! au milieu

---

1) *Le Soldat Polonais, — Français du Nord.* Nouvelle Revue Nationale, Nos 8 et 9 des 5 Janvier et 5 Février 1918.

d'une indicible émotion populaire, le même chant grave de Foi et d'Espérance, si durement proscrit jusqu'alors, *mais jamais oublié,* jaillit spontanément, pour la première fois depuis tant d'années, de toutes les lèvres de la foule électrisée, se fiant à la protection des couleurs de France : « *Jeszcze Polska* » *nie zginela*... Non, la Pologne n'est pas morte ! »

C'est ainsi que le peuple polonais rendit au Drapeau français le suprême honneur de placer en lui, avant tous les autres, sa confiance et son espoir. Nous allons voir tout à l'heure la France rendre, à son tour, au Drapeau polonais des honneurs qui, pour être plus solennels, ne sont pas plus touchants.

* * *

Cependant, après les premières heures d'un enthousiasme qui était une claire vision de l'avenir, la situation présente se dessinait bien tragique pour les Polonais; et l'illustre Sienkiewicz écrivait en 1915 : « *Nos enfants, forcés de combattre* » *dans les rangs de trois armées ennemies, se ruent les uns* » *contre les autres en d'affreuses luttes fratricides* ». Oui, des millions de Polonais étaient contraints de verser, dans ces luttes, un sang généreux qui aurait dû n'appartenir qu'à la Pologne;... oui, les armes polonaises étaient, hélas! divisées;... en face du grand problème qui se posait, les esprits pouvaient même se laisser entraîner par des tendances divergentes ; mais les cœurs n'ont pas un instant cessé de vibrer à l'unisson *pour la résurrection de la Patrie par le sacrifice !* et la conduite tenue par les Polonais qui étaient assez heureux pour avoir conservé la libre disposition de leur vie, n'a pas manqué de le démontrer sur tous les champs de bataille.

En France, dès les premiers jours de la guerre, *un bataillon de volontaires polonais* fut, avec reconnaissance, accueilli dans nos rangs. Ce petit corps d'élite poussa jusqu'aux dernières limites le dévouement et l'héroïsme: bien peu de ces

braves restent encore debout pour recueillir l'héritage de gloire de tous ceux qui tombèrent au champ d'honneur.

En Pologne, les Polonais oubliant généreusement les souffrances endurées sous le joug moscovite, se rangèrent, pour la plupart, du côté de la Russie, *parce qu'elle était l'alliée de la France:* ils offrirent même de constituer *une armée nationale de volontaires* pour marcher contre l'Allemagne; la Russie n'eût pas confiance en cet élan, et ne permit pas la réalisation de ce projet magnanime.

En Galicie, quelques Polonais, reconnaissants à l'Autriche d'un demi-siècle d'autonomie relative, et comptant sur la Double Monarchie pour les aider à reconstituer leur Patrie, virent dans la Russie l'ennemi barbare qui détenait le plus de terres polonaises, et formèrent *deux Légions* de volontaires exclusivement destinées à le combattre et à lui arracher le sol sacré. Mais la Légion de la Galicie orientale n'eût qu'une existence éphémère, parce qu'elle voulut affirmer son intention d'obtenir *l'indépendance* de la Pologne, ce que l'Autriche refusa d'admettre; la Légion de la Galicie occidentale ne s'arrêta pas à cette question de *forme,* et fut, à diverses reprises, engagée contre les Russes *dans les secteurs où ne se trouvaient pas, en face d'elle, d'éléments polonais.* Les deux Légions poursuivaient, en somme, le même but: délivrer la Pologne de tout joug étranger, *le moscovite, d'abord, l'allemand, ensuite:* les Légionnaires le prouvèrent héroïquement par la suite, comme je l'expliquerai bientôt.

Quant à la Prusse, elle avait incorporé dans ses armées près de 700,000 Polonais, qu'elle y maintint par sa brutale et souvent sanglante discipline, les employant, — toujours fortement encadrés, surveillés et mitraillés par derrière au besoin, — dans les postes les plus périlleux: mais elle ne réussit pas à leur adjoindre *un seul volontaire.* Ce fut en vain que Guillaume II prétendit *créer,* par son Manifeste du 5 novembre 1916, un Etat polonais autonome, non pas en lui restituant la moindre

parcelle des provinces volées par ses aïeux, mais en opérant un vague prélèvement sur la part de la Russie, son ancienne complice de crime. La Prusse fut ainsi complètement déçue dans ses espérances d'arriver à combler les vides de ses effectifs à l'aide de nombreux *volontaires* polonais. De ce moment date l'opposition irréductible du Général von Beseler, Gouverneur général de Varsovie, à tout projet d'organisation d'une armée nationale polonaise, *exclusivement* destinée à défendre le territoire de l'Etat polonais.

*
* *

En résumé :

La Russie, jugeant à la mesure de la sienne la générosité chevaleresque d'autrui, avait refusé le concours de *volontaires* polonais : après son apparente conversion au libéralisme, — simple changement de forme de son impérialisme impénitent, — elle devait même s'opposer à la réunion, sous leur drapeau national, de ces soldats polonais, qui avaient déjà versé tant de leur sang pour elle ([1]), et qui se déclaraient tout prêts à la défendre contre l'Allemagne, — à la sauver peut-être ; *l'Autriche* avait vu fondre les Légions de *volontaires* polonais, et la Hongrie préparait des châtiments exemplaires pour punir les Légionnaires de leur erreur d'avoir, un moment, donné leur confiance et leur sang à la Double Monarchie ; *la Prusse* avait, en vain, prodigué ses promesses et multiplié ses intrigues : elle n'avait pu recruter, en Pologne, de chair à canon *volontaire*.

Mais c'était la *France* qui voyait, une fois de plus, se donner rendez-vous, à l'abri de son drapeau, de nombreux Polonais *volontaires*, provenant de tous les pays Alliés et surtout d'Amérique, heureux et fiers d'affirmer de nouveau la fraternité d'armes, la solidarité *perpétuelle* existant entre les deux Nations *France*

[1]) La Nouvelle Revue Nationale, du 5 février 1918, a fait connaître en France le fait d'armes admirable des Lanciers Polonais à Stanislawów et à Krechowce, en Juillet 1917 : c'est un exemple entre mille de l'héroïsme, si mal récompensé, des Polonais servant dans les armées russes.

et *Pologne* : ces volontaires formèrent, avec le concours empressé de l'armée française, de nouvelles unités, qui brûlaient du désir de montrer enfin sur les champs de bataille les couleurs polonaises sous lesquelles ils avaient été autorisés à servir.

Après quelques mois d'un travail persévérant, les vœux de ces braves viennent d'être exaucés, — et je ne saurais trouver, pour les Notes précédentes, un plus bel épilogue que le discours prononcé le 23 juin par M. le Président Raymond Poincaré, lors de la remise de drapeaux, d'étendards et de fanions à la première Division polonaise combattant à nos côtés.

Ce fut une simple et grandiose cérémonie militaire, non loin du front, au milieu de champs sur lesquels plane le souvenir d'une grande victoire française, de ce Napoléon qui fut naguère l'idole des soldats polonais, et l'espoir de leur patrie. Toutes les unités des différentes armes de la Division, y compris l'aviation, s'y trouvaient représentées, formant trois côtés d'un vaste carré ; sur le quatrième était dressé l'autel de campagne devant lequel, après la messe, allait être prononcé par les troupes le serment solennel au Drapeau. Au centre du carré, les plus hautes autorités civiles et militaires entouraient les emblèmes de la Patrie renaissante.

Et quel magnifique langage fut celui de l'orateur, quelle émouvante évocation de l'histoire dix fois séculaire de deux peuples « de tous temps amis » (1), quel hymne aussi d'espérance! Sous le charme de ces éloquentes envolées, un moment le présent a semblé s'évanouir, un moment les angoisses de l'heure sont restées suspendues, un moment les glorieux souvenirs du passé se sont illuminés comme un gage certain de la Victoire de demain, des réparations d'un radieux avenir!

---

1) C'est la légende d'une gravure symbolique bien connue que firent exécuter par l'un deux, et répandre à profusion, les Polonais de la *grande émigration*, qui vinrent, en 1832, s'asseoir avec tant de confiance au foyer du peuple français, et qui reçurent, en France, la plus cordiale hospitalité. Voir la gravure placée en tête de la *Deuxième partie* de ce volume.

Quelle intense émotion a fait trembler les armes aux mains des soldats, lorsqu'ils ont entendu vibrer, comme sonneries de clairons rendant les honneurs à leurs jeunes Drapeaux, les noms de leurs anciens Rois, les Piasts et les Jagellons, ceux de leurs héros immortels, les Sobieski, les Kosciuszko, les Poniatowski, ceux de leur bon roi Stanislas, et de sa fille, notre reine, Marie Leczinska, celui de l'illustre Mickiewicz, dont le fils était présent, ceux enfin de nos héroïques cités, Verdun et Nancy, Paris et Belfort, dont chacune était la marraine donatrice d'un drapeau ou d'un étendard.

Que dire de l'instant inoubliable où les Polonais ont enfin vu se dérouler et frissonner aux brises de France leurs enseignes sacrées où l'Aigle blanc éploie ses ailes, prêt à fondre sur l'Aigle noir..... Le souvenir de la parole prophétique de Bismarck s'est alors imposé à toutes les mémoires : « *Si l'Aigle blanc » renaît jamais,* a-t-il dit, — *ce sera la fin de l'Aigle noir.* » Sans doute, — car c'est l'Aigle des Hohenzollern qui, par traîtrise et félonie, a vaincu l'Aigle de Pologne et lui *a volé son nid.* Et ce n'est pas une simple allégorie, c'est l'exacte expression d'une vérité historique et géographique.

Et l'Aigle blanc renaît !

C'est ainsi qu'en juin 1918 communièrent les âmes de la France et de la Pologne immortelles, face à l'ennemi héréditaire !

IX

LA DESTRUCTION DE TROUPES POLONAISES PAR LA PERFIDIE DE LA PRUSSE

Sommaire : *Bref historique des Corps formés en Ruthénie-Blanche, en Ukraine et en Bessarabie. — L'alliance des Allemands et des Bolcheviks de Russie et d'Ukraine. — La belle campagne du Général Dowbor Musnicki. — Le Général Haller et le glorieux combat de Kaniów.*

6 Juillet 1918.

Nous avons dit les honneurs que la France et l'Armée ont rendus cordialement aux *volontaires* polonais à l'occasion de la remise de drapeaux aux unités de la Ire Division polonaise formée pour combattre à nos côtés. Il n'est pas sans intérêt de mettre en parallèle les traitements indignes que les Empires centraux ont, au même moment, fait subir à d'autres soldats de même nationalité : je veux parler de ceux qui, après avoir accompli avec autant de loyauté que de vaillance leur service dans les armées russes, se trouvaient dégagés par les circonstances de tout devoir militaire envers la Russie, et avaient dû borner *provisoirement* leur ambition à défendre leurs compatriotes et à constituer les premières forces si nécessaires au Gouvernement de Varsovie pour que la sauvegarde de l'ordre ne puisse servir plus longtemps de prétexte à l'occupation austro-allemande.

* * *

Plus d'un million de Polonais (1) servaient dans les armées russes en 1914. Enthousiasmés par la proclamation du Grand Duc Nicolas, qui leur promettait l'autonomie d'une grande Pologne reconstituée, — avec l'entière liberté, dont elle avait été si durement spoliée jusqu'alors, de sa langue et de sa religion, — les soldats polonais tinrent une admirable conduite, toujours au premier rang, toujours prêts à prendre la tête des attaques ou à se sacrifier pour couvrir les retraites ; lorsque les armées russes tombèrent en décomposition sous les coups de fous et de traîtres, seuls les Polonais résistèrent à la pourriture défaitiste, et les Généraux russes leur rendirent cet hommage qu'ils étaient les seuls éléments militaires restés sains au milieu des « *charognes soviétisées* ». (2)

Après les plus dures épreuves, et malgré l'obstinée résistance à leurs désirs légitimes de se grouper qu'ils rencontrèrent de la part du nouveau gouvernement russse, *prétendu libéral,* les débris de ces braves étaient parvenus à se réunir et à former des corps disciplinés *à la française*, — c'était leur expression, — médiocrement pourvus de munitions et d'un matériel, soit fournis par les Alliés, soit abandonnés dans les tranchées et les cantonnements par les déserteurs russes, ou vendus par ces soldats égarés, au moment où ils allaient les détruire, pour quelques barils d'eau-de-vie.

Trois principaux groupes s'étaient ainsi constitués : le Ier Corps polonais en Ruthénie Blanche, le IIme Corps en

(1) La Russie n'eut pas le temps d'incorporer dans ses armées toutes les classes mobilisables dans la Pologne *du Congrès :* l'occupation du pays par les troupes austro-allemandes l'en empêcha ; le Royaume donna cependant plus de 700,000 hommes. Les provinces lithuaniennes, blanc-ruthènes et ruthènes fournirent en outre un nombre considérable de soldats de race ou de nationalité polonaise.

(2) Voir les détails donnés dans la *Nouvelle Revue Nationale*, Nos des 5 Janvier et 5 Février 1918, au sujet de l'héroïque fait d'armes des lanciers polonais à Stanisławów et Krechowce. Au reçu des rapports concernant ce combat, le Généralissime Kornilof fit distribuer dix croix de St-Georges par escadron, récompense sans précédent dans les annales des armée russes.

Ukraine, le IIIme Corps en Bessarabie. Ces Corps reconnurent, dès qu'ils le purent, l'autorité du Conseil de Régence de Varsovie.

Voici, brièvement résumées, les tristes mais glorieuses péripéties par lesquelles durent passer les Corps polonais, avant d'être désarmés et dispersés, sinon complètement anéantis par la perfidie prussienne, avec l'aide des Bolcheviks ; — ceux-ci n'avaient pu, par leurs seules forces, accomplir jusqu'au bout la tâche *que leur avait imposée une clause secrète*, dictée par l'Etat-Major allemand lors de la conclusion de l'armistice germano-russe ; cette tâche consistait *à désarmer graduellement toutes les formations polonaises* créées dans l'ex-empire russe.

* * *

Quelques mots d'abord du IIIe Corps, formé en Bessarabie, sous les ordres du Général Stankiewicz, et dont l'existence fut éphémère. Son effectif groupé atteignit à peine 5,000 hommes : plusieurs petites unités disséminées ne purent arriver à rejoindre le noyau principal.

Après l'écrasement de la Roumanie, le IIIe Corps dut se fractionner pour échapper à l'étreinte allemande : un parti réussit à rallier le IIe Corps, dont il va être question ; certaines unités parvinrent à rejoindre les troupes qui, dans la région du Don, continuent à guerroyer à la fois contre les Allemands et contre leurs alliés les Bolcheviks ; d'autres, moins heureuses, furent arrêtées : les officiers et les soldats, que n'abattirent pas de féroces exécutions sommaires, sont actuellement, — c'est le sort de la plupart des officiers et des hommes de l'artillerie et des trains de la brigade Haller, — parqués en Hongrie, dans des camps où ils endurent des souffrances inouïes.

* * *

Le Ier Corps était placé sous les ordres du Général Dowbor Musnicki, excellent soldat, d'origine lithuanienne, et qui avait

été l'un des plus brillants officiers de l'Académie de guerre de Petrograd.

Ce chef, dont la haute valeur morale et militaire s'imposait à tous, établit d'abord son quartier général à Minsk, où un régiment de Lanciers avait pris garnison. Par ses efforts et son autorité, il parvint bientôt à réunir sous son commandement, et à rapprocher de lui trois Divisions d'Infanterie, pourvues de Cavalerie et d'Artillerie, auxquelles la méfiance chronique du gouvernement russe avait assigné des points de concentration fort éloignés les uns des autres, comme Rohaczów, Jedlno, Witebsk, etc. Il put constituer ainsi, au prix des plus grandes difficultés, un Corps d'environ 25,000 hommes, avec lequel il s'efforça de maintenir l'ordre dans *les anciennes marches polonaises du Nord-Est*, de Minsk, vers Mohilów et Smolensk, soit dans une vaste région d'environ 200,000 kilomètres carrés.

Cependant, les Bolcheviks, trop heureux de travailler, en assassins plutôt qu'en soldats, à tenir leur honteux engagement, ne cessèrent de harceler les détachements polonais qu'ils savaient isolés et dépourvus de moyens de communication avec le noyau principal de leur corps : ils désarmèrent ainsi trois ou quatre mille soldats, non sans en massacrer traîtreusement un certain nombre. J'ai fait connaître, dans une lettre du 9 Mars 1918, publiée par le journal *Le Temps*, et reproduite dans les pages précédentes ([1]), l'émouvante protestation par laquelle le Général Dowbor Musnicki dénonçait *A tous les peuples civilisés* les crimes commis, avec des raffinements inouïs de cruauté, contre ses soldats.

Or, dans la première quinzaine du mois de Janvier 1918, le Général avait adressé au gouvernement bolcheviste un ultimatum le mettant en demeure de faire cesser d'aussi lâches agressions : il avait fixé la date du 25 janvier comme limite extrême de sa patience. Ne recevant pas de réponse, Dowbor

([1]) Voir Note I, du 9 Mars 1918.

attaqua — pour défendre ses soldats. Sa courte campagne fut admirablement conduite, et très brillante : avec les faibles forces restant disponibles sous ses ordres, quatre Régiments d'Infanterie, plus deux Compagnies d'élite, formés avec des officiers en surnombre, deux Régiments de Cavalerie, quatre ou cinq Sections d'Artillerie, le Général entreprit d'aller dégager ses détachements menacés par des forces très supérieures, et chemin faisant il prit Orsza, Rohaczów, Zlobine, Bobruisk, — vieille forteresse dont il fit sa base d'opérations ; dans plusieurs rencontres, ses vaillantes troupes firent preuve de la plus grande bravoure, comme à ce combat d'Osipowicze où 600 Polonais battirent deux Régiments bolchevistes et firent plus de mille prisonniers.

Malheureusement la situation du Ier Corps devenait chaque jour plus critique : il se trouvait pris entre deux feux, les Bolcheviks à l'Est, les Allemands à l'Ouest. Ne pouvant espérer aucun secours, le Général Dowbor ne voulut pas, malgré leurs protestations de dévouement jusqu'à la mort, condamner ses braves soldats à une destruction certaine, sans aucune utilité ni pour la cause de la Pologne, ni pour celle des Alliés, trahis eux aussi par les Bolcheviks.

Il sut néanmoins résister aux instances et aux menaces des Allemands : il refusa obstinément de joindre ses troupes aux leurs, et les contraignit, par la fermeté de son attitude, à signer avec lui, le 25 Février, la convention de Bobruisk, par laquelle *le Commandement supérieur des armées allemandes dans l'Est* reconnaissait la neutralité du Ier Corps polonais et son autorité en Ruthénie Blanche. La petite armée du Général Dowbor, alors réduite à 12,000 hommes, continua donc à s'exercer et à faire régner l'ordre, aimer et respecter *les couleurs polonaises* dans la région qu'elle occupait, et dont elle avait chassé les Bolcheviks.

Cette accalmie ne devait d'ailleurs pas durer longtemps : puisque les Bolcheviks n'avaient pu accomplir entièrement leur triste besogne, les Allemands, dont la situation générale s'était améliorée, allaient la reprendre pour la terminer.

Dans la première quinzaine de mai, ils disposèrent peu à peu toute une armée, la Xe, sous les ordres du Général von Falkenhayn, autour du petit Corps polonais. Puis, lorsque son encerclement fut complet, et que toutes les communications avec Varsovie furent coupées, ils firent remettre au Général Dowbor, *très malade à ce moment,* un ultimatum lui enjoignant de déposer les armes dans un délai de 24 heures. Le Général s'empressa d'envoyer le Colonel Karnicki au Quartier Général Allemand : mais déjà les masses ennemies envahissaient les cantonnements polonais, et procédaient au désarmement du Ier Corps. Les Allemands en ont ensuite disséminé les officiers et les soldats, — auxquels ils ont ironiquement reconnu le droit théorique de rentrer, *quand ils le pourraient,* dans le Royaume, en qualité de *citoyens libres !...*

*
* *

L'histoire du IIe Corps est moins simple que celle du Ier : mais ses destinées ne furent pas plus heureuses. Cependant la région dans laquelle il se constitua était moins infestée de bolchevisme que celle du Ier Corps ; et, sans les réquisitions auxquelles ils devaient procéder pour subsister, les Polonais eussent vécu en parfaite intelligence avec les paysans qui voyaient en eux des libérateurs de l'écrasant joug russe. Antérieurement d'ailleurs, soucieuse d'empêcher ce rapprochement, l'autorité militaire autrichienne avait chargé les unités polonaises d'effectuer pour son compte les plus lourdes réquisitions.

Le IIe Corps fut d'abord placé sous les ordres du Général Michaëlis, très bon Officier Général, sortant, comme le Général Dowbor Musnicki, de l'Académie de guerre de Petrograd. Michaëlis reçut le titre d'Inspecteur Général des troupes polonaises stationnées en Ukraine et en Bessarabie, avec les pouvoirs d'un chef d'armée. Ces troupes se formaient en Ukraine, principalement à Kiów, à Antoniny, chez le Comte Joseph Potocki, etc.

Au bout de quelques semaines, le Général Osinski fut appelé au Commandement du IIe Corps, renforcé par les débris du IIIe Corps, puis au commencement de Mars, par la Brigade du Colonel Haller : cette Brigade, qui servait dans les Armées autrichiennes, s'était, après le traité de Brześć Litewski, révoltée contre le Commandement austro-allemand ; elle avait réussi à se frayer un passage à travers les lignes autrichiennes : malheureusement son artillerie et ses trains furent arrêtés par l'ennemi, tandis que la Brigade parvenait à rejoindre, à Soroki, le IIe Corps. Le Colonel Haller, nommé Général, fut adjoint au Général Osinski.

Le Corps comptait alors 12,000 hommes, sans parler des nombreuses unités qui cherchaient à le rejoindre. Mais la tâche qui lui incombait ne laissait pas d'être fort lourde : il s'agissait de défendre, contre les Bolcheviks et les soldats russes débandés, les nombreux Polonais établis depuis des siècles dans *les anciennes marches polonaises du Sud-Est* Volhynie, Podolie, Ukraine, c'est-à-dire de sauvegarder une région à peu près aussi étendue que celle des cantonnements du Corps Dowbor Musnicki.

En outre, pour semer la discorde entre les Polonais et les Ukrainiens, le simulacre de traité de Brześć Litewski venait d'arracher à la Pologne la plus grande partie du pays de Chelm et de la Podlachie. Les Polonais ne cachaient ni leur indignation ni leur volonté d'en appeler aux armes : aussi le gouvernement ukrainien s'empressa-t-il de prier les Allemands de venir à son aide. Cependant, ici comme en Ruthénie Blanche, l'attitude résolue des troupes polonaises réussit à imposer à l'armée d'occupation, assez inquiète alors de la tournure des événements, la reconnaissance formelle de leur neutralité. Bolcheviks et Allemands n'en continuèrent pas moins à désarmer les détachements polonais isolés, chaque fois qu'ils purent les surprendre ou les accabler sous le nombre.

Entre temps, pour calmer l'irritation des Polonais, le gouvernement ukrainien feignait de continuer à négocier avec eux :

ces pourparlers aboutirent, dans les premiers jours de mars, à une convention militaire qui reconnaissait une fois de plus aux troupes polonaises les droits de Corps neutres, et, mettait à leur disposition une vaste région dans le gouvernement de Czernyhów, ce qui les rapprochait du 1er Corps.

Cette convention n'était en somme qu'un atermoiement : le coup que méditaient les Prussiens n'était pas encore assez bien préparé : en attendant, les paysans ukrainiens étaient excités secrètement contre les Polonais, et recevaient l'ordre de les harceler et de les désarmer, si possible, sous la conduite, au besoin, d'officiers allemands.

Vers la fin d'avril, les préparatifs du guet-apens étaient terminés. Or le IIme Corps venait de se scinder en deux parties, dont l'une, sous le commandement du Général Osinski, se trouva trop faible pour opposer à l'ennemi une résistance sérieuse, tandis que l'autre, sous le commandement du Général Haller se mit en marche vers le Dniepr, et parvint à Kaniów, sur la rive droite du fleuve, à 220 kilomètres environ au Sud de Kiów.

C'est là que le Général Haller reçut, à sa grande surprise, un ultimatum allemand exigeant la démobilisation de ses troupes ; il refusa catégoriquement de s'y soumettre. Le 6 mai, à 8 heures du soir, nouvelle sommation d'avoir *à rendre les armes* dans un délai de trois heures : l'attitude résolue des Polonais fit encore réfléchir les Allemands, qui, peu de minutes avant l'expiration du délai, envoyèrent un officier *retirer l'ultimatum.*

Les Polonais reprirent dès le lendemain, en toute confiance, leurs exercices ; ils disposaient à Kaniów d'environ 1200 fantassins, 1000 cavaliers, 70 mitrailleuses, 7 batteries de campagne et 3 batteries lourdes, mais possédaient fort peu de munitions. Les forces allemandes chargées de les *surveiller* dépassaient 14,000 hommes de toutes armes, avec près de 200 mitrailleuses, 4 batteries de campagne et 1 batterie lourde.

Lorsque tout fut prêt, la bravoure et la loyauté teutonnes entrèrent en lice. Sans aucun avis, les Allemands ouvrirent le

feu le 10 mai, à minuit, et surprirent dans ses cantonnements une Brigade polonaise à laquelle ils firent beaucoup de prisonniers. Héroïquement les Polonais se défendirent, leur cavalerie se sacrifiant à maintes reprises pour charger l'infanterie et la cavalerie ennemies ; entre temps, ils repoussèrent avec indignation plusieurs offres de capituler qui leur furent adressées ; lorsqu'ils eurent brûlé leurs dernières cartouches et leurs dernières gargousses, leur attitude fut encore telle qu'après quatre jours et quatre nuits d'une lutte pendant laquelle ils avaient infligé de lourdes pertes à l'ennemi, ils obtinrent les conditions suivantes :

« 1. Les armes et les approvisionnements seront transportés » dans le Royaume de Pologne, dont ils sont la propriété.

« 2. Les officiers et les soldats seront également transportés » par fractions dans le Royaume.

« 3. Les officiers et les soldats conservent ce qui leur appar- » tient, les officiers gardant leurs armes.

« 4. Les troupes allemandes rendront les honneurs militaires » aux troupes polonaises sortant de leur camp. »

A nous aussi de rendre à ces braves le salut des armes.

L'Histoire militaire compte peu de capitulations conclues à des conditions aussi hautement honorables : et cependant quelques unités décimées ne se tinrent pas pour satisfaites, et réussirent, sous le commandement énergique du Général Haller, à forcer le passage du Dniepr, afin d'aller, sur d'autres fronts, continuer la lutte sacrée pour l'indépendance de la Patrie !

* * *

Ainsi disparurent, sinon complètement anéanties, dispersées du moins comme feuilles après l'orage, les dernières unités polonaises formées des débris de l'armée russe... triste fin pour ces vaillants, tant de fois décimés, qui furent réduits à brûler leurs drapeaux et leurs étendards, pour ne pas laisser aux mains

de l'ennemi ces trophées, — non de sa gloire, mais de sa félonie; — tandis qu'en France d'autres soldats plus heureux voient rendre les honneurs militaires les plus cordiaux aux couleurs polonaises qui flottent librement, dans un rayonnement d'espérance, sur le chemin de la Victoire!

X

ALSACE-LORRAINE ET PRUSSE-POSNANIE [1] RIVE DROITE DE L'ODER, RIVE GAUCHE DU RHIN

PREMIÈRE PARTIE

Sommaire : *Les destinées analogues de la rive droite de l'Oder et de la rive gauche du Rhin. — De l'Ordre Teutonique au Roi* EN *Prusse de 1701. — L'éphémère puissance des Hohenzollern. — Les regrets de Napoléon Ier à Ste-Hélène.*

13 juillet 1918.

Il existe une frappante analogie entre les destinées des provinces orientales de la France et celles des provinces occidentales de la Pologne. Les unes et les autres ont excité les brutales convoitises de leurs voisins teutons, en dépit des barrières naturelles, le Rhin et l'Oder, qui auraient dû les protéger ; les unes et les autres — malgré les ténèbres épaisses dans lesquelles l'ennemi héréditaire commun s'efforce de les maintenir au milieu de l'embrasement de la guerre mondiale — les unes et les autres voient poindre l'aurore de la délivrance.

La pensée de l'Alsace-Lorraine est restée gravée profondément dans tous les cœurs français ; il en est de même pour celle de la Prusse-Posnanie dans tous les cœurs polonais.

[1] Le mot *Prusse* est pris ici dans sa véritable acception géographique : il s'agit de la *Prusse* proprement dite, *qui n'est pas terre allemande*, et qui comprend deux provinces, la Prusse Occidentale, ou Royale, ou Polonaise, et la Prusse Orientale, ou Ducale, dite parfois brandebourgeoise depuis son annexion à l'Electorat de Brandebourg.

Mais, en pareille matière, le sentiment ne saurait suffire; il faut connaître ces questions dans leurs détails, il faut les envisager sous leurs différents aspects. Or, nous possédons bien en France les principales données du problème de l'Alsace-Lorraine, mais nous sommes moins fixés sur celles du problème de la Prusse-Posnanie ; les *secondes* ont trait à une région assez éloignée de nos frontières, paraissant même, par la nature de l'obstacle qui nous en sépare, plus lointaine encore qu'elle ne l'est en réalité, et dont les échos nous arrivent entièrement dénaturés par les savants *faussaires* qui, depuis Frédéric II, prennent à Berlin le mot d'ordre de leurs élucubrations [1]; et les *premières* doivent être complétées par la notion, par la certitude que les deux questions sont absolument connexes et, pour ainsi dire, solidaires! C'est cette vérité que M. Stephen Pichon, notre Ministre des Affaires Etrangères, a si nettement exprimée en disant le 27 décembre 1917 :

« Nous ne séparerons pas la cause polonaise de la cause » française ».

Et, en effet, si l'Alsace-Lorraine était rendue à la France sans que la Prusse-Posnanie fut restituée à la Pologne, *la paix ne serait qu'une trève*, et nous verrions, dans quelques années, l'Allemagne, après une savante préparation diplomatique, reprendre les armes contre nous, pour écraser sous le poids de ses perfidies et de ses hordes une France privée, peut-être, de certaines précieuses alliances.

Or, ce que nous *voulons*, ce n'est pas seulement reconquérir nos provinces perdues en 1871 ; nous entendons surtout leur apporter les bienfaits d'une paix *juste* et *durable*.

Pour établir que l'une des conditions d'une telle paix est la restitution à la Pologne de la rive droite de l'Oder, il est né-

---

[1] Frédéric répétait souvent : « Je commence par prendre ce qui me con- » vient; je trouve facilement ensuite quelques *pédants* pour prouver mon » droit de le prendre ». Cet homme d'*épée* nourrissait un profond mépris pour les hommes de *plume*. Il flattait cependant les philosophes, Voltaire, par exemple, afin d'arriver à mieux tromper les Occidentaux sur ses sentiments et ses intentions véritables.

cessaire de montrer comment cette région et le reste de la Pologne ne forment en réalité qu'une seule et même Patrie, divisée par les manœuvres indignes de ses ennemis héréditaires, et sans le rétablissement de laquelle le repos de l'Europe resterait gravement compromis.

*
* *

De même que la rive gauche du Rhin n'a pas cessé de s'appeler la *rive française,* de même la rive droite de l'Oder continue à porter le nom de *rive polonaise.* Il est vrai qu'en remontant au loin le cours des siècles, nous trouvons les Francs, — qui n'étaient nullement de race germanique, — établis sur les deux rives du Rhin ; de même nous voyons les Slaves habiter les deux rives de l'Oder, et leurs tribus pacifiques se répandre même jusqu'à l'Elbe, pour refluer ensuite vers l'Est sous la poussée des Suèves ou Alamans (1) : ces véritables ancêtres des Teutons, contenus à l'Ouest par des tribus guerrières, commençaient déjà le *Drang nach Osten* par leurs incursions, leurs déprédations, leurs ruées *ad praedam,* suivant l'expression de Tacite (2). C'est sous leur pression que les Slaves durent regagner la rive droite de l'Oder, non sans laisser de nombreuses traces de leur séjour entre ce fleuve et l'Elbe. Encore aujourd'hui des villages dont tous les habitants sont de pure race slave se rencontrent à l'Ouest de Berlin.

La Géographie, comme l'Histoire, atteste ces étapes du Germanisme, dans lesquelles les Margraves, qui devinrent après 1427 les Electeurs de Brandebourg, prirent maintes fois l'avant-garde ; c'est ainsi que la vieille Marche de Brandebourg — *Alt Mark, ancienne frontière* — se trouve à l'Ouest de l'Elbe ; la Marche — *Mittel Mark* — s'étend entre l'Elbe et l'Oder ; enfin la nouvelle Marche — *Neu Mark* — fut constituée la der-

(1) Du mot *Suève* vient le mot *Souabe ;* du mot *Alaman* vient le mot *Allemand.*

(2) « Les Germains combattent pour le butin, les Gaulois pour la gloire, les » Belges pour la liberté ». Au moyen âge les incursions des Teutons étaient désignées par le mot « *beutezug* », *la ruée pour le butin.*

nière par des territoires arrachés à la Pologne sur la rive droite de l'Oder.

*
* *

Cependant un autre danger s'était révélé, menaçant au Nord-Est les terres polonaises.

Chassé de Hongrie pour parjure et félonie, l'Ordre Teutonique ou des Chevaliers de la Croix, était venu, en 1226, demander l'hospitalité au prince polonais Conrad de Mazovie, sous le prétexte de défendre, contre les Lithuaniens païens, les frontières de la chrétienté. L'une de ces tribus lithuaniennes, que les bons apôtres, flétris du nom de Raub-Ritter, les Chevaliers-Brigands, s'efforcèrent de convertir — en la massacrant — habitait la *Prusse*, *Borussia* ou plutôt *Porussia* (1). Lorsqu'il se fut solidement implanté dans le pays, en pratiquant férocement le barbare *Faustrecht — le droit du poing*,— et qu'il vit son armée grossie par l'afflux d'un grand nombre d'aventuriers de haut-vol — véritables *jouisseurs* — pardon de ce néologisme qui définit si bien les méprisables de tous les temps, l'Ordre Teutonique, violant sans vergogne tous ses engagements, ne craignit pas d'attaquer sa bienfaitrice, la Pologne, restée le seul obstacle à ses impudentes convoitises. Mais il fut durement châtié de cette audace parjure, et l'éclatante victoire remportée par Jagellon, Roi de Pologne et Grand-Duc de Lithuanie, entre *Grünwald* et *Tannenberg*, en 1410, rendit pour longtemps, de ce côté, la sécurité aux terres des deux Etats réunis sous le même sceptre. La Pologne, toujours confiante et généreuse, eut pourtant le grave tort de concéder en fief au Grand Maître de l'Ordre, par le traité de Torun, *Thorn*, en 1466, une partie de la Prusse Orientale, avec la forteresse de Królewiec, dont les Teutoniques traduisirent par Kœnigsberg le vieux nom polonais; c'était laisser dans la plaie le poignard empoisonné.

Les Chevaliers continuèrent d'ailleurs leurs intrigues et leurs déprédations, si bien que l'Ordre dut être dissous en

(1) Le nom *Porussia*, dont la première syllabe paraît slave, résultait peut-être du voisinage des pays *russiens*, comme le nom Poméranie, *Pomorze*, indiquait le voisinage de la mer *Morze*.

1525. Une fois de plus — et ce ne devait pas être la dernière — la Pologne se laissa jouer ; elle consentit à la mutation de la principauté prétendue ecclésiastique en principauté séculière ; le Grand Maître de l'Ordre, Albert de Hohenzollern, s'empressa de jeter le froc aux orties, afin de conserver le bien *mal acquis,* et, pour rester *Prince en Prusse,* vint prêter, sur le Rynek de Cracovie, à genoux devant le Roi de Pologne, un serment solennel de vassalité.

Sept fois, au cours du XVIe et du XVIIe siècle, les Hohenzollern (1) renouvelèrent ce serment, — qu'ils ne cessèrent d'ailleurs jamais de violer dès le lendemain.

En 1618, nouvelle faute grave de la Pologne : la descendance d'Albert de Hohenzollern s'étant éteinte, la Prusse Ducale, qui aurait dû faire retour à la Couronne suzeraine, fut laissée en fief à la branche des Hohenzollern, Electeurs de Brandebourg.

Aussi, bientôt après, le Grand Electeur réussit-il à obtenir du Roi Jean-Casimir le remplacement du serment *personnel,* à genoux, par une investiture octroyée à des envoyés extraordinaires.

Cette nouvelle concession ne suffit pas à Frédéric-Guillaume, qui profita de graves dangers auxquels la Pologne se trouva exposée pour rompre tout lien de vassalité envers elle (2). Cette fois, l'émancipation était complète ; nous allons voir l'usage qui en fut fait... Pourtant, quelques années auparavant, lors du Congrès de Westphalie, l'Electeur de Brandebourg n'était qu'un mince seigneur : l'Ambassadeur de France avait le pas sur lui, et l'appelait « *Monsieur* »... (3)

* * *

(1) L'un de ces Hohenzollern était atteint des mêmes infirmités que son peu glorieux descendant, l'Empereur Guillaume II : maladie du rochet, légère atrophie du bras et transpiration des pieds ; les chroniques de Cracovie relatent ces détails.

(2) Traité de Welowa, en allemand *Wehlau,* de 1657, confirmé en 1660 par le traité d'Oliwa.

(3) Bainville, *Histoire de deux peuples.*

Et voici qu'en 1701, Frédéric, ne pouvant ériger son Brandebourg en Royaume, parce qu'en vertu de conventions formelles, aucune terre du Saint-Empire ne pouvait être la base d'une telle usurpation, Frédéric s'avisa de se couronner lui-même Roi *en* Prusse, titre exotique par rapport à l'Allemagne, puisque le Duché de Prusse était terre *polonaise* et non terre *allemande;* il jugea complètement inutile de consulter ou même d'informer la Diète de Ratisbonne, *puisqu'il s'agissait d'un territoire étranger au Saint-Empire.*

Combien ai-je vu d'Occidentaux s'étonner lorsque je leur rappelais *que Berlin n'est pas en Prusse, que la Prusse n'est pas en Allemagne, et que le Roi de Prusse n'est pas un Roi allemand!*

Les Puissances ne mirent d'ailleurs aucun empressement à reconnaître l'usurpation de l'Electeur de Brandebourg; la France ne s'y décida qu'en 1714, la Pologne qu'en 1764, le Saint-Siège qu'en 1787...

Mais le Roi en Prusse ne s'embarrassait guère de ces résistances passives; avec une remarquable suite dans ses desseins, il travaillait sans relâche à l'accroissement de sa puissance, en se souciant de moins en moins de vains scrupules ([1]).

Les *Mémoires de Brandebourg* rapportent, dans leur *supplément,* qu'en 1734, Frédéric-Guillaume considérait *comme injuste toute entreprise contre la Prusse occidentale ou polonaise,* — ce qui n'empêcha nullement son successeur d'écrire quelques années plus tard dans les *Matinées d'un Roi :*

« Quatre points principaux *s'offraient* à mes yeux : la Silé-
» sie, la *Prusse polonaise*, la Gueldre hollandaise et la Pomé-
» ranie suédoise. Je me fixai à la Silésie, — et je laisse au

([1]) Il va sans dire que le nouvel Etat brandebourgeois-prussien tint à se parer de la dignité royale, et prit dans son ensemble le nom de Prusse. Ainsi les Teutoniques et leurs successeurs, après avoir volé la terre ancestrale d'une tribu lithuanienne, et massacré ses habitants, volèrent et souillèrent aussi le nom de ces anciens Prussiens, apparentés de loin aux Slaves ou aux Celtes, mais certainement pas aux Alamans. Tels ces brigands qui s'approprient l'état civil de leur victime et déshonorent ensuite son nom. Il était réservé aux Hohenzollern de donner à une usurpation de ce genre une ampleur aussi imprévue qu'invraisemblable.

» temps le soin d'exécuter mes projets sur les autres points. »

Cette admirable désinvolture dans la convoitise du bien d'autrui, ne rappelle-t-elle pas le testament de Pierre-le-Grand, dont l'authenticité de la forme, mais nullement des intentions, a seule été contestée.

Les *projets* cyniquement avoués dans les *Matinées d'un Roi* n'empêchèrent pas davantage le Roi en Prusse....

« de garantir solennellement à la République polonaise tou-
» tes ses terres et possessions, et de renoncer à toute préten-
» tion quelconque sur ces mêmes possessions, »

.... devant la Diète de Varsovie, lorsqu'elle consentit à reconnaître, en 1764, son titre de Roi de Prusse.

Mais, huit ans plus tard, le même Roi de Prusse pillait et rançonnait à merci la Prusse Royale, l'inondant de sa fausse monnaie, l'affamant par ses réquisitions excessives, lui enlevant sept mille jeunes filles de seize à vingt ans pour fournir des *épouses* à ses grenadiers, déportant de nombreuses familles pour mettre en culture ses terres infertiles du Brandebourg, etc. Ayant ainsi planté quelques jalons, il procédait bientôt, d'un cœur léger, avec ses complices, à ce premier démembrement de la Pologne dont son frère et lui furent les instigateurs ; puis il ne tardait pas à occuper non seulement *toute la Prusse polonaise,* sauf Torun et Gdańsk — *Thorn* et *Dantzig,* — mais aussi une partie de la Grande-Pologne jusqu'à la Noteć — en allemand la *Netze*.

La Prusse Ducale se trouvait ainsi rattachée au Brandebourg sans solution de continuité, en passant sur le corps de la Pologne, et le rêve de la création d'un Royaume Baltique, du *Balticum,* au profit des Hohenzollern, commençait à prendre tournure.

En 1792, le Roi de Prusse s'emparait de Thorn, de Dantzig et de presque tous les palatinats de la Grande-Pologne ; en 1795, toute la rive gauche du Bug et de la Vistule, avec Varsovie, passait sous sa domination.

Le crime était consommé : les trois Aigles noirs avaient déchiré, et croyaient avoir mis à mort l'Aigle blanc !

Et voilà comment les Hohenzollern, exploitant avec le même cynisme leurs alliés que leurs ennemis, allongeaient démesurément les lisières de leur Royaume, plus encore par la perfidie que par la force de leurs armes... Voilà comment, si paradoxal que puisse paraître un tel résultat, le Brandebourg, après avoir franchi l'Oder à l'Est, parvint, sous le nom abhorré de Prusse, à franchir le Rhin à l'Ouest, et à donner à ses acquisitions sur la rive gauche du fleuve le nom d'un pays lointain... Voilà comment les Hohenzollern de nos jours ont pu rêver de faire de Strasbourg et de Metz, de Nancy et d'Anvers, de Paris même des villes *prussiennes,* de constituer une Prusse flamande, une Prusse séquanaise, etc. Mais cette fois ils veulent trop tendre les lisières : elles vont bientôt se rompre, car de tels appétits ont lassé la patience du Monde, et les admirables soldats de la France et de l'Entente, les Joffre, sur la Marne, les Castelnau, devant Nancy et Verdun, les Foch, sur l'Oise et l'Aisne, se sont mis en travers de cette monstrueuse ambition d'hégémonie universelle !

La fin de la Prusse des Hohenzollern est proche : leur prospérité a duré deux siècles ; ce laps de temps a paru bien long, alors qu'il est si court dans la vie des Nations ; l'Histoire dira bientôt de cette puissance éphémère : « *Je n'ai fait que passer,* » *elle n'était déjà plus.* »

*
* *

Le cadre très limité de cette Etude ne me permet pas de résumer les vicissitudes polonaises de la période napoléonienne ; mais je dois rappeler que, faisant à Ste-Hélène un triste retour sur le passé, Napoléon a écrit :

« Ma grande erreur a été de ne pas anéantir la puissance » des Hohenzollern ; ma grande faute a été de ne pas rétablir » la Pologne d'avant le crime des partages, la Pologne puis- » sante, clef de voûte nécessaire de l'édifice européen. »

Regrets impuissants, hélas ! que les décisions du Congrès de Vienne, en 1815, rendirent sans doute plus amers.

Les Hohenzollern conservaient, en effet, les deux provinces de la Prusse, et la Posnanie, le berceau et la terre sacrée de la Pologne. Ils détenaient, en outre, sur la rive droite de l'Oder, les anciens territoires polonais de la Poméranie citérieure, de la Nouvelle Marche et de la Silésie.

Tous ces territoires doivent être rendus à la Pologne, qui retrouvera ainsi sa frontière naturelle à l'Ouest, pour le plus grand bien du repos de l'Europe.

Il appartient à l'Entente de ne pas méconnaître la haute portée de l'expérience et des conseils de Napoléon ; l'Europe attend d'elle dans ce sens deux déclarations solennelles :

La première doit proclamer la déchéance des Hohenzollern et promettre le retour à la Pologne de la rive droite de l'Oder ;

la seconde doit faire savoir à la Russie que ses frontières *légitimes* à l'Ouest ne sauraient être que celles délimitées avant le premier démembrement de la Pologne en 1772.

Nous allons voir que ces engagements sont déjà contenus implicitement dans les discours des hommes d'Etat de l'Entente.

XI

ALSACE-LORRAINE ET PRUSSE-POSNANIE RIVE DROITE DE L'ODER, RIVE GAUCHE DU RHIN

SECONDE PARTIE

Sommaire : *Le double criterium de la victoire de la France, à l'Ouest et à l'Est. — Ce qui a empoisonné la Paix européenne depuis 1772 et 1871. — L'orientation continentale de la Prusse et la préparation de sa revanche. — Le Rhin, seul obstacle d'après de Moltke. — Deux médailles françaises.*

20 Juillet 1918.

Le bref exposé de la première partie a suffi, je l'espère, à démontrer cette vérité géographique et historique :

« La Pologne et la Prusse des Hohenzollern ne peuvent » coexister. »

Il fait comprendre, en outre, que le **véritable criterium** *de cette Victoire impérieuse de la France et de l'Entente, — dont je ne doute pas, — sera la reprise aux Prussiens de la rive droite de l'Oder et de la rive gauche du Rhin.*

Une confirmation de cette *vérité* nous a été donnée le 5 janvier 1918, par le ministre Lloyd Georges dans son discours aux délégués des ouvriers anglais ; voici les paroles mémorables qu'il a prononcées :

« Nous entendons poursuivre jusqu'au bout, aux côtés de la » France, la réparation du grand tort qui lui fut infligé en 1871,

» alors que, sans aucun respect pour la volonté de leur popula-
» tion, deux provinces françaises furent arrachées à la France
» et incorporées à l'Empire allemand.

» *Cette blessure* **empoisonne la Paix européenne** *depuis*
» *un demi-siècle*, et une atmosphère salubre ne saurait
» être rétablie tant que la plaie toujours ouverte ne sera pas
» cicatrisée.

» Il est impossible de trouver une démonstration plus
» frappante de la folie du crime qui consiste à se servir d'un
» succès militaire pour violer la Volonté nationale d'un peuple. »

Ou bien ce ne sont là que des mots, ou bien ces affirmations constituent un engagement aussi sacré pour la Pologne et la Prusse-Posnanie que pour la France et l'Alsace-Lorraine ; le millésime seul est à modifier : au lieu de 1871 il faut lire 1772, date du premier démembrement de la Pologne, ou 1815, date de ce Congrès de Vienne qui prétendit sceller ses destinées en sanctionnant les partages, sinon l'anéantissement, de la Patrie polonaise, — crimes de lèse-Nation, perpétrés à l'instigation des Hohenzollern, aussi bien en 1772 qu'en 1815.

Je sais qu'un siècle s'est écoulé entre 1772 et 1871, mais cette période est relativement courte dans la vie d'une Nation, dont les droits sont d'ailleurs *imprescriptibles*... et, même si la prescription séculaire était contestée, serait-il permis d'oublier qu'elle a été maintes fois interrompue par tout le sang répandu pour la défense de ces droits, et qu'un demi-siècle après 1772, — de même que M. Lloyd Georges vient de parler un demi-siècle après 1871, — Talleyrand écrivait à Metternich :

« Le partage qui raya la Pologne du nombre des Nations
» fut le prélude, en partie la cause, et peut-être jusqu'à un
» certain point, l'excuse des bouleversements auxquels l'Europe
» a été en proie. »

Ces lignes que les fortes paroles de M. Lloyd Georges viennent de traduire par l'énergique expression « *empoisonner*

» *la Paix européenne* » ne furent pas seulement inspirées par les sympathies profondes de la France pour la Pologne : elles envisageaient l'intérêt de l'Europe, et définissent bien pour nous le terrain sur lequel se placèrent les diplomates français au Congrès de Vienne : la France, quoique vaincue, réussit pourtant à obtenir *la reconnaissance de l'existence de la nationalité polonaise dans le cadre de la Pologne de 1772*, mais sous la forme théorique seulement que « *toutes* ses provinces, que le » sort les ait placées sous la domination de la Russie, de la » Prusse ou de l'Autriche, seraient dotées d'une représentation » et d'institutions *nationales*, — qu'en outre la liberté du com- » merce et de la navigation fluviale sur tout le territoire de la » République polono-lithuanienne de 1772 serait assurée à tous » les habitants de ce territoire ».

Ces promesses furent naturellement considérées par les Puissances copartageantes, — *le plus souvent à l'instigation des Hohenzollern*, — comme de vains chiffons de papier : instruits par l'expérience, nos diplomates du futur Congrès *de la Paix juste et durable* parleront, après la victoire impérieuse, plus haut et plus ferme que leurs devanciers, sauront exiger de solides garanties, ne se laisseront pas *jouer* une fois de plus par leurs retors collègues d'Outre-Rhin.

*
* *

« Jamais, *a dit M. von Kühlmann*, jamais nous ne rendrons » à la France l'Alsace-Lorraine dont la possession est le » ciment de l'unité allemande. »

« Jamais, *avait plusieurs fois répété M. von Bülow dans* » *ses discours d'avant la guerre*, jamais nous ne pourrons » même penser à l'abandon de la Posnanie et des régions avoi- » sinantes : car la frontière polonaise se trouve en réalité à » 18 lieues de Berlin. »

Je suis bien persuadé que le *jamais* de M. von Kühlmann est un simple *bluff*, car il sait, depuis notre victoire de la Marne, que l'Allemagne *ne gagnera pas la guerre* : mais le *jamais* de M. von Bülow est beaucoup plus sincère.

En voici d'ailleurs un commentaire, extrait d'un document authentique prussien, de date récente : (1)

« Les territoires que nous voulons et devons garder cou-
» pent la Pologne de la mer partout et sans espoir. De ce fait,
» les intérêts *vitaux* des deux Peuples doivent se heurter irré-
» conciliablement.

» *Nous ne pouvons ni ne voulons renoncer à la Prusse oc-*
» *cidentale, pas plus qu'à la Prusse orientale.* Or la Pologne,
» si elle veut s'affirmer et pouvoir exister comme Etat indé-
» pendant, ne pourra jamais renoncer volontairement à ses
» prétentions sur la vallée inférieure de la Vistule et sur
» Dantzig.

» Mais ces prétentions menacent l'Etat prussien et, de ce
» fait, l'Allemagne : elles ne pourraient d'ailleurs être réalisées
» que par l'appui intelligent, assez peu probable, des grandes
» Puissances Occidentales... Et alors l'Allemagne cesserait
» d'être une grande Puissance.

» En d'autres termes, le Royaume Pan-Polonais, rêvé et
» ardemment désiré par tout Polonais, *ne pourrait exister*
» *que sur les ruines de la Prusse-Allemagne.* »

C'est donc bien là le point sensible, le défaut de la cuirasse prussienne : les provinces de Posnanie et de Prusse.

Pour en acquérir la certitude, il suffit de lire entre les lignes des journaux allemands : la Prusse est prête à céder à l'Ouest, à la condition que nous lui laissions les mains libres vers l'Est :

La Pologne deviendrait ainsi la rançon de l'Alsace-Lorraine.

---

(1) Toutes ces considérations ont été développées dans un Mémoire remis à l'un de nos diplomates le 8 Janvier 1918.

Au prix d'une lâcheté, qui serait plus qu'un crime, une faute irréparable, l'Entente se procurerait un succès *apparent, éphémère :* car la Prusse aurait atteint son but principal. Berlin métropole, *excentrique jusqu'ici,* de la Mittel-Europa, ne se trouverait plus à dix-huit lieues de la frontière de la Pologne, son irréductible ennemie : tout en conservant sa prépondérance dans l'Ouest, sinon au delà du Rhin, du moins sur la rive droite de ce fleuve, résultat invraisemblable déjà, — elle arriverait à faire, vers l'Est, peser son joug sur les vastes territoires de la Pologne et de la Russie, ces portes de l'Orient asiatique, dont les profondeurs recèlent tant de richesses inexploitées : tout cela ne serait-il pas incomparablement plus précieux pour la Prusse que ses lointaines, malsaines et vulnérables colonies de l'Afrique ?... Ses esclaves auraient simplement changé de couleur...

Oui, la Prusse et l'Allemagne ne font plus mystère de la nouvelle orientation de leur politique coloniale ; elles l'appellent l'orientation *continentale.* Elles encouragent même la divulgation de leurs desseins pour bercer le rêve et endormir les souffrances de leurs peuples : une Etude très documentée, que vient de publier un écrivain allemand, fournit à ce sujet toutes les précisions désirables. Cette Etude, intitulée « *La pous-* » *sée vers l'Est : la Russie d'Asie véritable objectif de la* » *paix et de la prospérité allemandes* », affirme que la question *vitale* pour la Prusse et l'Allemagne est de conserver *les mains libres à l'Est,* que l'avenir ne leur paraît plus autant *être sur la mer :* elles adopteraient volontiers une ancienne devise d'une famille polonaise : « *Ab oriente robur* ». N'est-il pas évident que le rétablissement d'une Pologne puissante peut *seul* faire s'évanouir en fumée tous ces rêves malsains, dont la réalisation permettrait à la Prusse de reprendre à brève échéance ses attentats contre nous, Occidentaux naïfs et mal renseignés ?

* * *

Et cependant, je ne l'ignore pas, certains diplomates de l'Entente affirment bien que l'Alsace-Lorraine nous sera restituée : mais, hommes de peu de foi, ils pensent qu'il sera fort difficile d'abattre la Prusse au point de lui reprendre la rive droite de l'Oder : quelques rares Polonais, encore sous l'impression du martyre de leur Patrie, partagent même cette appréhension...

Pour moi, je le répète une fois de plus, notre victoire militaire impérieuse n'a jamais fait et ne fait aucun doute ; je reconnais que l'ennemi nous oppose encore, après quatre ans de guerre, un mur d'airain, de fer, de feu, de gaz empoisonnés, de crimes, — un mur qui paraît *indestructible ;* mais, le jour où s'agrandiront les lézardes dont j'aperçois les traces, la muraille s'écroulera tout d'un coup, et la boue qui lui sert de ciment s'envolera en poussière.

Toutefois, après la victoire militaire, c'est à nos hommes d'Etat qu'il appartiendra de confirmer la victoire diplomatique ; j'espère que nos représentants au Congrès des Deux-Mondes sauront se montrer dignes de nos admirables soldats, qu'ils ne craindront pas, pour assurer la Paix future, de faire rendre gorge à ce monstrueux Etat *dit* prussien, formé, sous ce nom volé, de *lisières,* de pièces et de morceaux dérobés à autrui ; ils n'oublieront pas non plus que, retrouvant sans peine ses instincts ataviques de rapines, amplifiés aujourd'hui jusqu'à tendre à la domination universelle *pour exploiter le Monde à son profit,* le peuple allemand, du plus grand au plus humble, et sous ses différentes étiquettes politiques *sans exception,* s'est rendu solidaire de ses dirigeants ; ils devront mettre cette Race de proie hors d'état de nuire désormais, et prendre à ce sujet les avis de nos chefs militaires.

Je tiens à signaler ici, sans plus attendre, l'opuscule absolument remarquable qu'un Officier Général Français a publié sous ce titre : « *La Paix Française* », — opuscule que notre timide Censure a cru, bien à tort, devoir outrageusement mutiler, et qui, rétabli dans son texte intégral, s'imposera comme

livre de chevet aux Congressistes de l'Entente ([1]). Je connais depuis peu de jours cette œuvre magistrale ; je partage entièrement toutes les vues de l'auteur en ce qui concerne la rive gauche du Rhin, mais je fais une réserve à propos de ses aperçus relatifs à la rive droite de l'Oder, région dont il ne s'occupe qu'incidemment. En suivant ses traces, il serait facile de prouver que les frontières naturelles de la Pologne sont au Nord la Baltique, *sans aucune enclave*, à l'Ouest l'Oder et la Bohême, au Sud les Carpathes, à l'Est la Dźwina et le Dniepr, gardés par lès sentinelles de Witebsk et de Smolensk, ainsi que sur une partie du cours de ces fleuves, par des glacis avancés, comprenant les palatinats de ces deux villes et ceux de Połock et de Mścisław.

Pour en revenir au Rhin, *seul obstacle susceptible, de l'avis du Maréchal de Moltke, d'arrêter une armée moderne*, et que nos pères considéraient déjà comme la seule frontière véritablement protectrice de la France contre les invasions allemandes, il est intéressant de rappeler à nos futurs congressistes deux belles médailles que j'ai sous les yeux :

La première, frappée en 1675 par ordre de Louis XIV, présente, à l'avers, l'effigie du grand Roi, dont le bon sens est reconnu par tous, — y compris Sainte-Beuve qui n'est pas suspect ; le revers porte en exergue l'inscription : *« Germania » ultra Rhenum pulsa »*, et montre, autour d'un trophée d'armes françaises, des guerriers germains fuyant éperdus... Acceptons-en l'augure ;

la seconde, inspirée par le même sentiment, fut frappée, quelques années plus tard, en l'honneur de Vauban qui venait

([1]) *La Paix Française*, par le Général X, avec Préface de Junius, Imprimerie Mersch, à Paris, 1917. Peu de temps avant la guerre, le Général X a publié, *sous son nom*, dans la presse française, une série d'articles très remarqués et très remarquables, aux aperçus véritablement prophétiques, dont notre Gouvernement n'a malheureusement pas cru devoir tenir compte. Espérons que sa nouvelle œuvre exercera l'influence décisive qu'elle mérite sans conteste. Le nom, que je connais, de cet éminent Officier Général sera donné au public en temps opportun.

de fortifier Strasbourg; en voici la légende: « *Gallia claustra* » *Germanis* (1) ».

A propos du Rhin-frontière, je voudrais, — mais le cadre limité de cette Etude ne me le permet pas, citer le texte insolent du poème de Becker, *le Rhin allemand*, si populaire en Allemagne depuis 1840, — la fâcheuse réponse de Lamartine, intitulée *la Marseillaise de la Paix*, et que signeraient aujourd'hui des deux mains nos pacifistes, — la cinglante, l'admirable réplique, chef-d'œuvre de Musset, — les *aveux* enfin d'un Allemand, Henri Heine, qui parurent clore le débat...

Nous n'en sommes encore ni à frapper les médailles, ni à réciter les strophes qui célébreront notre triomphe et le juste rejet de l'Allemagne sur la rive droite du Rhin comme sur la rive gauche de l'Oder; j'ai la ferme confiance que nous connaîtrons un jour — bientôt peut-être — ces temps attendus depuis des siècles par la France et par la Pologne.

(1) Voir en tête des *Annexes* de ce volume, la reproduction de la médaille frappée en 1675 : *omen, amen.*

XII

L'INAPPRÉCIABLE SERVICE RENDU PAR LA POLOGNE CAPTIVE

Sommaire : *Les sentiments intimes de la Pologne. — Au service de la France. — Les avances de la Russie. — Ni russophiles, ni austrophiles. — Les attentats de la Prusse. — La lourde tâche du Conseil de Régence :* STAT RECTITUDINE.

27 Juillet 1918.

Lorsque, pénétrés de reconnaissance et d'espoir, nous voyons arriver en masses compactes les belles troupes américaines qui ont déjà pris une part si glorieuse à nos succès, nous ne pensons peut-être pas assez que l'Allemagne, c'est-à-dire la Prusse, fait de son côté des efforts désespérés pour trouver de nouveaux effectifs à jeter dans la mêlée des Nations — un *matériel humain,* c'est son expression, susceptible de faire contrepoids à nos gros bataillons d'Outre-Mer ; et, la plupart de nous l'ignorent : le principal obstacle que la Puissance du Mal rencontre à la réalisation de son désir, c'est la résistance de la Pologne, son irréductible ennemie !

Il n'est pas inutile de faire précéder la démonstration de cette vérité par une courte analyse des sentiments intimes de la Pologne à l'égard de la France, de la Russie et de la Prusse. Nous avons eu déjà l'occasion d'étudier certaines tendances polonaises vis-à-vis de l'Autriche-Hongrie (1).

*
* *

(1) Voir Notes V et VI, des 8 et 15 juin 1918.

La France d'abord : aucun doute n'est ici possible. Tous les Français connaissant quelque peu l'histoire des siècles précédents savent combien de sang les Polonais ont généreusement versé pour nous sur tous les champs de bataille de l'Europe, et même dans de lointaines expéditions, comme celle de Saint-Domingue, en 1802.

Fidèles à cette noble tradition, les trois mille Polonais valides, présents en France au début de la mobilisation de 1914, accoururent dans nos rangs, — se souvenant aussi sans doute de la parole prophétique de Mickiewicz qui voyait dans la première grande guerre européenne l'aurore de la liberté de sa patrie : hélas ! de tous ces braves bien peu, quelques centaines à peine, restent encore debout.

D'autres sont venus les remplacer, tous *volontaires :* quelques-uns, vieux soldats déjà des Armées russes ou des Légions polonaises, échappés à l'étreinte des Empires centraux, — la plupart arrivant d'Amérique, où la colonie polonaise est si nombreuse et si prospère, — tous, par une sorte d'atavisme héroïque, tous ont marché au canon ! Ce sont eux qui ont formé cette 1re Division polonaise aux unités de laquelle, en une mémorable cérémonie militaire, M. le Président Poincaré a remis, le 23 Juin, au nom de la France, des drapeaux et des étendards (1).

Ceux-là *sont à l'honneur ;* à nous de ne pas oublier ceux qui, en Pologne, *sont à la peine,* qui nous y rendent des services moins apparents, sans doute, mais cependant *inappréciables,* et dont nous devons leur conserver une profonde reconnaissance.

*
* *

Par quelle mystérieuse destinée la Pologne, traîtreusement écartelée depuis plus d'un siècle entre trois grandes Puissances,

---

Voir Note VIII du 29 juin 1918.

continue-t-elle à tenir la première place dans les préoccupations de ces Empires ? Par quelle merveilleuse vitalité ses trois tronçons tendent-ils encore irrésistiblement à se réunir *en une fédération ou tout au moins une union de peuples libres,* qui sera *le simple rétablissement de la République Royale polonaise de 1772?* Cet inéluctable retour de l'Histoire, les trois Puissances copartageantes n'ont, pas un instant depuis leur crime, cessé de le redouter, et leurs efforts ont toujours eu pour but d'en retarder l'échéance fatale pour elles, ou de l'adultérer à leur profit: rappelons brièvement leurs dernières tentatives en ce sens.

La Pologne est une princesse dont les tyrans qui la séquestrent recherchent l'alliance... en la martyrisant.

C'est la Russie, stimulée par la France, qui a paru comprendre la première, dès le début de la guerre mondiale, l'intérêt majeur qu'elle aurait à se faire de la Pologne une alliée fidèle. La fameuse proclamation lancée en août 1914 par le Grand-Duc Nicolas laissait entrevoir la reconstitution de la Pologne de 1772, autonome sous le sceptre du Tsar de Russie : en dépit de ce geste intelligent et généreux, la méfiance bornée du gouvernement russe ne devait pas tarder à faire de nouveau prévaloir sa pernicieuse influence.

Malgré les doutes, trop justifiés, qui s'élevèrent, non sur la sincérité du Généralissime ou de l'Empereur, mais sur celle de leurs fonctionnaires, la proclamation produisit une vive impression de la Baltique aux Carpathes, et plus encore peut-être dans les Chancelleries de l'Europe. Notre Quai d'Orsay, qui ne pouvait ignorer les racines profondes des sympathies subsistant en France pour la cause polonaise, s'empressa de saisir cette occasion unique — et fugitive — d'en renouer la tradition, tout en se maintenant loyalement sur le terrain de l'alliance avec la Russie.

Et la Russie, loin de se froisser de cette initiative, y aperçut de suite, pour ses promesses, une sorte de caution de

nature à lui assurer dans ses provinces occidentales de précieux dévouements : aussi fit-elle désigner par son Ambassadeur, M. Iswolski, les Polonais, résidant à Paris ou dans les capitales de l'Entente, avec lesquels elle était disposée à voir très volontiers nos diplomates entrer en relations. C'étaient des écrivains connus, des hommes d'une haute valeur intellectuelle, dont certains avaient depuis de longues années consacré leur activité politique à la tâche ingrate de réconcilier la Pologne et la Russie, — seule vóie pratique s'ouvrant alors, *à leurs yeux*, d'adoucir les maux de leur patrie. C'est ainsi que ces Polonais acquirent le monopole, confirmé depuis lors par les principaux Cabinets de l'Entente, de représenter officieusement la Pologne à l'Etranger. Et ce fut sous la présidence de M. Emile Loubet, notre ancien Président, et des Ambassadeurs Iswolski et Bertie, de Russie et d'Angleterre, que fut créé à Paris le Comité parisien *Pro Polonia,* (1), correspondant, *plein de bonnes intentions,* de l'admirable *Comité Général de Secours pour les victimes de la guerre en Pologne.*

Cependant, les événements se précipitaient, et la situation changeait du tout au tout. C'était d'abord la retraite russe, résultant de trahisons multiples, auxquelles seuls l'infortuné Tsar et quelques-uns des siens demeuraient étrangers, trahisons dont ils devaient bientôt devenir les victimes : l'Histoire jugera sévérement tous ceux, *quels qu'ils soient,* qui auraient dû prévoir, et sans doute pu empêcher cette série de crimes. C'était ensuite l'occupation de presque toute la Pologne de 1772 par les armées des Empires centraux : mais ceux-ci, malgré leur fol orgueil, ne s'estimèrent pas assez puissants pour envisager la reconstitution, à leur profit, de la République Royale polonaise, puissance redoutable qu'ils auraient craint de ne pouvoir bientôt maîtriser.

Aussi commencèrent-ils sur le champ leur œuvre de division : avant de résumer la part prépondérante qu'y prit la Prusse, rappelons qu'en ce moment encore l'Autriche-Hongrie aux

(1) Voir *Annexe III.*

abois continue à n'apercevoir son salut que dans la création, sous le sceptre des Habsbourgs, d'un Etat polonais réduit, comprenant seulement le Royaume du Congrès de 1815 et la Galicie ; elle en fait même obstinément la condition de son accession complète à la Mittel-Europa.

*
* *

La question a été posée à un grand Polonais, le plus grand, à mon sens, et de la plus haute valeur morale : « Que préférerriez-vous ? voir une partie de la Pologne former un Etat » libre, indépendant, le reste demeurant asservi, ou bien voir » réunis, mais sous une domination étrangère, les trois tronçons » de la Pologne de 1772 ?». Et la réponse ne se fit pas attendre : « *Avant tout* voir notre Patrie entièrement reconstituée ! » N'est-ce pas là le cri de la vraie mère, au jugement de Salomon ?....

Il ne faut pas oublier d'ailleurs que la Pologne ne possède pas de dynastie nationale légitime, — qu'elle demandait, trop souvent hélas, ses Rois à l'étranger, — qu'elle voit enfin près d'elle la Hongrie, si jalouse de son indépendance, mais trop faible pour la sauvegarder par elle-même, accepter l'union avec l'Autriche.... et réussir à en tirer le plus grand profit.

Il ne faut pas oublier non plus que Napoléon Ier exprimait aussi à Sainte-Hélène l'avis « qu'*avant tout* il faut rétablir une » puissante Pologne, en laissant au besoin *n'importe quelle tête » amie, alliée, ennemie même, en porter la couronne »*. Comme le grand Polonais dont je viens d'indiquer la réponse, Napoléon savait fort bien que les Polonais, redevenus puissants, se débarrasseraient facilement et vite d'un Souverain qui prendrait son mot d'ordre auprès des ennemis avoués ou secrets de la Pologne : ils ont, dans le passé, trop souffert de situations de ce genre.

Telles sont les raisons complexes pour lesquelles certains Polonais ont naguère envisagé sans enthousiasme mais sans crainte la reconstitution de leur Patrie sous la domination

russe, tandis que d'autres préféreraient, dans le même esprit, l'union personnelle sous le sceptre des Habsbourgs : Les *russophiles* d'antan seraient mal venus à suspecter les *austrophiles* d'hier, — et réciproquement ; car les premiers n'étaient en réalité pas plus russophiles que les seconds ne sont devenus austrophiles : Tous ont été simplement des *polonophiles étapistes,* poursuivant le même but par des voies parallèles... Ne savaient-ils pas qu'une Pologne réellement autonome dans le cadre de l'Empire tsariste, ou celui de la Monarchie habsbourgeoise, ne tarderait pas à affirmer sa prépondérance, et à reconquérir sa liberté en même temps que ses limites de 1772 ?

Il n'en va pas de même en ce qui concerne la Prusse : la Pologne a trop appris à connaître ses méthodes perfides. Aussi la Prusse est-elle la seule des trois Puissances copartageantes sous la domination de laquelle aucun Polonais n'acceptera *jamais* la reconstitution, même intégrale et autonome, de la Pologne de 1772.

Et cependant la Prusse, cette puissance *démoniaque* comme vient de la qualifier Rudyard Kipling, la Prusse a une telle confiance dans ses moyens, tantôt de violences barbares, tantôt de mensongères promesses, qu'elle n'a pas désespéré tout d'abord de tirer parti de la Pologne, sa victime séculaire.

C'est de cette seconde manière, — la perfidie, — que procédèrent les rescrits de l'empereur Guillaume du 5 novembre 1916 et du 12 septembre 1917, simples *chiffons de papier* de circonstance ; c'est dans le même esprit d'apparente condescendance que la Prusse consentit à la désignation des trois membres du Conseil de Régence du Royaume, Mgr Kakowski, Archevêque de Varsovie, le prince Zdisław Lubomirski et M. Joseph Ostrowski.

Le premier est Primat du Royaume du Congrès, — à défaut de l'Archevêque de Posen et Gniezno, Primat de Pologne avant l'asservissement de la Posnanie ; or, d'après une ancienne tradi-

tion polonaise, le Primat est, *de droit,* premier Régent en cas d'interrègne. Pas plus que Sa Grandeur, les deux autres Régents ne sont des créatures de la Prusse : ce sont de grands Polonais, dont le choix a été imposé par l'opinion publique, en un moment où l'Etat-Major prussien voulait à tout prix éviter une puissante insurrection dans la vaste région polonaise qu'il occupait, et que traversaient toutes ses lignes de communications avec ses armées de l'Est.

Depuis l'arrivée au pouvoir de ces trois hommes, une lutte sourde s'est poursuivie entre les Prussiens, militaires et diplomates, s'efforçant par tous les moyens d'imposer à la Pologne une *alliance* qui leur aurait permis de disposer de plusieurs millions d'admirables soldats, — et le gouvernement polonais, — tantôt brutalisé, tantôt flatté par son tyran, le Général von Beseler, qui lui dépeignait sous les couleurs les plus sombres la situation de l'Entente, pour lui démontrer clairement que le salut de la Pologne était aux mains des Empires centraux. Or, dans cette lutte inégale, *résultat invraisemblable, c'est le Conseil de Régence qui, par son inébranlable fermeté, a pu garder le dernier mot!*

Outre le traité de Brześć-Litewski, et sans parler du régime actuel de terreur et de désolation sous lequel la Pologne succomberait si elle n'était immortelle, trois faits récents montrent clairement que la Prusse désespère de réduire la résistance de la Pologne.

Ce sont : 1° la destruction des troupes polonaises poursuivie avec tant d'acharnement et de déloyauté en violation de conventions formelles ; 2° une tentative de coup d'Etat à Varsovie, tentative avortée d'ailleurs grâce au dévouement unnaime des Polonais pour leur Conseil de Régence, mais fomentée par la Prusse dans le but de remplacer le Conseil de Régence par un *dictateur* militaire, *asservi* comme l'Hetman Skoropadski, de Kiów ; 3° l'autorisation, enfin, accordée par les Allemands *à leurs complices bolchevistes,* de pénétrer en Pologne occupée.

Toutes ces mesures se trouvaient contenues en germe dans le traité de Brześć, et dans ses *stipulations secrètes* dont l'authenticité, dûment démontrée par les faits, ne peut plus être contestée. N'est-il pas évident que, dans ces criminelles tractations, le principe absolu a été posé que « *la politique polonaise* » *doit être exclusivement conduite par le gouvernement alle-* » *mand.* » Le traité lui-même, entre alliés Allemands et Bolcheviks, ce traité inventant l'Ukraine, arrachant aux Polonais la terre sainte de Chelm et la Podlachie, n'a-t-il pas eu pour but principal de rendre impossible toute restauration de la Pologne, puissance catholique, détestant l'anarchie, et demeurant dans l'Est la menace la plus redoutable, la seule à vrai dire, contre l'hégémonie prussienne ?

Et voici comment, par l'une de ces *offensives intérieures*, dont elle détient l'odieux secret, la Prusse entend conjurer ce danger : les *stipulations* reconnaissent « au Conseil des » commissaires du peuple russe le droit de rester en contact » avec les milieux démocratiques existant en Pologne, à » l'effet de propager l'idée révolutionnaire en envoyant » en Pologne des agitateurs inscrits dans les listes des » bureaux de renseignements allemands de Petrograd et aussi » de Varsovie. »

Nous comprenons maintenant comment la Prusse ne pouvait tolérer l'existence de puissants éléments d'ordre tels que les Corps de troupes polonaises, dont la destruction était résolue par elle au moment même où ses Généraux signaient de fallacieuses conventions de neutralité !

De ce machiavélisme, le Conseil de Régence de Varsovie n'était peut-être pas entièrement dupe : il avait peine cependant à croire à tant de fourberie, et c'est avec douleur qu'impuissants, hélas, mais impassibles comme les sénateurs romains sur leurs sièges curules lorsque les Barbares entrèrent à Rome, ses membres ont vu s'évanouir les espérances légitimes qu'ils avaient fondées sur les Corps polonais.

*
* *

Soutenus par leur secret espoir, leur confiance en cette victoire de la France et de l'Entente qui seule assurera la restauration de la Pologne, ne se laissant décourager ni par l'adversité, ni par l'injustice de quelques compatriotes grisés par l'air de la liberté, ni par la tyrannie prussienne qui se brise sur leur droiture comme dents de serpent sur la lime, les trois grands Polonais qui forment le Conseil de Régence continuent, avec l'aide de leurs Ministres, leur lourde tâche, qu'ils savent ingrate, mais qu'ils espèrent féconde pour la Patrie.

En complet accord avec leurs frères de Galicie, moins brutalement opprimés, mais parfois trahis et trompés eux aussi, ils travaillent jour par jour à consolider, à élargir les bases de la reconstruction de l'Etat polonais, — sans que leurs progrès paraissent beaucoup plus que ceux de ces ouvriers, persévérant à jeter en mer les assises d'un môle encore invisible, mais qui surgira bientôt assez puissant pour résister à la fureur des flots. Dans leur œuvre tenace et muette, pour *tenir* contre les assauts du Gouvernement prussien, ils semblent avoir adopté la devise par laquelle une grande famille polonaise, les *Colonna* Walewski, complète ses armes parlantes : *Sto rectitudine*. Patients sous le joug, ils cheminent lentement, à pas comptés, tels, en un préau de prison, des otages dont le moindre geste est épié par leurs geôliers, mais qui savent conserver l'esprit libre, l'âme haute, et la foi en l'avenir.

Ils ne peuvent cependant oublier un instant que ce n'est pas sur eux, mais sur le peuple captif pour lequel ils se dévouent, que leurs oppresseurs se vengeraient lâchement de la moindre incorrection dans leur attitude..... La France et la Pologne sauront leur prouver un jour toute leur admiration de l'effort persévérant qu'ils accomplissent et des résultats parfois inespérés qu'ils obtiennent.

M. de Bismarck répétait souvent qu'une armée polonaise serait un grand danger pour la Prusse, car elle équivaudrait à

la présence d'un Corps français campé sur les rives de la Vistule : la clairvoyance et le courage civiques des membres du Conseil de Régence nous assurent des avantages très comparables, — c'est bien là *un inappréciable service.*

Notre dette de reconnaissance envers les Polonais grandit ainsi chaque jour, à l'insu de la plupart d'entre nous : nous ne pourrons l'acquitter dignement qu'en effaçant, bientôt je l'espère, jusqu'aux derniers vestiges du crime des partages de la Pologne.

XIII

UKRAINE OU RUTHÉNIE

Sommaire : *Le véritable sens du mot Ukraine. — La Ruthénie ou Petite Russie. — L'origine scandinave du mot Russie. — Les Russies réparties entre la Pologne et la Moscovie. — Les Cosaques Zaporogues. — Les traditions cosaques ou haïdamaques. — Le nouvel Etat dit l'Ukraine.*

3 Août 1918.

Depuis que le simulacre de traité de Brześć-Litewski a prétendu créer un nouvel Etat, dit *l'Ukraine,* bien des hommes instruits en ont vainement cherché dans leurs souvenirs classiques l'origine précise : et s'ils ne l'ont pas trouvée, la faute n'en saurait être imputée à l'infidélité de leur mémoire ou à l'insuffisance de leur dictionnaire historique. Ce nouvel Etat est, en effet, une création toute artificielle et factice, sans passé *national,* sans frontières délimitées, sans organisation intérieure. Une telle situation rend particulièrement malaisé de suivre la marche des événements qui s'y précipitent. Quelques explications sont nécessaires pour rendre cette tâche moins difficile.

* * *

Commençons par nous entendre sur les *mots :* l'importance de ces étiquettes n'est pas négligeable, et c'est à juste titre que M. Guizot insistait, dans ses Etudes historiques, sur le danger des mots qui « demeurant immobiles à travers les siècles, s'ap- » pliquent à des faits qui changent, et servent à consacrer des

» mensonges, qui deviennent ensuite une source infinie d'er-
» reurs ». Nous allons en voir de frappants exemples. (1)

Le mot ukraine — *ukraïna* — veut dire, en langue polonaise et en langue ruthène, « frontière lointaine ». Il désignait naguère les marches orientales de la République Royale polonaise, c'est-à-dire de la Pologne proprement dite et du Grand-Duché de Lithuanie : on disait les « ukraïny » de Połock, de Witebsk, de Smolensk, — la grande *ukraïna,* c'est-à-dire la vaste région qui s'étend sur les deux rives du Dniepr, constituant, depuis le XIVme siècle, les confins éloignés de la République. Enfin, dans le langage administratif de 1771, *Ukraine* était le nom d'une *province* du Royaume — *Korona* — réduite aux deux palatinats de Kiów et de Bracław, depuis que la Pologne avait, à la suite de guerres malheureuses, perdu, un siècle auparavant, la rive gauche du Dniepr, c'est-à-dire les terres *ruthènes* de Czernihów, Połtawa et Charków, et même, sur la rive droite du fleuve, la ville de Kiów : aussi avait-elle dû remplacer cette grande cité comme chef-lieu du palatinat de Kiovie par la ville de Żytomierz. Le mot *ukraine* n'a donc, en réalité, d'autre signification propre que celle de *marche polonaise.* Nous verrons comment un parti politique a réussi, *depuis dix ou douze ans seulement,* à lancer ce mot pour essayer de lui donner de tout autres destinées, en tablant justement sur son imprécision, sur son élasticité géographique et historique.(2)

Ukraine n'est donc pas un nom de *race,* de *nationalité,* encore moins de *nation.* Il a cependant été préféré par des politiciens à ceux de Ruthénie ou de Petite Russie, qui ont paru glorieusement dans l'Histoire il y a plus de mille ans : c'est en l'an 912 que fut conclu un célèbre traité entre Oleg, Grand Duc *Rousse* c'est-à-dire de Russie ou Ruthénie, résidant à Kiów, et Léon VI, Empereur de Byzance.

---

1) Voir *Annexe II.*

(2) Les trois gouvernements de Cherson, de Katarzynosław et de Tauride, placés jusqu'ici sous la domination russe, sont en grande partie peuplés par des Ruthènes, et peuvent, à ce titre, être rattachés à l'*Ukraine.*

*
* *

Il faut le reconnaître : adopter le nom de *Petite Russie* pour le nouvel Etat, au moment même où il se séparait de l'Empire *Russe* eût pu créer, dans l'esprit de certains Occidentaux, trop peu renseignés sur les questions orientales, une équivoque fâcheuse. Ce nom n'implique cependant en réalité aucun lien, aucune dépendance vis-à-vis de la *Grande Russie* qui fut si longtemps, et plus exactement désignée sous le nom de *Moscovie.*

Et c'est ici le moment de rappeler(1) comment les immenses territoires qui s'étendent de la Baltique à la Mer Noire s'appelèrent *les Russies* depuis la fin du IXme siècle. Tandis que les Normands ravageaient, à l'Ouest, les côtes de l'Europe, d'autres « hommes du Nord », originaires de la province de *Rosslagen,* en Scandinavie, et désignés sous le nom de *Ross* ou *Rousses,* parcouraient en triomphateurs et se partageaient les régions occupées par de pacifiques tribus slaves, régions qui devenaient ainsi des *Russies :* Russie blanche, Russie rouge, Petite Russie, etc.

Les Grands-Ducs de Moscovie s'arrogèrent, il est vrai, à diverses reprises, *dans leur Chancellerie,* le titre de *Tsar de Russie,* puis *de toutes les Russies ;* ils furent longtemps seuls en Europe à se donner ce titre, et si la Pologne le leur reconnut en 1634, par le traité de Polanów, ce fut avec une réserve formelle :

« Le Roi de Pologne reconnaît le Grand-Duc Michel Fédé-
» rovicz pour Tsar autocrate de toutes les Russies *moscovi-*
» *tes,* sans que ce titre puisse lui donner un droit quelconque
» sur les *Russies* ou *Ruthénies* qui appartiennent *ab antiquo* à
» la Pologne ».

Ce Grand-Duc, fort amateur de titres, se prétendait modestement aussi Tsar de tout le Septentrion et Roi d'Allema-

(1) Voir aussi *Annexe II*

gne !... Les *Russies* ou *Ruthénies* du traité de Polanów étaient précisément la *Petite Russie,* l'Ukraine.

Un siècle plus tard, lorsque l'Allemande de mauvaise vie Sophie d'Anhalt-Gttorp, devenue Catherine II, voulut faire reconnaître par l'Europe son titre d'Impératrice de toutes les Russies, elle dut, par l'Acte solennel de 1764, déclarer « qu'en » prenant ce titre, elle n'entend s'arroger aucun droit, soit » pour elle-même, soit pour ses successeurs, soit pour son Em- » pire, sur les pays qui, sous le nom de Russies ou Ruthénies, » appartiennent à la Pologne et au Grand-Duché de Lithuanie... » *Elle leur offre même sa garantie en conservation de leurs* » *droits...* »

Ah ! le bon billet ! Sept ans plus tard la même Sophie dite Caterine écrivait au Roi de Prusse : « Je n'oublie pas, » mon cousin, que je suis Allemande comme vous... », et procédait avec lui à l'écartèlement de la Pologne, dont l'Empire d'Autriche acceptait un lambeau.

*
* *

Ces explications étaient nécessaires pour démontrer que l'Empire Moscovite n'a d'autres droits sur la Petite Russie ou Ruthénie que ceux résultant du crime des partages de la Pologne, en 1772, précédé un siècle auparavant, par l'*annexion* de la rive gauche du Dniepr, plus la ville de Kiów. Cette annexion elle-même fut due à la trahison de l'Hetman des Cosaques Zaporogues, qui, pour rendre sa dignité héréditaire, voulut se soustraire à l'autorité du Roi de Pologne, et s'allia au Tsar de Moscovie : il ne réussit qu'à rendre la trahison héréditaire dans la dignité d'Hetman des Cosaques.

Ces Cosaques étaient un ramassis d'aventuriers qui jouèrent, au sud de la Pologne, un rôle analogue à celui que tinrent, au nord, d'autres aventuriers provenant de plus hautes classes sociales, les Chevaliers-Brigands de l'Ordre Teutonique, dont le Grand Maître renégat est l'ancêtre des Hohenzollern.

Les troupes cosaques avaient profité de l'éloignement des marches Ruthènes par rapport à la Pologne, et du caractère pacifique des paysans Ruthènes, pour s'installer en *Ukraine* comme en pays conquis.

*
* *

Telles sont les origines du nouvel Etat — *dit* l'Ukraine, *habité par des petits Russiens,* ou *Ruthènes,* et dont l'Autriche préparait depuis quelques années la séparation de l'Empire russe, en y envoyant des émissaires galiciens de même race. Toutefois, comme elle n'entendait nullement alors réaliser l'union de la *race ruthène,* qu'elle ne songeait au contraire, suivant son principe, qu'à diviser pour dominer, elle orienta le mouvement vers les souvenirs de l'Ukraine cosaque, et même vers ceux de la rébellion *haïdamaque,* la terrible jacquerie de 1768, fomentée, celle-là, par des émissaires russes... car ce pauvre peuple Ruthène, naïf et bon, se fie toujours au dernier qui lui parle, et peut devenir le mouton enragé...

Voilà pour quelles raisons le nouvel Etat s'appelle *provisoirement l'Ukraine* et non *la Ruthénie :* il est aisé de comprendre pour quels motifs n'ont pas été choisis les noms d'Etat cosaque ou d'Etat Zaporogue, les seuls qui auraient pu répondre à l'esprit vrai de sa création. Les raisons pour lesquelles le nom Ukraine a été préféré n'ont rien de commun avec le droit des Peuples à disposer d'eux-mêmes, — ce droit, si juste en *théorie,* mais qui, dans la *pratique,* deviendra trop souvent, je le crains, le droit, pour quelques personnalités, les unes ambitieuses, sans foi ni loi, travaillant pour leur propre compte ou pour celui de la Prusse, les autres, animées parfois de meilleures intentions, — le droit de disposer des Peuples.

Je rappelle ici qu'en faisant état des anciennes divisions administratives de l'Empire russe, et de leurs noms polonais ou ruthènes *russifiés,* la nouvelle Ukraine comprend les ex-gouvernements *russes* de Połtava, Kiów, Kharkof, avec les annexes

méridionales de Iekaterinoslaf et Kherson. Ses maîtres actuels qui, sous le couvert de l'Hetman Skoropadski, descendant d'un ancien Hetman cosaque, sont les Prussiens, — et non les Autrichiens, *sic vos non vobis*..... — tendent à englober dans l'Ukraine d'immenses régions vers l'Est et le Sud, sans consentir d'autre part à se laisser arrêter vers le Nord par la Moscovie et vers l'Ouest par la Pologne : la terre sainte de Chelm et la Podlachie en sont les preuves sanglantes...

Mais toutes ces agitations humaines sont frappées de stérilité : leur succès éphémère s'évanouira en fumée au jour prochain de la renaissance de la Pologne et du Grand-Duché de Lithuanie, unis en une fédération ou *alliance* de peuples *libres*, — fédération consacrée par cinq siècles d'existence.

XIV

LA PROVINCE DE CHELM ET LA PODLACHIE LA GALICIE ORIENTALE

Sommaire : *L'impérialisme cosaque. — Le pays de Chelm est-il polonais ou ukrainien? par M. de Gassenko : les Balkans du Nord. — Quelques données véridiques sur la Podlachie et la province de Chelm. — Les preuves sanglantes. — La Galicie orientale et le machiavélisme autrichien. — La Prusse et l'influence cosaque prédominent provisoirement en Ukraine. — La ligne du Dniepr.*

10 Août 1918.

Cette Note devrait porter comme titre : « *L'impérialisme* » *cosaque* ». Car c'est bien entre cet impérialisme *à l'état naissant*, et nullement entre la Ruthénie et la Pologne que se posent deux questions fort graves : celle de la Galicie orientale d'une part, celle de la province de Chelm et de la Podlachie d'autre part.

Dans la Note XIII, du 3 août, intitulée *Ukraine ou Ruthénie*, j'ai tenté de faire apercevoir comment la création du nouvel Etat *dit* l'Ukraine est le fait de l'influence cosaque. Cette création, sanctionnée par la Prusse à Brześć-Litewski, est un aboutissant assez imprévu des agissements de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie contre la Russie ; la réunion de la race ruthène en un seul Etat était un simple prétexte, et la marche des événements a sensiblement dépassé les intentions des promoteurs de l'agitation *ukrainienne*. Ses artisans ne travaillent

certes pas tous avec la même arrière-pensée. Quelques-uns sont d'anciens agents de l'Autriche restés fidèles à la main qui les a longtemps nourris, — la Double Monarchie n'avait-elle pas formé le projet de s'assurer dans cette région de vastes confins économiques et militaires aux dépens de la Russie ? Certains autres s'emploient secrètement à préparer le retour à l'Empire russe, quelle que soit sa constitution nouvelle, de toute la Ruthénie, y compris les provinces arrachées à la Pologne. Beaucoup d'*Ukrainiens* sont ...*encouragés* par l'Allemagne qu'ils considèrent toujours comme la maîtresse de l'heure. Faut-il rappeler l'action d'un petit nombre d'hommes aussi honorables que sincères et convaincus ?... Mais, *au fond,* tous, conscients ou inconscients, *travaillent pour le Roi de Prusse.*

Ces quelques lignes permettent de comprendre combien la question est complexe ; il faudrait de longues pages pour en mettre à nu tous les ressorts cachés ; dans le cadre si limité de cette Etude, tout au plus puis-je tenter d'en donner un très sommaire aperçu.

* * *

Occupons-nous d'abord de la province de Chelm et de la Podlachie.

Ici, les positions sont nettement tranchées.

Je viens, en effet, de lire dans la Revue « *Les Annales des* » *Nationalités* »(1), sous la signature *G. de Gassenko,* une Etude intitulée : « *Le pays de Cholm* (2) *est-il polonais ou ukrai-* » *nien ?* » — et les raisons données pour établir que ce pays est ukrainien sont si ...faibles et si évidemment tendancieuses, qu'elles font involontairement naître, dans l'esprit du lecteur,

(1) *Les Annales des Nationalités, Bulletin de l'Union des Nationalités,* Revue bi-mensuelle paraissant à Lausanne.

(2) *Cholm* est la version ruthène de *Chelm ;* c'est une simple différence de prononciation.

même peu informé, la conviction contraire. Aussi, n'est-ce pas sans quelque surprise que nous avons trouvé dans le même fascicule d'autres travaux d'une portée toute différente, telle que la Note concernant la Nation française, écrite par le très savant Professeur Jean Brunhes, du Collège de France, dont l'autorité est si universellement reconnue.

L'Etude de M. de Gassenko, qui atteint si mal son but, commence par ces mots :

« Le violent mécontentement qu'a causé aux Polonais la paix » de Brest Litovsk (1) ne s'explique que par leur malheureux » impérialisme qui ne peut se contenter des frontières ethno- » graphiques de la Pologne. Ils s'emportent en récriminations » violentes contre la délimitation de la frontière orientale de » leur pays qu'ils qualifient de *quatrième partage* de la Polo- » gne. »

Si chaque Nation doit *se contenter* de ses frontières ethnographiques, il faudra, pour satisfaire M. de Gassenko, séparer de la France la Bretagne, le Roussillon, etc.

Voilà d'ailleurs la cause ukrainienne nettement placée sous le patronage du pacte honteux de Brześć-Litewski, qui a *si violemment mécontenté*, outre les Polonais, les Français et toutes les Nations de l'Entente.

Or M. de Gassenko prend soin de rappeler qu'il a été « *le* » *délégué de la République ukrainienne de Brest-Litovsk* » pour ces conférences auxquelles aucun représentant de la Pologne ne fut admis. Et du coup tout s'explique.

Aussi trouvons-nous sans étonnement, sous la plume de l'auteur, les conclusions suivantes :

« Certains amis de la *Grande-Pologne (sic)* se contentent » de *Lemberg* et de *Vilnius* — les capitales de la Galicie et » de la Lituanie — parce qu'elles accusent une majorité appa- » rente de population polonaise. *A vrai dire*, la majorité dans

(1) En polonais Brześć-Litewski.

» toutes les villes de l'Ukraine, de la Lituanie, et même de la » Pologne *appartient aux Juifs,* qui se rattachent d'ordinaire » à la nationalité dominante. »

Que veut dire, dans la pensée de l'auteur, *la nationalité dominante?* Dans ces villes de *Lwów* et de *Wilno,* — en français *Léopol* et *Vilna,* — que M. de Grassenko affuble du nom allemand de *Lemberg* et du nom prétendu lithuanien de *Vilnius,* la nationalité dominante signifie-t-elle *la plus nombreuse,* ou celle des oppresseurs autrichiens ou russes? Dans le premier cas, la nationalité dominante, en dehors des Juifs, reste donc la nationalité polonaise; dans le second, les Juifs auraient dû se rattacher à la nationalité autrichienne ou à la nationalité russe; dans les deux cas, la nationalité polonaise est implicitement reconnue comme celle du plus grand nombre d'habitants.

Et l'auteur continue:

« Il faut voir les choses comme elles sont, et ne pas se ber- » cer de chimères. La Pologne n'a pas plus de droits sur l'U- » kraine ou ses territoires que l'Allemagne ou la Russie sur la » Pologne. Ceux qui croient ces questions insolubles ne veu- » lent pas en convenir ou ne vivent pas dans la réalité. *Les* » ***Balkans du Nord*** *peuvent déplaire à des publicistes alle-* » *mands ou français, ils n'en existent pas moins,* et il est ce- » pendant impossible de revenir à la Grande Turquie du Nord » pour simplifier la question. »

Après la lecture de ces affirmations *péremptoires, décisives,* qu'il nous soit permis de reprendre haleine...

C'est toujours le même art de déplacer la question; l'auteur affirme: 1° que tous les habitants du pays de Chelm sont ruthènes, — ce qui est faux; 2° qu'aucun Ruthène ne peut désirer conserver la nationalité polonaise, — ce qui est faux. Et voilà la question simplement résolue par une comparaison avec les droits de l'Allemagne sur la Pologne et de la Pologne avec la Turquie!

Mais voici l'aveu, non dépouillé de tous ses artifices : *Les Balkans du Nord peuvent déplaire à des publicistes allemands ou français.....* Pardon, le mot *allemands* est de trop : c'est abuser quelque peu de notre crédulité *Occidentale.* Car nous savons pourtant que la création de Balkans du Nord est précisément la conception prussienne de la reconstruction des marches de l'Europe orientale, tandis que la France et l'Entente ne veulent à aucun prix de cette poussière d'Etats plus ou moins *vassaux* de la grande Allemagne, et dont il lui serait si facile de faire des *rivaux* dès que son jeu perfide l'exigerait.

*
* *

Et c'est à propos du pays de Chelm que M. de Gassenko formule de telles conclusions ! De ce pays dont la population comprend tant de Ruthènes qui, d'Uniates, sont devenus catholiques, pour s'éloigner davantage de l'orthodoxie, et sont maintenant plus Polonais que les Polonais eux-mêmes ! C'est une véritable gageure...

A ne considérer que les *races*, ce qui de toute évidence *ne peut en aucune façon permettre de préjuger avec quelque certitude des sentiments et des désirs d'une population*, celle de la province de Chelm et de la Podlachie comprend un *amalgame* des Polonais, des Blancs-Ruthènes et de Ruthènes. La fusion est si complète que les caractères ethniques ne peuvent guère permettre de préciser l'origine raciale, et que les statistiques, dites ethnographiques, sont basées, le plus souvent, sur la langue ou, plutôt encore, sur la religion des individus.

Pourquoi ne pas rechercher de préférence, et avec une entière bonne foi, les sentiments véritables, les affinités profondes d'une population, quelles que soient les races qui ont concouru à la former ? Pourquoi négliger les données sincères et impartiales que peuvent fournir à cet égard l'histoire et la géographie ? Nous allons essayer d'en discerner le sens.

La Podlachie, dont le nom rappelle la proximité d'anciennes forêts immenses, fut naguère l'habitat de la Tribu lithuanienne des Jadvinges, dans la vallée du Bug. Cette Tribu ayant à peu près disparu à la suite de guerres malheureuses, la Podlachie fut colonisée par ses voisins polonais, blanc-ruthènes et ruthènes. Elle se trouva d'abord rattachée au Grand-Duché de Lithuanie ; puis, *sur les instances réitérées de ses habitants* et de leurs députés, elle fut réunie à la Couronne de Pologne par la fameuse Diète de Lublin, en 1569. Elle formait alors le palatinat de Podlachie, dont le chef-lieu fut Drohiczyn. Après les partages et la période troublée qui les suivit, la Podlachie fut attribuée par Napoléon Ier au Duché de Varsovie, et plus tard, par le Congrès de Vienne, en 1815, au petit Etat polonais dit le Royaume.

Ses territoires ont été longtemps répartis inégalement entre les gouvernements de Siedlce, de Suwalki et de Grodno, — le nom de Podlachie désignant d'ordinaire plus spécialement la région principale située dans le premier de ces gouvernements.

En somme la Podlachie comprenait les districts de Konstantinów, Biała, Radzyn et Wlodawa, dans lesquels la majorité numérique et la prépondérance sociale appartiennent sans conteste, et dans d'énormes proportions, à l'élément catholique et polonais.

Le pays de Chełm est situé au Sud de la Podlachie, entre le Bug à l'Est et le Vięprz à l'Ouest. Les Polonais commencèrent à s'y établir dès les premiers temps de leur histoire, et y fondèrent de nombreuses églises catholiques au cours du XIVe siècle, époque depuis laquelle la province ne cessa d'appartenir à la Pologne ; elle forma une partie importante du gouvernement de Lublin. Les colons Ruthènes qui avaient afflué dans le pays de Chełm étaient orthodoxes ; ils acceptèrent volontiers la domination polonaise, toujours si libérale, et plus tard se rallièrent avec joie à l'Union des Eglises réalisée à Brześć-Litewski, en 1595 ; ils devinrent *Uniates,* ce qui contribua grandement à leur fusion avec les Polonais catholiques. Il

est facile de le comprendre : les Tsars de Moscou conçurent une haine violente contre une si grave atteinte à la Foi orthodoxe qui les reconnaissait comme chefs suprêmes, et une fureur véritable de la voir partiellement supplantée par une religion nouvelle qui se soumettait à l'autorité du Pape de Rome : pour eux, le catholicisme et la Foi uniate, *c'était l'ennemi !* Aussi, pour atténuer, et, si possible, supprimer ce dangereux exemple, le Tsar Pierre entreprit-il contre les Uniates, partout où il put les atteindre, une cruelle persécution, dont le seul effet fut de leur inspirer l'horreur des Moscovites. Une longue suite de persécutions réussit *à extirper*, en Lithuanie, *la lèpre uniate* vers le milieu du dernier siècle : du moins, en apparence, le combat cessa *faute de combattants*, les Uniates ayant été massacrés, ou déportés en masse en Sibérie, ou *convertis* par la fermeture de leurs églises, l'exil de leurs prêtres, et d'autres mesures de terreur qui allaient jusqu'au martyre.

Mais l'œuvre *moscovite* ne pouvait s'accomplir aussi facilement dans les districts de la Podlachie ou du pays de Chelm incorporés au Royaume du Congrès : car, l'élément orthodoxe n'y existant pour ainsi dire pas, la propagande étrangère n'y rencontrait pas de point d'appui. C'est alors que le gouvernement russe eut l'idée d'avoir recours à des popes ruthènes de Galicie, qui vinrent, *à prix d'or,* tenter de transformer la question religieuse en *lutte des races,* cette lutte odieuse, d'invention moderne, au fond de laquelle, dans l'Europe orientale, se retrouve toujours la *lutte des classes.* Et bientôt, pour soutenir l'action néfaste de leurs émissaires, les Russes commencèrent à fermer les unes après les autres les écoles polonaises, puis à supprimer partout les églises et les paroisses catholiques.

Cependant, sous la pression des événements, c'est-à-dire après l'effondrement de la puissance russe en Extrême-Orient, causé par la victoire japonaise, après la tentative de révolution intérieure qui donna tant d'inquiétude au gouvernement

de l'Empire, un *ukase* dit *de tolérance,* vint, en 1905, modifier la situation, en ce sens qu'il tolérait, dans le Royaume de Pologne, le passage de l'orthodoxie au catholicisme. La réponse des populations ne se fit pas attendre : en une année 250,000 conversions se produisirent ; ces convertis étaient d'anciens Uniates, trop heureux de se libérer du joug orthodoxe, et de rentrer dans le giron de l'Eglise romaine.

Le Gouvernement russe vit avec une froide rage se développer un mouvement qu'il ne pouvait enrayer... Après avoir beaucoup cherché, il conçut, en 1909, un plan bien conforme au génie et à la tradition moscovites : pour maîtriser l'élan vers le catholicisme, pour *tromper* plus aisément *l'Europe* — et même *le Tsar,* — pour dire clairement aux populations de la Podlachie et du pays de Chelm « *Lasciate ogni speranza* », un projet fut élaboré dans le but d'arracher ces deux provinces au Royaume du Congrès pour en former un nouveau *gouvernement.* En 1912 le crime était préparé ; il devait être consommé au commencement de *1915 :* la guerre même n'avait pas déterminé de trève ! Un ukase créait en effet un *gouvernement de Chelm,* comprenant les dix districts de

Konstantinów, Biała, Radzyn, Włodawa, Chełm, Krasnosław, Hrubieszów, Zamosc, Tomaszów et Bilgoray.

Dans ces dix districts la majorité se proclamait en vain polonaise de race ou de cœur, la proportion des orthodoxes ne dépassait guère le quart des habitants.

L'action antipolonaise et anticatholique provenant du Gouvernement russe beaucoup plus que du pauvre Tsar, trompé, trahi par son entourage, ne pouvait manquer de trouver des continuateurs : les Allemands, alliés secrets des Bolcheviks, ne tardèrent pas à en fournir la preuve par l'ignominieux pacte de Brześć-Litewski.

Il incombe à la France et à l'Entente de remonter ce courant, d'anéantir cette œuvre néfaste, en rendant aux populations si atrocement persécutées de la Podlachie et de la pro-

vince de Chelm *la libre disposition d'elles-mêmes*. Le résultat ne sera pas douteux si ces populations sont protégées contre toutes les mystifications, qui rappellent vraiment trop les artifices par lesquels certains charlatans ou prestidigitateurs trompent d'innocents villageois émerveillés par leurs jongleries. Dieu veuille que les masses populaires de tous les pays soient défendues contre de telles supercheries, faisant irruption, démesurément amplifiées, dans le domaine de leur vie politique.

Voilà un aperçu des indications fournies par l'histoire et la géographie sur les affinités polonaises de la Podlachie et de la province de Chelm ; il en est de plus convaincantes encore : ce sont *les preuves sanglantes,* c'est-à-dire l'héroïque courage de leur population en présence des tortures et du martyre.

Le moindre doute sur ses véritables sentiments ne pourra subsister dans l'esprit des hommes d'Etat de la France et de l'Entente s'ils veulent bien prendre la peine de lire quelques pages, si émouvantes et si authentiques, que je me reprocherais de les résumer et de n'en donner ainsi qu'un pâle reflet.

Les premières de ces pages sont intitulées : « *Un épisode » de la persécution des Uniates en Pologne, Extrait des sou- » venirs d'un témoin oculaire, 1872-1905* », par *Ottonowna ;* elles ont reçu l'hospitalité de cet admirable volume que Madame la Comtesse Zamoyska, veuve du héros franco-polonais que fut le Général Zamoyski, a publié « *Sur l'amour de la » Patrie* » (1).

Les secondes portent un titre qui résume l'Histoire : c'est « *L'apostolat par le knout en Pologne* » de Ladislas-Stanislas Reymont (2).

(1) Cette belle œuvre, qui a reçu la *médaille d'honneur* de la Société d'Encouragement au bien, a été publiée par le libraire-éditeur Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris.

(2) La librairie académique *Perrin & Cie* a publié une remarquable traduction de l'œuvre de ce célèbre auteur, écrite par M. Paul Cazin.

Toute la question de la Podlachie et de la province de Chelm tient en ces quelques pages ; ne pas la résoudre dans le sens qu'elles indiquent lumineusement, arracher ces deux provinces à la Pologne, serait pour la France et l'Entente méconnaître la justice et la vérité, devenir complices, involontaires sans doute, des crimes dont ces populations ont été victimes, en particulier depuis 1872 jusqu'en 1915. Le sang répandu par les martyrs est encore chaud ; hâtons-nous, dès que nous le pourrons, d'en effacer jusqu'à la dernière trace.

*
* *

Il me reste peu de temps et peu de place pour parler de la Galicie orientale ; mais cette question peut d'autant plus faciment être ici résumée qu'à diverses reprises j'ai eu l'occasion, dans les Notes précédentes, d'en préciser certains aspects.

La Galicie orientale a pour capitale Lwów, l'une des villes les plus polonaises de la Pologne, *la parure de la Pologne du Sud ;* de ce centre n'ont cessé, depuis des siècles, de rayonner sur toute la province l'influence et les bienfaits de la civilisation latine, occidentale.

La fusion de la race ruthène et de la race polonaise était si complète, que les Autrichiens n'aperçurent pas tout d'abord le parti qu'ils pourraient tirer d'une lointaine et légère différence d'origine pour les *diviser* et les *dominer.*

Ils comprenaient pourtant la supériorité de la civilisation polonaise, le centre de douce attraction qu'elle constituait, en face des centres de répulsion, produits de la *Kulture* allemande ou de la civilisation byzantine. Et, pour tenir en échec la prépondérance polonaise, les Autrichiens suscitèrent d'abord *directement* la rivalité puis la lutte des *classes,* en organisant, en 1846, la terrible jacquerie des paysans polonais, — et non ruthènes, — contre les propriétaires terriens de même race.

Mais, avec le temps, tout se perfectionne, même, — et surtout peut-être, — l'art de faire le mal. Aussi l'Autriche, poursuivant toujours son système de *diviser* pour *dominer,* s'avisa-

t-elle de créer parmi les Ruthènes une agitation antipolonaise *raciale* et *religieuse*. Tandis que les Uniates se rapprochaient des catholiques en Podlachie et au pays de Chelm, ils s'en éloignaient en Galicie orientale, où la lutte des races, avivée par la différence de religion, dégénéra bien vite en lutte des classes contre les Polonais, principaux détenteurs de la propriété foncière et de la prépondérance sociale.

C'est alors que la Russie, pleine d'admiration pour cette combinaison machiavélique, obtint, *à prix d'or*, le concours de popes ruthènes galiciens pour combattre, en Podlachie et au pays de Chelm, l'influence polonaise et catholique : nous avons vu le résultat de ce concours.

Quant à l'Autriche, elle ne s'en tint pas à sa propagande ruthène en Galicie orientale, elle voulut tirer le meilleur parti possible de ce réveil factice de la *nationalité* ruthène, qu'elle avait provoqué : ses émissaires parcoururent les provinces ruthènes soumises à la domination russe, à laquelle la Double Monarchie rêvait de substituer la sienne. Là aussi la lutte des races devait dégénérer en lutte des classes *contre les Polonais*. Dans la Note précédente, du 3 Août, intitulée *Ukraine ou Ruthénie*, nous avons vu combien peu les agissements de l'Autriche-Hongrie lui ont profité à elle-même : car c'est, en somme, l'élément cosaque, inféodé à la Prusse, et non à l'Autriche, qui a pris nettement le dessus.

* * *

Mais toutes ces vicissitudes ne sont que provisoires ; la question reste ouverte de savoir ce que décideront *en dernier ressort* la France et l'Entente, après leur victoire qui ne saurait longtemps tarder ; elles auront à délimiter, dans les terres ruthènes, la partie que devront conserver la civilisation latine à l'Ouest, la civilisation byzantine à l'Est. L'Europe ne pourra

certainement consentir à un recul de la première au profit de la seconde : elle leur fixera comme frontière commune la grande ligne du Dniepr, en rendant à la Pologne ses frontières historiques de 1772, plus la ville et le territoire de Kiów, situés sur la rive droite du fleuve, c'est-à-dire *sur la rive polonaise*. L'ancienne capitale du monde ruthène, — de toutes les Ruthénies ou Russies, — appartint d'ailleurs à la Pologne jusqu'en 1667, et ne fut perdue par elle qu'à la suite de la trahison de l'Hetman Chmiełnicki, Chef des Cosaques Zaporogues. Cependant, en dépit de la domination russe, l'influence polonaise et la civilisation latine y restèrent nettement prépondérantes jusqu'à la guerre actuelle : c'est un fait *indéniable*.

La victoire des Empires centraux aurait évidemment modifié cette situation acquise : celle de la France et de l'Entente viendra, au contraire, la maintenir et la confirmer définitivement.

XV

LANGUES ET RELIGIONS DANS LE ROYAUME DE POLOGNE ET LE GRAND-DUCHÉ DE LITHUANIE

PREMIÈRE PARTIE

Sommaire: *La langue et la religion sont d'importants facteurs de la civilisation d'un peuple. — La langue polonaise et la langue russe. — La prononciation du polonais est bien plus facile qu'elle ne le paraît. — L'influence du latin. — La transcription des mots polonais dans les autres langues savantes. — Les dialectes. — La nouvelle lutte des langues.*

17 Août 1918.

Dans les notes précédentes, j'ai souvent cité des noms et des mots polonais en leur conservant strictement l'orthographe de la langue à laquelle ils appartiennent. Diverses questions m'ont été adressées à ce sujet : j'y répondrai brièvement aujourd'hui.

En outre, dans la mesure du temps et de la place dont je dispose, j'essaierai de déférer à d'autres demandes pressantes que j'ai reçues concernant la situation religieuse en Pologne : je me réservais d'en donner un peu plus tard un aperçu, — car je n'aurais eu garde de l'oublier, sachant trop à quel point serait incomplète toute Etude polonaise, si élémentaire soit-elle, qui la négligerait.

La langue et la religion dominantes d'un peuple ont d'ailleurs entre elles plus de rapports qu'il n'y paraît à première vue : ne sont-elles pas l'une et l'autre d'importants facteurs de la civilisation de ce peuple ?

*
* *

Lorsque de hardis Scandinaves, traversant la Baltique dans leurs barques de peaux, vinrent aborder en forces, vers le milieu du IXme Siècle, sur les côtes avoisinant celles du Golfe de Finlande, ils rencontrèrent bientôt de pacifiques tribus slaves qui firent à peine obstacle à leur course vers le soleil, à leur marche dans la direction des fertiles plaines du Midi. Ces guerriers, qui, pour étendre rapidement leur domination, savaient allier à la vigueur de leurs attaques une perfidie fort astucieuse, étaient les *Normands, — les hommes du Nord,* — connus dans l'Europe orientale sous le nom de *Varègues* (1) ou de *Rousses*, parce qu'ils venaient en grand nombre de la province scandinave de Rousslagen. Ils donnèrent leur nom aux pays slaves qu'ils conquirent, et qui devinrent ainsi les *Roussies* ou *Russies*. La renommée des richesses de Byzance étant arrivée jusqu'à eux, ils firent tous leurs efforts pour se rapprocher de cet objet de leurs convoitises, et le premier grand Etat slave qui porta le nom de Russie eut pour capitale la ville de *Kiów — Kiew,* — tandis que la Moscovie restait encore plongée dans la barbarie finnoise-asiatique.

C'est ainsi que, dans la suite des temps, l'influence byzantine s'infiltra dans les pays slaves orientaux, pendant que, grâce au catholicisme, l'influence romaine prédominait dans les pays slaves occidentaux. Telle est la raison pour laquelle la langue slave des seconds adopta les caractères latins, et celle des premiers se laissa imposer une variante, fâcheusement compliquée, de l'écriture grecque.

La différence de ces deux orientations devait avoir de remarquables conséquences sur le développement parallèle de la langue, de la religion, et de la civilisation des deux branches de la grande famille slave.

---

(1) La Baltique était appelée « *la mer des Varègues.* »

*
* *

Tandis que la langue dite *russe* n'était pas encore fixée, — elle ne l'est pas encore aujourd'hui, — la langue polonaise arrivait à un haut degré de perfection, que l'Occident a le plus grand tort de méconnaître, ou plutôt de ne pas connaître, depuis surtout que les Puissances copartageantes, devenues, par leur forfait même les ennemies irréconciliables de leur victime, la Pologne, ont entrepris de la déconsidérer en la calomniant, de falsifier son histoire, de tromper *sous tous les rapports* l'Europe à son sujet.

Je sais bien que la langue polonaise *écrite* a contre elle un certain aspect rébarbatif et dur : elle paraît hérissée de consonnes, qui souvent se suivent et s'accumulent ; mais je sais aussi que cette première impression est bien vite dissipée par la connaissance, même élémentaire, des règles très simples de la prononciation, — *l'essentiel* peut en être appris en moins d'une demi-heure ([1]).

La langue polonaise est au contraire très douce à la parole comme à l'oreille. Elle a cependant conservé quelques sons archaïques, disparus aujourd'hui de la plupart des langues : la lettre *ł*, par exemple, assez difficile à prononcer correctement, représente un son intermédiaire entre *l* et *ou ;* ce son a existé en français lors de la formation de certains de nos pluriels : on disait un *amiral*, des *amiraou*, dont nous avons fait *amiraux*. Le même son a disparu de l'allemand moderne, mais j'en ai retrouvé trace dans le *berndütsch*, le vieil allemand qui se parle à Berne, où le peuple prononce brièvement *fiou maou*, pour *viel mal*.

Par rapport aux autres langues slaves, les principales caractéristiques du polonais sont : la position invariable de l'accent tonique, portant, comme en italien, sur la syllabe pénul-

([1]) Voir *Annexe I :* Note sommaire sur l'orthographe et la prononciation polonaises.

tième [1], — la conservation de voyelles nasales, — l'emploi fréquent de consonnes *adoucies, palatales,* que distingue un accent; les consonnes qui précèdent la lettre *i* suivie d'une autre voyelle subissent la même modification de leur prononciation.

La langue polonaise est remarquable par sa grande richesse phonétique, à laquelle elle doit une expression délicate et variée des sons, une sorte d'élégance vibrante. Elle est également très riche en mots et en formes grammaticales, singulièrement originale et flexible ; l'usage constant de libres inversions *logiques* donne à la phrase une rare souplesse: « Cette » faculté des inversions qui laisse les Polonais maîtres de pla- » cer, suivant leur intention, le mot qui est image et le mot » qui est pensée, rend leur langue aussi pittoresque, aussi har- » monieuse, aussi belle que la langue latine [2]. »

Ainsi que la prose, la poésie, conçue suivant les règles de la prosodie moderne, bénéficie largement de tous ces avantages ; l'alternance des syllabes longues ou brèves lui permet d'employer parfois le rythme latin, en cessant alors de s'astreindre à la rime.

Contrairement à la lourde pratique allemande, les mots *composés* sont très rares ; pas de mots *décomposés*, non plus, par le rejet à la fin de la phrase d'une particule séparable qui en modifie le sens ; pas de constructions alambiquées, illogiques... aussi le polonais est-il, en réalité, pour les Français, beaucoup plus facile à apprendre que l'allemand.

Le polonais fait un large usage des diminutifs qui donnent au langage de la grâce caressante, parfois un peu mièvre, et

---

(1) L'une des difficultés de la langue russe est l'absence de règle pour la position de l'accent tonique. D'intéressantes tentatives ont été faites récemment pour *fixer* un peu plus la langue russe, simplifier son écriture, etc. Mais la Russie ne se rapprochera vraiment de la civilisation européenne que le jour où elle adoptera : — les caractères latins, — notre système métrique, — le calendrier grégorien, — et la religion *unie*.

(2) *La Pologne historique et littéraire,* ouvrage publié par les émigrés de 1831.

des augmentatifs qui lui prêtent de l'énergie, de la vigueur. Beaucoup de mots ont un charmant caractère de naïveté, de simplicité primitive ; je citerai par exemple :

zbóże... *le blé* . . . . . littéralement *ce qui vient de Dieu ;*
bogactwo... richesse, abondance, » *les dons de Dieu ;*
ubóstwo... pauvreté, manque de tout, » *la privation des dons de Dieu ;*

et quelques-uns des jolis noms de mois du calendrier polonais : Avril — les fleurs, Juillet — les tilleuls, Août — les faucilles, Septembre — les bruyères, Novembre — la chute des feuilles, etc.

Pendant plusieurs siècles, les Polonais ont employé le latin non seulement comme langue littéraire, mais comme langue usuelle dans toutes les classes sociales quelque peu supérieures :

« La Pologne fleurit par son latin,
» La Lithuanie fleurit par son ruthène,
» Sans celui-là tu n'arriveras à rien en Pologne,
» Sans celui-ci tu seras ridicule en Lithuanie. »

C'était une sorte de dicton populaire au XVIe siècle ; le latin, bientôt suivi par le polonais, ne tarda pas d'ailleurs à pénétrer dans le Grand-Duché ; il tendait même à redevenir une langue *vivante,* à doter le monde civilisé d'une langue internationale... les Allemands n'avaient pas encore inventé leurs divers et ineptes *volapücks* pour combattre, heureusement en vain, la diffusion du français dans le monde civilisé.

L'influence prépondérante de la langue latine ne se fit pas sentir seulement dans les déclinaisons, les conjugaisons et la syntaxe polonaises, sur la formation et le développement du polonais littéraire ; elle s'exerça même sur la civilisation de la Nation, qui lui dut son *Siècle d'or,* — le XVIe, très comparable à notre grand Siècle de Louis XIV, — avec sa pléïade d'écrivains, de poètes, d'auteurs dramatiques, d'historiens, d'orateurs de la chaire, qui *fixèrent* la langue polonaise et l'élevèrent au rang des plus parfaites. Lorsque de brillants gentilshommes polonais vinrent, en 1573, demander un Roi à la Maison de France, l'étonnement fut grand à Paris :

« Ce qu'on remarqua le plus, écrit l'historien de Thou, ce » fut leur facilité de s'énoncer en latin, en français, en italien » ou en allemand ; ces quatre langues leur étaient aussi fami- » lières que la langue de leur pays..... Les Polonais parlaient » notre langue avec tant de pureté qu'on les eût plutôt pris » pour des hommes élevés sur les bords de la Seine et de la » Loire que pour des habitants des contrées qu'arrosent la » Vistule et le Dniepr, *ce qui fit grande honte à nos courti-* » *sans qui ne savaient rien* » (1).

En savons-nous davantage aujourd'hui sur la Pologne ? En éprouvons-nous au moins quelque regret ? Je n'ose vraiment rien affirmer, sinon que c'est pour nous un grand dommage.

*
* *

Il est un point, important à mon sens, sur lequel je crois devoir insister : c'est le mode normal de transcription en français des mots polonais. Aucune hésitation sur la règle à suivre ne me paraît permise ; il faut simplement transcrire *littéralement*, en complétant, *si possible*, les lettres, lorsqu'elles le comportent, par le signe distinctif en usage dans l'alphabet polonais : *accent, point, cédille* ou *barre* (2). Quelques explications sont ici nécessaires.

Lorsque nous transcrivons en français des mots anglais, italiens ou espagnols, — à l'exception bien entendu, des noms francisés comme Londres, Rome ou Saragosse, — il ne nous vient pas à l'idée de les défigurer, sous prétexte de représenter leur prononciation dans notre langue. Si pareille habitude

(1) Cité par M. Henri Grappin dans sa remarquable *Histoire de Pologne*.

(2) Toutes les imprimeries françaises devraient être pourvues de ces lettres spéciales. Lorsqu'elles n'en disposent pas, le mieux est de ne pas modifier la règle, et de transcrire littéralement le polonais, en négligeant les signes distinctifs. Par exemple, s'il est impossible, faute d'accents, d'écrire correctement le nom de la ville polono-lithuanienne de *Brześć-Litewski*, le mieux est encore d'écrire *Brzesc* et non *Brest-Litovsk*, version russe.

venait à prévaloir, le même mot *anglais*, par exemple, transcrit en *français*, en *italien*, en *espagnol*, serait remplacé par un assemblage de lettres variant avec chaque langue comme sa prononciation en cette langue ; il y aurait ainsi trois versions du même mot *anglais*, qui finirait par devenir méconnaissable ; ce serait la tour de Babel [1].

Or, le polonais qui est une véritable langue savante n'a-t-il pas droit à sa place au soleil comme les autres langues *qui s'écrivent en caractères latins?* Nous voyons, au contraire, trop souvent les mots polonais estropriés, parce qu'ils nous arrivent parfois transcrits en français, *de seconde main*, après avoir subi une première version, c'est-à-dire une *altération* allemande ou russe... *traduttore, traditore...* Je n'ai pas besoin d'ajouter que, s'il en est ainsi, c'est parce que les Puissances copartageantes ont fait, depuis un siècle, de prodigieux efforts pour persuader aux naïfs Occidentaux que la langue polonaise était *morte*, comme la Pologne elle-même, et pour interposer des verres déformateurs entre nous et toutes les choses polonaises. Devons-nous rester dupes de ces manœuvres ?

Demander au russe la traduction en français de mots polonais est un non-sens : c'est précisément la règle inverse qui devrait être rigoureusement suivie dans toutes les langues employant les caractères latins. En effet, certains caractères russes n'ont pas d'équivalents dans les langues européennes, de sorte que chaque langue se voit tenue de les remplacer par des lettres latines *différentes*, pour tenter d'en reproduire le son. Or la plupart des sons slaves sont déjà traduits en caractères latins par une autre langue slave : c'est la langue polonaise. Pour unifier la transcription des mots russes en caractères latins, l'intérêt même de la langue russe exigerait *que chaque langue européenne en adoptât la version polonaise*, — c'est-à-dire que la plus importante des langues slaves, — le polonais à lui seul

[1] Pour s'en convaincre, il suffit de prendre un mot *anglais* quelconque, Shakespeare, par exemple, et de s'essayer à en écrire la prononciation figurée en *français*, en *italien*, en *espagnol*.

représente plus des deux tiers de la littérature slave, — que cette langue, dont les sons se rapprochent le plus de ceux du russe, reçût en quelque sorte le monopole de leur transcription en caractères latins.

Il va sans dire que, pour la transcription en français des mots polonais, le plus grand compte doit être tenu des mots francisés par l'usage, comme Varsovie, Cracovie, Vilna, Léopol, Breslau, Vistule, Oder, Lithuanie, Ruthénie, Ruthénie-Blanche, Zamoyski, etc... au lieu de Warszawa, Kraków, Wilno, Lwów, Wrocław, Wisła, Odra, Litwa, Ruś, Białoruś, Zamojski, etc.

*
* *

Quelques mots maintenant des dialectes polonais, et des langues parlées en Pologne et dans le Grand-Duché de Lithuanie.

Outre les dialectes proprement dits, plus ou moins rapprochés de la langue polonaise littéraire, et tels que le poznanien, le mazovien, le cracovien, le silésien, le kachoube ou cassubien [1]... etc., deux idiomes slaves sont parlés sur une immense étendue de territoire : ce sont le blanc-ruthène et le ruthène, beaucoup plus voisins du polonais que du moscovite, — au point que les principaux philologues russes n'hésitent pas à les reconnaître comme deux grands dialectes polonais. Le ruthène est en réalité le *vieux-slave* lithurgique *ruthénisé ;* le blanc-ruthène est très voisin du ruthène, qui resta longtemps, après l'union de 1385 entre la Pologne et la Lithuanie, la langue intellectuelle du Grand-Duché. Les deux idiomes tendaient à se rapprocher de plus en plus l'un de l'autre pour former la langue *russienne occidentale,* par opposition à la langue *russienne orientale* ou *moscovite.* Les mêmes mots *Rousse,*

[1] Les statistiques prussiennes, toujours falsifiées dans le but de diminuer l'importance numérique de l'élément polonais, feignent de prendre les Kachoubes, qui parlent le cassubien, comme étrangers à la race polonaise : c'est une absurdité.

Roussyny désignaient les territoires et les habitants de la Ruthénie-Blanche et de la Ruthénie ; le même adjectif *Rousskyi,* traduit par le mot latin *Ruthenicus,* s'appliquait à la fois aux Blancs-Ruthènes et aux Ruthènes proprement dits. Cependant l'idiome blanc-ruthène sut remarquablement résister à l'infiltration des éléments étrangers. Le ruthène s'est moins bien défendu ; mais il a conservé son caractère propre, qui en fait la plus harmonieuse, la plus musicale des langues slaves.

Les représentants de la race lithuanienne, dont l'origine probablement slave ou celtique se perd dans la nuit des temps, parlent une langue primitive, qui paraît avoir conservé l'empreinte du sanscrit.

Les Juifs parlent le *jargon* ou *yddish,* sorte de patois *allemand,* — il faut le noter, — mélangé de russe, de polonais, de ruthène et d'hébreu.

La secte juive, peu nombreuse, des Caraïtes, qui ne reconnaissent pas le Talmud, habitait autrefois sur les rives de la mer Noire ; les Tatars l'ayant subjuguée lui imposèrent l'usage de leur langue. Les Caraïtes vinrent ultérieurement s'établir à Troki, aux environs de Vilna, puis à Łuck en Volhynie, et près d'Halicz en Galicie. Ils parlent encore le tatar et l'hébreu.

Je mentionne pour mémoire le dialecte lithuanien, parlé par les Lettes ou Lettons courlandais, et le dialecte ugro-finnois des Livonniens et des Esthoniens, — ainsi que la langue tatare qu'emploient les cent mille Tatars dont les ancêtres vinrent s'établir en Lithuanie au XVme Siècle, encadrés par leurs begs et leur mirzas, issus d'illustres familles de la Grande Horde criméenne.

En terminant ce bref aperçu, je ne puis assez insister sur ce fait : la langue polonaise, langue des éléments civilisateurs de toutes les races, plus ou moins distinctes de la pure race polo-

naise, qui habitaient la République Royale polono-lithuanienne, était comprise, parlée, respectée, de la Baltique aux Carpathes, de l'Oder au Dniepr et à la Dźwina; elle constituait l'un des liens de cette vaste fédération de peuples, intimement fusionnés en une grande Nation, — dont les ennemis tentent, *per nefas,* de désagréger la belle unité morale, en suscitant dans son sein *des rivalités factices:* depuis quelques années, par exemple, celle des langues, — naguère absolument inexistante.

XVI

LANGUES ET RELIGIONS DANS LE ROYAUME DE POLOGNE ET LE GRAND-DUCHÉ DE LITHUANIE

SECONDE PARTIE

Sommaire : *La religion et la civilisation latines. — Le schisme orthodoxe de Byzance et les deux groupes du monde russien, groupe ruthène, groupe moscovite. — L'Union des Eglises de Brześć-Litewski. — Le mouvement désuniate et ses conséquences fâcheuses. — L'abus des prétextes religieux. — La question Juive en Pologne : encore un prétexte. — Protestations des Juifs polonais.*

24 Août 1918

Dans la Note précédente, nous avons rappelé que la lutte des langues était naguère absolument inexistante dans la République Royale polono-lithuanienne. Le polonais, le blanc-ruthène, le ruthène et leurs dialectes étaient librement parlés dans le Royaume et dans le Grand-Duché, sans que la moindre pression fût jamais exercée pour contraindre à l'usage de l'un ou l'autre de ces idiomes. En outre, la langue latine, redevenue vivante, fut d'abord, dans les deux Etats, unis mais autonomes, le véhicule de la civilisation occidentale et de la Foi catholique : elle fut ensuite remplacée peu à peu par la langue polonaise, aimée, respectée, comprise dans les provinces les plus reculées de la République, — servant de trait d'union entre les unes et les autres.

*
* *

La religion ne put, malheureusement, servir, au cours des siècles, de trait d'union entre les différentes parties de la République Royale polono-lithuanienne. La cause en remonte évidemment à cette orientation vers Byzance des guerriers scandinaves qui subjuguèrent les tribus slaves orientales. Cependant, les Polonais catholiques, auxquels la destinée devait unir une partie de ces tribus, mirent toujours en pratique les idées les plus larges, les plus exceptionnelles en leur temps, comme tolérance religieuse : nous en verrons des preuves irréfutables. Mais, là comme partout, les passions malsaines de quelques ambitieux prirent trop souvent le masque de la religion pour susciter des luttes fratricides.

Sans doute, la nature des Slaves les attacha plus fortement que d'autres races à la Foi chrétienne qui leur échut, catholique ou schismatique : ce que ces peuples, de caractère foncièrement honnête et droit, tinrent ensuite à conserver, ce furent les convictions, les traditions dans lesquelles ils avaient mis leur espérance d'une vie meilleure... ils ne demandaient qu'à s'endormir en paix sur le doux oreiller de la Foi maternelle... Etrangers aux nuances théologiques, ils attachaient une grande importance aux manifestations extérieures de cette foi : combien de ces braves gens ont souffert pour avoir refusé de toucher l'épaule droite avant l'épaule gauche ou inversement, dans le signe de la croix !

Les paysans orthodoxes, en particulier, moins affinés que leurs frères catholiques, ne connaissaient rien de plus beau que les formes de cette pompe orientale, si relative pourtant dans les pauvres églises de leurs villages, — seul véritable point lumineux au milieu de l'obscurité de leur dure existence. Il ne fallait pas toucher à ces apparences : c'est tellement vrai qu'à une époque même plus rapprochée de nous, lorsque les seigneurs scandinaves, guidés par le souci de leurs propres intérêts matériels, voulurent convertir au luthéranisme les populations catholiques de quelques provinces reculées, ils eu-

rent grand soin de le leur faire à peine savoir, et nullement comprendre, de ne modifier en réalité ni leur croyance ni ses manifestations extérieures : de nos jours encore les traces de cette anomalie peuvent être retrouvées dans diverses régions lointaines de la Suède et de la Norvège. Ce procédé de conversions en masse n'était d'ailleurs pas nouveau : il avait été, en particulier, mis en œuvre naguère pour rattacher au schisme grec *orthodoxe* certaines régions ruthènes.

*
* *

Cependant, en ces temps de Foi, — et de bonne foi, — le contact immédiat des deux religions chrétiennes ne pouvait manquer de provoquer des comparaisons et des réflexions : de part et d'autre, quelques prélats éclairés, se rendant compte du peu de différence qui séparait les deux dogmes, entreprirent, dès le commencement du XIIme Siècle, de réaliser entre eux un rapprochement si désirable ; à ce sujet, un appel, qu'attestent des documents parvenus jusqu'à nous, fut même fait à la haute autorité de St-Bernard de Clairvaux. Les pourparlers, souvent abandonnés et toujours repris, aboutirent seulement en 1439, et déterminèrent l'Union Générale des Eglises qui fut conclue à Florence ; malheureusement cette Union fut éphémère, et tout restait à recommencer.

Il était réservé à l'illustre prédicateur Skarga, le Bossuet du Grand Siècle polonais, de réussir, par son éloquence persuasive et sa tenace énergie, à réaliser enfin l'Union de l'Eglise ruthène et de l'Eglise romaine. A la suite des cinq conférences ou *synodes* qui se tinrent de 1590 à 1595 à Brześć-Litewski, cette même ville lithuanienne, que viennent de souiller les basses tractations d'un pacte honteux entre Russes, Allemands et *Ukrainiens*, eut l'honneur d'attacher son nom à l'*Union définitive des deux Eglises;* l'épiscopat ruthène, représenté aux synodes par le métropolite de Kiów et de Halicz, par l'archevêque de Połock et de Witebsk, plus dix évêques diocésains, accepta joyeusement cette solution tant désirée de part

et d'autre : — l'Eglise *Uniate,* qui se soumettait à l'autorité du pape, tout en conservant le rite oriental, était, dans la pensée de ses fondateurs, à jamais instituée.

Malheureusement les passions humaines veillaient..... Un grand seigneur Ruthène, à certains égards très polonisé, le Duc d'Ostrog, plus riche et plus puissant que bien des rois, n'avait pas été consulté par les prélats, qui le savaient difficultueux à l'excès ; il se trouva blessé dans son orgueil, atteint dans son autorité, et déchaîna un violent mouvement *désuniate,* qui ramena, de force ou de gré, au schisme orthodoxe une partie des Ruthènes. Cependant, la foi uniate se maintint très vivante au Nord, en Ruthénie Blanche, au Sud en Volhynie, et dans les contrées avoisinantes, dans l'héroïque et infortuné pays de Chelm, en particulier.

*
* *

L'échec relatif de l'*Union* de Brześć, dont le plein succès eut pu être si fécond, ne tarda pas à déterminer pour la Pologne de funestes conséquences ; de nos jours encore nous en voyons les suites.

En effet, les Slaves *russiens* (1) étaient de longue date, comme nous l'avons vu, divisés en deux groupes : d'une part, le groupe *occidental,* comprenant les *petits-russiens* ou ruthènes et les *blancs-russiens* ou blancs-ruthènes, de religion orthodoxe, et, d'autre part, le groupe *oriental,* de même religion, chez lequel la prépondérance appartenait aux *grands-russiens* ou moscovites. La civilisation latine pénétrait peu à peu le premier groupe, grâce à ses relations intimes avec la Pologne ; l'Union des Eglises devait achever l'œuvre si bien commencée ; et il n'y avait aucune raison pour qu'elle ne produisit pas en Moscovie des résultats analogues.

Or si les deux groupes *russiens* avaient pu fusionner l'un et l'autre avec les Polonais, l'unité de la race slave se fût trou-

(1) Voir *Annexe II.*

vée bientôt réalisée [1], et n'aurait plus eu rien à craindre des attentats de la race teutonne. Cette fusion si désirable fut au moment de se faire en 1610, lorsque l'armée polonaise du Roi Sigismond III entra dans Moscou ; les boïars s'empressèrent alors de proclamer Tsar Ladislas IV, fils du Roi de Pologne. Mais Ladislas, encouragé par son père, refusa de se convertir à l'orthodoxie, et le projet des boïars dût être abandonné. Si l'Union des Eglises avait prévalu en Moscovie, Ladislas eut certainement accepté volontiers la Foi *uniate*, et le cours des événements se fût trouvé du tout au tout modifié.

*
* *

Cette malheureuse différence de religion va se retrouver à la base de toutes les disgrâces qui assaillirent la République polono-lithuanienne, dont la tolérance en pareille matière était cependant si large : aussi la question religieuse ne fut certainement pas la raison des difficultés qui surgirent, mais devint un simple prétexte exploité par des ambitieux sans foi ni loi, et par les ennemis de la Pologne.

C'est en se posant en défenseur de l'orthodoxie, qui n'était nullement menacée par les Polonais, que l'Hetman Chmiełnicki fanatisa les Cosaques Zaporogues, et trahit la Pologne, à laquelle il devait tout [2]. Simple prétexte, évidemment, puisque l'Hetman Chmiełnicki et ses successeurs ne cessèrent de trahir les maîtres orthodoxes qu'ils s'étaient donnés... Le célèbre Ukase du Tsar Pierre le Grand est là pour l'attester : « *Attendu qu'il est connu de tous que, depuis le premier Hetman Bohdan Chmiełnicki jusques à Skoropadski* [3], *tous les Hetmans furent des traîtres...* »

[1] Les conséquences de cette unité eussent été considérables ; la Moscovie n'aurait plus cédé aux influences asiatiques ; les Tchèques et les Slaves du Sud eussent été libérés du joug étranger. La fédération de toutes les races slaves se serait constituée sous l'égide de la Pologne. Le rêve *asiatique* du panslavisme des Tsars de Moscou n'aurait pu se produire.

[2] Voir la Note XIII, du 3 août 1918.

[3] Ce Skoropadski fut Hetman de 1709 à 1722 : *peut-être* l'Hetman actuel, portant le même nom, appartient-il à la même famille. Les Cosaques Zaporogues considéraient les Ruthènes ou Ukrainiens comme une sorte de bétail humain, qui les suivait de force dans toutes leurs variations politiques.

Prétexte également l'immixtion des Tsars de Moscou, et en particulier, celle de l'Impératrice Catherine dans les affaires de Pologne *pour défendre l'orthodoxie...*

Prétexte enfin l'intervention des Electeurs de Brandebourg et des Rois en Prusse *pour protéger la religion protestante...* — de même que naguère leurs ancêtres de l'Ordre Teutonique empruntaient le masque de la religion pour couvrir leurs forfaits.

En somme la question religieuse a été le prétexte des partages de la Pologne, et elle est aujourd'hui mise en avant pour faire obstacle à sa reconstitution.

En Galicie, par exemple, les Ruthènes sont excités par tous les moyens possibles contre les Polonais dont ils étaient autrefois les frères, et cette propagande néfaste s'exerce parmi les Uniates, dont les Polonais catholiques prirent naguère si souvent la défense.

Que dire de toutes les passions malsaines dont les ennemis de la Pologne ont semé le levain parmi les orthodoxes Ruthènes d'un bout à l'autre de leur pays ?

Les détails donnés dans une Note précédente, N° XIV, du 10 Août 1918, sur la question religieuse dans la province de Chelm et la Podlachie pourront être utilement consultés.

*
* *

Il est une autre question religieuse qui paraît prendre en ce moment de très fâcheuses proportions : c'est la question juive, tant dans le Royaume que dans le Grand-Duché.

Cette question était naguère inexistante : s'il en était parfois fait mention, c'était pour constater que les Juifs, plus ou moins persécutés et traqués partout en Europe, trouvaient dans la seule République polono-lithuanienne la plus généreuse hospitalité ; il est intéressant de montrer comment un grand nombre de leurs correligionnaires reconnaissent aujourd'hui ces bienfaits.

Les Juifs qui résident actuellement en Pologne ont deux origines très distinctes : les uns y habitent depuis longtemps, les autres sont *des articles de récente exportation russe.*

Parmi les premiers, beaucoup sont devenus d'excellents Polonais, pratiquant fidèlement leur religion, mais disposés à proclamer sincèrement, — comme le faisaient les Ruthènes, — que s'ils sont d'une autre race, ils sont *de nationalité polonaise.* D'autres, et c'est malheureusement le plus grand nombre, vivaient jusqu'ici entièrement à l'écart, et restaient étrangers à toutes les agitations politiques : une active propagande antipolonaise est maintenant entreprise parmi eux.

Les Juifs de provenance russe se comptent par centaines de mille : les uns ont fui devant les *pogroms* de Russie qui les terrorisaient, les autres ont été chassés légalement, comme un troupeau, et déportés dans le Royaume de Pologne dont l'ex-Empire russe avait fait une sorte de *camp de concentration israélite.* Or, bien loin de témoigner quelque reconnaissance à la terre qui les accueillit, tous ces Juifs, sous des étiquettes différentes — *bundistes,* de l'allemand *bund,* — *sionistes* ou *nationalistes* — se comportent en Pologne comme Teutons en pays conquis, et s'efforcent d'y fomenter une révolution dans laquelle, comme dans la révolution russe, ils tiendraient les premiers rôles. Les *bundistes* proclament franchement leur socialisme, voisin du bolchevisme ; les *sionistes* affirment qu'ils préparent la création, en Palestine, d'un Royaume juif dont la Pologne resterait une sorte d'Etat correspondant : les uns et les autres ont les mêmes prétentions que les *nationalistes,* prétentions dont voici un aperçu formulé par le juif russe Tryluckij, représentant de ses correligionnaires au Conseil d'Etat de Varsovie :

« *L'égalité des droits du citoyen ne suffit pas au peuple* » *juif... Il doit jouir d'une autonomie représentée par le Con-* » *seil de la Nation juive, dit Conseil national. La langue juive,* » *le jargon —* ***yddish*** [1] *— sera reconnu par l'Etat polonais* » *comme langue officielle et son usage admis dans la vie pu-* » *blique et les administrations ; il sera obligatoire dans tou-* » *tes les écoles juives...*

[1] Sorte de patois *allemand,* — mélangé de russe, de polonais, de ruthène et d'hébreu.

» *Le Conseil National juif pourra diriger sans contrôle* » *l'instruction publique et toutes les organisations juives : il* » *aura le pouvoir d'établir des impôts spéciaux sur les Juifs* » *afin de se procurer les moyens de couvrir les dépenses utiles* » *à la nation israélite.* »

C'est tout à fait la conception anarchique *de la formation d'un Etat dans l'Etat.* Et les Polonais peuvent se rappeler avec quelque mélancolie la fable du bon Lafontaine :

« Laissez-les prendre un pied chez vous,
» Ils en auront bientôt pris quatre. »

Les Polonais ne sont pas les seuls à s'élever contre des prétentions aussi excessives, aussi *impossibles à admettre.*

Les représentants des Juifs de Galicie ont formulé une énergique protestation dans laquelle nous lisons :

« *En Galicie, le sort des Juifs était le plus propice. Ils* » *jouissaient de la plénitude des droits civiques...*

» *Dans le Royaume de Pologne, les rapports polono-juifs,* » *il y a dix ans encore, n'étaient pas troublés. Les différences* » *d'origine ou de religion avaient peut-être moins de signifi-* » *cation ici que dans tout autre pays de l'Europe...*

» *Au moyen de lois draconiennes, le gouvernement russe a* » *concentré les Juifs russes dans les villes polonaises, où ils* » *étaient retenus de force, ce qui a occasionné des troubles...*»

et a déterminé la formation d'un parti antisémite.

« *Mais ce parti n'essaya jamais de pousser la populace* » *polonaise à des violences contre les Juifs.* »

Voilà la vérité au sujet des *pogroms polonais,* si habilement dénaturés par les ennemis de la Pologne. Ils n'ont jamais existé comme guerre religieuse, et des magasins chrétiens ont été pillés aussi bien que des magasins juifs par une populace affamée qui ne songeait nullement à faire acte d'antisémitisme.

Toutes ces déclarations ont été fort énergiquement appuyées par le rédacteur en chef de l'*Israélite polonais*, journal très répandu en Pologne.

* * *

En résumé, la question dite *juive* en Pologne n'est pas une question religieuse, mais une question sociale. Nous retrouvons ici la tactique constante des ennemis de la Pologne : se couvrir de prétextes soit d'origines raciales, soit de religions différentes, pour attaquer la Nation polonaise qui fut toujours la plus libérale, la plus généreuse à l'égard des races ou des religions qui avaient trouvé place à son foyer !

XVII

GRAND-DUCHÉ DE LITHUANIE OU PETITE LITHUANIE

PREMIÈRE PARTIE

Sommaire : *Les diverses acceptions du mot Lithuanie. — Les tribus lithuaniennes. — Le Grand-Duché et son union avec le Royaume de Pologne. — La Lithuanie géographique. — La plus grande Lithuanie. — Les agissements de la Prusse.*

31 Août 1918.

Autant les mots *Ukraine,* Ukrainien, employés pour désigner un *Etat,* une *race*, une *nationalité*, sont des néologismes mal venus, autant le mot *Lithuanie* rappelle un glorieux passé, plusieurs fois séculaire.

Et cependant cette expression vénérable est devenue pour beaucoup d'entre nous à peu près aussi vague que le mot Ukraine. C'est que nous sommes, à ce propos aussi, victimes de notre profonde ignorance *occidentale*, et qu'au lieu de nous efforcer d'en guérir, nous nous contentons de subir ces falsifications de l'histoire et de la géographie, dans lesquelles les Prussiens sont passés maîtres : fait plus singulier encore, la plupart de nos politiciens suivent, sans s'en apercevoir ces faussaires dans leurs variations de doctrine, dont le but est de donner à la prétendue vérité l'élasticité nécessaire pour l'adapter sans vergogne à leurs intérêts du moment. Comment pouvons-nous oublier ainsi l'aveu cynique de Frédéric II : « Que mes » soldats prennent d'abord par la Force les régions que je » convoite ; je trouverai facilement ensuite quelques pédants

» pour démontrer irréfutablement que j'en avais le Droit! » Voilà toute la morale prussienne.

Un simple détail fait ressortir à quel point nous devenons, par esprit d'imitation, infidèles à nos traditions les mieux assises:

Naguère les auteurs français faisaient loi dans l'adaptation à notre langue des mots étrangers : nous disions Varsovie, Cracovie, Vilna, Léopol, tout en connaissant fort bien les noms de ces villes dans la belle langue polonaise; de même nous avons toujours écrit *Lithuanie*, — avec la lettre *h*, — transcription du latin *Lithuania*.

Et voici que certains de nos écrivains français, non des moindres, ayant découvert que les Allemands — ces saboteurs de l'orthographe traditionnelle — se sont mis à écrire *Litauen*, trouvent élégant d'imprimer et essaient d'imposer *Lituanie*... Je sais bien que le mot polonais est *Litwa* — sans la lettre *h*, et que cette lettre n'existe même pas dans la langue lithuanienne, — mais je sais aussi que le latin était la langue *parlée* dans toutes les parties de la République Royale, dont la civilisation, *essentiellement romaine, latine,* formait l'ineffaçable trait-d'union entre les diverses races fédérées, et j'ai sous les yeux de nombreux documents dans lesquels le Roi se qualifiait : « Rex Poloniæ, Magnus Dux Lithuaniæ ». Telle est, par exemple, la légende du sceau de Sigismond-Auguste, vers le milieu du XVIme siècle, dont l'écu, soutenu par deux anges, comme celui des Rois de France, unit l'Aigle blanc polonais au Cavalier lithuanien pour former les armes définitives et intangibles de la Pologne immortelle.

*
* *

En remontant aux origines historiques, nous trouvons, dans les premiers siècles de notre ère, des tribus lithuaniennes, — aryens primitifs, parents des Slaves ou des Celtes, mais distincts des uns des autres depuis une haute antiquité — établies sur le littoral de la Baltique, vers le bas Niémen, entre d'autres tribus de races plus ou moins voisines de la leur,

les Borusses à l'Ouest, les Lettons au Nord-Est. Ces diverses tribus étaient entourées par des peuplades slaves, les Germains n'étant cantonnés que beaucoup plus vers l'Ouest. Les Borusses — Porussiens ou Prussiens — furent exterminés par les Chevaliers de l'Ordre Teutonique, qui, sous prétexte de les convertir, les massacrèrent, leur volèrent leur pays, et plus tard même *leur nom*. Les Lithuaniens, très braves, et protégés par leurs forêts, se défendirent mieux : après s'être convertis une première fois au christianisme, la plupart revinrent au paganisme, par horreur des crimes que commettaient sous leurs yeux les Chevaliers Teutons. Entre temps, conduits par leurs chefs, Mindove, puis Gedymin, les guerriers lithuaniens étendirent leur domination à l'Est sur les tribus Blanc-Russiennes, ou Blanc-Ruthènes, au Sud sur les tribus Petites-Russiennes ou Ruthènes, tribus slaves qui ne dépendaient nullement de leurs voisins Moscovites, dits Grands-Russiens ou Russes : je l'ai récemment expliqué.

Et, tout à coup, en 1385, les Lithuaniens, qui avaient donné le nom de leur petite patrie aux immenses territoires qu'ils venaient de conquérir, et avaient ainsi formé le Grand-Duché de Lithuanie, — cette très grande Lithuanie, de quelque 600.000 kilomètres carrés, — entrent de plain pied dans le concert des nations civilisées par le mariage de leur Souverain, Jagellon, avec la jeune Reine de Pologne, Hedwige, petite-nièce de notre St-Louis, fille de Louis d'Anjou, Roi de Hongrie et de Pologne, — car le rayonnement de la France était déjà si grand dans le monde que la dynastie angevine, issue de notre Roi Louis VIII, avait été appelée à fournir à la Hongrie un Roi dont le fils était aussi devenu Roi de Pologne. Les Lithuaniens se convertirent sur le champ, et cette fois définitivement, au catholicisme.

Ce grand événement historique, — qui précédait d'un siècle l'union analogue de la France et de la Bretagne, réalisée en 1491 par le mariage de la Duchesse Anne avec le Roi Charles VIII, — ne tarda pas à produire ses effets ; en dix ans la Ruthénie rouge était reconquise, la Moldavie, la Valachie et la

Bessarabie sollicitaient la suzeraineté de Jagellon : c'était la Pologne-Lithuanie s'étendant enfin de la Baltique à la Mer Noire. La digue se trouvait ainsi construite, contre laquelle allaient venir, pendant plusieurs siècles, déferler et se briser les flots teutons à l'Ouest, les vagues asiatiques, mongoles, tatares, turques à l'Est ; *sous de nouvelles modalités, sans contrainte pour aucun des peuples intéressés, par la seule force des choses, ce grand œuvre du passé doit renaître : la paix de l'Europe et du Monde est à ce prix.*

*
* *

A l'union *personnelle* de 1385, succéda bientôt l'union *nationale*, conclue en 1413, à Horodlo ([1]).

Puis la célèbre Union de Lublin vint, en 1569, resserrer les liens existant depuis deux siècles entre la Pologne et la Lithuanie : chacun des deux pays, dits le premier *Korona*, le second *Litwa*, conservait son entière autonomie administrative et sociale, mais la fusion politique était complète. Ce nouveau *pacte d'amour* avait été préparé par le Roi Sigismond-Auguste, le dernier de la dynastie *Jagellonne*, qui, n'ayant pas d'héritier, s'inquiétait de l'avenir de ses peuples.

Malheureusement la solution adoptée par l'Union de Lublin — l'électivité des Rois, sans aucune condition, par la Diète commune — était malencontreuse : elle devait devenir l'une des principales causes des malheurs de la Patrie. Jusqu'au démembrement complet de la République Royale, l'admirable, l'émouvant testament de Sigismond-Auguste, adjurant ses peuples de rester unis, demeura cependant — ce qu'il doit bientôt redevenir — la loi sacrée de l'Etat dualiste, dont, en 1772, la partie *Litwa*, amoindrie par des cessions à la partie *Korona*, et aussi par certains traités, comprenait encore quatre pro-

([1]) Voir *Annexe IV*.

vinces : Lithuanie proprement dite, Samogitie, Ruthénie blanche et Ruthénie noire, formant les neuf palatinats de : Vilna et Troki, — Wornie, Minsk, Połock, Witebsk et Mścisłas, — Nowogródek et Brześć-Litewski : soit environ 305.000 kilomètres carrés, sans parler de la Livonie, avec Dunabourg, et du Duché de Courlande avec Mitau, qui étaient la première un palatinat, le second un fief, *communs* à la Pologne et à la Lithuanie.

Remarquons ici que le qualificatif *Litewski* ajouté de longue date au nom de Brześć, comme à celui de plusieurs localités voisines, situe nettement en Lithuanie le palatinat dont le chef-lieu, après avoir eu l'honneur de voir conclure de 1590 à 1595, l'Union de l'église romaine et de l'église ruthène, — cette union qui aurait pu être et qui pourra dans un avenir prochain devenir si féconde, — vient de subir la honte d'un infâme traité, *le traité des Dupes.*

La *Lithuanie de 1772,* la grande Lithuanie, est la seule que la France, soucieuse de réparer le crime des partages de la République polono-lithuanienne, puisse aujourd'hui reconnaître, jusqu'à ce que la voix libre des peuples ait confirmé ou modifié la situation *résultant de leur volonté antérieure.*

*
* *

Je dois cependant mentionner deux *variantes* de la grande Lithuanie traditionnelle :

La première, désignée parfois, pour certaines raisons, dont aucune n'est bien valable, sous le nom de Lithuanie géographique, ferait perdre à la Lithuanie de 1772 près de quatre palatinats, devenus, sous la domination russe, les gouvernements de Witebsk, Mohylów et Minsk, moins trois districts sur les neuf de ce dernier gouvernement. Cette Lithuanie géographique ne comprend plus que 139.000 kilomètres carrés : la race blanc-russienne ou blanc-ruthène se trouverait coupée en

deux, ce qui devrait suffire à rendre inadmissible d'envisager cette première *variante.*

La seconde aurait au contraire pour effet de réunir toute la race blanc-ruthène, en rendant à la Lithuanie de 1772 le palatinat, devenu gouvernement, de Smolensk, qui lui fut arraché en 1667. Witebsk sur la Dźwina et Smolensk sur le Dniepr, sont d'ailleurs les deux sentinelles nécessaires à la défense de la Lithuanie.

Il me reste à définir nettement, dans une prochaine Etude, la Lithuanie *ethnographique*, la Petite Lithuanie, qui mérite toute notre attention et notre vive sympathie, à condition qu'elle sache se défendre contre le danger de devenir un instrument inconscient au service de notre ennemie commune, de l'ennemie du genre humain, la Prusse.

*
* *

Les notions qui précèdent, si arides soient-elles, sont indispensables pour comprendre les changements à vue que comporte chaque jour le problème polonais, *présenté par la Prusse.* Nos ennemis jouent, en effet, de l'élasticité du mot *Lithuanie* pour tenter, par d'apparentes concessions, de maintenir la Pologne dans une neutralité rendue de plus en plus nécessaire pour eux par leurs défaites. Au fond, ce que *veut* la Prusse, c'est le littoral de la Baltique, au moins jusqu'à Revel, clef du golfe de Finlande : elle est certaine d'en maîtriser ainsi, au point de vue économique, l'Hinterland, dont elle abandonnerait au besoin la domination directe.

Aux Polonais, — qui accepteront peut-être de reprendre leur bien, au titre du Grand-Duché, *mais sans se laisser séduire,* — aux Polonais, elle répète qu'ils ne peuvent attendre que d'elle « la restitution des vastes territoires dont ils ont été » dépouillés à l'Est, *puisque l'Entente est l'alliée de la Russie* ».

Cet argument est spécieux : la Prusse feint d'ignorer qu'au prochain Congrès des Deux-Mondes, la France et l'Entente auront à cœur d'effacer les traces du crime des partages de la République polono-lithuanienne de 1772 : mais elle se rend bien compte que la réalisation de cette ferme intention sera *pour elle-même* le coup de grâce, et *pour la Russie, débarrassée d'un bien mal acquis,* la planche de salut qui lui permettra de se reconstituer *honnêtement, à l'abri de l'emprise germanique.*

XVIII

GRAND-DUCHÉ DE LITHUANIE OU PETITE LITHUANIE

SECONDE PARTIE

Sommaire : *La Lithuanie ethnographique. — La race lithuanienne. — Les Lithuaniens sont les Bretons de la Pologne. — Les trois projets de Lithuanie ethnographique. — Les agissements perfides de la Prusse. — La nouvelle union de la Pologne et de la Lithuanie. — La France leur mettra la main dans la main. — Teip laimé lémé.*

7 Septembre 1918.

Dans leurs ouvrages touffus concernant soit la prétendue race teutonne et ses prétendus droits [1], soit les peuples de race slave, ceux des savants d'Outre-Rhin qui, à l'instar des « *pédants* » de Frédéric II, prenaient leurs inspirations ou plutôt leur mot d'ordre à Berlin, ont, depuis deux siècles, mis en pratique vis-à-vis de l'Europe occidentale le proverbe : « *a beau* » *mentir qui vient de loin* ». Depuis un demi-siècle il se sont aperçus que le même procédé peut s'appliquer au lointain du passé comme à celui des distances, et se sont évertués à faire de l'ethnographie *l'art de désagréger les Nations*, — dans les limites, bien entendu, des intérêts teutons.

C'est par l'ethnographie, science séduisante, mais dangereuse par son incertitude lorsqu'elle est asservie à des visées politiques, que la Prusse et l'Autriche entreprirent, vers la fin du siècle dernier, de désagréger la Russie d'Europe. La tâche

---

[1]) Voir les remarquables Etudes de M. Jean Brunhes, Professeur de géographie humaine au Collège de France, Membre de l'Institut Français d'Anthropologie.

était d'ailleurs fort aisée pour plusieurs raisons : d'abord l'Empire russe n'avait pu opérer la fusion en une véritable Nation de ses cent peuples de langues, de religions, de races différentes ; ensuite l'annexion des provinces occidentales, Lithuanie et Ruthénie, ne datait que des partages, relativement récents, de la République Royale polono-lithuanienne, et le joug moscovite s'y appesantissait lourdement ; enfin, parmi leurs *sujets*, la Prusse comptait des Lithuaniens, et l'Autriche des Ruthènes : il était donc facile à ces Etats de trouver des *émissaires*, soit naïfs et de bonne foi, soit stipendiés et méprisables, pour organiser, contre leur puissante voisine, l'une un mouvement séparatiste lithuanien, l'autre une agitation ruthène, dit ukrainienne : elles s'y employèrent activement depuis trente ou quarante ans.

Ces tentatives ne pouvaient manquer d'obtenir quelque succès au sein de populations brutalement soumises à une russification intensive. Puis, lorsque le colosse du Nord s'effondra sous les coups répétés des traîtres, — fonctionnaires tsaristes, ou bolchevistes, — les batteries, jusqu'alors dirigées contre la Russie — *morte* —, furent retournées contre la Pologne, qui, se dressant — *vivante* —, se révélait comme un grave danger pour les Empires centraux : aussi s'empressèrent-ils de découvrir que les oppresseurs des Lithuaniens et des Ruthènes n'avaient pas été les Russes, mais les Polonais. La manœuvre devenait cependant ici plus difficile : car la Lithuanie et la Ruthénie avaient constitué, pendant plusieurs siècles, avec la Pologne une Nation parfaitement unie, et d'un libéralisme de bon aloi, *unique en Europe* ; en outre, la Prusse protestante se trouvait aux prises avec les Lithuaniens, catholiques comme les Polonais, et l'Autriche-Hongrie, catholique comme les Polonais, avec les Ruthènes orthodoxes.

* * *

C'est aujourd'hui la question lithuanienne proprement dite dont je voudrais préciser les données élémentaires : avant de résumer les intrigues et les perfidies par lesquelles la Prusse

a tenté de l'obscurcir, essayons d'esquisser le terrain où elle espérait les voir porter leurs fruits.

Les Lithuaniens comparent eux-mêmes leur race, *droite* et *résistante*, à l'ambre fin, *limpide* et *dur*, qu'ils recueillent sur leurs côtes sablonneuses : j'ai déjà dit combien ils sont intéressants et sympathiques. Leur caractère, sérieux et réservé, est foncièrement noble, hardi, généreux et tenace, leur foi vive et sincère, leur cœur fidèle et dévoué, leur bravoure légendaire. Il présentent de grandes analogies avec nos Celtes primitifs : *les Lithuaniens sont les Bretons de la Pologne, cette France du Nord :* d'aucuns assurent même qu'ils sont les meilleurs des Polonais, comme les Bretons sont les meilleurs des Français. Beaucoup de familles entièrement polonisées ont conservé, avec leur nom d'origine nettement lithuanienne, l'empreinte profonde des qualités de la race, — je n'en citerai que deux exemples tout à fait d'actualité : les Généraux *Ginet* Pilsudski, et *Dowbor* Musnicki, qui ont acquis récemment une juste notoriété par leur héroïque dévouement à la cause polonaise.

Malheureusement, le nombre des représentants de cette vieille et vénérable race est, depuis bien des siècles, très restreint, — ce qui ne les empêcha pas jadis de conquérir les immenses territoires que j'ai appelés la *très grande* Lithuanie, — en comparaison desquels la Lithuanie ethnographique paraît *si petite*. Je ne m'attarderai d'ailleurs pas plus à discuter les limites de cette *petite* Lithuanie qu'à rechercher le nombre de ses habitants ; et, *sous la réserve de mes conclusions*, j'accepterai comme point de départ les données recueillies par les soins d'un Lithuanien militant, M. l'abbé Viscont [1], l'une des lumières

[1] *La Lituanie et la guerre*, par Antoine Viscont, Docteur en philosophie, Licencié-ès-siences politiques et sociales. — *Genève, 1917*. Je fais remarquer ici que M. l'abbé Viscont écrit Lituanie sans la lettre *h*, probablement parce que cette lettre n'existe pas dans l'alphabet lithuanien : c'est son droit, puisqu'il n'est pas Français, tout en écrivant remarquablement notre langue. La version polonaise est, il est vrai, *Litwa* : mais nous Français, devons respecter notre tradition, notre *usage*, — *arbitrium et jus et norma... scribendi*, — et continuer à écrire *Lithuanie*, du latin *Lithuania*.

du clergé lithuanien. Ce jeune prêtre sera certainement appelé à occuper une haute situation dans l'Eglise restaurée du grand Etat polono-lithuanien qui est à la veille de se reconstituer.

*
* *

C'est le respect de sa langue ancestrale, assez voisine du sanscrit, qui a permis à la race lithuanienne de maintenir son individualité à travers les âges, résultat d'autant plus remarquable que cette langue ne possédait plus de documents écrits, et que les conquérants durent la remplacer, comme langue officielle du Grand-Duché, par le dialecte slave blanc-ruthène des tribus conquises. Il me paraît probable que le territoire occupé par les Lithuaniens *de race* et *de langue* a relativement peu varié depuis cinq siècles, — de même que la ligne de démarcation entre *la Basse-Bretagne* dont les paysans parlent le breton celtique, et la *Haute-Bretagne*, — *le pays Gallo*, de langue romane — s'est à peine déplacée de trois ou quatre kilomètres depuis plus de dix siècles, — en dépit cependant d'une action gouvernementale fort mal comprise, que les Polonais, libéraux sincères, n'exercèrent jamais sur les Lithuaniens : la dynastie lithuanienne des Jagellons ne pouvait oublier qu'elle avait, en somme, annexé sous son sceptre la Pologne à la Lithuanie beaucoup plus que la Pologne ne s'était annexé le Grand-Duché.

Que la Lithuanie ethnographique, dont le centre est Kowno, comprenne donc :

Au premier degré, les territoires comptant plus de 50 % de Lithuaniens de race et de langue, soit en Lithuanie *majeure* — ex-domination russe — treize districts avec 56,000 kilomètres carrés, et en Lithuanie *mineure* — domination prussienne — trois districts avec 2,500 kilomètres carrés, — au total 58,500 kilomètres carrés ;

au deuxième degré, les territoires comptant de 30 à 50 % de Lithuaniens, soit, sous les deux dominations, respectivement 11,800 et 1,200 kilomètres carrés, — au total 13,000 kilomètres carrés ;

au troisième degré enfin, d'autres territoires susceptibles, *eu égard à certaines considérations*, de porter à 90,000 le total général des kilomètres carrés de la Lithuanie ethnographique, ...j'admets, les yeux fermés, ces estimations de M. l'abbé Viscont ; de même, celles relatives au nombre de la population lithuanienne de race et de langue dans le monde entier qu'il évalue à 3 millions en Lithuanie majeure, 300,000 en Lithuanie mineure, 350,000 en Russie, 750,000 en Amérique, 30,000 en Angleterre.

Je sais pourtant bien qu'une telle conception territoriale de la Lithuanie suppose la dénationalisation de vastes régions, peuplées de Polonais lithuanisés et de Lithuaniens polonisés, celle, en particulier, — vraiment impossible — de Vilna, cette cité polonaise par excellence, dont la population compte à peine 2 % de Lithuaniens, moins que n'en héberge Berlin. Mais je retiens la formule de M. l'abbé Viscont : « le principe » ethnographique seul, représenté uniquement par la langue » dont se servent les habitants d'un pays donné, ne saurait suf- » fire pour déterminer la frontière *nationale*...» Il en conclut que la Ruthénie blanche et la Ruthénie noire devraient s'unir, pour former un Etat, aux Lithuaniens de race et de langue, — ce qui nous ramène à la *grande* Lithuanie, celle de 1772, celle qui pourra continuer à revendiquer comme siens ces deux illustres *Lithuaniens*, Blanc-Ruthènes Slaves, que furent Kosciuszko et Mickiewicz ; — et cette perspective de la reconstitution du Grand-Duché est la seule admissible pour la paix durable, pour le repos de l'Europe !

*
* *

Qu'un esprit aussi clairvoyant que celui de M. l'abbé Viscont admette la formation d'un Etat lithuanien dans lequel les Lithuaniens de race ne posséderaient pas la majorité, j'en aperçois deux causes principales :

Il sait, d'abord, que, dans une Nation, l'influence morale peut contrebalancer le nombre ; et, avec raison, il a confiance

dans les qualités de la race lithuanienne pour savoir conserver une part large et légitime d'autorité dans les conseils des races fédérées, lithuanienne, polonaise, blanc-ruthène et ruthène.

Il se rend compte ensuite des difficultés d'existence indépendante que rencontrerait une *petite* Lithuanie catholique, confinant d'une part à des protestants, de l'autre à des orthodoxes : s'il a pu concevoir à ce sujet certaines illusions, les palinodies éhontées de la politique prussienne à l'égard de la Pologne et de la Lithuanie n'ont pu manquer de lui ouvrir les yeux ; donnons-en un rapide aperçu :

Jusqu'en 1914, tant qu'il s'agissait de désagréger la Russie, la Prusse se montrait favorable aux revendications lithuaniennes, — *chez sa voisine*, où ses agents provocateurs s'efforçaient d'aviver la haine contre l'oppresseur.

Mais bientôt, lorsque l'armée allemande tenta de s'assurer un point d'appui dans les pays qu'elle délivrait du joug russe, *dans le noble but d'y substituer le sien*, la Prusse ne songea plus qu'à séduire les Polonais, qui eussent été pour elle de si précieux auxiliaires, et se montra prête à leur sacrifier, d'un cœur léger, les prétentions lithuaniennes : en entrant dans Vilna, le général prussien, étonné sans doute lui-même d'exprimer pour une fois une vérité, salua dans sa proclamation la capitale lithuanienne comme « *l'un des plus précieux joyaux* » *de la glorieuse Couronne de Pologne.* »

Et dire que ces ingrats Polonais ne se laissèrent pas entraîner par de si belles paroles !... ils restèrent obstinément fidèles à leurs traditions de haine contre les Teutons, d'amitié fraternelle pour la France ! Dès lors, il redevenait opportun pour la Prusse de lier partie avec les Lithuaniens : mais dans quelles conditions ?

Entre temps, les armées allemandes avançaient, avançaient grâce à la puissante offensive défaitiste que leur gouvernement poursuivait sur les derrières et dans les rangs des armées rus-

ses. L'appétit des pangermanistes se développait, ils prévoyaient la conquête de Libawa, Riga, Revel, ces villes *hanséatiques* dont il fallait préparer le rattachement à la *métropole* par l'annexion plus ou moins déguisée du *Kownoland*, c'est-à-dire de la Lithuanie ethnographique : l'annexion de la province *polonaise* dite Prusse royale, ou occidentale, n'avait-elle pas été naguère jugée nécessaire et légitime par Frédéric pour rattacher au Brandebourg cette autre ancienne terre polonaise, dite la Prusse ducale, ou orientale ?

Pour arriver à leurs fins, et châtier en même temps les Polonais, il demeurait indiqué de semer, d'attiser la méfiance et la discorde entre la Lithuanie et la Pologne, — tentative qui fut toujours le *criterium permettant de reconnaître les ennemis de la grande Pologne, qu'ils soient germains ou moscovites*. Que ne puis-je révéler ici les suggestions d'un long Mémoire secret, aussi étudié que perfide, présenté à Berlin par un certain Baron Ropp (1), ainsi que les instructions, *monita secreta*, données à de prétendus patriotes lithuaniens, simples agents aux gages de la Prusse, que le bon sens populaire ne tarda pas à démasquer et à flétrir du nom de *Vertrauen Männer, hommes de confiance* de l'ennemi !

Une autre *combinaison*, très machiavélique, c'est-à-dire bien prussienne, fut aussi mise en avant : n'annexer qu'une bande du rivage baltique, pour relier à la Prusse les villes *hanséatiques*, et lui assurer ainsi le *Royaume Baltique*, le *Balticum*, objet de ses ambitions séculaires ; laisser subsister *un petit Etat lithuanien*, auquel certains districts du Nord de la Pologne seraient donnés en échange des côtes perdues, — petit Etat coupé de la mer, et qui tomberait fatalement sous l'étroite dépendance économique de la Prusse.

(1) Ce Baron Ropp appartient à une bonne famille de Lithuanie, apparentée à cette lignée des Puttkamer, d'où sortait la comtesse de Bismarck. L'ancien Archevêque de Vilna, Baron Ropp, était le frère de l'auteur du Mémoire secret : mais ce prélat, aussi loyal que distingué, n'était nullement inféodé à la Prusse, et sut être à la fois un excellent Lithuanien et un Polonais sincère.

Ou encore, afin de combattre par tous les moyens la solution dite *austro-polonaise*, à laquelle l'Autriche-Hongrie attache tant de prix, à juste raison dans son propre intérêt, déterminer la Pologne à y renoncer, en lui offrant comme marchandise d'échange, — *toujours en vain d'ailleurs*, — la Ruthénie-Blanche et la partie méridionale de la Lithuanie ethnographique, dont le nord serait annexé à la Prusse ; en cas de nouveau refus de la Pologne, lui faire même espérer l'annexion de la Galicie aux dépens de l'Autriche, ou bien la menacer de lui arracher une large bande de ses districts du Nord et de l'Ouest pour les joindre à la Posnanie et à la Silésie prussienne...

Et ce vilain jeu, du tigre avec sa proie, continue... le plus souvent ce sont des souffrances inouïes, un terrible martyre infligés au peuple lithuanien pour le dompter ; parfois d'hypocrites concessions pour le duper ; mais le but ne change pas : c'est son *assujettissement* à la Prusse, soit sous forme d'annexion, soit sous couleur d'autonomie.

*
* *

Le pacte infâme de Brześć-Litewski ne s'est occupé de la Lithuanie que pour en laisser la définition dans le vague : l'eau trouble n'est-elle pas favorable aux pêcheurs ? A-t-il été question de la Lithuanie ethnographique, ou du Grand-Duché ? Nul ne le sait... la Prusse elle-même n'arrêterait ses idées à cet égard qu'au mieux de ses intérêts, si elle réussissait à les faire prévaloir.

Il est vraiment dommage de dépenser tant de machiavélisme en pure perte ! Car, en dépit de tous les efforts criminels de l'ennemi, la Lithuanie et la Pologne vont renaître toutes deux de notre Victoire : *la France leur mettra la main dans la main*, afin qu'elles puissent reprendre bientôt, en une *libre* et féconde union tutélaire, le cours de leurs destinées.

N'est-il pas permis d'affirmer avec un vieux dicton, datant du paganisme, que les paysans lithuaniens, fatalistes comme les Bretons, répètent souvent encore : « *Teip Laimé lémé.* » Traduction : « *Ainsi le veut la Déesse du bonheur* » c'est-à-dire le Destin.

XIX

POLOGNE ET RUSSIE

Sommaire : *Comment venir en aide à la Russie et à ses créanciers français? — La Russie était un fief allemand dans le cadre d'un despotisme asiatique ; les Allemands ne reculeront devant rien pour y conserver leur domination occulte. — L'origine de l'alliance franco-russe. — La reconstitution de la Pologne de 1772 peut seule soustraire à l'emprise allemande la Pologne renaissante.*

14 septembre 1918.

Oui, c'est Pologne *et* Russie que je veux dire, et non pas Pologne *ou* Russie. Il est vrai que cette Note pourrait aussi bien recevoir comme titre : « Comment venir en aide à la Russie et à ses créanciers français ? »

A la date du 18 mai dernier [1] j'écrivais :

« ...la Russie, — il faut le constater, quelle que soit la re-
» connaissance que nous devions à ses deux derniers Souve-
» rains, et à ses braves soldats de la première heure, tellement
» à plaindre aujourd'hui dans leur déchéance, — la Russie
» était le colosse aux pieds d'argile ! Minée par la perfidie
» prussienne, *comme le fut naguère la Pologne*, trahie par ses
» hauts fonctionnaires d'origine balte ou teutonne, victime en-
» fin de ses néo-nihilistes, agents de l'étranger, elle n'a plus
» maintenant qu'une chance de se soustraire à ces étreintes
» mortelles, c'est de se reconstituer dans son cadre national,
» dans ses limites *légitimes*, à l'abri d'une puissante muraille

[1] Voir Note II : *La restauration de la Pologne et la Paix Française.*

» qui l'isolerait de l'Allemagne, — *et cette muraille ne saurait* » *être que la Pologne !* »

Tous les événements qui se sont déroulés depuis lors, avec une telle rapidité, ne sont-ils pas venus confirmer le bien fondé de cet aperçu ?

*
* *

Si nous savons mal, en Occident, ce qu'est la Pologne, nous savons plus mal encore ce qu'est ou plutôt ce qu'était la Russie. Et cependant les renseignements, les avertissements mêmes ne nous ont pas fait défaut.

Après avoir été, dans ses origines, une Puissance slave-finnoise-mongole, la Russie était insensiblement devenue, en dépit de réactions passagères, un immense fief allemand dans le cadre d'un despotisme asiatique. Dans l'une et dans l'autre de ces vicissitudes, elle n'était pas une Nation au sens complet de ce mot, et n'aurait pas dû nous inspirer confiance, malgré notre *juste* sympathie envers tous ses peuples asservis.

Dans une œuvre magistrale, un ancien diplomate a rappelé deux importants documents secrets soumis à Napoléon Ier d'abord, au Roi Charles X ensuite, *sur l'instabilité de la Russie.* Dans leur gouvernement, à forme de despotisme oriental, les Tsars autocrates restaient sous la dépendance de leur entourage ; combien d'entre eux ont péri dans des tragédies de palais ! ...la liste en serait trop longue. Il suffit de rappeler que l'Allemande Sophie d'Anhalt, devenue Catherine II, la *Messaline,* arracha son mari du trône où il l'avait élevée, puis le fit étrangler dans sa prison. Plus près de nous : dès que le Tsar Nicolas Ier manifesta quelques velléités d'indépendance, son entourage cessa de le protéger contre les nihilistes, et l'attentat prévu ne se fit pas attendre ; personne enfin n'a oublié la catastrophe de Borki, dans laquelle le Tsar Alexandre III, devenu

suspect à ses *fidèles,* faillit périr avec toute la famille impériale; et l'infortuné Tsar Nicolas II a-t-il assez été trompé, trahi par les Judas auxquels il donnait le baiser de paix ! ... l'Histoire sera sévère pour tous ceux, *quels qu'ils soient,* qui, par ambition, vues bornées ou sectarisme, ont pris une part de responsabilité dans la révolution *préparée par les Allemands,* et qui a failli leur permettre de nous écraser par l'afflux de toutes leurs forces sur le front occidental.

Il est une anecdote banale, à force d'avoir été répétée, mais vraiment significative : un général de *race russe,* — ce qui était une rareté puisque tous les grades élevés étaient réservés à des chefs d'origine allemande, — avait remporté de grandes victoires ; le Tsar Paul Ier l'en félicitait, et lui demandait d'indiquer la récompense qu'il ambitionnait : « Fais-moi Allemand, » Petit Père », répondit ce vieux serviteur, donnant ainsi à entendre que les Allemands seuls pouvaient normalement arriver aux honneurs.

Michelet avait deviné la Russie lorsqu'il écrivait qu'elle tenait toute dans le fauteuil d'un fonctionnaire allemand, défendu par le fouet d'un Cosaque. De fait, tout le haut personnel gouvernemental était balte, teuton ou inféodé à l'Allemagne ; et les petits fonctionnaires, dressés par ses soins, étaient modelés à son image. Il était réservé à la Prusse de compromettre, par son orgueil, sa soif de domination, son manque de psychologie, cette situation privilégiée : *elle abusa,* et ses fautes énormes inspirèrent aux Tsars le désir de se libérer d'un tel servage. Dois-je rappeler l'aventure de cet officier prussien qui servit à Pétersbourg *pendant vingt ans, dans les postes les plus importants du Grand Etat-Major,* et qui, parvenu au grade de Colonel, se fit *prendre* au moment où il dérobait, *suivant son habitude,* des documents secrets ? Il put cependant s'enfuir, et retrouver de hautes fonctions *dans le Grand Etat-Major de Berlin,* dont il avait été si longtemps le fidèle correspondant et pourvoyeur..... De tels procédés devaient à la

longue révolter les Empereurs de Russie : et voilà l'origine de l'alliance franco-russe.

*
* *

En voici peut-être l'une des premières manifestations.

C'était il y aura bientôt trente ans, — à la suite de la violation de notre frontière, dite *incident Schnæbelé,* qui fut bien près de déchaîner la guerre entre la France et l'Allemagne. Notre Service des renseignements, qui n'avait pas encore subi les ravages causés par l'affaire Dreyfus, recevait de l'Europe orientale des rapports qui l'étonnaient, et dans lesquels il soupçonnait quelque piège. Un Officier français — le Commandant. Z — fut envoyé à Varsovie, *nullement pour faire de l'espionnage,* mais pour se présenter officiellement, *en tenue militaire,* au Feld-Maréchal Gourko([1]), Gouverneur de Pologne, puis *observer* ce que les autorités russes voudraient bien lui montrer, et ce que ne pouvait vérifier notre attaché militaire, retenu à Pétersbourg par d'autres devoirs.

Après un séjour de quelques semaines, l'Officier français était fixé ; il avait constaté, d'une part, l'influence que possédaient toujours certains Généraux russes, d'origine balte ou prussienne, en tout cas, *de tradition, de Kulture allemandes ;* d'autre part, il avait pu remarquer les nouvelles tendances *nationalistes* d'autres chefs militaires de *race russe;* quelques jeunes officiers, *dévoués à l'Allemagne,* avaient fait des avances suspectes, et qui auraient voulu devenir compromettantes, à l'Occidental qui se permettait de venir observer ainsi de près et *de visu* les liens occultes existant entre l'armée russe et l'armée allemande.

([1]) Le Général *Hurko,* ou *Gourko,* était de race lithuanienne et apparenté aux vieilles familles lithuaniennes les plus polonisées. Est-ce pour faire oublier son origine qu'il se montra particulièrement dur dans les *répressions* contre les Polonais, dont il accepta d'être chargé... Il respecta toutefois la petite église dans laquelle son père, qui n'était pas orthodoxe, avait reçu la sépulture. Il avait épousé une Française qui répondait invariablement aux Français lui rappelant sa première patrie : « *Non, je ne suis pas Française, je suis Moscovite* ».

Et bientôt l'Officier français se rendait compte que le seul point d'appui stable pour la France en Europe orientale, c'était *la Pologne,* avec ses sentiments loyaux et chevaleresques ; grâce à de précieux avis, donnés par quelques Polonais qui lui avaient témoigné une vive sympathie, le Commandant . Z apprenait, *à n'en pas douter,* que tous les rapports parvenus depuis quelques mois à notre Service des renseignements (¹) émanaient d'un haut fonctionnaire *vendu à la Prusse,* qui le payait fort cher, tandis que, pour nous tromper, il se contentait de modestes émoluments ; tout ce qu'il écrivait à Paris lui était dicté par Berlin ! le piège était ainsi découvert.

Cependant, lorsque l'Officier français jugea que sa mission était terminée, et vint prendre congé de Gourko, le Feld-Maréchal parla en ces termes :

« *Commandant, vous pourrez dire à votre Ministre de la* » *Guerre* — c'était M. de Freycinet — *que notre Empereur* » *m'a positivement affirmé que, si l'Allemagne attaquait la* » *France, la Russie entière se lèverait pour la défendre ;* — » *et je suis autorisé à vous le répéter* ».

Quelques semaines plus tard une entrevue avait lieu, — à Skierniewice, si j'ai bonne mémoire, — entre l'Empereur de Russie et l'Empereur d'Allemagne ; et, peu de jours après, une lettre *anonyme* arrivait à Paris, disant :

« *Le Feld-Maréchal Gourko a donné à un Officier français* » *certaines assurances qui nous ont inquiétés : mais heureu-* » *sement la cordialité de l'entrevue de nos deux Empereurs* » *est venue détruire cette impression...* que la France en prenne » son parti ; *c'est toujours l'influence de l'Allemagne, et non la* » *sienne, qui dominera dans l'Empire russe.* »

(¹) Ce sont des Polonais qui, en 1870, créèrent en quelque sorte le Service des renseignements au Ministère de la Guerre français : les Polonais ont toujours été pour nous des amis fidèles, d'un complet dévouement. A nous de nous en souvenir.

Inutile de dire que la lettre *anonyme* émanait du haut fonctionnaire aux gages de la Prusse : la certitude put en être acquise un peu plus tard [1].

*
* *

Cependant les événements ne tardaient pas à prouver la sincérité de l'initiative prise par l'Empereur Alexandre III vis-à-vis de la France. Mais, en même temps, commençait la lutte sourde des Allemands et de leurs nombreuses créatures contre l'alliance franco-russe, *et contre les Tsars qui l'avaient scellée.* Cette lutte s'est continuée pendant les premières années de la guerre actuelle : nous saurons un jour tous les agissements dirigés contre le Tsar et ceux des membres de la famille impériale qui s'étaient loyalement ralliés à ses vues ; nous pourrions dès maintenant fournir le récit positif de témoins *oculaires* des expéditions clandestines *de tonnelets d'or* faites, en 1915 et 1916, de Petrograd à destination de Berlin ; nous savons déjà les trahisons dont ont été victimes les braves armées russes engagées contre la Prusse, la guerre *de mauvaise foi* qui leur fut imposée... au prix de tant de sang !

Aussi la tragédie finale dans laquelle a sombré notre sincère allié le Tsar ne nous a-t-elle pas surpris. Espérons que cet infortuné Souverain qui avait fait de beaux rêves de bonheur pour tous ses sujets et de paix perpétuelle entre les Nations soumises au Tribunal de La Haye, sera, pour le salut de son peuple, une victime *expiatoire.* Espérons qu'après les terribles convulsions dont nous sommes les spectateurs impuissants, nous verrons renaître une Russie nouvelle, *soustraite à la domination prussienne,* si tenace, si perfide soit-elle !

Il dépendra beaucoup de nous d'aider la Russie à secouer définitivement ce joug détesté ; car, sachons-le bien, l'Allema-

---

[1] L'auteur de ce récit est, mieux que personne, en mesure d'en certifier la complète exactitude.

gne qui n'a pas reculé devant une monstrueuse alliance avec le bolchevisme, l'Allemagne n'abandonnera pas facilement sa proie. Elle l'avoue hautement déjà : voyant la partie perdue pour elle à l'Occident, elle conserve la volonté ferme et l'espoir de maintenir son emprise sur la Russie d'Europe, et, par cet intermédiaire dressé à la servilité, sur la Russie d'Asie ; elle remplacerait ainsi, par les richesses inexploitées de l'Orient asiatique, ses lointaines colonies d'Afrique, qu'elle sait fortement compromises... ses esclaves changeraient simplement de couleur (1). Elle réussirait par ce moyen à *sauver la situation :* en fin de compte elle aurait *gagné la guerre!* et notre prochaine *victoire militaire* serait en réalité suivie d'une *défaite diplomatique*, préparant à bref délai une éclatante revanche de la Prusse.

* * *

Or la Prusse et l'Allemagne savent fort bien qu'un seul obstacle est susceptible de surgir, qui ruinerait à jamais les espérances qu'elles fondent sur le maintien de leur influence prépondérante en Russie : c'est la restauration de la Pologne de 1772 ; aussi ne négligent-elles rien pour prévenir cette éventualité menaçante. C'est certainement l'un des buts de leur alliance avec le bolchevisme, dont leurs officiers conduisent les gardes rouges dans leurs furieux assauts contre les marches orientales de la Pologne : la Ruthénie-Blanche, le pays de Chelm, la Volhynie, la Podolie, l'Ukraine.

Pour la Prusse et pour l'Allemagne, leur défaite *inévitable* sur le front occidental pourra se réparer, pourvu qu'elles empêchent la reconstitution d'une Pologne qui formerait une barrière infranchissable entre elles et la Russie.

Jusqu'à présent elles ont combattu partout, avec l'acharnement le plus vigilant, la nationalité polonaise, qui est la plus

(1) Considérations développées dans un Mémoire remis, le 8 Janvier 1918, à l'un de nos diplomates, et déjà rappelées dans la Note XI, du 20 Juillet dernier.

consciente, la plus consistante de toutes celles pouvant exister en Europe orientale : la Pologne seule y tient le drapeau de la civilisation latine, la Pologne seule a de profondes racines dans le passé, la Pologne seule a donné des preuves décisives d'une vitalité, d'une force morale incomparables. Est-ce à nous d'oublier ce que le Prince de Bülow rappelait récemment : « La » supériorité de la civilisation confère un titre indiscutable de » propriété » (1). La Pologne a victorieusement subi la double épreuve du temps et du sang : en dehors d'elle, tout est chaos sur les confins de l'Allemagne et de la Russie.

Et l'inquiétude est si grande à Berlin de voir la Pologne se reconstituer, que certains hommes d'Etat se montrent disposés à faire à cette nouvelle Puissance qui se lève *toutes les concessions possibles*, à la condition d'obtenir son alliance formelle, et *la libre communication avec la Russie !*

*
* *

En résumé, il ne s'agit nullement pour la France de choisir entre la Pologne et la Russie : nos sympathies pour la première sont heureusement d'accord avec nos intérêts et notre devoir de reconnaissance en ce qui concerne la seconde. Par un retour imprévu des choses, l'indissoluble alliance que nous allons former avec la Pologne renaissante sera de la plus réelle utilité pour la Russie, — alors que notre alliance d'hier avec la Russie a grandement profité à la Pologne, puisqu'elle nous a permis de résister, en 1914, aux furieux assauts de l'armée allemande, forcée de diviser des masses pour faire tête à l'Est et à l'Ouest : n'est-ce pas notre admirable victoire de la Marne qui fut le prélude et le gage certain de ce succès final, dont chaque jour nous rapproche, et d'où va sortir la résurrection de la Pologne ?

(1) Cette parole ne saurait mieux s'appliquer qu'à la Lithuanie, la Ruthénie blanche et la Ruthénie, — Volhynie, Podolie, Ukraine : en effet, dans ces régions, *tout a été créé* par la Pologne et sa civilisation : la Russie n'a rien fait pour elles, sinon des tentatives sanglantes de *dénaturalisation* et de conversion à l'orthodoxie : elle ne les a gratifiées que de popes et de Cosaques.

Pour venir en aide à la Russie, *déclarons donc hautement qu'au lendemain même de notre victoire nous reconstituerons la Pologne,* en lui restituant *tous* les territoires qui lui furent naguère ravis par les partages, sans en excepter les biens mal acquis par la Moscovie.

La Russie traverse une terrible crise, une maladie contagieuse dont la convalescence sera longue, très longue. Les porteurs de titres russes ne peuvent rien attendre d'un Etat ruiné de fond en comble pour bien des années sans doute : ils doivent, au contraire, tout craindre de la propagation du *mal russe* en Occident. La dette de la Russie envers la France, qui nous paraissait considérable avant la guerre, nous semble, il est vrai, presque modique aujourd'hui : qu'est-ce que quatorze ou quinze milliards à une époque où la notion *milliard* a remplacé si aisément la notion *million ?* Mais les créanciers de la Russie ne l'entendent pas de cette oreille, et ne se sont probablement pas ralliés à ce nouveau cours... philosophique ; il est permis de supposer qu'un grand nombre d'entre eux seront heureux de devenir créanciers de la Pologne renaissante, et vite florissante, qui s'empressera certes de reconnaître la partie de la dette russe incombant aux vastes territoires qu'elle récupérera, — de la reconnaître du moins *dans la mesure du profit que ces territoires ont retiré des emprunts russes.*

Que ces porteurs de titres russes ne cèdent donc pas à la tentation irréfléchie *de courir en Russie après leur argent;* qu'ils ne se laissent pas séduire par *le leurre d'une action directe* dans le vaste Empire russe, mais qu'ils fassent à la *réalité polonaise* une confiance méritée. Qu'ils pénètrent les visées de l'Allemagne, qui déjà se prépare à combler de ses bienfaits empoisonnés son ancien fief russe, dès qu'il entrera en convalescence, *si la moindre porte de communication lui en permet l'accès.*

Rappelons-nous donc que l'intérêt de la France exige impérieusement que *le Brandebourg* ne puisse pas conserver, sous le nom de Prusse brandebourgeoise ou de Prusse rhénane, le

moindre pouce de terrain *soit sur la rive droite de l'Oder, soit sur la rive gauche du Rhin,* et que c'est la Pologne qui doit constituer la *digue infranchissable* des marches de l'Europe orientale. Tel est également l'intérêt bien compris de la Russie future, et celui de la Paix, juste et durable, dans le Monde.

XX

LA PAROLE DE LA FRANCE

Sommaire : *La réponse de M. Clémenceau à la lettre du Comte Maurice Zamoyski. — Il n'y a pas de Polonais germanophiles. — Les Allemands redoutent la création d'une armée nationale en Pologne. — Les limites historiques de la Pologne sont celles de 1772 : une carte de guerre et une carte de paix le prouvent.*

21 Septembre 1918.

« *La France, fidèle à ses traditions et à son programme, et* » *d'accord avec ses Alliés, n'épargnera rien pour ressusciter* » *la libre Pologne selon ses aspirations nationales, et dans* » *le cadre de ses limites historiques.* »

Telles sont les dernières lignes d'une réponse que M. Clémenceau vient de faire à une lettre du Comte Zamoyski - l'aîné d'une lignée polonaise illustre entre toutes, — Président par intérim du Comité National Polonais.

Cet engagement solennel, *pris au nom de la France*, il est d'un haut intérêt d'en noter d'abord brièvement la *portée*, puis de préciser les *limites historiques* de la Pologne, formule heureuse, qui ne laisse plus place à aucune équivoque.

* * *

La *portée* d'une telle affirmation est beaucoup plus grande qu'il n'est possible de l'apercevoir à première vue : c'est parce qu'il s'en rendait compte que M. le Président du Conseil a

voulu donner à son Manifeste l'une des dates glorieuses de notre offensive, celle du 2 Septembre :

La *Pologne*, si sensible aux pensées *chevaleresques*, n'oubliera jamais qu'elle aura reçu ces promesses définitives au plus fort de la bataille victorieuse poursuivie par les Alliés contre l'ennemi commun.

La *Prusse*, elle aussi, se souviendra de cette date; elle s'émeut déjà profondément du coup droit qui lui est ainsi porté, *c'est son arrêt de mort,* car la Pologne et la Prusse ne peuvent coexister. C'est une vérité géographique et historique, maintes fois démontrée.

La *France*, enfin, est heureuse de recevoir du Comte Maurice Zamoyski la *formelle assurance* qu'au cours de quatre années de guerre « *La Nation polonaise, dans sa majorité,* » *n'a pas pensé un seul instant à lier son avenir à celui de* » *l'Allemagne* »: les accusations calomnieuses de tendances germanophiles, trop souvent portées contre les Polonais, ont donc vécu.

En réalité, je ne pense pas qu'il y ait jamais eu *même un seul* Polonais sincèrement germanophile: car *pas un* n'aurait pu oublier que la Prusse, l'ennemie héréditaire, la véritable instigatrice des partages de la Pologne, a pris pour sa part, et broie sous son joug, les provinces qui furent le berceau, et sont restées le cœur de la Nation polonaise. *Si quelques politiciens polonais*, trois ou quatre peut-être, impressionnés par le bluff allemand, essaient vraiment d'obtenir de Berlin des *chiffons de papier,* c'est qu'ils s'imaginent, bien à tort, servir les intérêts de la cause sacrée en préparant une sorte de *contre-assurance,* destinée à jouer dans l'éventualité du triomphe final des Empires centraux: ce sont de pauvres dupes, et leur pays ne les suit pas.

En tout cas, ces politiciens ne sauraient être confondus avec le Conseil de Régence du Royaume, dont les trois mem-

brès, Mgr. Kakowski, Archevêque de Varsovie, le Prince Zdisłas Lubomirski et Mgr. Joseph Ostrowski ne sont nullement les créatures de la Prusse : en effet, le premier est Président du Conseil en vertu du Droit traditionnel polonais, qui attribue au Primat de Pologne la Régence pendant un interrègne ; le second était, *avant l'occupation allemande,* le premier magistrat de Varsovie ; le troisième fut choisi par les deux premiers.

Sans doute les Régents entretiennent des relations forcées avec les Austro-Allemands, comme le font les autorités roumaines ou belges, le vénérable Cardinal Mercier, par exemple : le devoir des uns et des autres n'est-il pas de se sacrifier pour adoucir les souffrances inouïes des malheureuses populations dont ils ont assumé la charge ?

Il est vraiment trop facile de clamer à Paris que les opprimés ne devraient avoir aucun rapport avec leurs oppresseurs ! Sans doute nous ne distinguons pas toujours la raison et les conséquences des actes du Conseil de Régence, qui se trouve fort empêché de nous les faire connaître : en paraissant les approuver nous nous exposerions d'ailleurs à le compromettre ; il faut simplement lui *faire confiance ;* nous en trouvons une preuve caractéristique dans la lettre du Comte Maurice Zamoyski.

Le Conseil a souvent manifesté son désir de créer une armée polonaise assez forte pour défendre la Pologne contre les tentatives bolchévistes ; certains de nos journaux le lui reprochaient amèrement, affirmant qu'il allait ainsi rendre disponibles, pour le front occidental, les troupes allemandes d'occupation ; or, voici le commentaire du Comte Maurice Zamoyski à ce sujet :

« Si les Allemands ont jusqu'à présent refusé de consentir » à la création d'une armée polonaise de plus d'importance, » c'est certainement *pour ne pas être forcés d'augmenter le* » *chiffre de leurs propres contingents dans le territoire polo-*

» *nais,* et parce qu'ils doivent se rendre compte que, à un mo-
» ment donné, cette armée se tournera fatalement contre eux. »

Et nunc erudimini. Bismarck n'avait-il pas souvent répété : « Une armée polonaise sera toujours un Corps français campé » sur les rives de la Vistule. » Comment pourrait-il en être autrement, aujourd'hui surtout où le Comte Maurice Zamoyski peut si véridiquement écrire :

« De chaque recoin où bat un cœur polonais nous parvien-
» nent les échos joyeux de l'enthousiasme que fait naître dans
» notre pays la retraite des hordes germaniques sous la poussée
» victorieuse de l'offensive des Alliés. »

*
* *

Dans *le cadre de ses limites historiques,* et sans parler des vicissitudes de son existence millénaire, la Pologne compte quatre siècles d'un passé glorieux, que nous connaissons trop peu, et, fait plus grave, que nous connaissons mal, par suite des falsifications intéressées que les écrivains allemands, obéissant au mot d'ordre de Berlin, se sont efforcés d'accréditer en Europe. Ne nous ont-ils pas représenté les sentiments généreux et le libéralisme de bon aloi de la Nation polonaise comme les manifestations d'un esprit incurable d'anarchie, cause de sa perte, principe persistant de son impuissance ? tandis qu'en bonne justice, nous devons admirer les miracles d'énergie grâce auxquels la République Royale polono-lithuanienne résista si longtemps aux ruées des reîtres teutons à l'Ouest, des hordes asiatiques à l'Est, ainsi qu'aux menées de désorganisation intérieure dont, trop loyale pour en soupçonner le véritable but, elle ne cessait d'être l'objet de la part des Etats voisins (1).

(1) Il est curieux de voir reprocher aux Polonais, tantôt leur *incurable* esprit *anarchique*, tantôt leurs tendances *réactionnaires, dominatrices, impérialistes.* Ces deux reproches sont aussi injustes l'un que l'autre; s'il y eut parfois anarchie en Pologne, ce fut l'effet des agissements brutaux et perfides des Puissances

Cette histoire, M. le Président du Conseil l'a certainement étudiée, approfondie, avant de s'engager *au nom de la France.*

Il a aussi retenu les paroles de Talleyrand, attribuant en grande partie au crime des partages de la Pologne les convulsions qui ont depuis lors ensanglanté l'Europe; il a médité l'aveu de Napoléon, écrivant à Ste-Hélène :

« *Ma plus grande faute a été de ne pas rétablir la Pologne,* » *clef de voûte de l'édifice européen, et de ne pas détruire la* » *Prusse.* »

C'est cette double erreur que la France entend réparer.

N'est-il pas évident que, pour assurer l'équilibre européen, contenir les Germains à l'Est, une grande Puissance slave est *nécessaire :* cette Puissance ne peut être la Russie qui, sans parler de son état actuel de décomposition tellement profonde et durable, est *à peine slave :* les Moscovites eux-mêmes, qui s'appellent Grands Russes, ont subi, dans de fortes proportions, le mélange de sang finnois, de sang mongol, de sang allemand même. La grande Puissance slave qui sera le point d'appui naturel des jeunes Etats en passe de reconquérir leur indépendance, Tchèques de Bohême, Slovaques, Yougo-Slaves, cette grande Puissance, dont la mission traditionnelle se trouvera encore élargie, ce ne peut être que la Pologne, retrouvant ses limites historiques, *dans lesquelles d'ailleurs elle n'a jamais cessé d'exister.*

Or, ces limites de la Pologne de 1772 sont : au Nord la Baltique, au Sud les Carpathes, à l'Ouest l'Oder et la Bohème, à l'Est la Dźwina et le Dniepr. Ces frontières englobaient les Polonais, les Blanc-Ruthènes et les Ruthènes, tous de pure race

voisines, la Moscovie et la Prusse ; si la Pologne, tout en subissant de si dangereuses épreuves, put en sortir avec honneur, *en affirmant sa vitalité*, elle le dût aux qualités innées de la race polonaise, aux élans généreux de son âme chevaleresque, à son libéralisme sage et sincère.

slave, plus deux millions environ de Lithuaniens, de race aryenne, distincts des Slaves depuis une lointaine antiquité ; le tout formait une *Nation* compacte, intimement fusionnée : *Sumus gente Rutheni, natione Poloni,* disaient fièrement les Ruthènes, au cours des siècles.

Les traités de 1815, reconnaissant expressément que la Nation polonaise continuait d'exister, *malgré les partages*, dans son unité économique et politique, garantirent à ses trois tronçons, écartelés entre la Prusse, la Russie et l'Autriche, des libertés communes et une autonomie relative, *avec accès à la mer,* — garanties que les trois Puissances copartageantes ne tardèrent pas d'ailleurs à considérer comme simples *chiffons de papier.*

Cette extraordinaire survivance fut ensuite attestée par certaines de ces *cartes de guerre*, tracées avec du sang, dont nous entendons souvent parler : en effet, les cartes de guerre des insurrections du dernier siècle nous montrent que les paysans polonais, ruthènes, lithuaniens, se soulevant *spontanément* dans leurs villages, rivalisèrent de dévouement à la cause polonaise. Contre ces preuves sanglantes, l'effervescence factice anti-polonaise, suscitée depuis peu par des agitateurs stipendiés, et par quelques autres hommes dont les intentions sont respectables sinon les vues claires, ne saurait vraiment prévaloir !

Enfin, lorsqu'ils se rendirent compte de l'inutilité des efforts héroïques de volontaires armés de faux aiguisées contre les armées régulières modernes et leurs engins de destruction, les Polonais des trois tronçons firent converger leurs travaux pacifiques en vue de dresser une impressionnante *carte de paix,* illustrée par leurs conquêtes *nationales* dans le domaine des progrès économiques, et de prouver ainsi que les territoires de la Pologne de 1772 continuent, sous le joug étranger, à former un tout harmonique, une Nation vivante...

*
* *

Les Polonais sont-ils prêts à recueillir l'héritage de gloire et de puissance dont j'ai tout à l'heure dressé très sommairement le bilan légal, — cet héritage que l'Europe a laissé mettre indûment sous séquestre en 1772, et dont elle voudrait aujourd'hui, dans son propre intérêt, leur restituer la lourde gestion ?

Je n'en doute pas un instant, car ils y sont tenus par le respect du passé, par le souci de l'avenir.

Du passé, je rappellerai seulement l'admirable testament du Roi Sigismond-Auguste, « *conjurant, en 1572, ses deux* » *Etats, Couronne de Pologne et Grand-Duché de Lithuanie,* » *de rester une seule et indivisible République, d'après les* » *décisions de la Diète de Lublin, s'aimant d'un sincère* » *amour fraternel.* (1)

Et, dans l'avenir, la fédération, l'union, l'alliance tout au moins des deux Etats ne reste-t-elle pas une inéluctable nécessité pour que la Pologne dispose d'une puissance adéquate à la tâche grandiose qui lui incombera ?

Toutefois, redoutant l'effet, si superficiel soit-il, des insinuations et des agissements perfides de nos ennemis communs vis-à-vis des Lithuaniens et des Ruthènes, les Polonais tiennent expressément à ne laisser place à aucune suspicion contre leurs *prétendues* visées *impérialistes*, et proclament bien haut qu'ils n'accepteraient pas d'unions forcées, étant trop respectueux du *droit des Peuples à disposer d'eux-mêmes*, — ce droit moderne, séduisant pour les foules, mais d'une pratique si difficile, ouvrant trop souvent la porte à des ambitions individuelles inavouées, et inavouables : ils ajoutent qu'ils ont trop souffert eux-mêmes de l'oppression étrangère pour songer, même un instant, à s'imposer à qui que ce soit.

Les promesses formulées au nom de la France par M. Clémenceau, — dont la voix est sans conteste celle qui possède

(1) Voir *Annexe IV*.

aujourd'hui *dans le Monde entier* la plus haute autorité morale, — sont venues à l'heure opportune remettre au point et au pas toutes ces pensées divergentes. En prononçant ces mots, *limites historiques de la Pologne,* il fait comprendre clairement à la Russie qu'elle n'a plus rien à convoiter en dehors de ses propres limites *légitimes,* et aux races *Ruthène, Blanc-Ruthène* et *Lithuanienne* qu'elles n'ont plus à craindre de retomber sous le joug Russe, pourvu qu'elles soient assez sages pour apercevoir dans leur union avec la race *Polonaise* leur véritable force, et la meilleure garantie de leur indépendance.

XXI

LA PAIX PROCHAINE. LA VÉRITABLE EXPRESSION TERRITORIALE DE LA POLOGNE

Sommaire : *Une impression rapportée d'Outre-Rhin : la paix peut être très prochaine, déclarations explicites nécessaires. — Après l'œuvre de guerre, l'œuvre de paix : pour la victoire diplomatique et la victoire économique, préparons des décisions simples et promptes. — Chaque Nation a une âme et un corps : à l'âme polonaise rendons son corps, et la Pologne,* mens sana in corpore sano, *reprendra sa mission historique dans une Paix juste, durable et féconde.*

28 Septembre 1918.

« Oui, la Paix, — la Paix française par la Victoire impérieuse » et pour le juste Droit, — la Paix peut être très prochaine, » bien plus que les optimistes même ne l'espèrent, *si la diplo-* » *matie de l'Entente s'applique dès aujourd'hui à seconder* » *habilement ses admirables soldats...* Car les Empires cen- » traux ont maintenant la certitude de leur défaite militaire, » mille indices me l'ont révélé : ils sont même au bout des » ruses par lesquelles ils essaient d'en retarder l'échéance, et » de tromper leurs peuples, dont la lassitude est extrême.»

Telle est l'impression rapportée par un diplomate neutre qui vient de traverser l'Allemagne, — et voici à peu près en quels termes il a, dans l'intimité, développé sa pensée : qu'il veuille bien nous en pardonner la divulgation... Notre devoir

n'est-il pas de rechercher ardemment la voie *droite* susceptible de nous conduire le plus vite au but ?

Si l'Entente veut le plus tôt possible finir, et finir glorieusement la guerre, il faut qu'elle publie, dans le plus bref délai, un Manifeste collectif, très explicite, qui s'imposera par sa franchise, par sa précision, et dont le titre pourrait être : *Plus de bien mal acquis dans le Monde.* Ce Manifeste visera en particulier les peuples de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la Russie, et en général tous les Peuples opprimés.

« 1. A L'ALLEMAGNE

... il faut faire savoir que, tout en n'ignorant pas la part prise *par tous les Allemands indistinctement* au crime de la guerre, l'Entente est prête à séparer nettement leur cause de celle de la Prusse et des Hohenzollern de Brandebourg ; que leur prospérité économique *légitime* ne sera pas entravée ; mais que *l'ère du bien mal acquis est définitivement close dans le Monde.*

L'Entente ne veut ni comprimer, ni opprimer l'Allemagne, ni prendre en mains ses destinées, mais *à la condition expresse* qu'elle renonce *sincèrement* à son rêve d'hégémonie universelle; qu'elle renie tout esprit *d'impérialisme avec ou sans dynastie impériale;* qu'elle cesse d'être une menace constante pour la paix de l'humanité ; qu'elle se contente du beau domaine qui lui sera laissé entre la rive droite du Rhin et la rive gauche de l'Oder ; qu'elle y fasse une cure de recueillement et d'élimination du microbe prussien...

Si ce langage est tenu haut et ferme, l'Allemagne comprendra, et s'inclinera ; les circonstances même lui viendront en aide, car le nom de la Prusse disparaîtra *forcément*, puisque *la Prusse proprement dite, bien mal acquis* par les Hohenzollern, sera restituée à la Pologne, et que le terme de *Prusse rhénane*, qui était une bravade et un non-sens, n'aura plus à être employé... le Brandebourg rentrera ainsi dans les limites dont il n'aurait jamais dû sortir, et qu'il n'a franchies que pour le malheur de l'Europe et de l'Allemagne.

» 2. A l'Autriche-Hongrie

... l'Entente doit faire savoir qu'elle ne veut pas sa destruction, et qu'elle lui facilitera son évasion du bagne prussien, — entreprise certes difficile, en raison des nombreuses troupes austro-hongroises dont le Grand-Etat-Major allemand *a exigé* le concours pour en faire de véritables otages, et dont il ne cesse de dénigrer la valeur, tout en prodiguant leur sang pour ménager celui de ses propres soldats.

Sans doute, la Galicie, *bien mal acquis*, devra être restituée à la Pologne, comme les terres italiennes à l'Italie, comme la Transylvanie à la Roumanie ; sans doute les peuples slaves de la Monarchie devront être regroupés, et jouir de la plus large autonomie, ainsi d'ailleurs que les Allemands et les Hongrois ; mais le lien fédéral *national* devra subsister entre les uns et les autres pour les protéger contre l'emprise allemande, pour les tenir à l'écart de toute alliance avec les successeurs des Hohenzollern, quels qu'ils puissent être. L'Autriche ne peut oublier que tous ses malheurs datent du jour où lui fut imposée une telle alliance *contre nature* entre deux Nations — de races (1) et de civilisations si différentes l'une de l'autre.

Or, en Autriche-Hongrie comme en Allemagne, les circonstances se prètent à la réalisation des vues de l'Entente : car le jeune Empereur, qui ne porte aucune responsabilité dans le crime de la guerre, est animé des meilleures intentions ; quant à l'Impératrice Zita, dont l'influence est grande, elle n'oublie pas ses origines françaises ; ses sympathies et celles de sa famille sont acquises à l'Entente, — l'hostilité que lui manifestent les Hohenzollern en est une preuve évidente. Que l'Autriche-Hongrie se rassure donc ; bien loin de vouloir la disloquer en augmentant ses difficultés intérieures, l'Entente

(1) En Autriche-Hongrie les *Allemands* ne sont nullement, en réalité, de race teutonne. Cependant j'ai fait remarquer dans la Note V, du 8 juin dernier, que s'exposer à disloquer l'Autriche-Hongrie, c'était s'exposer à fournir à l'Allemagne l'occasion de s'annexer les douze millions d'Autrichiens *allemands*, et travailler ainsi pour le... Roi de Prusse, fait dont nous ne sommes que trop coutumiers.

lui viendra en aide, *si elle le désire,* à la condition qu'elle élimine, dès qu'elle le pourra, de son gouvernement tous les hommes d'Etat inféodés à l'Allemagne.

» 3. A LA RUSSIE

... l'Entente doit déclarer qu'elle ne la rend pas responsable des crimes des Bolcheviks, et qu'elle lui tend loyalement la main ; qu'elle est fermement résolue à ne pas la laisser en proie à l'emprise allemande qui voudrait l'exploiter dans les buts les plus égoïstes et les plus dangereux ; qu'elle n'entend pas la ramener en arrière, l'asservir à une centralisation susceptible de permettre à ses dirigeants de jeter sur les champs de bataille des millions de soldats pour troubler la paix du Monde ; mais qu'elle a décidé d'assurer à ses peuples, par une fédération tutélaire, les bienfaits d'une sage liberté, inconnus par eux jusqu'ici. De cette fédération ne devront naturellement pas faire partie les habitants *des biens mal acquis* aux dépens de la Pologne : Lithuanie, Podolie, Volhynie, Ukraine cis-dnieprienne.

Que tous les éléments demeurés sains, dans la Russie, reprennent donc courage, qu'ils comptent sur l'appui de l'Entente et non sur le concours *intéressé* que l'Allemagne fait miroiter à leurs yeux.

» 4. AUX PEUPLES OPPRIMÉS

... il faut enfin fournir quelques franches explications qui sont attendues, et qui seront comprises : il faut leur donner l'assurance que tous les maux *réels* dont ils ont tant souffert vont prendre fin ; que le droit de disposer sagement d'eux-mêmes leur sera reconnu, mais dans les limites tracées par la ferme volonté de maintenir la paix dans le Monde ; d'étroites fédérations défensives devront, *en principe,* être préférées à une poussière de petits Etats, incapables de faire respecter, par leurs seuls moyens, leur indépendance nationale ; un peu-

plé ne saurait être exclusivement défini par des statistiques numériques : cette sorte d'aveugle loi du plus fort, de moderne Faustrecht, de *Liberum veto* d'une masse ignorante, n'est pas une base suffisante de décision ; il y aurait ingratitude à ne pas tenir compte des services rendus à une race par une autre race, de civilisation plus ancienne et supérieure, comme il y aurait inintelligence à méconnaître les droits des intérêts *légitimes*, source de bien-être et de prospérité ; en attendant qu'une évolution en modifie, s'il y a lieu, la répartition, la propriété doit être partout respectée, et non brutalement abolie par une spoliation dont le résultat serait de la faire passer, à brève échéance, en des mains indignes d'accapareurs ou d'usuriers.

L'Entente doit aussi prévenir les Peuples que satisfaction ne pourra être donnée à toutes leurs aspirations ; chaque race devra se résigner à la séparation de ceux de ses groupements qui subsistent, comme des *îlots*, au milieu des races voisines ; mais la nationalité des habitants de ces îlots sera dorénavant sauvegardée, respectée : cette équitable théorie s'appliquera aux *îlots* que le génie commercial de telle ou telle race a essaimés sur des côtes plus ou moins lointaines, et la différence sera soigneusement établie entre les côtes qui devront être rendues à leur hinterland, et celles qui devront continuer à dominer leur hinterland, dans l'intérêt de la civilisation et du bien-être des Peuples qui l'habitent ; il est évident qu'en Europe il n'y a guère de Peuples dans ce second cas, tandis qu'en Afrique, par exemple, la situation est inverse.

» EN RÉSUMÉ,

... il faut que l'Entente affirme hautement son inébranlable volonté d'exiger de tous la restitution des biens mal acquis, de faire partout triompher *le Droit*, et qu'elle en éclaire la lanterne de façon à projeter sur tous les détails la lueur la plus vive ; il faut qu'elle rassure tous les intérêts *légitimes*, dont la coalition morale l'aidera puissamment à renverser les obstacles,

aujourd'hui fragiles, qui nous séparent d'une paix juste et durable.

L'importance et les effets pratiques d'un Manifeste collectif, publié par l'Entente sur ces questions qui passionnent tous les esprits, ne saurait être exagérée ; il suffit, pour s'en convaincre, de constater l'énorme impression produite par ces quelques lignes d'une lettre récente de M. Clémenceau : « La » France, fidèle à ses traditions et à son programme, et d'ac- » cord avec ses Alliés, n'épargnera rien pour ressusciter la libre » Pologne selon ses aspirations nationales, et dans le cadre de » ses limites historiques. »

Ce sont, en effet, les traditions d'honneur et le programme pratique de la France qui devraient fournir la trame du Manifeste attendu par le Monde comme le signe précurseur de la Paix. »

*
* *

Si nous en croyons le diplomate neutre, dont les aperçus sont, à peu près textuellement, exposés ci-dessus, nous approchons grandement de la fin de cette lutte mondiale par laquelle nous nous sommes laissés surprendre dans notre quiétude. Ne soyons pas cette fois pris au dépourvu : puisqu'à l'œuvre de guerre va succéder l'œuvre de paix, efforçons-nous de préparer la seconde mieux que ne l'avait été la première. Dans une Note publiée le 18 Mai dernier, je prévoyais que, si la victoire militaire n'était pas suivie de la victoire diplomatique et de la victoire économique, nous aurions, en fin de compte, *perdu la guerre.* Pensons donc dès maintenant à la victoire diplomatique et à ses conditions essentielles.

Avant tout, pour faire bien, il faudra *faire vite ;* ce sera le moment de se souvenir du proverbe russe : « *Tout ce qui* » *traîne devient serpent.* » Nous savons fort bien ce que les Allemands exigeraient de nous si, *par impossible,* ils surprenaient la victoire militaire ; leurs conditions ont été maintes fois révé-

lées par des documents authentiques : Anvers et les Flandres, Calais et la Lorraine, Belfort et Nancy, le Maroc et l'Algérie, l'occupation de Paris, etc., plus notre ruine industrielle, économique. Sans nous montrer comme eux, *impitoyables,* nous devrons *à nous-mêmes et à nos fils* d'exiger de solides garanties d'une paix aussi longue qu'il est humainement possible de l'espérer ; nous laisser égarer par une sentimentalité bêlante et le *bluff* du repentir allemand, serait non seulement d'une insigne faiblesse, mais aussi d'une déplorable ingratitude vis-à-vis de nos soldats, et d'une imprévoyance criminelle vis-à-vis des générations futures... Restons donc des *hommes :* je n'ose citer à ce propos un mot fort sévère de Pascal.

Nos décisions devront donc être *promptes,* ce qui ne veut pas dire improvisées, mais, au contraire, d'avance mûrement réfléchies, préparées, arrêtées *ne varietur ;* elles devront également être *simples,* tranchantes, *schneidig*, comme disent les Allemands. *Promptes,* elles seront exécutées sans résistance, sans faux-fuyants, sans échappatoires ; *simples,* elles seront comprises, partant approuvées par le bon sens universel. L'Allemagne rejetée sur la rive droite du Rhin, la Pologne ressuscitée dans ses limites historiques, suivant la parole si juste et si nette de Clémenceau, voilà des données intangibles dont une longue et dure expérience nous a démontré l'inéluctable nécessité. Rappelons-nous l'affirmation positive du Maréchal de Moltke : « La frontière du Rhin, disait-il est, à l'Ouest, » *la seule* dont je serais certain d'interdire la violation à l'en- » nemi le plus puissant. » Ne poussons pas l'aberration jusqu'à croire qu'une telle frontière, — comme celles de l'Oder et du Dniepr, — pourrait être remplacée par de simples idées abstraites, généreuses utopies ou vaines chimères...

Certains grands hommes, Victor Hugo par exemple, nous ont éblouis par leurs visions, en superbes envolées, de l'avenir fraternel de l'humanité ; le sage Platon couronnait de fleurs les poètes de son temps, mais ne leur permettait pas d'intervenir dans les affaires de la République. Avant de penser à l'humanité en général, songeons à cette partie de l'humanité que sont

les Français. Rappelons-nous le vieux refrain de nos pères : « J'aime mieux ma mie, o gué ! », et que notre mie soit la France. Déjà, vers la fin du XVIIIe Siècle, l'un des hommes politiques de la Révolution s'écriait : « J'appréhende qu'il n'y » ait parmi nous des gens plus attachés au genre humain qu'à » leur patrie. » Et Rivarol stigmatisait ce ridicule en écrivant : « Comment ces sublimes architectes d'un autre monde s'occu- » peraient-ils des grossiers besoins de ce petit coin de terre et » d'eau qu'on nomme la France ? » (1)

N'imitons pas ces *sublimes architectes ;* ne nous laissons détourner de notre voie *droite* par aucune suggestion, par aucune perspective, si séduisantes soient-elles, suivons notre pensée formée par l'expérience, soyons fidèles à nos traditions séculaires ; rappelons-nous que tout ce qui est improvisé est bâti sur le sable : ce peut être un monument de façade imposante, — mais, dépourvu de fondations, il ne durera pas, car le temps ne respecte rien de ce qui se fait sans son concours.

Combien de fois, par exemple, avons-nous entendu répéter que le démembrement de la Pologne fut un crime et une faute ; que l'Europe ne retrouvera son équilibre qu'à la condition de réparer ce crime ; que la France est plus intéressée qu'aucune autre Puissance à voir renaître la Pologne, écartelée à la fin du XVIIIe siècle... Nous avons été nourris de ces aphorismes que nos hommes d'Etat *de tous les partis* confirmaient *sur tous les tons ;* ils ne voudront pas nous autoriser à penser qu'ils nous trompaient, ils ne voudront pas proclamer eux-mêmes la faillite de leurs promesses, au moment précis où l'occasion se présentera pour eux d'en faire des réalités : la France ne le leur pardonnerait pas.

*
* *

(1) Cité par F. de Grailly.

Ce sont des considérations générales qui nous ont ainsi ramenés à la question polonaise ; profitons-en pour essayer de définir, une fois de plus, les conditions dans lesquelles la Pologne devra être rétablie pour être en mesure de reprendre sa mission historique, *essentielle pour la paix du Monde.*

Notre grand historien, Albert Sorel, a maintes fois insisté sur ce point de vue que « les Nations ont leurs caractères, » leurs mœurs, leurs prétentions, leurs intérêts, *conditions de » leur formation territoriale ;* leurs traditions, expression de » ces mœurs, de ces affections, de ces intérêts. » En d'autres termes, chaque Nation possède une physionomie morale et une forme matérielle, c'est-à-dire *une âme et un corps ;* pour qu'une Nation vive et prospère, il ne faut ni *dénaturer son âme,* ni *défigurer son corps.*

Jusqu'ici l'âme polonaise a toujours veillé, comme le feu sacré, devant l'autel profané de la Patrie ; quelle est exactement cette patrie que notre devoir, notre intérêt, *notre honneur même,* nous imposent l'obligation de lui rendre ? Nous allons en faire rapidement le tour.

Commençons par l'Orient.

La Pologne n'est pas seulement *polonaise ;* elle est *slave* et *lithuanienne ;* elle a tenu dans l'Europe orientale le flambeau de la civilisation occidentale, elle a su en projeter les lueurs jusque dans cette partie du monde *russien* qui est restée *vraiment slave,* tout en demeurant cliente de Byzance au point de vue religieux, et en dépit des incursions sanglantes des hordes asiatiques, tatares, cosaques ou turques, dont elle fut trop souvent la victime, mais dont elle ne voulut jamais reconnaître la domination.

En face de la Pologne se forma la Moscovie, *slave et russienne dans ses origines,* mais qui se sépara bientôt du monde russien proprement dit, dont Kiów était la capitale et la ville sainte ; car la Moscovie, chez laquelle l'apport de sang finnois-

mongol ne cessa de s'accroître dans des proportions considérables, se plia de bonne heure au joug asiatique, et reprit même, pour son compte, les traditions absolutistes des Khans mongols ou tatares ([1]), — tout en *prétendant*, après la chute de Byzance, en 1453, remplacer cette cité-lumière de l'Orient comme sanctuaire de l'orthodoxie, et métropole de la civilisation grecque.

La lutte devait donc s'engager, implacable, entre la Pologne et la Moscovie, la seconde voulant arracher de haute lutte à la première tout ce monde russien, orthodoxe ou uniate, qui, *de son plein assentiment,* avait associé ses destinées à celles de la Pologne pour obtenir sa protection contre les incursions tatares, turques ou cosaques, *moscovites* même, et qui n'avait eu qu'à se louer de sa sage décision. Afin d'être mieux à même de le défendre, des colonies de Polonais provenant de toutes les classes sociales étaient venues, nombreuses, s'établir en pays russien ; le mélange des races fut bien vite si intime qu'aujourd'hui beaucoup de *Petits-Russiens* ou Ruthènes ne sauraient dire s'ils sont réellement *ruthènes* ou *polonais* d'origine.

Cependant, entre l'action défensive de la Pologne et les agressions incessantes de la Moscovie, — devenue soudainement la Russie vers la fin seulement du XVIIe siècle, — une sorte d'équilibre finit par s'établir, et les frontières orientales de la République polono-lithuanienne de 1772 définissent assez exactement la ligne stable de démarcation entre les deux Puissances et *les deux civilisations rivales.* L'Europe occidentale doit à la Pologne, et se doit à elle-même de ne pas permettre de nos jours, sur la rive droite du Dniepr, un recul de notre civilisation latine devant la civilisation gréco-asiatique.

([1]) Tous ceux qui ont étudié la Russie ont été frappés du caractère asiatique qui se retrouve dans ses institutions, dans ses mœurs, dans sa langue : Ce caractère ne tarde pas à prévaloir même dans les formes administratives et les coutumes importées de l'Occident, et dont l'esprit se modifie bientôt complètement ; les maladies mêmes, physiques ou morales, y deviennent *asiatiques.*

Ainsi la Pologne retrouvera, face à l'Orient, l'expression territoriale qui lui est nécessaire pour continuer à remplir sur cette frontière sa haute mission défensive. Une loi de l'Histoire nous montre les grandes invasions partant toujours de l'Asie : qui oserait affirmer qu'un nouveau péril jaune ne se révélera pas quelque jour ? Qu'est-ce, en effet, que le Bolchevisme, avec ses despotes et leurs *gardes-du-corps* chinois, sinon un socialisme asiatique, avec son cortège de tortures et de terreur ?

Et quelle est la Puissance qui s'est levée la première pour combattre ce péril ? C'est la Pologne, à peine renaissante, mais encore sous le joug, avec la petite armée du Général Dowbor Musnicki, — jusqu'au jour où la Prusse a traîtreusement désarmé les braves qui entravaient la marche vers l'Ouest de ce fléau bolcheviste, dont elle avait fait son terrifiant auxiliaire.

Le rôle international et les limites extérieures des Confins Orientaux de la Pologne se trouvant ainsi précisés, il nous reste à jeter un rapide coup-d'œil sur leur structure intérieure.

Au point de vue géographique : une vaste plaine s'étend, du Nord au Sud depuis la Courlande et la Livonie jusqu'aux marais de Pinsk et au Prypeć, de l'Est à l'Ouest depuis les vallées de la Dźwina et du Dniepr jusqu'à une ligne légèrement sinueuse tirée entre Libawa et Brześć-Litewski. Cette plaine constitue réellement une *unité géographique ;* ce fut le principe de la formation du Grand-Duché de Lithuanie, de même que l'orientation générale des voies de communication, fluviales et autres, de cette plaine fut la première des causes déterminantes de l'union de la Lithuanie à la Pologne, — la seconde cause étant la nécessité pour ces deux Etats de joindre leurs forces pour se défendre contre leurs ennemis communs, les Teutoniques et les Moscovites.

La plaine du Grand-Duché de Lithuanie est habitée par différentes races, et je ne puis mieux caractériser cette situa-

tion qu'en empruntant le terme « *bigarrure et unité* » dont M. Jean Brunhes, le savant Professeur de Géographie humaine au Collège de France, s'est heureusement servi dans son Etude sur *Les différentes races historiques qui ont coopéré à l'amalgame unifié de la Nation française.* En effet, les races *lithuanienne, polonaise* et *blanc-ruthène* forment une solide unité, en dépit des ferments de discorde que la Prusse et la Moscovie n'ont cessé de semer entre elles, en les faisant propager par leurs agents secrets au nom du principe des Nationalités d'abord, et maintenant du droit des Peuples. Aussi, tolérer la division du Grand-Duché en petits Etats aux frontières enchevêtrées, dont la poussière tourbillonnerait facilement aux souffles perfides d'Allemagne, ou de Russie, serait pour nous la plus grave des fautes et pour cette région la source de beaucoup de malheur.

Ce nouveau *partage* se heurterait d'ailleurs à des difficultés inextricables, tant économiques que politiques. Aucune des trois zones dans laquelle domine l'une des trois races ne pourrait se suffire à elle-même : la zone lithuanienne manquerait des éléments les plus essentiels, — la zone blanc-ruthène est à peu près exclusivement agricole et forestière, — la zone polonaise détient presque toute l'industrie. Au milieu de ces trois zones, Vilna et ses environs sont réclamés par les trois races en présence. Comment donner satisfaction à chacune d'elles ? Ce ne peut être qu'en facilitant de nouveau leur fusion, au passé six fois séculaire ; en reprenant l'histoire au point où la violence et la perfidie ont tenté d'en rompre à jamais le fil ; en faisant confirmer, une fois de plus, l'Union fédérative polono-lithuanienne, scellée naguère, *avec l'assentiment des peuples*, à Horodlo en 1413, à Lublin en 1569... Car les mêmes causes doivent logiquement produire les mêmes effets ; et, de plus, en raison du développement de la vie économique moderne, de nouvelles causes, agissant dans le même sens que les anciennes, sont venues s'ajouter aux précédentes ; telle, par exemple, la nécessité pour le Grand-Duché de Lithuanie d'avoir recours à la Pologne pour en re-

cevoir le minerai et le charbon indispensable à son industrie naissante.

Aucune raison sérieuse n'existe d'ailleurs de penser que le sentiment *réel, profond,* des diverses races du Grand-Duché ait pu subir depuis quelques années la moindre modification; il ne faut pas attacher d'importance à des agitations parfois bruyantes, mais restant très superficielles, si faciles à provoquer chez des populations longtemps écrasées sous le joug, et réveillées en sursaut par le grand souffle de la liberté. Ne voyons-nous pas que les utopistes et les ambitieux ont parfois beau jeu, même en Occident, chez des peuples dûment *avertis?* Or, nous ne pouvons oublier que la fusion des races dans le Grand-Duché a subi victorieusement la double épreuve *du temps* et *du sang;* car toutes ces races, sans exception, se sont toujours levées spontanément pour défendre, au prix de leur sang, la cause polonaise qu'elles considéraient *à juste titre* comme leur propre cause, — l'Histoire, depuis l'origine de l'Union, en 1385, jusqu'aux insurrections de 1830 et de 1863, en fournit l'irrécusable témoignage.

Tout ce que nous venons de voir pour la vaste plaine que bornent au Sud les marais de Pinsk et le cours du Prypeć, peut s'appliquer aux territoires que ce fleuve délimite au Nord, c'est-à-dire aux provinces de Volhynie, de Podolie et d'Ukraine, *dont la seule frontière possible, à l'Est, est le Dniepr.*

Là, aussi, la fusion était intime entre la race ruthène et la race polonaise, en dépit des incursions sanguinaires et des agissements perfides, moscovites ou cosaques, se couvrant de prétextes religieux [1], et tendant en réalité à faire reculer la

[1] Ce fut sous le prétexte de défendre la religion orthodoxe — qui n'était nullement menacée par les catholiques ou les uniates — que Repnin, l'âme damnée de l'Impératrice Catherine II, organisa la jacquerie de 1768, qui coûta la vie à plus de 200,000 Polonais ou Ruthènes; des Cosaques du Don inondèrent les provinces polonaises de Volhynie, de Podolie et d'Ukraine pour aider au massacre leurs frères Zaporogues : les uns et les autres étaient fanatisés par des popes grassement rétribués par Repnin.

civilisation occidentale. Là, aussi, les mêmes causes produiront les mêmes effets, et les populations chez lesquelles des ambitieux et des inconscients ont tenté de susciter les plus mauvais instincts, se réveilleront de ce cauchemar, et reprendront le cours normal de leur union fédérative *Nationale* avec la Pologne, union nécessaire et féconde pour tous, et à tant d'égards.

Je sais bien qu'après avoir un moment atteint la mer Noire, la République Polono-Lithuanienne n'arrivait plus jusqu'à ses côtes en 1772. Et pourtant il y a une nécessité *européenne* à ce que la digue polonaise s'étende sans discontinuité de la Baltique à la mer Noire... Il appartiendra au Congrès des Deux-Mondes de ne pas perdre de vue cette nécessité *qui s'impose;* le libre accès à la mer Noire sera certainement garanti à la Pologne ressuscitée, — le temps fera le reste, car la Pologne, redevenant elle-même, exercera certainement sur ses voisins la force d'attraction *exclusivement pacifique* qui a présidé, au cours des siècles, à sa formation territoriale.

La haute barrière des Carpathes dessine nettement au Sud les frontières de la Pologne ; aucune difficulté ne peut s'élever de ce côté. La question de la Galicie orientale, avec la ville polonaise de Lwów, sera facilement résolue par la large autonomie dont la race ruthène pourra jouir à côté de la race polonaise.

Et maintenant, il ne nous reste plus qu'à dire quelques mots des comptes qui devront être réglés, de façon définitive, entre la Pologne et... le Brandebourg ; je ne reviendrai pas sur les détails de cette question que j'ai longuement traitée dans les Notes précédentes. Toutefois, je crois devoir préciser les intentions avérées des Hohenzollern à l'égard de la Pologne, telles qu'elles résultent d'une *annexe confidentielle*, datée de 1918, au fameux *memorandum* du 5 juillet 1917. En voici le résumé :

« Tout d'abord le Grand Etat-Major, sous l'inspiration de Ludendorf, ne veut à aucun prix d'une frontière commune entre la Prusse et la Russie ; il lui faut *une petite Lithuanie indépendante,* mais acceptant l'union personnelle avec l'Empereur d'Allemagne, *ou mieux* avec le Roi de Prusse ; ce sera une sorte d'Etat tampon destiné, dans la pensée de ses créateurs, à jouer éventuellement, dans l'Est, le rôle de champ de bataille dévolu à l'Ouest, en 1914, à la malheureuse Belgique.

» En outre, la Pologne, si elle veut subsister comme Etat *indépendant,* devra signer avec l'Allemagne un traité solennel d'alliance, — ou plutôt de vasselage, — renoncer à toute revendication ou *agitation* en Lithuanie, ainsi que dans les provinces polonaises prussiennes ; enfin, elle devra prendre à sa charge une partie des dettes de guerre de l'Allemagne.

» Si ces conditions sont bien remplies, peu importe que Vilna soit, en fin de compte, abandonné à la Pologne ; *ce serait toujours un corps étranger en Lithuanie.* Il est vrai que cette ville a été promise au Conseil Lithuanien par le Landesrath dans sa séance du 2 décembre 1917 ; mais quelque prétexte bien choisi permettra de rompre cet engagement — et s'il en résulte une insurrection lithuanienne, l'occasion devra être saisie de faire sentir le poids des forces allemandes. Pas de *referendum* en Lithuanie, même s'il devait sûrement donner un résultat favorable aux intentions de l'Allemagne, car ce serait un *précédent* que les Polonais pourraient mettre en avant à propos de la Posnanie.

» La Volhynie, la Podolie, l'Ukraine, ainsi que la Podlachie et le territoire de Chelm, doivent être rigoureusement séparés de la Pologne, qui s'engagera à faciliter les relations de l'Allemagne avec l'Etat ukrainien.

» Au point de vue militaire, il est essentiel que la plaine de Bialovicz, avec de vastes glacis comme avancées, soit maintenue sous la domination allemande.

» Les têtes de pont d'Ostrolenka, de Łomża et d'Ottowieć doivent rester au pouvoir de la Prusse, dont les frontières suivront la ligne de la Pilica , de la Bzura, de la Rawka et de la Narew.

» Il est bien entendu que tout le bassin houiller polonais, Dąbrowa... etc... doit appartenir à la Prusse. »

Et voilà comment la Pologne serait *ressuscitée* par la Prusse, au mépris le plus cynique de ce principe des Nationalités et de ce droit des Peuples dont les Allemands savent si bien jouer dans leur propre intérêt !

La Pologne n'imitera certes pas cette désinvolture vis-à-vis de l'Allemagne ; du côté du Brandebourg sa frontière géographique, l'Oder, ne coïncide pas tout à fait avec sa frontière ethnographique, en raison des empiétements des Brandebourgeois : mais ceux qui habitent sur la rive droite du fleuve jouiront de la plus large autonomie ; d'ailleurs beaucoup de Slaves devront rester, en groupes compacts, sur la rive gauche de l'Oder, — ils devront eux aussi jouir de la plus large autonomie dans le cadre des Etats allemands. Il en sera de même pour les habitants des deux *enclaves,* plus ou moins allemandes, du port de Dantzig, et de la forteresse de Kœnigsberg avec son territoire : ces deux *îlots* devront, sans aucun doute, faire retour à la mère patrie, car ce sont des terres polonaises et non allemandes.

Au port de Dantzig, ou pour lui rendre son nom, à *Gdańsk*, nous retrouverons les traces et les cendres du Comte de Plélo et de ses héroïques soldats français tombés pour la Pologne au XVIIIe Siècle.

A Kœnigsberg, — *Królewieć,* — où l'Electeur de Brandebourg vint se couronner Roi en 1701, — parce qu'il ne pouvait prendre cette licence en terre allemande, — à Kœnigsberg, où le souvenir des crimes des Teutoniques est encore vivant, nous devrons effacer jusqu'à la dernière trace de cette domination néfaste, *parce que c'est de là* que le virus prussien s'est répandu en Europe : *inde mali labes.*

Combien de Polonais ont été massacrés à Gdańsk et à Królewieć ? Ne pas entendre leurs voix d'outre-tombe, tenir seulement compte de celles des descendants de leurs bour-

reaux équivaudrait à donner une prime aux assassins, au détriment de leurs victimes.

Non, nous n'imiterons pas l'exemple de la Prusse, et nous ne permettrons pas l'amputation d'un seul des membres de ce corps que nous voulons rendre entier à l'âme polonaise : nous considérons que chacun de ses membres est nécessaire à la Pologne, comme la Pologne, leur estomac, leur centre nerveux, est nécessaire à chacun d'eux. Nous ne laisserons pas l'Allemagne augmenter de plus en plus sa puissance, en vertu de sa force centripète, vis-à-vis des Etats slaves divisés, subissant, parfois à leur insu, les effets d'une force centrifuge dont l'origine nous est trop bien connue. C'est une longue traînée de sang et de larmes qui jalonne les frontières de la Pologne : nous en suivrons pieusement les traces.

A l'âme polonaise, faite de vaillance et de douceur, de droiture et de foi, poussant le respect du bien d'autrui jusqu'à ses plus extrêmes limites, à l'âme polonaise loyale, généreuse, chevaleresque, nous tenons à rendre intact le corps robuste et viril qui lui appartient. Et la Pologne, redevenue elle-même, *mens sana in corpore sano,* reprendra naturellement sa double mission historique face à l'Orient et face à l'Occident, comme l'une des plus sûres sauvegardes d'une Paix juste, durable et féconde.

FRANCE ET POLOGNE

DEUXIÈME PARTIE

La Paix Française et les données générales de la question Polonaise

Aperçu d'ensemble

CHAPITRE PREMIER

Les divers aspects de la question polonaise.

CHAPITRE II

La reconstruction des marches de l'Europe orientale et le droit des Nations.

CHAPITRE III

La Nation polonaise et sa véritable expression territoriale.

CONCLUSION

Au seuil de l'avenir.

Voir au commencement du volume la Table et les Sommaires

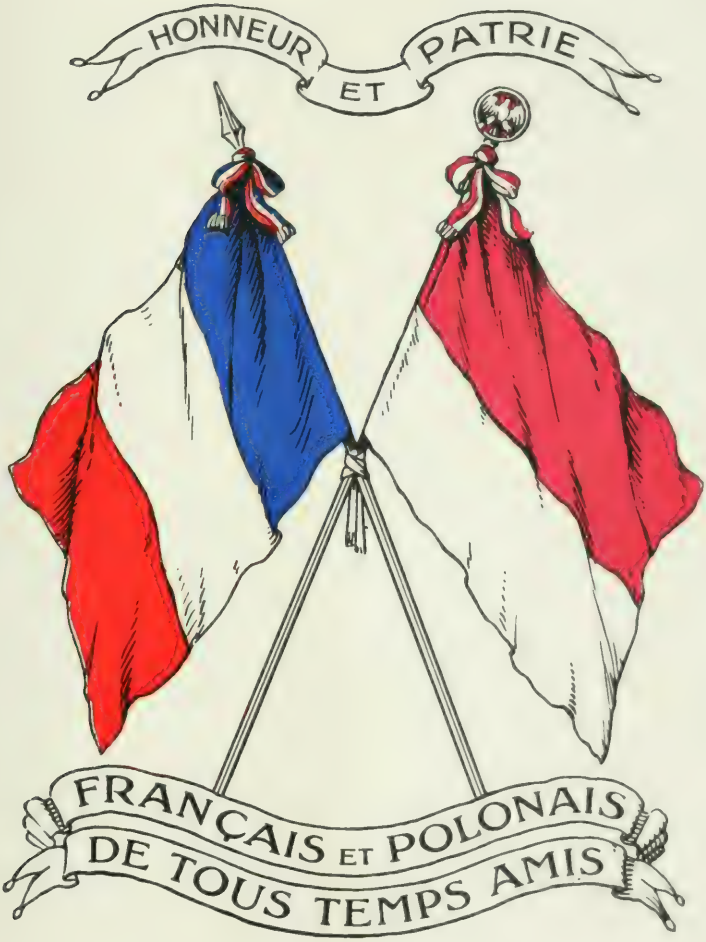

LES DRAPEAUX UNIS

Le Drapeau français et le Drapeau polonais
d'après une estampe publiée lors de la Grande Emigration
1831.

CHAPITRE PREMIER

LES DIVERS ASPECTS DE LA QUESTION POLONAISE

Sommaire : *La Nation polonaise et les éléments ethniques qui la composent.* — I. *La déviation, depuis un demi-siècle, du sens des mots Pologne et Lithuanie. — La cause des équivoques et leurs auteurs ; les statistiques fallacieuses et leur danger. — Les buts des Puissances copartageantes : tromper l'Europe occidentale, et susciter à l'Est la lutte des races.* — II. *La question polonaise en 1914 : la tradition prussienne et la tradition française.* — III. *La question polonaise et la guerre : les avances des belligérants à la Pologne.* — IV. *Les nouveaux aspects de la question polonaise : la Prusse est déjà hors de cause. — Le point de vue des Polonais et leurs réserves. — Le point de vue de la France et de l'Entente : la réparation du passé et la sauvegarde de l'avenir.*

La Nation polonaise et les éléments ethniques qui la composent.

Dès qu'il est question de la Pologne, de gros malentendus surgissent — qui pèsent lourdement sur la discussion.

La Pologne est *en vérité* une *Nation*, — qui ne comprend pas seulement des Polonais de race comme d'aucuns le soutiennent, sans le penser, — mais qui est formée, comme la France, de plusieurs races et subdivisions de race d'hommes ; elle n'en est pas moins, comme la France, une Nation *une et indivisible*, — c'est elle-même qui se qualifiait ainsi depuis plusieurs siècles [1]. Au sein de cette grande Nation, tous jouissaient des mêmes droits, tous étaient heureux de se dire ses fils, tous étaient toujours prêts à verser leur sang pour la Patrie commune, chacun la considérant comme son bien le plus précieux. C'étaient des Polonais et des Blancs-Ruthènes, des Lithuaniens et des

[1] Voir *Annexe IV*, le pacte d'Horodlo, conclu en 1413, et le testament du Roi Sigismond-Auguste, écrit en 1572.

Ruthènes, les uns et les autres parfaitement conscients de leur race particulière, mais proclamant tous avec fierté qu'ils étaient *de nationalité polonaise.*

* * *

I. La déviation, depuis un demi-siècle, du sens des mots Pologne et Lithuanie.

Comment se fait-il qu'aujourd'hui la partie soit trop souvent prise pour le tout, et que l'expression *la Pologne* ne désigne plus, pour beaucoup d'Occidentaux, que les provinces du territoire de l'ancienne Pologne habitées par des Polonais *de race?* Dans toute l'histoire contemporaine, cependant, ne voyons-nous pas, comme de nos jours encore, l'expression *Angleterre* désigner par abréviation *les Iles Britanniques*, habitées par des Anglais, des Saxons, des Ecossais, des Irlandais, voire même des Bretons? La Pologne, elle aussi, portait un nom officiel: elle s'appelait *la Sérénissime République de Pologne*, et se subdivisait en deux Etats, — *Korona i Litwa*, — Couronne et Lithuanie, — c'est-à-dire le Royaume de Pologne et le Grand-Duché de Lithuanie.

Pour tenter de dissiper cette équivoque, nous écrivons maintenant parfois *la République Polono-Lithuanienne* au lieu de *la Pologne:* et nous voici retombés dans un autre malentendu, car trop souvent encore le mot *Lithuanie* n'est plus compris que dans son acception très restreinte de *pays habité par la race lithuanienne*, alors qu'il désignait jusqu'ici le *Grand-Duché de Lithuanie*, englobant plusieurs races et subdivisions de race, — dont la langue officielle n'était même pas la langue lithuanienne, mais la langue blanc-ruthène (1).

Ce sont des explications qu'il faut toujours avoir présentes à l'esprit dans toute discussion concernant la question polonaise.

La cause des équivoques et leurs auteurs; les statistiques fallacieuses et leur danger.

Après avoir ainsi constaté le fait, il est intéressant d'en rechercher la cause et les auteurs.

(1) Il y a beaucoup d'autres équivoques à dissiper... voir, à ce sujet, l'*Annexe II.*

Toutes ces équivoques ne se produisaient pas il y a un demi-siècle; ce sont les *intéressés* qui les ont provoquées ; comme toujours *Is fecit cui prodest*. Et les *intéressés* ce sont ici les trois Puissances qui consommèrent, dans le dernier quart du XVIIIme siècle, le crime des partages de la Pologne. Pourtant ces mêmes Puissances avaient dû, sur l'insistance de la France, reconnaître solennellement, en 1815, au Congrès de Vienne, que la *Nationalité polonaise* survivait au démembrement de 1772 ; mais les preuves sanglantes de cette survivance indésirable, qui leur furent données en 1863, leur parurent une dangereuse insolence. Elles recherchèrent donc, pour y couper court, quelque nouvelle application de leur vieille devise : *Diviser pour subjuguer* (1), et s'arrêtèrent à celle qui consistait à faire naître *la lutte des races* dans les populations, si unies jusqu'alors, de la Pologne qu'elles avaient naguère écartelée.

Bientôt elles produisirent, à l'appui de leur action dissolvante et corruptrice, des statistiques ethnographiques grossièrement falsifiées, qu'elles répandirent à profusion : l'Europe occidentale ne manqua pas de s'y laisser prendre, et les Polonais de race eux-mêmes se laissèrent entraîner sur un terrain de discussion si bien préparé contre leur cause, et celle de la vérité historique. Sans doute avec leur tranchante autorité, qui en impose toujours, les chiffres affirmaient que, dans tel ou tel district, les habitants étaient en majorité de race lithuanienne, ou de race ruthène, — et la question se trouvait ainsi très habilement déplacée : car il n'était, *au fond*, guère utile de savoir si telle ou telle agglomération provient, en majorité, de telle ou telle race ; le point intéressant eût été de faire connaître si ses habitants sont ou non restés fidèles à leur ancienne *nationalité polonaise*. Et cela, les statistiques ne permettaient pas de le discerner.

Or, en réalité, ces habitants savaient fort bien hier, comme en 1863, et comme en 1772, qu'ils sont de race lithuanienne ou ruthène ; mais ils savaient mieux encore qu'ils sont *de nationalité polonaise*, — *gente Rutheni, natione Poloni*, disaient les Ruthènes ; ils savaient que la Pologne était pour eux *la Patrie ;* que leurs pères étaient morts pour elle ; qu'ils étaient eux-mêmes tout prêts à suivre leurs traces... Contre de tels témoignages que devraient peser une ethnographie complaisante, et des statistiques mensongères ? A cette pédanterie teutonne ou moscovite, les Polonais auraient

(1) La version ordinaire : *Diviser pour régner* est inexacte. Le latin écrit : *Divide et impera*, ou *Divide ut imperes ;* or le principe *impérial* est essentiellement différent du principe *royal*.

pu se borner à répondre : « Qu'importe, et que voulez-vous prouver ? » Cette question des races formant notre faisceau *national* ne regarde » que nous. Nous revendiquons hautement nos origines raciales, » quelles qu'elles soient. Ignorez-vous donc que Kosciuszko et Mickie- » wicz étaient de race blanc-ruthène ? En furent-ils cependant moins » bons Polonais ? »

Les buts des Puissances copartageantes : tromper l'Europe occidentale, et susciter, à l'Est, la lutte des races.

Tout cela est incontestable, et cependant ces prétendus documents authentiques, contre lesquels je m'inscris en faux, et que ne cessaient de publier les ennemis de la Pologne, atteignirent l'un des buts que leurs auteurs s'étaient proposés : en effet, beaucoup d'esprits superficiels ou mal informés en conclurent qu'outre la Nation polonaise, il existe une Nation lithuanienne, une Nation blanc-ruthène et une Nation ruthène. Il est si facile d'accréditer des erreurs, si difficile ensuite de les déraciner ! Mais ce n'est pas une raison suffisante pour renoncer à les combattre ; aussi ne craindrons-nous pas de revenir souvent, au cours de cette Etude, sur une telle aberration, — au risque même de répétitions voulues, dont nous nous excusons d'avance.

Donnons maintenant un rapide aperçu des résultats obtenus par les trois Puissances copartageantes, et de leur situation respective au moment où la guerre actuelle allait éclater.

L'odieux travail de désagrégation systématique de l'unité morale de la Nation polonaise auquel se livraient les trois Puissances copartageantes avait, nous venons de le constater, à peu près atteint son but extérieur : *tromper l'Europe occidentale* (1) ; il n'avait, au contraire, obtenu en Pologne que des résultats très superficiels. L'action néfaste des deux Empires centraux s'était d'ailleurs compliquée de leur hostilité latente contre la Russie ; ils savaient bien déjà que la

(1) *Tromper l'Europe occidentale !* Quel dilettantisme, quelle jouissance raffinée pour la perfidie teutonne... et quelle pure tradition ! Frédéric *le Grand* et l'allemande Catherine, Impératrice de Russie, avaient su se faire des jouets et des instruments d'hommes comme Diderot et Voltaire. Frédéric ne cachait cependant pas son mépris pour les pédants à sa solde ; mais il se délectait lorsque Voltaire lui parlait des croupières que ses grenadiers taillaient à nos soldats, ou le félicitait de sa fameuse — et mauvaise — ballade, sur les malheurs de la Pologne. Catherine prodiguait son argent, sa séduction et sa duplicité, pour se créer des *amis* en Occident ; elle publiait des ukases prescrivant d'établir des écoles dans son Empire, mais elle écrivait secrètement aux gouverneurs des provinces : « Gardez-vous bien d'exécuter ces ordres : ce que j'ai fait c'est pour l'Europe, car le jour où » les Russes sauraient lire je ne serais plus Impératrice, et vous ne seriez plus Gouverneur. »

Pologne serait l'enjeu de la guerre qu'ils préparaient; aussi, la Prusse, qui détenait une partie de la Basse-Lithuanie, y avait-elle recruté des émissaires pour tenter d'orienter à son profit l'agitation suscitée dans tout le territoire des Lithuaniens de race ; quant à l'Autriche, qui, à force de machiavélisme, avait, en 1846, réussi à pousser de braves paysans polonais à commettre des crimes odieux, les plus contraires à leurs sentiments intimes et à leur nature honnête, ce fut un jeu pour elle de créer, en Galicie orientale, une agitation antipolonaise, puis de choisir, parmi ces Ruthènes égarés, d'habiles agents chargés d'une propagande soi-disant *nationale* chez les Ruthènes courbés sous le joug russe. Dans la lutte qu'elles préparaient l'une et l'autre contre l'Empire russe, l'Autriche devait s'engager à fond, tandis que la Prusse comptait plus sur les intelligences qu'elle entretenait avec certains membres du gouvernement de Pétersbourg (1) que sur ses gros bataillons, destinés surtout à prononcer par surprise une attaque foudroyante contre la France.

* * *

II. La question polonaise en 1914: la tradition prussienne et la tradition française.

Jusqu'au dernier moment, en effet, la France ne voulait pas croire à la guerre imminente, pour laquelle sa préparation était si incomplète. Dans son alliance préventive — et nécessaire — avec la Russie, elle n'avait d'ailleurs pas oublié la Pologne, et n'avait cessé d'intervenir discrètement en sa faveur auprès du gouvernement russe ; mais c'était l'une de ces questions dans lesquelles tout son bon vouloir venait se heurter à Pétersbourg contre l'influence allemande la plus irréductible.

C'est que, pour la Prusse des Hohenzollern, l'asservissement de la Pologne constituait l'immuable tradition, et restait une question *vitale*. La Prusse n'avait pas oublié le temps où la République Polono-Lithua-

(1) En Russie, le plus sincère des amis de la France était l'infortuné Tsar Nicolas. Nous n'étions pas en mesure de l'arracher, après sa chute, aux mains des Bolcheviks ; mais lors du pacte de Brzesc-Litewski, les Hohenzollern auraient pu y réussir... ce sont eux qui porteront devant l'Histoire la responsabilité de l'odieux massacre de cette famille impériale, à laquelle ils avaient prodigué tant de témoignages d'apparente affection. — Quant au personnel gouvernemental de Pétersbourg, il était encombré de créatures de la Prusse, des Baltes en particulier : tous les fonctionnaires, stylés par eux, professaient une admiration sans bornes pour la *Kulture* allemande.

nienne s'étendait jusqu'aux portes de Berlin, de Vienne et de Moscou (2); elle avait médité les paroles de Bismarck, affirmant qu'une Armée polonaise serait toujours un Corps français campé sur les rives de la Vistule, et que, si l'Aigle blanc renaissait, il dévorerait l'Aigle noir ; elle reconnaissait la parfaite exactitude de l'assertion maintes fois répétée par le prince de Bülow dans ses discours : « La frontière polonaise » viendrait passer à dix-huit lieues de Berlin : donc, sous aucun pré- » texte, nous ne pouvons même penser à rendre nos provinces polo- » naises ». Sous peine de se suicider, les Hohenzollern ne pouvaient vraiment envisager, à l'issue d'une guerre européenne, que des solutions *prussiennes* de la question polonaise : ou bien annexer, de nouvelles terres polonaises, ou bien exercer sur la Pologne, encore amoindrie, un *protectorat* sans limite et sans contrôle, — en tout cas, continuer son encerclement au Nord par l'annexion ou l'asservissement de la Lithuanie ethnographique, — lui enlever ainsi tout espoir d'obtenir le moindre accès libre à la mer, « *la brider, la réduire à* » *l'obéissance passive*, » suivant les prévisions économiques si justes de Frédéric II, en la contraignant à faire passer tout son commerce sous les fourches caudines teutonnes.

Il va sans dire qu'absolument à l'opposé de ces conceptions égoïstes et tyranniques se présentait la tradition française au sujet de la Pologne et du sort à lui réserver en cas de guerre victorieuse. La France ne pouvait oublier que les partages de la Pologne furent un crime, — et une faute. Depuis lors, suivant l'expression bien connue du Père Gratry, l'Europe se sent *en état de péché mortel* ; en termes non moins formels, Talleyrand et Napoléon 1er avaient attribué au démembrement de la Nation polonaise les crises et les bouleversements qui n'ont ensuite cessé d'agiter, d'ensanglanter l'Europe. Napoléon n'a-t-il pas dit à Ste-Hélène : « N'avoir pas rétabli une Pologne puissante, clef de » voûte nécessaire de l'édifice européen, n'avoir pas détruit la Prusse, » m'être trompé sur le compte de la Russie, ont été les grandes erreurs » de ma vie. » Pouvions-nous ne pas tenir le plus grand compte de vues aussi hautes, dont tant d'événements postérieurs étaient encore venus confirmer la justesse ?

La France ne pouvait donc, dès 1914, envisager, comme résultat d'une guerre heureuse, que le rétablissement d'une Pologne puissante, non seulement à titre de réparation légitime du passé, mais aussi dans l'intérêt du repos de l'Europe. Elle comprenait déjà l'impérieuse nécessité de rendre à l'Aigle blanc son nid dont l'Aigle noir des Hohen-

(2) ... *à une heure de Berlin, une heure de Vienne, une heure de Moscou*, d'après un dicton populaire.

zollern s'était emparé naguère par violence et perfidie [1], en appelant à son aide les autres Aigles noirs de Russie et d'Autriche. Ne sont-ce pas ces mêmes Aigles dont Musset devait dire plus tard, à un autre propos :

« Combien, au jour de la curée,
» Etiez-vous de corbeaux contre l'Aigle expirant ! »

En somme, la Pologne était bien, comme je l'ai déjà dit, l'enjeu de la grosse partie qui allait s'engager, — malgré les efforts de nos pacifistes.

* * *

III. La question polonaise et la guerre : les avances des belligérants à la Pologne.

Et maintenant, les événements vont se précipiter.

Dès le premier mois de la guerre, la situation ne manqua pas de se préciser : l'existence — et la puissance latente — de la Pologne se trouvèrent implicitement reconnues par les tentatives mêmes des belligérants pour l'attirer, chacun dans son parti.

L'Histoire dira un jour la part prise par la France au Manifeste du Grand-Duc Nicolas, promettant aux Polonais la reconstitution de leur Patrie sur les bases de l'autonomie la plus large ; malheureusement, comme l'avaient de suite prévu beaucoup de Polonais instruits par une longue expérience, la masse des Russes ne suivit pas l'impulsion généreuse de leur chef : les fâcheux excès commis par leurs soldats, tant dans le Royaume du Congrès qu'en Galicie, ne le démontrèrent que trop.

Bientôt, ce fut le tour des Hohenzollern d'affirmer l'intérêt extrême qu'ils portaient à la restauration d'un vague Etat polonais indépendant... Très sagement les Polonais ne furent dupes ni d'une sollicitude aussi nouvelle, ni des promesses des rescrits impériaux, à la suite desquels tout ce qui avait été donné d'une main ne tardait pas à être repris de l'autre : ils résolurent pourtant de tirer de cette condes-

(1) D'après une antique légende, un certain Roi Lech fonda, vers le VIe siècle, la ville de Gniezno — en allemand Gnesen — dans une région déserte où des nids d'aigles blancs venaient d'être découverts : il prit dès lors un aigle blanc comme emblème. L'archevêché de Gniezno fut fondé en l'an 1000, et son titulaire devint Primat de Pologne : l'évêché de Breslau, *Wroclaw*, en dépendit jusqu'en 1740. Gniezno et la Posnanie sont bien le berceau sacré de la Pologne : les Hohenzollern devaient le violer.

cendance relative tout le parti possible pour préparer la renaissance de la Pologne, — ils savaient d'ailleurs, sans le moindre doute, ne pouvoir l'attendre que de la France et de l'Entente.

Ils s'en rendaient fort bien compte : la Russie avait promis de reconstituer *à son profit* la Pologne de 1772, en enlevant à la Prusse et à l'Autriche les parts qu'elle avait dû, contre son secret désir, leur abandonner ; les Hohenzollern avaient riposté en faisant, à leur tour, des promesses aussi peu désintéressées par lesquelles ils disposaient généreusement de la part de la Russie.

Depuis lors, que d'astuce et de mauvaise foi furent déployés par les Prussiens poursuivant toujours leur idée fixe d'organiser à leur profit les marches orientales de l'Europe ! De combien de patience, de muette résignation et de droiture les Polonais de Varsovie et le Conseil de Régence durent-ils faire preuve pour se défendre avec succès contre les agissements, tour à tour insidieux et brutaux, des Hohenzollern et de leur suppôt, le Général von Beseler !

*
* *

IV. Les nouveaux aspects de la question polonaise : la Prusse est déjà hors de cause.

Aujourd'hui, cependant, après de si dures épreuves, les signes précurseurs se multiplient de la fin de cette guerre qui, depuis plus de quatre ans, a parsemé l'Europe d'innombrables tombes, porté en tant de lieux le deuil et la désolation, causé à l'humanité d'indicibles souffrances. Les temps vont être révolus : l'avenir qui répare va bientôt commencer, et nous devons déjà nous préoccuper de préparer ses voies. Je n'ai jamais un instant douté du triomphe final de la France et de l'Entente : cette certitude, le Monde paraît enfin l'avoir acquise. La Prusse est mise hors de cause, sinon hors de combat. Sa puissance militaire semble encore redoutable : mais elle s'effondrera, d'un seul coup, je l'ai maintes fois écrit, comme un grand mur qui s'écroule tout d'une pièce, après avoir longtemps défié les furieux assauts des éléments.

Nous n'avons donc plus à envisager la question polonaise dans l'éventualité de l'hégémonie allemande en Europe : il nous reste à rechercher comment elle se présente actuellement, au point de vue de la Pologne d'abord, à celui de la France et de l'Entente ensuite.

Le point de vue des Polonais, et leurs réserves.

Voyons d'abord le point de vue de la Pologne.

Formés à la dure école des déceptions et de l'adversité, les Polonais n'osent pas, en général, élever leurs espérances à la hauteur de tous leurs droits indéniables et imprescriptibles.

Ce qu'ils désirent, unanimement et avant tout, c'est retrouver l'unité de leur race, en remettant au besoin à des temps plus sûrs la conquête de l'unité morale et matérielle de leur Nation : ils poursuivent d'abord la reconstitution de leur patrimoine proprement dit, c'est-à-dire de ce foyer sacré de la Patrie polonaise qui a rayonné sur les races voisines, en leur apportant les bienfaits de la civilisation, et leur a donné des siècles prospères de sécurité, en assurant leur défense contre de dangereux ennemis héréditaires. Ce n'est pas que les Polonais ne soient prêts à rester fidèles à ces nobles tâches au service desquelles ils ont naguère versé tant de sang : ils sont aussi trop avisés pour ne pas comprendre que le rétablissement intégral de la Pologne de 1772 serait la meilleure solution pour le bonheur de *tous* ses enfants : mais ils savent combien leurs intentions les plus désintéressées sont bassement dénaturées par leurs ennemis, ils savent que, *de la calomnie, il reste toujours quelque chose*, et ce qu'ils redoutent grandement, c'est d'être accusés de *tendances impérialistes*. Voilà le grand mot prononcé ! Et, s'ils craignent tellement cette absurde accusation, c'est moins par l'appréhension des difficultés pratiques qu'elle peut leur causer que par respect sincère de la liberté d'autrui, *eux qui ont été si durement privés de ce bien*, et plus encore peut-être par respect de leurs propres traditions, de leur dignité, de leur conscience nationales, en un mot *par respect d'eux-mêmes*.

Il faut être pourtant de bien mauvaise foi, ou fort ignorant de l'Histoire, pour nier que la Pologne est peut-être la seule puissante Nation qui n'ait jamais voulu procéder à de brutales annexions ; elle a seulement accepté des *unions* et des *protectorats :* le mot n'existait pas, mais le fait se présenta souvent au cours des siècles... Toutes ces races qui vinrent de leur plein gré associer leurs destinées à celles des Polonais n'étaient-elles pas des Peuples qui usaient du *droit de disposer d'eux-mêmes*, dans le sens le plus vrai de cette formule tellement de mode aujourd'hui ? Elles se *polonisèrent* bientôt, d'autant plus facilement qu'aucune mesure ne fut prise pour les y contraindre. Ce fut une simple conséquence de leur contact avec les nombreux Polonais représentant une civilisation plus avancée, et qui vinrent s'asseoir à leur foyer. Inversement d'ailleurs, beaucoup de ces Polo-

nais subirent, sans y faire la moindre résistance, l'influence de leur nouveau milieu, et se *lithuanisèrent* ou se *ruthénisèrent*. Quelques-uns de leurs descendants sont peut-être enrégimentés aujourd'hui parmi les agents les plus acharnés de l'agitation antipolonaise (1). Et cependant, en 1572, le Roi de l'Etat Polono-Lithuanien parlait, à la grande joie de tous ses peuples, de la *République une et indivisible* qu'ils constituaient (2).

J'ai déjà dit comment les Puissances copartageantes se sont inquiétées, depuis un demi-siècle, de l'étroite union morale persistant entre leurs *sujets* polonais ; j'ai rappelé le remède qu'elles ont tenté, sans grand succès, d'apporter à cette situation : ce sont elles qui, en pays lithuanien, en pays blanc-ruthène et en pays ruthène, ont fait les plus grands efforts pour susciter et organiser, sous le prétexte de *lutte des races*, une véritable *lutte des classes*, c'est-à-dire, la lutte contre les classes dirigeantes, — *les Polonais*.

Ceux-ci mesurent bien l'effet produit, d'une part en Europe occidentale, d'autre part à l'intérieur du pays, par les agissements perfides de leurs oppresseurs ; voilà pourquoi la crainte d'être taxés, en Occident, d'*impérialistes*, s'exagère chez beaucoup d'entre eux, et les conduit à limiter leurs revendications les plus légitimes, — tandis que d'autres redouteraient, en outre, de voir continuer, dans la Pologne de 1772 restaurée, cette pseudo-lutte des races, attisée par les ennemis héréditaires : les mesures de rigueur, nécessaires parfois contre des agents stipendiés, répugnent d'avance à leur tempérament libéral.

Ceux-là même, qui bornent leurs ambitions à ne réclamer que la Pologne *ethnographique* (3), c'est-à-dire une partie restreinte de l'Etat Polono-Lithuanien de 1772, ceux-là même n'osent parler ouvertement

(1) De même nous voyons certains descendants de familles françaises, protestantes ou catholiques, émigrées en Prusse ou en Bavière, *à des dates relativement récentes*, s'inscrire au nombre des pangermanistes les plus farouches, et se montrer nos ennemis les plus acharnés. Est-ce pour se faire pardonner leur origine raciale ? Ce fait ne permet-il pas de toucher du doigt toute la vanité de la science ethnographique dans les questions *nationales*, c'est-à-dire comme *science politique*.

(2) Voir *Annexe IV*, le testament du Roi Sigismond-Auguste, écrit en 1572.

(3) La Pologne *ethnographique* comprend, en dehors des frontières de l'Etat Polono-Lithuanien de 1772, quelques territoires limitrophes *exclusivement* habités par la pure race polonaise : tels certains districts de la Prusse orientale, *dite* brandebourgeoise, plus une bande de terrain qui englobe la Haute-Silésie *dite* prussienne, une partie de la Silésie *dite* autrichienne, et les trois *comitats* de Spisz ; une partie de la Lusace est aussi habitée par des Slaves qui parlent un dialecte polonais.

de la Posnanie, cette terre polonaise par excellence ; ils craignent, bien à tort, que l'ampleur de la victoire des Alliés ne soit pas suffisante pour faire lâcher prise aux serres de l'Aigle noir des Hohenzollern...

En général, les Polonais comptent beaucoup plus sur la Galicie. sachant que l'Autriche serait disposée à la leur rendre dans l'espoir d'obtenir plus vite la paix, dont elle a, depuis longtemps déjà, un si impérieux besoin.

Chez trop de Polonais se remarque la crainte de voir, dans le futur Etat, l'influence légitime de leur race mise en échec, — en ces temps où le nombre fait la loi, — par la masse compacte d'anciens éléments *nationaux*, récemment pervertis par le sectarisme politique ou religieux. Ils font ainsi preuve de manque de confiance dans la force d'attraction de leur propre race, et dans la perspective du retour au bon sens de populations qu'ils croient, *trop facilement*, égarées : c'est une fâcheuse défaillance.

Je ne veux pas oublier de mentionner l'avis de quelques autres Polonais, d'un sens politique incontestable, et qui mettent au service du plus pur patriotisme la plus haute valeur morale : ils estiment qu'il faut, au contraire, avant tout, reconstituer la Pologne de 1772, en assurant à chacune de ses races ou subdivisions de race, la plus large autonomie, et quitte même à y voir régner un Souverain d'une dynastie étrangère, — à la condition *expresse* qu'il ne s'agisse pas d'un Hohenzollern. Mais ils sont persuadés qu'une telle solution serait provisoire ; ils rappellent que, depuis 1572, la Pologne ne possède plus de dynastie nationale, et qu'elle a le plus souvent demandé ses rois à l'étranger... Et nous ne pouvons vraiment les incriminer, car ils pourraient nous répondre qu'un grand Français,— Napoléon Ier,— mûri lui aussi par l'adversité, se reprochait amèrement dans l'exil, de n'avoir pas, « avant tout, rétabli l'ancienne Pologne, en laissant au » besoin *n'importe quelle tête, amie, alliée, ennemie même, en porter* » *la couronne.* » C'est que Napoléon connaissait bien la puissance d'assimilation et l'énergique droiture des Polonais : il était certain que la Pologne saurait contraindre un Souverain, même de race ennemie, à prendre des sentiments nationaux..., ou, sinon, qu'elle le chasserait.

Je crois avoir impartialement noté les sentiments divers qui germent et se développent dans beaucoup d'âmes polonaises. Je m'empresse d'ajouter qu'un certain nombre de Polonais, et des meilleurs, partagent sans réserve toutes les larges espérances qui n'ont cessé d'être pour moi, depuis le début de la guerre, les certitudes de l'avenir.

Le point de vue de la France et de l'Entente : la réparation du passé et la sauvegarde de l'avenir.

Examinons maintenant le point de vue de la France et de l'Entente dans la question polonaise : nous allons voir qu'il est beaucoup moins complexe que celui des Polonais.

Au début des hostilités, la France, qui n'avait pas voulu la guerre et qui n'y croyait même pas, ne pouvait avoir d'autre pensée que celle de se défendre : elle ne tarda cependant pas à se ressaisir, et se prit à envisager les diverses éventualités susceptibles de se présenter à brève échéance, — sans oublier la Pologne : son insistance à provoquer le Manifeste du Grand-Duc Nicolas en fut une preuve sensible.

Toutefois, la France se garda longtemps, et avec raison, de parler ouvertement de buts de guerre : à mon sens, quand les armées sont aux prises, il ne peut y avoir *qu'un seul but de guerre : Vaincre !* et j'entends *vaincre* dans la plus large, la plus impérieuse acception de ce verbe ; tous les discours prononcés sur les buts de guerre ne valent pas ce seul mot : des engagements prématurés et vains peuvent au contraire créer plus tard de sérieuses difficultés, — *trop parler nuit.*

Par contre, il est toujours permis de préciser *un but de paix ;* et, pour en citer un exemple, il n'était pas inutile de dire à nos soldats qu'ils combattaient pour le triomphe du Droit et le Repos sacré des peuples, de leur affirmer que la Paix Française, *si elle doit être,* — et nous n'en doutons pas, — sera la *Paix juste et durable.* C'est prévoir implicitement la restauration de la Pologne dans ses limites historiques de 1772.

Et, en effet, *alors que tant de Polonais n'osent pas réclamer l'entier patrimoine de leur Nation, de peur d'être accusés d'impérialisme,* la question est beaucoup plus simple pour nous Français qui n'avons pas à redouter d'encourir, pour leur compte, ce même reproche, *et nous commettrions la plus lourde des fautes en limitant, sous un prétexte quelconque, la réparation du passé ou la sauvegarde de l'avenir.*

Or, *la réparation du passé* exige impérieusement que nous ne laissions pas le moindre lambeau de chair vive de la Pologne de 1772 aux mains des trois Puissances qui l'ont naguère dépecée. Combien il serait à souhaiter qu'une déclaration collective des Alliés fût expli-

citement formulée à ce sujet ! La saine Russie ne pourrait s'en offusquer ; il serait au contraire facile de faire comprendre aux hommes de bon sens de cet infortuné pays qu'il s'agit, en somme, de les débarrasser *d'un bien mal acquis*, dont le fardeau pesa tant de fois si lourdement sur leur patrie, — que d'ailleurs, la première condition de son salut et de sa régénération est l'établissement d'une cloison étanche qui la protège efficacement contre l'emprise et les infiltrations allemandes : ils connaissent assez les choses de l'Europe orientale pour penser eux-mêmes que cette cloison ne saurait être que la Pologne.

Passons à *la sauvegarde de l'avenir* : elle exige, non moins impérieusement, que l'Entente reconstruise une Pologne plus puissante même que l'Etat Polono-Lithuanien de 1772, sur la base d'une étroite et libérale fédération de peuples ; car, *pour être viable et forte*, la Pologne du XXme siècle doit atteindre *les limites naturelles* de son complet développement, réaliser *sa véritable expression territoriale*, constituer dans l'Europe orientale *une digue une, indestructible, de la Baltique à la Mer Noire*, — une digue *à double front*, l'un tourné vers l'Ouest pour contenir le germanisme, l'autre prêt à repousser tout retour offensif venant à se produire du côté de l'Est...

Ce que j'écris ici est ma conviction profonde : la Paix du Monde est à ce prix !

Ma conviction personnelle importe peu, sans doute ; mais j'ai de bonnes raisons de penser que beaucoup d'hommes politiques français partagent ma manière de voir. Je sais, d'autre part, que les objections plus ou moins fondées, et les oppositions plus ou moins intéressées ne manquent pas à cette large conception de la Pologne du XXme siècle ; je vais tenter d'aller au devant des unes et des autres.

CHAPITRE II

LA RECONSTRUCTION DES MARCHES DE L'EUROPE ORIENTALE ET LE DROIT DES NATIONS

Sommaire : *Le bien ou le mal que peuvent faire deux formules : le principe des Nationalités et le droit des Peuples à disposer d'eux-mêmes.* — I. *Le principe des Nationalités.* — *Son origine.* — *Les déviations du principe.* — *La Race et la Nation.* — *La théorie et les faits.* — *Le pangermanisme, le panslavisme, etc.* — *Fédération et décentralisation.* — II. *Le droit des Peuples à disposer d'eux-mêmes.* — 1. *Qu'est-ce qu'un Peuple ?* — 2. *Les limites du droit des Peuples.* — 3. *La manifestation de leur volonté.* — 4. *L'apaisement de leurs différends et de leurs crises.* — *La Société des Nations et son gendarme.* — 5. *Le règlement des contestations territoriales.* — *Les enclaves.* — *Les colonies maritimes.* — III. *Le principe des Nations doit compléter et dominer les deux formules modernes.* — *Pas de Balkans de l'Est : le principe des Nationalités et le droit des Peuples sagement entendus ne s'opposent nullement à la reconstruction des marches de l'Europe orientale basée sur le respect du droit de la Nation polonaise de 1772.* — IV. *Un document.* — V. *Conclusions.*

Le bien ou le mal que peuvent faire deux formules : le principe des Nationalités et le droit des Peuples à disposer d'eux-mêmes.

Nous avons dit que les objections plus ou moins fondées et les oppositions plus ou moins intéressées ne manquent pas à la conception de la Pologne du XXme siècle, telle que nous l'avons exposée. Les unes et les autres prétendent tirer leur force de deux formules modernes : *le principe des Nationalités* et *le droit des Peuples à dis-*

poser d'eux-mêmes (1). Les arguments développés à l'appui de cette thèse sont spécieux, et certains faits semblent parfois en confirmer la justesse : aussi la crainte de se mettre en contradiction avec deux formules aussi populaires ne va-t-elle pas sans exercer quelque influence sur tels de nos hommes politiques.

Par contre, divers écrivains réclament le rétablissement de la Pologne en invoquant précisément l'autorité de ces mêmes formules, — ce qui ne prouve pas pour leur clarté.

Afin de déterminer la répercussion *légitime* que leur application est susceptible de produire sur la solution de la question polonaise, et plus généralement sur la reconstruction de l'Europe de demain, il paraît donc nécessaire d'analyser sommairement, — quelle que puisse être l'aridité d'une telle discussion, — le véritable sens et la portée pratique de ces deux formules *sagement entendues* : nous allons essayer de le faire en toute impartialité.

Il ne s'agit nullement de les combattre, mais de prévenir l'abus que peuvent en faire l'ignorance et la mauvaise foi, — de faire toucher du doigt de quelles équivoques, de quelles interprétations diamétralement opposées sont susceptibles ces deux formules modernes.

*
* *

I. Le principe des Nationalités : son origine.

Le principe *dit* des Nationalités, qu'il ne faut pas confondre avec le droit à une juste autonomie pour les races ou les portions de race qui la désirent, paraît avoir pris naissance, et fleuri, sous le ciel de l'Italie, vers le milieu du dernier siècle. Il y rencontrait, en vérité, un terrain exceptionnellement favorable à son développement : des populations *méridionales*, impulsives et généreuses, de même langue, de même religion, non de même race pourtant (2), mais habitant un territoire très bien délimité qui les faisait enfants de la même terre, subissant enfin avec impatience, dans quelques-unes de leurs provinces, un joug étranger *venant du Nord*. En outre, ces populations avaient vaguement conscience de s'être trouvées, en des temps loin-

(1) Il serait plus correct de dire : « le droit *de disposer* » ; cependant la forme *à disposer* est le plus souvent employée, en raison peut-être de son allure un peu plus impérative.

(2) Il n'y a certainement pas identité de race entre les Piémontais et les Siciliens, entre les Vénitiens et les Calabrais, etc.

tains, réunies en un faisceau sous la domination romaine. Aussi la leçon inaugurale de Mancini, à l'Université de Turin, le 22 janvier 1851, eût un profond retentissement : n'était-elle pas l'expression d'une doctrine nouvelle et séduisante, — dont les effets ne devaient pas tarder à se produire ?

Car, lors de son avènement, l'Empereur Napoléon III se souvint, dans une certaine mesure, des liens qu'il avait contractés pendant son séjour en Italie ; et, dès 1859, il saisit sans hésiter l'occasion de tenter une première application pratique de ses théories (1) : application heureuse dans les limites où elle se maintint, mais dans laquelle il voyait à tort l'intérêt de poursuivre du même coup contre l'Autriche une politique qualifiée de traditionnelle, alors qu'elle était devenue surannée. — N'eût-il pas été préférable de réserver jalousement toutes les forces vives de la France en vue de la lutte à prévoir contre l'ambition sans frein des Hohenzollern ?

Les déviations du principe des Nationalités.

Ceux-ci avaient compris, depuis les guerres du premier Empire français, tout le parti qu'ils pourraient tirer de la rivalité des races pour accroître la puissance allemande, dont ils se constituaient les représentants et les bénéficiaires. Après 1859, ils s'approprièrent le principe des Nationalités, d'autant plus volontiers qu'ils voyaient un intérêt dynastique majeur à distraire les populations allemandes des aspirations libérales qu'elles avaient assez vivement manifestées quelque dix ans plus tôt, et à diriger dans un autre sens l'activité de leur pensée. Le mot d'ordre, comme toujours, partit de Berlin, et les *savants* redoublèrent d'ardeur au travail : l'unité d'origine de la race germanique, sa supériorité sur les autres races humaines, la nécessité de grouper au plus vite tous ses éléments en un solide faisceau devinrent des articles de foi (2). Et bientôt la réplique de 1859 fut, en 1871, donnée à la France.

(1) Il faut maintenant oublier que la Triple Alliance nous a fait parfois regretter l'unité italienne : mais *il y a plus de joies au ciel pour un seul pécheur converti...* Les liens que nous avons renoués avec l'Italie sont de nouveau cimentés par la fraternité d'armes et le sang mêlé dans les combats : ils seront maintenant durables.

(2) Dans sa très remarquable Etude intitulée : *La Nation française, bigarrure et unité*, M. Jean Brunhes, l'éminent Professeur de géographie humaine au Collège de France, Membre de l'Institut français d'Anthropologie, démontre *irréfutablement* la vanité, la fausseté des prétentions germaniques à l'unité de race.

C'est, en effet, au nom du principe des Nationalités que l'Allemagne nous arracha l'Alsace et la Lorraine ; ce souvenir seul ne devrait-il pas suffire à nous inspirer quelque méfiance à l'égard d'un principe qui fut susceptible de se prêter à cette fausse et néfaste application ? Aussi, au lendemain de l'annexion, Renan, dans sa célèbre conférence « *Qu'est-ce qu'une Nation ?* » se déclarait-il l'adversaire du *principe des Nationalités ;* il lui opposait très justement le *principe des Nations,* — au nom duquel nous reprendrons bientôt nos deux chères provinces. Un peu plus tard, rappelant cette conférence, il écrivait : « Quand la civilisation moderne aura sombré par suite de l'équivoque » funeste de ces mots : *Nation*, *Nationalité*, *Race*, je désire qu'on se » souvienne de ces pages-là ! » Le déchaînement de barbarie auquel nous assistons aujourd'hui n'est pas pour nous les faire oublier...

Et n'est-ce pas encore par un abus infâme du principe des *Nationalités* que les Allemands ont tenté de commettre un nouvel attentat contre la *Nation* belge, en suscitant dans les Flandres la lutte des races ? Ils ont piteusement échoué dans leur entreprise ; mais cet exemple est à retenir : car le but qu'ils ne cessent de poursuivre à l'Est, au nom du principe des *Nationalités,* contre la *Nation* polonaise et absolument identique.

La Race et la Nation.

Que vient donc faire dans l'énoncé du principe en question, le mot de Nationalité ? Il semble vouloir se glisser entre ceux de Nation et de Race, en s'éloignant du premier pour se rapprocher du second. Dire d'un individu qu'il est de telle ou telle nationalité signifiait exclusivement autrefois, et signifie simplement encore en langage administratif, qu'il est ressortissant de telle ou telle Nation : « *Sumus gente Rutheni, natione Poloni* » disaient naguère, avec autant de fierté que de bon sens, les Ruthènes de la République Royale Polono-Lithuanienne. Et voici que, dans sa nouvelle acception, le mot Nationalité ne se borne plus, paraît-il, à être ce qu'il aurait dû rester : l'*ombre* du mot Nation. Prétend-il maintenant désigner l'ensemble des hommes d'une même race ? ou de ceux parlant une même langue ? Car ce sont deux groupements assez souvent distincts (1) l'un de l'autre ; et ni l'un ni l'autre ne constitue nécessairement une Nation.

(1) « *L'ethnographie et la linguistique ne coïncident pas* », a dit André Lefèvre dans son Etude intitulée : « *Les races et les langues* ».

« Depuis cent ans, a fait observer Camille Jullian, l'éminent histo-
» rien de la Gaule, tandis que la science française développait l'idée
» de Nation, la science allemande développait l'idée de Race, et l'ap-
» pliquait aux origines germaniques (1). » Elle ne manquait pas d'ailleurs de mettre en œuvre à ce sujet toute sa mauvaise foi coutumière ; il ne pouvait en être autrement : comme il n'existe pas de *Nation allemande*, mais seulement une association provisoire d'avides profiteurs, il fallait au moins prouver qu'il existe une *Nationalité*, une *Race teutonne*, compacte et puissante, — ce qui est faux ; — que cette race est supérieure à toutes les autres, — ce qui est faux ; — qu'elle a par suite le droit, que dis-je, le devoir d'opprimer et d'exploiter à son profit le Monde, — et c'était bien là le premier but poursuivi ; tandis que le second était encore d'adultérer la science ethnographique, mais cette fois pour en faire l'art de désagréger les Nations voisines, — d'en rendre ainsi la conquête plus aisée pour l'Allemagne. Ne reconnaissons-nous pas ici la méthode prussienne *perfectionnée*, puisque, de son propre aveu, Frédéric *prenait d'abord* le bien du voisin, et ne se préoccupait *qu'ensuite* de trouver des pédants pour établir son droit de le garder.

La théorie et les faits.

Littré définit comme il suit le principe des Nationalités : « c'est
» celui d'après lequel des portions d'une race d'hommes tendent à se
» constituer en un seul corps politique. » Le mot *portions* stipule une prudente réserve dont il est facile de comprendre le motif : mais il ne répond guère aux intentions manifestes des promoteurs du principe *irrédentiste*. Très judicieusement F. de Grailly complète cette définition en ajoutant : « C'est aussi le principe au nom duquel un peuple
» prétend s'annexer des provinces ou des portions de provinces habi-
» tées par des populations *qu'il dit* de même race que lui, » — ce qui fut bien le *prétexte* de l'annexion allemande en 1871.

Si nous en croyons ce précédent, chaque race devrait former un seul corps politique, ce qui revient à dire qu'aucune race ne devrait être divisée en plusieurs corps politiques, entre plusieurs Nations.

(1) Cité par F. de Grailly dans son remarquable ouvrage sur *La vérité territoriale et la rive gauche du Rhin*. Je voudrais que ce volume, et celui du Général X., intitulé *La Paix Française*, fussent deux des livres de chevet des membres du futur Congrès des Deux-Mondes.

Or la simple observation des faits, basée sur les données ethnographiques les moins incertaines, démontre l'inanité de cette théorie. Les Nations française, suisse, anglaise, belge, etc., se composent de plusieurs races et de subdivisions de race, formant un seul corps politique. Inversement, bien des races ou des subdivisions de race sont partagées entre plusieurs Nations, au sein desquelles elles vivent heureuses et respectées : aussi ne désirent-elles nullement se constituer en un seul corps politique ; il y a, par exemple, des Suisses et des Belges de race française, des Suisses de race italienne, des Suisses et des Belges parlant l'allemand, mais ceux-ci, je m'empresse de l'ajouter, ne sont, ni les uns ni les autres, de race teutonne (1). Or aucun Suisse, aucun Belge n'aspire, que je sache, à déserter la Nation à laquelle il appartient, pour se rattacher à la Nation voisine de même race ou prétendue de même race que lui.

Le pangermanisme, le panslavisme, etc.

Les protagonistes du principe des Nationalités se donnent donc souvent l'apparence ridicule de vouloir faire le bonheur des gens malgré eux. Ils oublient que le bonheur d'une race ou d'une subdivision de race est formé de la somme du bonheur matériel et moral de chacun des individus qui la composent ; guidée par son simple bon sens, une population se refusera toujours à considérer comme une garantie *suffisante* de son bonheur le fait d'être gouvernée, régie par des hommes de sa propre race ; bien plus, à moins de se laisser dévoyer par des rêveurs ou par des ambitieux, elle préférera nettement des administrateurs sympathiques, éclairés et probes, quelle que soit leur origine, — pourvu qu'ils ne soient pas d'une race ennemie, — mais qui sachent la protéger dans son labeur et dans sa paisible existence, à des fonctionnaires tracassiers et mesquins, fussent-ils de son sang, parfois véritables tyrans de village, d'une honteuse vénalité et d'une impéritie qui expose leurs administrés à tous les dangers susceptibles de provenir de l'intérieur ou de l'extérieur.

Voilà bien la condamnation des pangermanismes, panturquismes, panslavismes, etc., ces ultimes déductions logiques du principe des *Nationalités ;* ce sont des utopies et des mensonges, destinés le plus souvent à masquer l'inexistence d'une *Nation ;* le panslavisme, par

(1) ... En dépit des assertions tendancieuses des *savants* d'Outre-Rhin, dont le but a été si clairement révélé par les agissements des Allemands dans les Flandres.

exemple, était-il pour l'Empire russe, si peu slave en réalité[1], autre chose qu'un instrument de tyrannique domination ?

Fédération et décentralisation.

En somme ce principe des Nationalités, s'il n'est pas entendu seulement comme le droit à une juste autonomie pour les races ou les portions de race qui la désirent, — *s'il continue à viser leur rivalité bien plus que leur liberté,* — ce principe dangereux n'aura rien à voir dans la rénovation de la carte de l'Europe au XXme siècle ; il en sera tout autrement du principe des Nations, base féconde de la création de celles qui tendent à se constituer, et surtout de la restauration de celles qui veulent revivre après des siècles de servitude ; c'est le cas des Tchèques, des Slaves du sud, et des fils fidèles de la Nation Polono-Lithuanienne de 1772.

Fédération et décentralisation, telles seront, autant qu'il est possible de le prévoir, les normes de l'avenir : association libre de provinces, de *Cantons* ou d'*Etats,* sur le modèle de la *Suisse* ou des *Etats-Unis* d'Amérique, large développement de ces libertés locales si chères aux populations, et grâce auxquelles se trouveront atténués les inconvénients du suffrage universel, — les problèmes soumis aux électeurs *et aux électrices* étant *ipso facto* simplifiés et plus à la portée de leur entendement. Un Etat fédératif, basé sur ces principes, constituera certainement pour les provinces voisines de même race, de même langue ou de même religion, un centre d'attraction beaucoup plus agissant qu'un grand Etat sévèrement centralisé, malgré son appareil de force et de puissance, mais avec tous les dangers, tous les renoncements que comporte une telle conception... Et tout cela n'est pas une prophétie : c'est une réminiscence du passé de la Pologne, un aperçu de son avenir prochain.

* * *

II. Le droit des Peuples à disposer d'eux-mêmes.

Le second principe moderne, — *le droit des Peuples à disposer d'eux-mêmes,* — constitue suivant les uns un rajeunissement du principe des Nationalités, suivant les autres une dangereuse atteinte à ce

(1) En dehors des Polonais, des Blancs-Ruthènes et des Ruthènes, les éléments slaves de l'ex-Empire russe étaient assez généralement croisés de sang finnois et de sang mongol ; les classes dirigeantes étaient en partie d'origine allemande ou balte.

principe. C'est une formule théorique, simple et séduisante, que l'illustre Président des Etats-Unis a fait accepter de tout l'univers ; mais, dans la pratique, cette formule concise ne vaudra que par l'interprétation qui lui sera donnée ; je vais donc essayer de la commenter, sans m'écarter, je l'espère, de la pensée même de son promoteur.

Je suis certes, autant qu'homme raisonnable peut l'être, partisan de ce droit *bien entendu* : s'il en était autrement je n'aurais rien compris aux leçons de l'Histoire contemporaine, et je ne serais pas de mon siècle. Mais la sincérité même de mon adhésion au *principe* m'autorise à formuler certaines réserves : car, suivant les modalités de son *application*, il peut causer beaucoup de bien ou beaucoup de mal, — comme les langues d'Esope. Et c'est une preuve de respect pour le droit des Peuples que de s'élever contre toute interprétation arbitraire ou prétendue de leur volonté, que de prévenir, je le répète, l'abus que peuvent faire, de ce droit, l'ignorance et la mauvaise foi.

A certains égards, il est même regrettable que ce droit ait été proclamé aussi haut sans la notification préalable des devoirs et des restrictions qu'il comporte, et cela au moment même où l'art de tromper et de corrompre les peuples, soit en orientant leur idéal vers des utopies et des chimères, soit en faisant appel aux plus basses passions humaines, *de mettre en un mot tant de pauvres cervelles à l'envers*, a pu atteindre un si haut degré de perfection. (1)

Les principales questions que soulève la nouvelle formule sont les suivantes :

1. Que faut-il entendre par ce mot *les Peuples?*

2. Leur droit aura-t-il des limites, et quelles seront ces limites de peuple à peuple ?

3. A quels signes certains sera-t-il possible de discerner que c'est bien la volonté du peuple qui s'est manifestée ?

---

(1) Ce sont surtout les ouvriers et les paysans que s'attachent à tromper, à séduire, les ambitieux dénués de tout scrupule, de toute sincérité, de tout honneur, n'ayant qu'un but : s'élever sur des ruines en abusant des moyens d'action que leur procure une *demi* instruction : car l'instruction et l'éducation supérieures, à moins d'être semées sur un bien mauvais terrain, confèrent le plus souvent la valeur morale. Aux ouvriers, ils promettent l'usine, en ne tenant compte ni de l'élémentaire bon sens qui démontre la nécessité de capitaux et de direction technique, ni des résultats de maintes expériences déjà tentées sans succès. Aux yeux des paysans ils font miroiter le partage des terres, sachant fort bien que ce partage ne donnerait à chacun qu'une infime parcelle, improductive par elle-même, et que, dès le lendemain, la propriété commencerait à se reconstituer au profit d'usuriers et d'accapareurs plus habiles qu'honnêtes. En un mot, ils prêchent à tous la désunion des classes, sans ignorer que le bonheur des unes et des autres est seulement possible dans leur union. Fort heureusement, beaucoup d'ouvriers et de paysans comprennent le danger de ces illusoires bienfaits, et redoutent pour eux-mêmes toute atteinte à la propriété.

4. Sur quelles bases, et par quels moyens de coercition éventuelle, les différends des peuples et leurs crises intérieures seront-ils réglés ?

5. D'après quelles règles les contestations territoriales entre les Races ou les Nations devront-elles être tranchées ?

1. Qu'est-ce qu'un Peuple ?

Oui, au fait, qu'est-ce qu'un peuple ? Quelles doivent être l'ampleur et la cohésion d'une agglomération humaine pour justifier le nom de peuple ? Un peuple, mais n'est-ce pas une Nation ? Est-ce simplement une race, peut-être même une subdivision, une portion de race ? En ce cas n'oublions pas que nous devrions compter avec l'incertitude de la science ethnographique, et le mélange des races qui est la loi générale en Europe, — dans ces carrefours surtout des migrations et des invasions que sont l'Europe orientale et l'Europe centrale.

Il semble d'ailleurs impossible de considérer comme des peuples de petites collectivités, exprimant souvent des désirs d'autant plus opposés qu'elles sont plus voisines, par suite peut-être de rivalités de clochers : nous en arriverions ainsi à une poussière de peuples, dans laquelle l'harmonie serait fort difficile à maintenir. Quant au *petit peuple*, entouré de grandes Nations, ne deviendra-t-il pas entre elles une pomme de discorde, surtout s'il ne dispose pas du minimum de forces nécessaires pour se défendre ?

Pour ma part, je pense que les peuples auxquels sera reconnu le droit de disposer d'eux-mêmes sont plutôt ces groupements humains que des affinités plus ou moins lointaines poussent à se constituer en Nations *d'une certaine importance*, c'est-à-dire des Nations à l'état embryonnaire, mieux encore des Nations qui ont existé dans le recul des temps, et qui aspirent à se reconstituer librement. Le désir des uns et des autres est certainement légitime. Nous voici donc ramenés à la définition donnée par Littré du *principe des Nationalités*, ou plus exactement au *principe des Nations*.

2. Les limites du droit des Peuples.

De même que le droit pour un agrégat humain de se dire un peuple sera forcément limité, de même le droit à disposer de lui-même sera nécessairement limité pour tout groupement admis au rang de peuple ; et nous apercevons déjà que cette limite sera tout-à-fait analogue à celle de la liberté d'un simple particulier, qui a pour

limite la liberté d'autrui, c'est-à-dire le droit de ses voisins au repos et à la sécurité : le droit de chaque peuple aura donc pour limite celui des autres peuples.

D'autre part, la maturité essentielle pour prendre des décisions, c'est-à-dire le droit d'en prendre, sera-t-elle reconnue à tous les peuples? Ne s'en trouvera-t-il pas qui seront considérés comme étant encore dans l'enfance? N'en est-il pas d'autres arrivés seulement à l'âge auquel les jeunes hommes doivent être parfois pourvus d'un conseil judiciaire? Enfin, certaines races ne sont-elles pas, par tempérament, trop passives pour décider elles-mêmes de leur sort, et n'auront-elles pas besoin d'être soutenues, guidées par des chefs d'une nature plus énergique? Qui sera chargé de discerner le degré de maturité, de pondération, ou de virilité des peuples? Comment seront choisis les curateurs ou les protecteurs des peuples taxés d'infériorité morale? Et ces peuples accepteront-ils volontiers de telles décisions ? Sinon qui les y contraindra ?

Les peuples, même les plus forts et les plus avancés en civilisation, sont exposés à se tromper parfois, à prendre des dispositions contraires au repos, à la sécurité, au droit de leurs voisins, à subir peut-être de violentes crises, des retours à la barbarie susceptibles de contaminer les autres peuples. Quel sera le redresseur de leurs fautes? Serait-il, par exemple, tolérable qu'un peuple puissant organisât des *trusts* dont le résultat serait la ruine économique de certaines Nations? Serait-il admissible qu'un peuple, grand ou petit, devint un foyer d'anarchie, une sorte de *minerwerfer*, de lanceur, dans toutes les directions, de flammes dévorantes ou de gaz toxiques? Evidemment non.

Sans en arriver à ces hypothèses extrêmes, dans la guerre de Sécession, par exemple, la volonté des Etats du Sud n'a pas été prise en considération ; et quelle serait la réponse donnée demain à quelque petit Etat de l'Amérique du Nord qui exprimerait la volonté d'être annexé à quelque grande Puissance européenne ?

3. La manifestation de la volonté des Peuples.

C'est ici que se produit la difficulté majeure de préciser à quelles conditions les désirs formulés au nom d'un peuple seront considérés comme la véritable expression de sa volonté légitime.

Quel est le mode de scrutin qui sera reconnu comme valable? De quels titres, de quels pouvoirs les hommes chargés de faire

connaître la volonté populaire devront-ils être pourvus ? Une erreur à ce propos pourrait avoir de fort graves conséquences : il ne faudrait pas reconnaître comme mandataires de la volonté d'un peuple des hommes ne tenant en réalité leur mandat que d'eux-mêmes, ou d'une audacieuse faction, ou de leurs relations internationales.

Au droit *théorique* du peuple à disposer de lui-même ne verrons-nous pas se substituer trop souvent l'effet des agissements *pratiques* d'une minorité sans scrupules ? En d'autres termes, *la liberté reconnue à un peuple de disposer de lui-même ne deviendra-t-elle pas la liberté pour quelques mauvais bergers de disposer d'un peuple ?* liberté beaucoup moins respectable, assurément. Les intrigues des ambitieux, des aventuriers, des intellectuels de mauvais aloi ne sont-elles plus à redouter ? Rappelons-nous, au sujet de ces derniers, la parole d'Auguste Comte : « Le règne de la pédanterie, s'il venait à » s'établir, serait infiniment plus pernicieux que celui de l'aristocratie » la plus médiocre. »

Combien sont inquiétants les enseignements de l'Histoire ! Ce sont souvent les peuples les meilleurs, parce que les plus simples et les plus sincères, qui se sont laissé le plus facilement entraîner aux pires excès. Que de mouvements populaires, généralisés, sans aucune cause profonde ; et pourtant que de victimes sacrifiées dans ces crises. Je n'en rappellerai que deux exemples entre mille : la rébellion haïdamaque de 1768, suscitée en Ruthénie par des émissaires russes, et la jacquerie de 1846, en Galicie, fomentée par les Autrichiens parmi les paysans polonais. « O liberté, que de crimes ont été commis » en abusant odieusement de ton nom ! » c'est une vérité historique souvent répétée. Il ne faudrait pourtant pas que le nouveau cours de l'humanité vint augmenter le nombre de ces crimes.

4. *L'apaisement des différends et des crises des Peuples.*

Nous ne pouvons vraiment nourrir l'illusion que les droits dévolus aux peuples sont une panacée, qu'ils constitueront l'infaillible garantie de la paix. L'avis autorisé de notre grand historien Albert Sorel s'impose à notre souvenir : « Le système des Nationalités a déjà provoqué, et pro- » voquera plus de guerres que ne le font de nos jours les ambitions des » rois. Les convoitises des nations sont plus âpres, leurs triomphes » sont plus hautains, leurs mépris sont plus insultants que ceux des » princes ; ils soulèvent aussi des ressentiments plus amers et plus » durables. » Paroles prophétiques, à certains égards, tout au moins

en ce qui concerne les causes de la guerre actuelle, — qui est bien le résultat des convoitises *de toute la nation allemande,* surexcitées, il est vrai, par l'insatiable ambition des Hohenzollern.

Quant aux suites de cette guerre, les prévisions d'Albert Sorel se réaliseront-elles ? Notre triomphe sera certainement impérieux, mais nous saurons, je n'en doute pas, éviter d'être hautains. Notre mépris, il est pleinement acquis à la barbarie teutonne, sanguinaire et dévastatrice : mais nous saurons toujours reconnaître les qualités réelles des Allemands, et nous ne sommes que trop portés par notre caractère à oublier le mal qui nous a été fait. Enfin nous nous efforcerons de ne pas soulever de ressentiments amers et durables ; pourtant, même au prix d'actes d'insigne faiblesse, qui créeraient pour l'avenir de graves dangers, et seraient une trahison vis-à-vis des efforts et des sacrifices des soldats de l'Entente, il ne me paraît pas certain (1) que nous y réussissions... et, dans cette éventualité, quel sera le moyen de mettre un terme à la *vendetta* internationale ? Comme en Corse, il faudrait des gendarmes...

La Société des Nations et son gendarme.

Je connais le grand remède préconisé pour la sauvegarde de la paix : c'est *la Société des Nations, avec son gendarme économique :* car, dans toute Société moderne, il faut des gendarmes pour le maintien de l'ordre. Je note en passant que la création même d'une Société des Nations implique la reconnaissance et le respect du *principe des Nations* ; mais je me demande si l'organisation d'une telle Société n'est pas plutôt une réminiscence du passé qu'une perspective de l'avenir. Je ne crois pas, en effet, que M. le Président des Etats-Unis d'Amérique puisse imaginer pour l'acte constitutif de la future Société des Nations un plus admirable préambule que les *considérants* de l'Union solennelle conclue à Horodlo, en 1413, entre la Pologne et la Lithuanie. C'est un hymne d'amour dont le texte est si beau, que j'ai tenu à le faire reproduire, au moins en partie, à l'Annexe IV de ce volume. Il est malheureusement permis de se demander dans quel sens a évolué, depuis 1413, la fraternité des peuples, et surtout dans quel sens elle va évoluer, en ce moment même où les Nations, malgré leur désir de former une Sainte-Alliance des Peuples, tendent à transformer leurs frontières en *murailles de Chine,* imper-

(1) ... *pas probable* serait plus exact. Rappelons-nous l'affirmation du Dr Rommel : « *La politique des races est impitoyable...* ». N'est-il pas intéressant de voir le sentiment d'Albert Sorel confirmé par un *intellectuel* allemand.

méables au subtil poison du bolchevisme ; s'entendront-elles toujours sur les mesures à prendre ? et, malgré ces mesures, le virus ne réussira-t-il pas à s'infiltrer chez quelques-unes ?

Il est aussi permis de se demander si le *gendarme économique*, aussi dur, malheureusement, pour les victimes que pour les coupables, suffira pour réduire les récalcitrants...

Si le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ne peut être considéré comme devant garantir, par sa seule vertu, la paix universelle, il ne saurait être davantage escompté comme susceptible d'assurer dans chaque Nation la paix intérieure, si précieuse pour elle-même et pour ses voisins, — de clore à jamais l'ère des crises les plus douloureuses : nous pensons malgré nous à la guerre de Sécession, de si fâcheuse mémoire, et nous sommes fondés à nous demander ce qu'aurait, en ce cas, décidé la Société des Nations, et par quels procédés elle eût fait respecter sa décision ?

Tant d'autres souvenirs pourraient être rappelés ! Un poète breton n'a-t-il pas dit que, chez certains peuples, *un souffle du vent change l'opinion !* De là vient sans doute, chez ces peuples, le besoin, la regrettable habitude de changer fréquemment de gouvernement, ce qui ne se réalise pas toujours sans commotions sanglantes à l'intérieur avec répercussions graves à l'extérieur...

En ce moment même un vaste champ d'expériences sociales est ouvert à la future Société des Nations : c'est l'ex-Empire russe, qui tombe en décomposition et se dissout dans le sang. Cette lamentable situation semble se présenter à point pour résumer la plupart des difficultés à prévoir : il y a là des millions d'innocents qu'il ne paraît guère possible d'abandonner à la terreur bolcheviste et à l'aveugle rigueur du *gendarme économique* : ou alors la solidarité humaine n'est qu'un vain mot, et son impuissance est manifeste, au moment même où elle dispose des plus formidables moyens d'action.

Que dire de la situation de toutes ces races de l'ex-Empire qui réclament leur indépendance ? A quels signes pouvons-nous reconnaître que telle est bien leur volonté, et que, par suite, le droit de libre disposition leur est acquis ?

5. *Le règlement des contestations territoriales des Peuples.*

La difficulté de définir les droits de chaque peuple au point de vue territorial n'est certainement pas la moindre de celles qui se présenteront, et c'est pourtant la première qui devra être résolue.

Chaque peuple n'est pas, en effet, resté cantonné dans un territoire

strictement délimité. Non seulement les empiètements pacifiques réciproques sont fréquents entre voisins, mais certaines races plus prolifiques, plus entreprenantes, plus portées que les autres aux aventures ou au négoce ont créé, aux meilleures places, soit à l'intérieur des terres, soit sur les côtes, des colonies plus ou moins florissantes, — et plus ou moins lointaines de la mère-patrie.

Les enclaves.

Les régions frontières constituent souvent entre Races ou Nations voisines, de véritables *échiquiers*, où les villages habités par une race sont enchevêtrés avec les villages habités par l'autre : comment tracer la frontière au milieu de la bigarrure d'une telle région ? il sera nécessaire de laisser des villages de chacune des deux races aux mains de la race voisine, et par suite impossible de donner satisfaction aux vœux de tous.

Les Allemands, en particulier, soit dans l'intention de faire fortune, soit dans un but d'expansion économique et politique, soit simplement aux fins d'espionnage, ont l'habitude de s'établir en groupes parfois compacts sur les territoires étrangers ; et, tandis que les Anglais se trouvent, dit-on, chez eux partout où l'on rencontre de l'eau salée, les Allemands estiment que chaque pays dans lequel ils gagnent de l'argent au détriment des habitants devient leur propriété. Ce sont là des prétentions auxquelles il est impossible de souscrire : ces immigrés, quels que soient leur nombre et leur densité, doivent se soumettre loyalement aux justes lois du pays auquel ils sont venus demander l'hospitalité, — et la fortune, — ou retourner au plus vite dans leur propre patrie. Est-il vraiment concevable que la naturalisation complète puisse être concédée à ces Allemands qui, aux termes d'une loi perfide de leur pays, ne perdent en aucun cas leur nationalité allemande ? Ce fait ne constitue-t-il pas une atteinte directe à l'ancien *droit des gens* ?

Bien plus intéressants sont certains autres cas : dans des contrées submergées naguère par la conquête, subsistent, ça et là, quelques *îlots* où se sont concentrés les restes des populations refoulées : c'est le cas des villages slaves qui se rencontrent encore entre l'Elbe et l'Oder (1) ; tout ce que le monde civilisé peut faire en faveur de ces îlots,

(1) Sans parler du groupe slave compact qui habite la Lusace, en allemand *Lausitz*, région située entre la Silésie, le Brandebourg, la Saxe et la Bohème. Ces descendants d'une ancienne tribu slave parlent un dialecte qui se rapproche du tchèque en Haute-Lusace, et du polonais en Basse-Lusace ; ils sont connus sous le nom de *Vendes*, mais s'appellent eux-mêmes *Serbski*.

c'est d'imposer à leurs maîtres, *le respect de leur nationalité*, et l'obligation de ne pas traîter en esclaves leurs habitants. (1)

Les colonies maritimes.

Il n'est pas plus difficile de discerner le juste droit en ce qui concerne les colonies maritimes que les colonies terrestres.

Voici comment la question se présente : des étrangers sont venus établir, dans un but de lucre, des comptoirs sur des côtes, voisines ou lointaines, habitées par un autre peuple ; leurs établissements ont prospéré, et se sont développés au point de refouler en partie dans l'hinterland la population indigène : en résulte-t-il que ces étrangers ont acquis, en faveur de leur propre Nation, des droits de propriété sur la colonie qu'ils habitent? Certes *non* : leur situation est comparable à celle de riches marchands prenant en location le rez-de-chaussée d'un immeuble aux nombreux étages : en raison de la confiance qu'ils inspirent au propriétaire, la clé de la porte de la maison leur est parfois remise en dépôt. Ont-ils vraiment le droit de conserver définitivement cette clé entre leurs mains, de la donner à leurs amis, de prétendre bientôt que la maison elle-même leur appartient ? et, sous le prétexte qu'ils occupent la partie la plus importante, la plus productive de l'immeuble, qu'ils en ont même notablement augmenté la valeur locative, ont-ils le droit de dire au légitime propriétaire : « La maison est à » nous, c'est à vous d'en sortir ! »

N'est-ce pourtant pas ce qui se passe sur certains rivages que je me garderai d'énumérer ici ? Je ne veux pas parler, bien entendu, des colonies fondées sur des côtes habitées par des peuplades sauvages : en ce cas, la lutte contre la barbarie marche de pair avec celle qui a pour objet la mise en valeur, au profit du genre humain, de richesses inexploitées. L'occupation de la côte, la pénétration à l'intérieur sont légitimes tant que les autochtones n'ont pas acquis le minimum de civilisation nécessaire pour marcher seuls dans la voie du progrès : encore faut-il les traiter avec tous les ménagements que comportent leur faiblesse et leur infériorité provisoires, et veiller à ne pas leur apporter les vices en même temps que les bienfaits de la civilisation ; il ne faut surtout pas les *maltraiter*, en usant envers eux d'une cruauté barbare, dépas-

(1) Les Lacédémoniens traitaient en esclaves les habitants de la contrée naguère subjuguée par les Doriens ; leur nom d'ilotes n'avait d'ailleurs rien de commun avec les emclaves ou ilôts, subsistant après une invasion victorieuse : il dérivait du nom d'une des villes de Laconie conquises par les Doriens.

sant de beaucoup leurs plus mauvais instincts : les aveux mêmes des autorités coloniales allemandes nous ont donné à ce sujet d'édifiants aperçus.

* * *

III. Le principe des Nations doit compléter et dominer les deux formules modernes.

De la discussion précédente, quelques points sont à retenir.

Le principe des Nationalités prête à des interprétations contradictoires, et peut être exploité au profit des plus mauvaises causes : tels le rapt de l'Alsace et de la Lorraine en 1871, et les attentats récents pour diviser contre elle-même la Nation belge, en soulevant ses fils flamands.

Le droit des Peuples à disposer d'eux-mêmes est certainement un principe juste, et qui peut être fécond, s'il est tenu compte des restrictions nécessaires qu'il comporte. Il ne doit pas être considéré comme une panacée : pour la sauvegarde de l'ordre et de la paix dans le Monde, il sera toujours indispensable de pouvoir compter sur la Force ; qu'elle se manifeste par une contrainte économique ou sous l'ancienne forme militaire, le but à atteindre sera de la maintenir par tous les moyens au service du Droit ; mais qui sera chargé de définir infailliblement le Droit ?

La notion du droit des Peuples ne doit pas être *compliquée* par la notion du droit des Races, avec toutes les causes d'erreur que celle-ci comporte, mais doit être *complétée*, dominée par la reconnaissance du juste principe des Nations. Pour le tracé des frontières, par exemple, l'ethnographie est une base insuffisante et souvent trompeuse : tandis que le droit pour chaque Nation de recevoir toutes les garanties nécessaires à sa sécurité, à son existence et à son développement est un guide beaucoup plus sûr.

Pourvu que personne ne vienne follement persuader à chaque Race qu'elle a le droit de former un Etat séparé du reste du Monde, le principe des Nationalités et le droit des Peuples, sagement entendus, ne s'opposeront pas à la reconstruction des marches de l'Europe orientale basée sur le respect du droit de la Nation Polonaise de 1772.

L'analyse précédente a mis à nu tous les arguments que les Allemands prétendent tirer de l'imprécision du *principe des Nationalités* et du *droit des Peuples* pour faire prévaloir leurs arrière-pensées dans la reconstruction des marches de l'Europe orientale : ils voudraient, en s'autorisant de ces deux formules *mal entendues,* dépecer de nouveau la Pologne de 1772 en un certain nombre d'Etats que le bon sens populaire a déjà qualifiés de *Balkans de l'Est.*

En *feignant* de considérer comme des Peuples ce qu'ils savent pertinemment être de la poussière de peuple, en *se disant* disposés à reconnaître l'indépendance absolue de ces populations, en *trompant* l'Europe occidentale sur la véritable volonté de ces races ou de ces portions de race, ainsi que sur leurs mandataires prétendus autorisés, les Allemands espèrent conserver dans l'Europe orientale une influence prépondérante ; si la Pologne, leur ennemie héréditaire, doit rester faible entre les faibles, ils auront, en définitive, *de leur propre aveu* (1), *gagné la guerre.*

C'est ce que ne permettra pas la France ; elle ne sera pas dupe de la fourberie allemande : son intérêt évident est entièrement d'accord avec ses profondes sympathies traditionnelles. La France mettra en pratique dans la reconstruction des marches de l'Europe orientale les formules modernes les plus libérales, en prouvant à la fois sa sollicitude pour les droits de chaque race, et son respect du droit des Nations, de la Nation polonaise de 1772 en particulier : nous allons voir dans quelle large mesure ce respect doit lui être acquis.

* * *

IV. Un Document.

Avant de clore cette deuxième partie de mon Etude, je tiens à reproduire textuellement un document allemand authentique dont la préci-

(1) Une Etude très documentée, que vient de publier un écrivain allemand, fournit à ce sujet toutes les précisions désirables. Cette Etude intitulée : « *La poussée vers l'Est : La* » *Russie d'Asie, véritable objectif de la paix et de la prospérité allemandes* », affirme que la question *vitale* pour la Prusse et l'Allemagne est de conserver *les mains libres à l'Est*. Donc, *avant tout,* pas de grande Pologne.

sion ne laisse rien à désirer et témoigne de tout le respect que l'Allemagne professe pour le droit des Peuples :

« *Les territoires que nous voulons et devons garder coupent la* » *Pologne de la mer partout et sans espoir. De ce fait, les intérêts* » *vitaux des deux Peuples* **doivent** *se heurter irréconciliablement.*

» *Nous ne pouvons ni ne voulons renoncer à la Prusse occidentale,* » *pas plus qu'à la Prusse orientale. Or la Pologne, si elle veut s'af-* » *firmer et* **pouvoir exister** *comme Etat* **indépendant,** *ne pourra* » *jamais renoncer volontairement à ses prétentions sur la vallée* » *inférieure de la Vistule, et sur Dantzig.*

» *Mais ces prétentions menacent l'Etat prussien, et, de ce fait,* » *l'Allemagne : elles ne pourraient d'ailleurs être réalisées que par* » *l'appui intelligent et unanime, assez peu probable, des grandes* » *Puissances Occidentales... Et alors l'Allemagne cesserait d'être* » *une grande Puissance.*

» *En d'autres termes le Royaume Pan-polonais, rêvé et ardem-* » *ment désiré* **par tout Polonais,** *ne pourrait exister* **que sur les** » **ruines de la Prusse-Allemagne.**

Et nune, erudimini ! Voilà, dépouillée de tout artifice, la façon allemande de comprendre et d'appliquer le principe des Nationalités et le droit des Peuples à disposer d'eux-mêmes : vérités en deça de l'Oder, erreurs au delà.

* * *

V. Conclusions.

En résumé, le principe des Nationalités et le droit des Peuples sont des armes à deux tranchants, fort dangereuses en des mains inhabiles ou coupables. Si nous n'y prenons garde, elles nous conduiront à des solutions *imprévues, instables : car le temps ne respecte rien de ce qui s'est fait sans son concours.*

Pousserons-nous l'illusion jusqu'à penser que le plus généreux idéal conçu par un cerveau humain pourra, comme d'un coup de baguette magique, changer la face du Monde, modifier profondément l'esprit et le cœur des hommes, refréner leurs passions, maîtriser leurs instincts ataviques? Non, les hommes seront encore demain à peu près ce qu'ils étaient hier.... Ignorons-nous qu'en passant d'un cerveau

dans certains autres les plus nobles pensées subissent de singulières déformations ? Chez les uns elles brûlaient d'une pure flamme, elles rêvaient de faire entrer dans la pratique les principes les plus élevés ; chez les autres elles ne deviennent plus que de trompeuses apparences, destinées à dissimuler de vils appétits. Les aspirations vers l'idéal sont dans certains cerveaux, comme le disait Taine, *des hôtes disproportionnés.*

Sans doute, il est permis de croire au progrès, de mettre en cette foi les plus hautes espérances, d'entrevoir l'heureuse évolution de l'humanité vers un avenir meilleur : mais l'aphorisme latin reste toujours vrai : *Natura non fecit saltus.* Marchons vers un idéal, soit ; efforçons-nous de nous en rapprocher, laissons libre cours aux généreuses envolées de nos âmes . . . mais n'imitons pas l'Astrologue de la fable, et, sous peine de choir, ne perdons pas de vue les réalités de ce bas Monde.

Aux problèmes dont la solution s'impose, mais à ceux-là seulement d'abord, *de peur de trop embrasser*, cherchons des solutions *normales*, basées sur l'expérience du passé, plutôt qu'échaffaudées sur les rêves de l'avenir, des solutions *pratiques,* susceptibles par leur simplicité d'être comprises de tous, de réunir les suffrages du bon sens universel, — tandis que l'essai d'application *générale* de théories subtiles mettrait en effervescence trop de cervelles plus ou moins bien équilibrées. N'ouvrons pas l'outre d'Eole, dont les vents agiteraient, furieusement peut-être, les flots mobiles de l'océan humain : où trouverions-nous le Neptune qui serait en mesure de prononcer avec assez d'autorité le *quos ego* du poète ?

Le programme de l'illustre Président Wilson est vaste : il mérite de retenir toute notre attention, toute notre admiration ; mais ne dépassons pas les intentions du grand homme d'Etat qui l'a établi, et ne s'est certainement pas imaginé qu'il donnait en 14 points la formule définitive du bonheur de l'humanité.

Pour l'application de ce programme, pourrons-nous, par exemple, sous prétexte de droit des Peuples, nous en rapporter, les yeux fermés, aux impulsions inconscientes et mobiles de masses ignorantes ? allons-nous tout d'un coup faire abstraction de notre bon sens, de notre savoir, de l'expérience que nous a procurée l'étude de l'histoire et de la philosophie ? Evidemment non, car ce serait, sous une autre forme,

le retour au droit du plus fort, au brutal *Faustrecht ;* le néfaste *Liberum veto* d'un seul obstiné, et l'aveugle loi du nombre sont les deux extrêmes de la même erreur profonde, exclusive de tout jugement sain et pondéré.

Mais laissons de côté toutes ces spéculations, et revenons à celles des réalités de l'heure présente qui doivent retenir toute notre attention, réunir tous nos efforts : ce sont les destinées, liées étroitement l'une à l'autre, de la France et de la Pologne.

Pour la sauvegarde de l'avenir, nous *devrons* rejeter l'Allemagne sur la rive droite du Rhin, bannir la Prusse de la rive gauche de ce fleuve dont la Nature a fait la limite entre la Gaule et la Germanie : nous devrons, en même temps, trouver une formule susceptible de ne pas porter atteinte aux droits *légitimes* des populations rhénanes. « Le » plus difficile, a déjà dit, à la fin du XVIIIe siècle, l'un des hommes » politiques de la Révolution, le plus difficile sera, je crois, de trouver » une forme qui puisse ne pas être désapprouvée par nos virtuoses. » Par un partage bien concerté de l'Allemagne, nous pouvons faire » une opération solide et durable. Mais il faut, pour cela, mettre un » peu la philosophie de côté, et j'appréhende qu'il n'y ait parmi nous » des gens plus attachés au genre humain qu'à notre patrie. » Espérons que, depuis un siècle, le sens politique et la clairvoyance patriotique ont réalisé parmi nous de notables progrès : il ne s'agit plus d'ailleurs, d'un partage *de* l'Allemagne, mais d'un partage équitable *avec* l'Allemagne.

Et, pour la Pologne, il ne s'agit pas non plus de favoriser une race quelconque aux dépens des autres races : les intérêts des unes et des autres ne sont, en réalité, nullement contradictoires : n'en est-il pas le plus souvent ainsi dans les affaires humaines, lorsque les intérêts des deux parties sont *bien entendus ?* — ce qui, à vrai dire, est assez rare.

C'est cette encourageante vérité que la France et l'Entente devront faire comprendre aux Lithuaniens et aux Blancs-Ruthènes, aux Polonais et aux Ruthènes. L'union de ces races a subi l'épreuve du temps et l'épreuve du sang répandu par toutes, indistinctement, pour la défendre. Que la France maintienne sa ferme volonté de rétablir la Pologne *dans ses limites historiques,* et l'horizon oriental se trouvera vite éclairci : par cette décision *simple, claire,* et *catégorique,* il sera coupé court à toutes les agitations superficielles, à toutes les super-

cheries des pêcheurs en eau trouble, ambitieux ou stipendiés, — tandis que si nous nous arrêtions, après bien des tergiversations, à des moyens termes, nous susciterions des difficultés inextricables ; en cherchant à donner à tous des satisfactions plus on moins légitimes, nous ne ferions que des ingrats et des mécontents... et nous entendrions bientôt s'élever le concert des malédictions des peuples, pendant l'éphémère durée d'une paix boîteuse et mal assise.

Qu'il n'en soit pas ainsi !

CHAPITRE III

LA NATION POLONAISE ET SA VÉRITABLE EXPRESSION TERRITORIALE

Sommaire : *Le principe des Nations et les principes modernes peuvent se concilier.* — I. *Les caractéristiques personnelles de la Nation Polonaise.* — *1. La mission historique de la Nation polonaise, le Chevalier des Nations.* — *2. Les institutions libérales de la Nation polonaise : le* Liberum veto *et la constitution de 1791.* — *3. La tolérance politique et religieuse de la Nation polonaise.* — *4. L'absence de tout sentiment impérialiste dans la Nation polonaise.* — *La Nation polonaise* existait *en 1772.* — II. *Le drame des partages et ses auteurs. La Moscovie et la Prusse. Part à deux, puis à trois. Le gâteau des Rois et la gravure de Moreau.* — III. *La Nation polonaise n'a pas voulu mourir, et elle a survécu. La forêt sacrée. Le réveil de la Pologne en 1914.* — IV. *Les races formant la Nation polonaise, et sa véritable expression territoriale : la race lithuanienne ; la race slave blanc-ruthène ; la race slave ruthène et les Cosaques ; les deux provinces de Prusse et les côtes baltiques.* — *Les frontières de la Pologne.*

Le principe des Nations et les principes modernes peuvent se concilier.

L'analyse du principe des Nationalités, et du droit des Peuples à disposer d'eux-mêmes a sans doute paru bien longue : elle n'avait nullement pour but d'attaquer ces formules modernes, elle tendait seulement à démontrer combien sont dangereuses les interprétations que l'ignorance et la mauvaise foi peuvent leur donner, et par suite combien seraient déplorables les applications pratiques qui pourraient en résulter. Au contraire, *bien entendues*, ces formules peuvent se

concilier sans peine avec le principe des Nations [1]; c'est sur ce juste principe que nous allons baser nos revendications en faveur de la Nation Polonaise ; et nous demanderons ensuite aux formules modernes du droit des Nationalités et des Peuples des arguments impartiaux pour définir la véritable expression territoriale de cette grande Nation.

* * *

I. Les caractères personnels de la Nation Polonaise.

C'est aux dix siècles de son Histoire que nous allons demander de nous démontrer que la République Royale Polono-Lithuanienne était une Nation, dans la plus haute et la plus complète acception de ce terme ; le fait seul d'avoir survécu depuis plus d'un siècle à son démembrement, d'avoir supporté avec tant de vaillance un si long martyre ne suffirait-il pas à prouver qu'il s'agit d'une Nation d'une admirable vitalité, et non de l'un de ces Empires éphémères, colosses aux pieds d'argile, qui s'écroulent tout d'une pièce sous les coups de l'adversité, avec une aisance qui stupéfie le Monde : un *Empire* semble se dissoudre et s'évanouir en fumée, parce que les liens qui enserrent ses peuples et les retiennent sous sa loi sont de nature factice, matérielle ou basse ; une *Nation* survit aux pires infortunes, et reprend un jour sa place au soleil de la liberté, parce que l'*âme d'une Nation ne meurt pas*.

La Nation Polonaise avait derrière elle, en 1772, un long passé glorieux, au cours duquel sa personnalité n'avait cessé de s'affirmer par ses principales caractéristiques :

1. La générosité chevaleresque et l'esprit de suite avec lesquels la Pologne avait, pendant huit siècles, prodigué son sang pour remplir dignement la mission historique qu'elle avait assumée ;

2. L'esprit libéral de toutes ses institutions, qui devancèrent toujours *de plusieurs siècles* la marche du progrès dans l'Europe occidentale ;

(1) L'ancienne expression *droit des gens* serait suffisante pour résumer tous ces principes, en prenant le mot latin *gens* dans sa double acception de Race, et de Nation.

3. La tolérance politique et religieuse la plus large et la plus sincère, qui ne s'était jamais démentie aux moments même où les persécutions contre la liberté de conscience étaient générales en Europe ;

4. L'absence de tout esprit de conquête violente, de tout sentiment *impérialiste* dirions-nous aujourd'hui ; le respect de la liberté de chacune des races habitant la République, et le souci constant d'éviter toute mesure ressemblant à une tentative *d'assimilation forcée.*

1. La mission historique de la Nation Polonaise, le Chevalier des Nations.

Rappelons en quelques mots les brillants états de service, — uniques dans l'Histoire, — de la Nation Polonaise, qui lui valurent le titre de Chevalier des Nations (1).

Dès le Xme siècle, les Polonais entreprenaient de résister à la poussée teutonne qui avait refoulé de l'Elbe à l'Oder de pacifiques tribus slaves. Ils ne tardèrent pas à engager, d'autre part, la lutte contre la barbarie asiatique, les hordes mongoles, tatares et turques, lutte commencée à Lignica, *Lignitz*, en 1241, et victorieusement terminée par l'inoubliable bataille gagnée en 1683, sous les murs de Vienne, par Jean Sobieski.

Entre temps, ils avaient eu, pendant près de trois siècles, à se défendre contre l'Ordre Teutonique, qu'ils avaient imprudemment accueilli après son expulsion de Hongrie, — contre ces prétendus *Chevaliers de la Croix*, traîtres, félons, de mœurs dissolues, qui trompèrent sur le vrai but de leurs agissements l'Occident et la Papauté, au point d'être autorisés à prêcher une sorte de croisade contre les Lithuaniens *déjà chrétiens*, et d'entraîner dans leur désastreuse défaite de Grünwald, en 1410, les chevaliers français du brave Boucicaut, et les Anglais du Duc de Lancastre.

Cent ans plus tard, en 1520, au moment où de nouvelles victoires polonaises allaient extirper définitivement cette lèpre qui souillait depuis 1226 la terre lithuanienne, les Teutoniques, se sentant perdus, profitèrent d'une trève pour se séculariser, à l'instigation de leur Grand Maître

(1) Un auteur américain bien connu, M. Louis van Norman, a publié en 1907 un ouvrage intitulé : *Poland, the Knight among the Nations.*

Albert de Hohenzollern, — et se firent, ou plutôt se dirent Luthériens, ainsi que leurs vassaux ; en outre, afin de conserver leurs biens mal acquis, ils n'hésitèrent pas à jurer solennellement de reconnaître *à tout jamais* la suzeraineté de la Couronne Polono-Lithuanienne, et de la défendre contre les attaques de ses ennemis : il est inutile de dire comment ils tinrent ce serment.

Telle est l'origine, fort peu noble, de la domination des Hohenzollern sur cette province de la Prusse orientale qui devait être le point de départ de leur puissance future.

Cependant, un autre grave danger s'était révélé à l'Est : il était la conséquence de l'acte par lequel, en 1385, la Pologne et la Lithuanie avaient uni leurs destinées, partageant ainsi le lourd devoir d'empêcher les pays *russiens* (1) de tomber sous le joug finnois-mongol des Moscovites ; c'est cette lutte qui devait devenir plus tard celle de la Pologne contre l'Empire russe, c'est-à-dire la lutte inégale d'un peuple libéral, généreux et confiant, contre le despotisme germano-asiatique le plus barbare et le plus perfide.

Ainsi la Pologne-Lithuanie, prenant *en Chevalier* partout et contre tous la défense de la civilisation latine, avait préservé l'Europe d'attaques redoutables dont le succès eût été tout à fait désastreux pour le Monde ; mais, de ce fait, elle voyait monter autour d'elle les flots de la haine et de la jalousie des ennemis qui l'encerclaient ; les despotes qui l'écartelèrent en 1772 devaient se faire les exécuteurs de ces basses vengeances. N'était-ce pas alors que l'Europe occidentale eût dû se rappeler la dette de reconnaissance contractée par elle vis-à-vis de l'Etat magnanime à qui elle avait dû sa sécurité pendant tant de siècles, et la sauvegarde de sa civilisation ?

2. *Les institutions libérales de la Nation Polonaise.*

Ce n'était pas seulement les armes à la main que la Pologne-Lithuanie avait donné, bien avant 1772, d'éclatants témoignages de la générosité et de l'élévation de son caractère *national*. Ce que nous ignorons trop, en Occident, c'est qu'elle nous a précédés de *plusieurs siècles* dans la voie *qu'il est aujourd'hui convenu* d'appeler le progrès social.

(1) Voir *Annexe II* pour la définition exacte du mot *Russien*.

Pour bien comprendre la portée des détails suivants, il faut savoir d'abord que, dans la République, tous les citoyens appelés à l'honneur de porter les armes étaient considérés comme formant une classe noble (1), c'est-à-dire d'hommes libres et égaux, la *szlachta*, dont le nombre s'éleva jusqu'à plus de 12 % de la population, ce qui donnait une énorme proportion d'hommes *mobilisables* au sens moderne de ce mot. Fort pénétrée de ses devoirs, — car, en ces temps reculés, le sentiment des devoirs passait avant la revendication des droits, — cette classe obtint bientôt certains droits et les privilèges nécessaires pour lui en faciliter le libre exercice. La notion n'avait pas, en effet, tardé à prévaloir que les citoyens à qui la patrie confiait sa défense devaient être de sa part l'objet de soins tout particuliers, et jouir de droits spéciaux dans la conduite des affaires de l'Etat (2).

C'est ainsi que ces citoyens, auxquels furent adjoints bientôt les bourgeois des villes, formèrent une sorte de Corps électoral dont les bases étaient fort larges, alors que rien de semblable n'existait encore en Occident. Il va sans dire que beaucoup de ces *nobles* n'étaient pas comblés des dons de la fortune : on en voyait conduire leur charrue *pieds nus, mais l'épée au côté*, comme nos gentilshommes bretons désignés, et respectés, sous le nom : *les épées de fer*.

Cependant, *dès 1422*, le privilège de *Czerwinsk* vint garantir l'inviolabilité des biens fonciers de tous les citoyens, et prescrire en même temps la séparation des pouvoirs, longtemps avant la fameuse constitution anglaise.

Dès 1430, le privilège de *Jedlno* garantit expressément l'inviolabi-

(1) Cette classe noble était largement ouverte, — comme de nos jours la noblesse en Angleterre. Ainsi se trouvait empêchée de naître cette jalousie, d'autant plus vive qu'elle demeure souvent plus dissimulée, contre une caste nobiliaire rigoureusement fermée; une telle pratique est d'ailleurs la négation du principe de la noblesse qui doit pouvoir se recruter en ouvrant ses rangs à tous les mérites.

(2) Ce sentiment se retrouve sous des formes variées dans les traditions de plusieurs pays, — de notre Bretagne, par exemple, dont les mœurs n'étaient pas sans ressemblance avec celles de la Pologne-Lithuanie. Même observation pour la Suisse : de nos jours encore, les citoyens de certains cantons, de la Suisse primitive surtout, ne voudraient pas se rendre aux assemblées périodiques dites *Landsgemeinde* sans se munir d'une arme quelconque, le plus souvent quelque vieux sabre : ils établissent ainsi leur droit de prendre part aux délibérations dans lesquelles se traitent les affaires du canton. N'est-ce pas dire qu'à leur sens l'homme capable de défendre sa patrie les armes à la main a seul le droit de voter, c'est-à-dire d'influer sur les destinées communes. Ce n'est pas trop mal raisonner. J'ajoute qu'en Suisse un très grand nombre de citoyens des plus humbles sont fiers de posséder des armoiries, — comme en Pologne.

lité individuelle des citoyens [1] : c'était l'*Habeas corpus act*, que l'Angleterre s'enorgueillit d'avoir proclamé dès 1679, soit deux siècles et demi plus tard.

En 1588, nouvelle loi d'Etat, stipulant l'inviolabilité du domicile des citoyens, conférant même à ce domicile le droit d'asile. Je ne sais si nos *poilus* de la guerre actuelle désireront et recevront autant de libertés lorsqu'ils rentreront vainqueurs dans leurs foyers...

Ainsi les principes dits constitutionnels étaient déjà réalisés en Pologne au XVe et au XVIe siècle [2]. Les droits politiques s'étaient d'ailleurs développés parallèlement aux droits individuels. Je rappellerai seulement à ce propos trois dates : en 1454, par le statut de *Nieszawa*, le Roi s'engagea formellement à ne jamais déclarer la guerre sans l'assentiment des Diètes provinciales ; en 1505, la Diète de *Radom* inscrivit dans le Statut fondamental un article aux termes duquel aucune décision grave ne devait être prise sans l'assentiment commun des membres du Conseil ou sénateurs, et des *nonces* ou députés ruraux [3] ; enfin, par une loi de 1561, la liberté de réunion et de publications imprimées fut établie en Pologne. — Quant aux formules si connues : « *La République une et indivisible* », — « *Le Roi » doit régner et non pas gouverner* », c'est en Pologne qu'elles prirent naissance, bien avant d'être répétées en Occident.

Le « Liberum veto » et la constitution de 1791.

Est-ce à dire que tout en Pologne était pour le mieux dans le meilleur des mondes slaves ? Non sans doute : mais il faut être indulgent pour les peuples — ainsi que pour les individus — qui se contentent d'avoir comme défauts l'exagération de leurs qualités. Le *Liberum veto*, par exemple, c'est-à-dire ce droit par lequel l'opposition d'un seul député pouvait entraver une délibération, ou suspendre l'effet

(1) « Neminem captivabimus, nisi jure victum... »

(2) *L'Esprit de l'Histoire de la Pologne*, par Antoni Choloniewski.

(3) « *Statuimus ut deinceps futuris temporibus perpetuis nihil novi constitui » debeat per nos, et successores nostras, sine communi consiliarorum et nuntiorum ter- » restrium consensu.* » Volumina legum I. p. 137. C'est peut-être ce texte, assez clair cependant, qui fut interprété, un siècle et demi plus tard, comme imposant le consentement *unanime* de tous les votants, au lieu du consentement *commun* des sénateurs d'une part et des députés de l'autre : de cette erreur provint, en ce cas, le *Liberum veto*.

d'une décision de la Diète, était une dangereuse exagération du respect de la volonté de chaque citoyen. Les conséquences directes ou indirectes en furent déplorables : mais elles ont été démesurément grossies à nos yeux occidentaux par les commentaires mensongers des Allemands et des Russes, — de tous ceux en un mot qui avaient intérêt à nous représenter la Pologne comme un Etat pourri de principes anarchiques, dont la contagion était pleine de dangers pour ses voisins. Il sera facile de réduire à néant, par des données générales, une aussi audacieuse calomnie ; mais il importe de rétablir d'abord la vérité au sujet du *Liberum veto :*

1° Ce principe ne fut nullement une institution nationale, une caractéristique normale du régime parlementaire polonais : ce fut bien plutôt un incident passager, se produisant à l'occasion de circonstances malheureuses ;

2° Le premier usage en fut fait, à la Diète de 1652, par le nonce Sicinski, de la terre lithuanienne d'Upita, dont la mémoire fut maudite par toute la Nation ;

3° Le malheur des temps voulut que moins d'un demi-siècle plus tard ce principe néfaste devint une arme terrible entre les mains des Puissances voisines qui venaient de confisquer, par leurs intrigues et leur duplicité, la liberté politique de la Pologne, au point que toutes les Diètes ne pouvaient plus siéger que sous la menace des baïonnettes ennemies ;

4° Ces Puissances, mesurant bien la valeur d'une arme aussi perfide, *imposèrent* le maintien du *Liberum veto* dans la Constitution polonaise, en prodiguant leur or corrupteur, ou en ayant au besoin recours aux pires violences (1).

5° Les Polonais s'efforcèrent de tempérer, dans la pratique, les dangers du *Liberum veto* en réunissant des diétines ou *Confédérations*, dont le règlement n'admettait que le vote à la majorité. Ces Confédérations sauvèrent parfois l'honneur et prolongèrent l'existence de la Pologne (2) ; mais elles permirent aussi l'organisation de factions

(1) Voir *Annexe V*, les instructions données par l'Allemande Catherine II, Impératrice de Russie, à ses agents en Pologne, le Comte Keyserling et le Prince Repnin.

(2) L'une des plus connues en France fut la Confédération de Bar, formée en 1768 pour défendre la Patrie contre les attentats de ses ennemis. Quelques officiers français furent envoyés auprès des Confédérés, en particulier le Colonel de Belcour, le Lieutenant-colonel de Choisy, et plus tard le Général Dumouriez, dont la mission était à la fois politique et

suscitées et soudoyées par l'étranger... c'était pour la pauvre Pologne tomber d'un danger dans un autre.

6° Enfin, c'est l'usage qui en fut fait, plus que le principe lui-même, qui eut ces déplorables conséquences : car le *Liberum veto* ne s'est-il pas trouvé mis en pratique dans les conclaves romains, dans les jurys anglais, etc., et ne voyons-nous pas dans nos parlements modernes ces tentatives d'*obstruction* qui visent à obtenir, par des moyens quelque peu différents, des résultats analogues ?

Il était nécessaire de mettre au point cette question du *Liberum veto*, dont l'ignorance et la mauvaise foi, *ces deux éternelles ennemies de la Pologne*, continuent à se faire une arme contre elle. Nous possédons, heureusement, d'autres manifestations plus incontestables, et d'une portée beaucoup plus générale, du véritable esprit des institutions polonaises : je veux parler surtout de la Constitution du 3 avril 1791, véritable monument du génie national. Cette Constitution, dont il m'a paru intéressant de donner à l'*Annexe IV* une brève analyse, peut être considérée comme le couronnement de l'édifice des libertés polonaises, et l'épanouissement le plus complet de la pensée slave, murie par la civilisation latine.

3. La tolérance politique et religieuse de la Nation Polonaise.

Nous arrivons à la question de la tolérance politique et religieuse qui fut, dans la République, si largement pratiquée que la Pologne devint un véritable lieu d'asile, qui a pu être comparé aux deux pays les plus hospitaliers de notre époque, la Suisse et les Etats-Unis d'Amérique. Laissons les faits parler d'eux-mêmes.

C'est en Pologne que se réfugièrent, pendant plusieurs siècles,

---

militaire : cet Officier Général y fit preuve d'un remarquable talent d'organisateur, ainsi que d'une rare énergie et d'une grande bravoure lorsqu'il voulut prendre part aux combats livrés par les troupes de la Confédération ; diverses causes d'ordre général vinrent empêcher le succès complet de sa mission : mais la sincérité de son dévouement à la cause polonaise a toujours été reconnue.

Pour répondre à des questions qui m'ont été faites à son sujet, j'ajoute : Dumouriez appartenait à la famille du Périer ou Dupérier, d'origine bretonne, dont une branche vint habiter à Aix-en-Provence. C'est à un membre de cette famille que Malherbe adressa son ode célèbre : « *Ta douleur, du Périer, sera donc éternelle...* » Pour se distinguer de ses frères, le Général avait pris le nom de sa mère, — du Mouriez ou de Moriès, d'une vieille famille provençale qui avait déjà contracté des alliances en Bretagne. Une de ses sœurs épousa le Lieutenant-Général Comte de Schomberg, une autre fut Abbesse de Fervacques. La Convention ayant envoyé des Commissaires pour arrêter Dumouriez sans tenir compte de sa belle victoire de Jemmapes, celui-ci redoutant le sort de Custine, refusa de leur obéir, et commit l'inexcusable faute de se réfugier auprès des ennemis de la France, avec le Duc d'Orléans, qui devint, en 1830, le Roi Louis-Philippe.

les Juifs plus ou moins persécutés dans l'Europe centrale et dans l'Europe orientale : ils y jouirent « d'une magnanime tolérance et d'une » immense liberté », — ce sont les expressions de l'un de leurs écrivains actuels. Beaucoup reconnurent cette généreuse hospitalité en devenant des citoyens fidèles de la République (1) : d'autres trouvèrent malheureusement plus conforme à leurs intérêts de servir les Puissances voisines ennemies, de *brouter les feuilles de la vigne qui les abritait*, comme le Cerf de la fable.

La Réformation trouva en Pologne le champ grand ouvert à sa propagande : mais comme elle n'y procurait pas à ses adeptes les mêmes avantages matériels qu'elle leur assurait en Allemagne, ses succès furent aussi limités qu'éphémères. C'était d'en-haut cependant que venait l'exemple de la tolérance : en 1569, le Roi de Pologne ne disait-il pas à son peuple : « Je ne suis pas le Roi de vos consciences. » Les *dissidents*, c'est-à-dire les citoyens appartenant aux religions autres que le catholicisme, jouirent, en fait, d'une entière liberté, que leur garantit bientôt, en droit, la loi de 1573, *De pace inter dissidentes* (2). Et cette large tolérance n'avait pas pour origine l'irréligion, ou l'indifférence religieuse des Grands de l'Etat : nous en avons un témoignage mémorable dans les paroles du Chancelier de la Couronne, Jean Zamoyski, — l'un des chaînons de cette haute lignée qui s'est toujours tant dépensée pour la patrie polonaise, et lui a fourni tant d'illustres enfants, tant de grands caractères : « Si cela pouvait » vous rendre tous papistes, je donnerais *la moitié de ma santé*, et, » avec l'autre moitié, je vivrais pour me réjouir de notre union. Mais » si quelqu'un se permettait de vous faire violence, je donnerais *toute* » *ma santé* pour ne pas voir cette contrainte ! » J'ai entendu tenir sur toutes les questions intéressant la patrie polonaise, par l'un des descendants de ce Grand Chancelier, un langage d'une frappante analogie avec celui-là.

La Pologne-Lithuanie ne cessa jamais de travailler au développement intellectuel de toutes les races qui habitaient la République : la première Université polonaise fut créée en 1364 à Cracovie, successivement d'autres universités furent installées à Varsovie, Vilna, Léopol, Zamosc (3) ; enfin c'est à Varsovie que fut créé, vers le milieu du XVIIIe siècle, le *premier* Ministère de l'instruction publique en Europe, sous le nom de *Commission de l'Education*.

(1) Un assez grand nombre méritèrent d'être anoblis : ils sont cités honorablement dans les anciennes chroniques, avec la mention : « *ex neophytis* ».

(2) Voir *Annexe IV*.

(3) Créée par un Zamoyski.

4. *L'absence de tout sentiment impérialiste dans la Nation Polonaise.*

Les peuples voisins de la Pologne n'étaient pas sans envier pour eux-mêmes tous les avantages assurés aux citoyens de la République, sans distinction de race ni de religion ; ils savaient aussi qu'aucune pression, qu'aucune tentative d'assimilation forcée n'avait jamais été faite sur les populations qui s'étaient données à la Pologne ; ils connaissaient la douceur innée, *dulcem sanguinem Polonorum*, de ces Polonais qu'ils voyaient si braves au combat, si humains après la victoire... Aussi la Pologne-Lithuanie exerçait autour d'elle une véritable attraction ; elle tenait en quelque sorte table ouverte de liberté, de générosité, de dévouement à toutes les justes causes : ses voisins venaient simplement lui demander de s'y asseoir, et leur requête était le plus souvent accueillie.

C'est ainsi qu'après l'union du Duché de Halicz à la Pologne, et au lendemain de l'union de la Pologne et de la Lithuanie, la Ruthénie rouge se séparait de la Hongrie pour faire avec bonheur retour à la Couronne de Pologne ; puis, dans les quinze dernières années du XIVe siècle, la Moldavie, la Valachie et la Bessarabie venaient successivement se placer sous sa protection ; en 1454, c'était le tour des Villes et des Seigneurs de Prusse et de Poméranie ; en 1561, de la Courlande, de la Livonie et de l'Esthonie ; un peu plus tard, les républiques de Pskow et de Nowogorod exprimaient le même désir ; en 1610, les boïards de Moscou demandaient au Roi de Pologne de leur donner son fils pour Tsar, mais en insistant pour sa conversion à l'orthodoxie : inutile de dire qu'en ce siècle de foi, et de bonne foi, cette condition ne fut pas acceptée. Enfin, il ne faut pas oublier qu'au cours du XVe siècle, la Bohême et la Hongrie avaient, à diverses reprises, demandé des Rois à la dynastie des Jagellons.

Vraiment la République Royale Polono-Lithuanienne aurait pu adopter la devise d'une grande famille française : « Tout par amour ». (1) Jamais ce sentiment ne se manifesta aussi clairement que dans l'acte mémorable de l'union de Horodlo, dont j'ai déjà parlé à propos de la future Société des Nations. (2)

---

(1) Il s'agit de la famille des Comtes de la Vaulx.

(2) Voir *Annexe IV*.

La Nation Polonaise existait *en 1772.*

Après tant de preuves diverses de sa personnalité si accentuée, l'existence d'une *Nation Polonaise, comprenant tous les habitants, Polonais, Lithuaniens, Ruthènes et Juifs — de la République Royale de 1772*, peut-elle être contestée? L'empreinte de la civilisation polonaise était si forte que les pertes territoriales de l'Etat ne l'effaçaient nullement chez les populations qui lui étaient enlevées à la suite de guerres malheureuses, et qui continuaient toujours à tourner vers la Pologne leurs regards et leurs espérances : aussi, par une touchante coutume, la place de leurs députés était-elle soigneusement réservée dans toutes les Diètes *nationales*.

* * *

II. Le drame des partages et ses acteurs.

Si ces détails étaient nécessaires pour établir sans conteste l'existence de la Nation Polonaise et de la force morale qu'elle représentait, ils sont plus utiles encore peut-être pour faire comprendre avec quelle haine féroce s'acharnèrent à sa ruine les deux Puissances voisines, où l'absolutisme du plus mauvais aloi s'était développé dans la même proportion qu'en Pologne un sage libéralisme. Quelles étaient donc, avant le crime de 1772, les dispositions et les convoitises de la Russie, ou plutôt de la Moscovie, et de la Prusse?

La Moscovie et la Prusse.

Depuis deux siècles, la Moscovie avait assigné trois buts à ses ambitions, *inspirées par le souvenir des grandes conquêtes asiatiques :*

1. Elle rêvait de *ramasser* le plus possible de terres *russiennes* (1) sous sa domination, puis après avoir atteint Kiiów — *Kiew* — l'antique

(1) Voir *Annexe II* pour la définition exacte du mot *Russien*.

capitale du monde *russien*, de marcher vers la mer Noire et Constantinople, dont les splendeurs orientales hantaient son imagination ;

2. Elle se proposait en même temps de saisir toutes les occasions d'affaiblir, puis d'asservir la Pologne, la seule Puissance, vraiment slave, qu'elle jalousait, qui aurait entravé ses desseins, et dont elle convoitait la place ;

3. Elle tendait enfin à s'étendre le plus possible le long des côtes de la Baltique pour faire un lac russe de l'ancienne mer des Varègues.

En somme, la Moscovie, à peine slave elle-même, voulait constituer à son profit un immense Empire slave, et refouler à l'Ouest la civilisation latine, tout en reculant vers l'Est, de son propre chef, la limite tracée jusqu'alors par les géographes comme formant la démarcation entre l'Europe et l'Asie : elle pensait faire mieux ainsi figure de grande Puissance *européenne*. (1)

Or, depuis un siècle, une nouvelle Puissance avait surgi au Nord-Ouest, dont les convoitises se révélaient dangereuses pour la réalisation de l'un au moins des grands projets de la Moscovie : c'était le nouvel Etat des Hohenzollern, formé du Brandebourg, entre l'Elbe et l'Oder, avec la Prusse ducale, terre polonaise et non allemande, héritage des Teutoniques. Cette province avait, en 1657, rompu tout lien de vassalité vis-à-vis de la Couronne de Pologne, et l'Electeur de Brandebourg, ne pouvant se faire reconnaître comme Roi en Allemagne, s'était, en 1701, proclamé Roi en Prusse. Trente ans plus tard, les Hohenzollern ne cachaient plus leurs visées de conquêtes : eux aussi voulaient s'étendre le long des côtes de la Baltique, s'emparer de la Prusse royale polonaise, pour réunir *leur* province de Prusse à la Poméranie brandebourgeoise, — créer à leur profit le *Balticum*, c'est-à-dire le Royaume Baltique.

Part à deux, puis à trois.

Un conflit paraissait donc inévitable entre la Russie et la Prusse ; en effet les deux adversaires se tâtèrent en plusieurs passes d'armes

(1) Voir, par exemple, la carte dressée en 1786, à Paris, par M. Brion, Ingénieur-géographe du Roi, éditée chez le Sieur Desnos : La ligne de démarcation entre l'Europe et l'Asie part de l'extrémité Nord-Est de la mer d'Azow, rejoint la Wolga à mi-distance entre la mer d'Azow et la mer Caspienne, remonte vers le nord en suivant la Wolga, oblique au Nord-Ouest, laissant Kasan en Asie, et vient aboutir au Nord vers Waygats, après avoir suivi les Monts Poyas, c'est-à-dire la ligne de partage des eaux entre les bassins européens de la Wyczoda et de la Peczora, et le bassin asiatique de l'Obi.

déloyales : ils ne tardèrent pas à reconnaître qu'ils étaient tous deux très forts à ce jeu, et qu'il serait préférable de transiger, de s'entendre comme larrons en foire ; un arrangement intervint, dont la Pologne devait faire les frais, entre Frédéric *le Grand*, et cette Impératrice Catherine, que le Prince de Ligne appelait ironiquement *le Grand*, elle aussi. Ces deux êtres malfaisants étaient bien faits pour s'entendre. Catherine, née Sophie d'Anhalt-Zerbst, n'écrivait-elle pas à Frédéric : « Je n'oublie pas, mon cousin, que je suis Allemande » comme vous » ; — et, de fait, c'est elle qui consentit les plus larges concessions... du bien d'autrui : elle qui voulait se réserver toute la Pologne, à laquelle elle avait donné pour Roi l'un de ses anciens amants, dut faire une part à Frédéric, et cette part comprenait précisément une grande étendue de côtes de la Baltique, — double atteinte douloureuse aux injonctions formulées dans le testament de Pierre *le Grand*... (1)

Et Catherine n'était pas au bout de ses peines : afin de s'assurer l'impunité et de compromettre une rivale, les deux complices durent se résigner à offrir aussi, et même en termes comminatoires, à l'Autriche une part du *Gâteau des Rois :* c'est sous ce nom que la malheureuse Pologne fut désignée, au lendemain de son démembrement, dans la gravure allégorique dont j'ai tenu à faire placer une reproduction en tête de ce volume.

Or, l'Impératrice Marie-Thérèse avait suivi fort anxieusement les louches intrigues qui se nouaient entre Pétersbourg et Berlin : elle représentait une grande Puissance, très fière de ses anciennes traditions de civilisation latine, et qui, malgré de fréquents démêlés avec la Pologne, avait certainement pour elle plus de sympathies et d'estime que pour les Puissances, relativement nouvelles, de la Russie et de la Prusse ; Marie-Thérèse avait elle-même un profond mépris pour le parvenu sans scrupules, — Frédéric II — qui lui avait déjà ravi la Silésie (2), et pour cette autre parvenue, doublée d'une Messaline,

(1) Voilà comment l'Histoire accepte parfois le titre de *le Grand* que tous ces Souverains voulurent porter pour singer Louis XIV. — L'authenticité *du texte* du testament de Pierre le Grand a pu être contestée, mais la réalité de ses convoitises ne l'a jamais été.

(2) Marie-Thérèse avait jugé la Russie beaucoup plus sûrement que ne la jugèrent la France de Voltaire, de Diderot, de d'Alembert, le premier se laissant griser par les flagorneries de Frédéric, les deux autres par l'argent de Catherine. Marie-Thérèse se trouvait malheureuse d'être contrainte par les circonstances *« d'agir à la prussienne contraire-» ment à la gloire et à l'honneur »*. Avec un véritable sens prophétique, elle entrevoyait *« l'avenir réservé à l'Europe par le despotisme prussien, qui n'agit que selon ses con-» venances, par la force et sans principes, se jouant au contraire de tous les Traités » comme de toutes les Alliances, sans se soucier le moins du monde de la droiture et de » la loyauté »*.

qu'était Sophie d'Anhalt, devenue Catherine II, après avoir détrôné et fait étrangler son mari. Et cependant Marie-Thérèse eut la faiblesse d'accepter la part qui lui était offerte, cédant peut-être à une nécessité politique, suivant aussi le conseil que lui donnait avec insistance son successeur désigné, le futur Empereur Joseph II. Cette faute fut, semble-t-il, le point de départ de la décadence de son Empire : il avait été certes le moins coupable dans le crime de 1772, et ce fut lui cependant qu'atteignit le premier la justice immanente : il était réservé à notre époque de la voir frapper bientôt les deux autres complices.

Le Gâteau des rois et la gravure de Moreau.

Combien elle est finement expressive cette belle estampe que Moreau-le-Jeune fit graver à Londres, vers 1773, sur les indications de réfugiés polonais, c'est-à-dire à un moment où les circonstances du premier démembrement de la Pologne étaient présentes à toutes les mémoires... La carte de la République Polono-Lithuanienne est étendue sur une table autour de laquelle sont placés les acteurs du drame. Le Roi de Pologne, Stanislas-Auguste, retient d'une main la couronne qui vacille sur sa tête, et semble implorer pour sa Patrie la pitié de son ancienne maîtresse, l'Allemande Catherine II, Impératrice de Russie. Celle-ci soutient effrontément et sans pudeur le regard du Roi, et ses yeux, son geste répondent : « *Je le veux !* » En face d'elle, Frédéric II, reître botté, éperonné, la tête haute, l'épée nue, surveille l'attitude de sa cousine Catherine : il appuie fortement sur la carte de Pologne la pointe de son épée, qui désigne Dantzig, l'un des principaux objets de ses brutales convoitises ; lui aussi semble dire : « *Je le* » *veux !* » De l'autre côté de la table, presque un comparse, l'Empereur Joseph II se détourne à moitié, comme avec dégoût, de ses deux complices : son attitude froide et digne rappelle l'étiquette affinée de la cour de Vienne, — il semble dire : « *Je n'accepte ma part que con-* » *traint et forcé par vous deux, peu estimables parvenus... mais je* » *suis innocent de ce crime !* » Hélas ! il y a un fâcheux précédent : il ne manque à Joseph II, comme attribut, que la cuvette de Ponce-Pilate pour se laver les mains du sang d'une juste Nation !

Et je dois, à ce propos, rendre hommage à la délicatesse chevaleresque des Polonais qui ne voulurent pas clouer à cet infâme pilori une femme qu'ils respectaient malgré tout, — l'Impératrice Marie-Thérèse : ils reculèrent devant la pensée de placer son image entre

celles d'une Catherine et d'un Frédéric qu'ils méprisaient et haïssaient sans réserve, — et c'est ainsi qu'ils firent représenter l'Autriche par son futur Empereur, Joseph II.

* * *

III. La Nation Polonaise n'a pas voulu mourir, et elle a survécu.

Voilà ce que fut le premier acte du drame qui devait mettre sous les yeux de l'Europe indignée, mais inerte, les convulsions et l'agonie d'une Nation. Mais cette Nation ne voulait pas mourir, et elle ne mourut pas ! Ses bourreaux durent eux-mêmes le reconnaître en 1815, lorsqu'ils prirent, au Congrès de Vienne, l'engagement de considérer, *comme ayant conservé la nationalité polonaise, tous les habitants* des territoires de la République Polono-Lithuanienne de 1772, de respecter leurs institutions *nationales*, de leur concéder la liberté du commerce et de la navigation fluviale dans toute l'étendue de ces territoires...

Ce furent, il est vrai, de vains *chiffons de papier*, et, quelques années plus tard, en 1830 et en 1863 par exemple, beaucoup de Polonais durent courir à la mort pour démontrer au Monde que leur Patrie était toujours vivante ! A son appel aux armes, répondirent en effet tous ses enfants des diverses races ou subdivisions de race, Polonais, Lithuaniens, Ruthènes : le nombre des combats livrés par les paysans et les ouvriers, sous la conduite des chefs les plus fortunés et les plus instruits, dans les diverses provinces de la République en porte un sanglant témoignage !

Depuis un demi-siècle, les Polonais ont dû reconnaître l'impossibilité de lutter avec leurs armes primitives, quelques mauvais fusils, des faulx et des bâtons, contre les armées modernes et leurs engins de mort perfectionnés par la science. Forcés d'ailleurs de se replier sur eux-mêmes, puisqu'ils étaient exclus à peu près généralement par leurs oppresseurs des diverses charges de l'Etat, mais préservés jusqu'ici par ce fait de l'amoindrissement des caractères qui résulte trop souvent soit des grandes ambitions politiques, soit des mesquines compétitions du fonctionnarisme, les Polonais tournèrent toute leur

activité vers les relations intellectuelles, économiques et patriotiques à maintenir entre les trois tronçons de la République de 1772. N'était-ce pas le meilleur moyen pour eux de conserver intacte *l'unité morale* de leur Patrie ?

Ils y réussirent si bien que leurs ennemis s'en inquiétèrent, et s'efforcèrent de les désunir par les moyens les plus brutaux et les plus déloyaux, en tentant d'isoler davantage l'un de l'autre les trois tronçons, puis en excitant les diverses races et les diverses classes les unes contre les autres, — sans réussir en réalité dans cette détestable entreprise.

La forêt sacrée.

Et, pendant ses années de servitude, la Pologne-Lithuanie sous le joug peut être comparée justement à une immense forêt sacrée dont se seraient emparés, par traîtrise et félonie, trois malandrins sans vergogne, et dans laquelle, pour séparer leurs parts, ils auraient fait tailler et défricher, par de sinistres bûcherons, de larges avenues... La forêt en gémit, mais son âme ne put être entamée par cette dévastation: ses racines profondes, — les paysans et les ouvriers, — ne cessèrent d'entretenir sous les avenues d'intimes relations ; les mêmes brises d'air pur, — la foi patriotique et l'invincible espoir, — traversèrent sans peine les avenues pour rafraîchir la masse forestière — l'ensemble des citoyens; au-dessus de cette masse enfin, et toujours en dépit des avenues, continuèrent à s'apercevoir entre elles, et à être aperçues de toutes parts, comme signes de ralliement, les cimes les plus hautes de la forêt, arbres puissants des mêmes essences, heureusement répartis entre les trois tronçons : c'étaient ces magnats, fils des mêmes familles historiques, qui consacrèrent leur vie à entretenir dans tous les cœurs les sentiments les plus nobles, et qui considéraient toutes leurs forces et tous leurs biens, — ils le prouvèrent souvent, — comme la propriété de la Patrie !

Le réveil de la Pologne en 1914.

Oui, telle était bien la situation en 1914, lorsque le grand souffle de la guerre européenne vint faire frissonner toute la forêt sacrée, toute la Pologne. J'ai rappelé dans l'une de mes Notes (1) les circonstances dans lesquelles, le 6 Août 1914, dans une rue de Var-

(1) Voir Note VIII, du 29 Juin 1918.

sovie, au milieu d'une indicible émotion populaire, le même chant grave d'Espérance et de Foi, si durement proscrit jusqu'alors, mais jamais oublié, jaillit spontanément, pour la première fois depuis tant d'années, de toutes les lèvres de la foule électrisée, se fiant à la protection du drapeau de France fièrement déployé par un détachement (1) de nos réservistes : « *Jeszcze Polska nie zginela*... Non, la » Pologne n'est pas morte ! »

L'intuition géniale de l'illustre Polonais Blanc-Ruthène Mickiewicz n'avait-elle pas prédit à sa Patrie qu'elle renaîtrait lors d'une guerre mondiale ? Et c'était la première fois que les trois complices du crime des partages s'étreignaient en un terrible corps-à-corps sur cette terre polonaise dont ils avaient cru faire le tombeau d'une Nation !

Ainsi, j'en ai donné des preuves multiples, la *Nation Polonaise*, qui existait en 1772, existait encore en 1914, comme elle existe encore en 1918. La fidélité *nationale* des races et des subdivisions de race qui la composent, fidélité tant de fois séculaire, cimentée par des torrents de sang répandu en commun pour la même cause, ne *peut* être sérieusement atteinte par les convulsions auxquelles nous assistons actuellement ; elles sont les résultats naturels et prévus de l'action concordante des Allemands, furieux de voir leur proie à la veille de leur échapper, et des Bolcheviks acharnés contre la *Nation* qu'ils savent prédestinée à contenir leur sauvage propagande. Le traité de Brześć-Litewski, inspiré par leur commune *Schadenfreude*, leur jouissance du mal, fut l'une des plus claires manifestations de leur entente criminelle : les preuves de leur férocité de fauves se multiplient maintenant chaque jour.

* * *

IV. Les races formant la Nation Polonaise, et sa véritable expression territoriale.

Nous devons maintenant serrer de plus près la question de savoir dans quel sens le principe des Nationalités et le droit des Peuples à disposer d'eux-mêmes ont à intervenir légitimement dans les affaires polono-lithuaniennes.

(1) Ce détachement était conduit par le jeune Lieutenant d'Artillerie Stanislas du Moriez.

Ce qui peut être la cause d'une erreur d'appréciation pour ceux, — combien nombreux hélas ! — qui ne connaissent que très superficiellement ces affaires, c'est la présence de quelques hommes honorables, — dont la conviction et la bonne foi ne sauraient être contestées, — parmi les protagonistes de la formation d'Etats *séparés* pour la race lithuanienne, pour la race blanc-ruthène et pour la race ruthène.

Mais ces hommes ne sont-ils pas les agents involontaires de cette même propagande anti-polonaise *de parti pris*, pour laquelle l'ennemi a, par son or, soudoyé tant de mercenaires, et, par ses perfides mensonges, troublé tant d'esprits inconscients ? Et n'ouvriront-ils pas les yeux à cette évidence qu'ils se font, dans le projet de reconstruction des marches de l'Europe orientale, les défenseurs de la conception prussienne et les adversaires de la conception française ?

La race lithuannienne.

Les Lithuaniens de race ne forment qu'une petite masse compacte, dont l'indépendance, ou plutôt *l'isolement* serait un danger pour la paix : or un peuple n'a pas le droit d'être faible, c'est-à-dire d'être exposé à subir l'influence occulte de tel ou tel peuple ennemi, à devenir une pomme de discorde entre les convoitises de ses voisins. Pour quelle raison les Lithuaniens ne trouveraient-ils pas sous l'égide polonaise l'indépendance réelle, avec toutes ses caractéristiques modernes, dont ils étaient si fiers au temps de leur Grand-Duché (1) ?

Les paysans lithuaniens admirent et respectent la religion et la civilisation polonaises pour lesquelles tant des leurs sont morts, parce qu'ils les considéraient *comme étant la propriété commune de la Nation*. Tout en aimant et pratiquant leur vénérable langue ancestrale, ils comprennent que la langue polonaise leur est nécessaire (2). Lors-

(1) La langue lithuanienne n'a jamais été la langue officielle du Grand-Duché de Lithuanie. Voici des vers qui furent très populaires au XVIe siècle dans le Grand-Duché :

La Pologne fleurit par son latin,
La Lithuanie fleurit par son ruthène ;
Sans celui-là tu ne réussiras pas en Pologne,
Sans celui-ci tu te rendras ridicule en Lithuanie.

(2) Au moment où j'ai publié les deux Notes reproduites aux nos XVII et XVIII, des 31 Août et 17 Septembre 1918, je ne connaissais pas la très remarquable Etude sur la question lithuanienne insérée dans le *Correspondant* du 25 Février 1918 sous le titre : « Les éléments de la question lithuanienne », et signée *Stary*. Ce pseudonyme, — en polonais, *le Vieux*, — paraît fort peu justifié par le style alerte, incisif même lorsqu'il le faut, de l'auteur ; il est vrai que notre grand Français Clémenceau, qui est de beaucoup l'aîné

que les agitateurs aux gages des Allemands ont récemment multiplié plus que de raison les écoles lithuaniennes, les paysans ont été surpris : « Que nous veulent ces messieurs-là, ont-ils dit. Nous savons » mieux qu'eux notre langue : ce qui est utile à nos enfants, c'est d'ap- » prendre à bien parler polonais ».

Voici d'ailleurs un témoignage qui n'est pas suspect de partialité envers les Polonais : c'est un extrait d'un rapport secret adressé par le Major allemand von Beckerath au *Commandant supérieur dans l'Est*, son chef hiérarchique. Ce curieux document (1) contient les appréciations suivantes :

« *Le peuple lithuannien est peu nombreux*, et sa langue est rudi- » mentaire. Un Lithuanien cultivé ne peut se passer de la connais- » sance d'une des grandes langues internationales... l'allemand, peu » répandu, ne peut être pris en considération. Dans un avenir plus ou » moins lointain, l'introduction forcée de l'allemand pourra peut-être » refouler la culture slave ; mais je tiens à mettre en garde Votre Ex- » cellence devant l'optimisme exagéré, dû surtout à nos Lithuaniens de » Prusse... Il convient de garder une prudence extrême envers des » agitateurs lithuaniens qui arborent tous des principes radicaux et » socialistes, dont le clergé lui-même paraît fortement imprégné. »

Je conserve soigneusement deux autres documents copiés pour moi de la main même de l'excellent et savant Bronisław Ginet Pilsudski, de pure race lithuanienne, frère du grand patriote polonais, le Général Pilsudski, que les Allemands maintiennent, parce qu'ils le craignent, *in carcere duro :* ce sont deux chants militaires, que répétaient, en marchant au combat, les insurgés *lithuaniens* de 1830 et de 1863 :

Pas de Pologne sans Lithuanie,
Pas de Lithuanie sans Pologne !

disait le premier ;

Tant que vivra la Samogitie,
La Pologne ne sera pas morte !

---

de Stary, a su conserver lui aussi une parole vive et mordante. Je ne puis me permettre de soulever le voile transparent que recouvre le pseudonyme du collaborateur du *Correspondant*. Cette discrétion me met d'ailleurs plus à l'aise pour dire tout le bien que je pense de cette Etude qui met définitivement au point la question, et fait naitre la conviction dans l'esprit de tous les lecteurs. L'auteur est certainement l'un des premiers écrivains politiques *de nationalité polono-lithuanienne* : il n'est pas inutile de l'indiquer, car la façon dont il écrit le français permettrait de s'y tromper. J'espère qu'aucun des membres du futur Congrès des Deux-Mondes ne prendra une décision dans la question lithuanienne sans avoir étudié à fond ce remarquable opuscule.

(1) Cité par *Stary*, d'après un journal français.

disait le second, — et la Samogitie est le cœur, le réduit sacré de la Lithuanie ethnographique.

Combien de Lithuaniens sont tombés sur les champs de bataille des insurrections en faisant retentir ces chants! Que pèsent contre tout ce sang l'encre et le fiel des agents teutons, ainsi que les élucubrations tendancieuses de quelques *Lithuanophiles* que je ne veux pas nommer?

Vouloir séparer *per fas et nefas* la Lithuanie de la Pologne a toujours été la pensée dominante des ennemis de la République Polono-Lithuanienne, qu'ils soient moscovites ou brandebourgeois. Encore aujourd'hui, la création d'un petit Etat lithuanien est poursuivie avec acharnement par tout ce qui est allemand ou prussien ; que les amis sincères de la Lithuanie prennent soin de lui rappeler l'adage *Is fecit cui prodest*, et de la mettre en garde contre une sollicitude de si mauvais aloi.

La race Slave Blanc-Ruthène.

Les *Blancs-Ruthènes* sont une excellente population qui fut toujours heureuse dans le sein de la Nation Polonaise et toujours terrorisée par ses voisins Moscovites. Les classes dirigeantes, les *ouvriers de la pensée,* sont tellement fondues avec l'élément polonais, qui est venu en grand nombre leur apporter les bienfaits de la civilisation, qu'il est souvent difficile de discerner avec certitude quelle fut la race ancestrale des habitants de la région : deux des plus illustres Polonais des temps modernes, Kościuszko et Mickiewicz, étaient-ils d'origine purement polonaise? Je ne le crois pas : c'étaient des *Blancs-Ruthènes* polonisés, comme il y en a un si grand nombre.

De même que la petite fraction de la race lithuanienne habitant, à l'Ouest, la Basse-Lithuanie dans la région de Tilsitt, a longtemps subi le joug prussien, et s'est trouvée de ce fait convertie forcément au protestantisme, de même le territoire de la race Blanc-Ruthène dépasse sensiblement, à l'est, les limites de la République Polono-Lithuanienne de 1772 : toute la province de Smolensk et une partie de celle de Pskow, qui sont exclusivement Blancs-Ruthènes, furent maintes fois envahies par leurs voisins redoutés, les Moscovites, qui les entraînèrent à l'orthodoxie.

Au sujet des aspirations de la race Blanc-Ruthène, — ou Blanc-Russienne, (1) — les appréciations du major von Beckerath dans son

(1) Voir *Annexe II* pour l'explication des termes *Ruthène* et *Russien.*

rapport secret au *Commandement supérieur allemand dans l'Est* (1) ne sont pas dénuées d'intérêt :

« Des deux nationalités autochtones, les Lithuaniens et les Blancs-
» Russiens, ceux-ci n'ont jamais manifesté de tendances vers une indé-
» pendance ou une autonomie politique. C'est un peuple intermédiaire,
» par ses origines et sa langue, entre les Polonais et les Russes, dont
» il subit tour à tour l'influence et la domination. A l'Ouest, les Blancs-
» Russiens sont tributaires, avec la religion catholique, de la culture
» polonaise ; à l'Est, c'est la culture russe qui les a imprégnés, avec la
» foi orthodoxe.

» La langue littéraire leur fait défaut ; le journal Blanc-Russien
» le *Homau*, édité à Vilna, est rédigé dans une langue qui se rap-
» proche du polonais, tandis que l'idiome parlé plus à l'Est ressemble
» plutôt à la langue russe.

» Les Blancs-Russiens habitant le district de Vilna sont presque
» tous catholiques romains, et se considèrent comme des Polonais.
» Certaines tendances séparatistes cultivées par quelques hommes de
» lettres blancs-russiens ne sortent pas de limites restreintes, et ne
» peuvent pas être sérieusement prises en considération. »

Le Major von Beckerath oublie seulement de préciser que tous les Blancs-Ruthènes ou Blancs-Russiens sont de pure race slave, tandis que leurs voisins, les Russes, sont fortement mélangés de races finnoise et mongole.

La race Slave Ruthène et les Cosaques.

La situation des Ruthènes est plus complexe que celle de leurs proches parents les Blancs-Ruthènes : comme eux, ils sont partagés entre deux influences, — la civilisation latine et la civilisation byzantine ; mais la fertilité des terres ruthènes, leur situation géographique, aux confins de steppes naguère parcourues par des touraniens nomades, eurent pour effet d'attirer chez les Ruthènes orientaux de nombreux éléments étrangers, qui exploitèrent à la fois la richesse de leur sol, et la piété sincère de leurs sentiments orthodoxes, pour tenter de les éloigner des Polonais. Parmi ces étrangers se trouvent au premier rang *les Cosaques* (2), descendants de ces bandes guerrières dont la

(1) Cité par *Stary*.

(2) Voir *Annexe II* pour le sens exact des mots *Cosaques* et *Zaporoques*.

Pologne avait eu la fâcheuse idée de prendre à sa solde quelques régiments pour en faire des garnisaires, c'est-à-dire pour occuper ses marches lointaines, *la grande Ukraïna*, et les défendre contre les incursions des autres Cosaques restés à l'état nomade dans les steppes voisines, contre les invasions aussi des Turcs et des Tatars de la Grande Horde.

En 1667, l'Hetman Chmiełnicki, aventurier polonais devenu chef des régiments de Cosaques Zaporogues entretenus par la Pologne, vint signer à Pereïasław, en présence de ses officiers, de ses soldats, et de quelques badauds figurant le peuple ruthène, le pacte de trahison contre la Pologne par lequel il se liait au Tsar de Moscou. Pour connaître la suite de cette tragi-comédie, il suffit de lire les premières lignes de l'ukase du Tsar Pierre-le-Grand, supprimant de fait, en 1723, la charge d'Hetman pour les motifs suivants :

« Attendu qu'il est connu de tous que, depuis le premier Hetman » Bohdan Chmiełnicki jusques à Skoropadski (1), tous les Hetmans fu- » rent des traîtres, et qu'il en est résulté un grand malheur pour notre » Etat, et particulièrement pour la Petite-Russie (2)... »

Je ne sais si cet Hetman Skoropadski, flétri par l'ukase du nom de traître, fut l'un des aïeux de l'Hetman actuel de l'Ukraine. Mais je m'empresse de dire que la flétrissure porte entièrement à faux, car cet Hetman, bien loin de mériter pareille épithète, avait eu le courage de défendre pendant treize ans l'autonomie de son pays contre les empiètements du Tsar de Moscou ; l'injure du Tsar devient donc pour Skoropadski un titre d'honneur.

Mais la situation du nouvel Etat, dit l'Ukraine (3), est toute différente vis-à-vis de la Pologne contre laquelle il n'a nullement à se défendre. Qu'outre les ambitieux, pêcheurs en eau trouble, et les agents stipendiés de l'Allemagne et de la Russie, quelques hommes d'une haute honorabilité — j'ai pour l'un d'eux une sincère sympathie — s'imaginent voir poindre dans l'embrasement actuel l'aurore de l'indépendance complète de la race ruthène, et surtout de sa délivrance

(1) L'Hetman Skoropadski, visé dans l'ukase, avait exercé cette haute charge de 1709 à 1722.

(2) La Petite-Russie n'est autre chose que la Ruthénie. Les langues slaves permettent de distinguer le nom du pays *russien* de celui du pays *russe;* malheureusement en français la confusion et l'équivoque se perpétuent. Voir *Annexe II.*

(3) Voir la Note XIII, du 3 Août 1918, dans laquelle j'ai expliqué pour quels motifs le nouvel Etat, qui doit son existence éphémère aux Bolcheviks russes et aux Allemands, a choisi ce nom *Ukraine* : il ne voulait s'appeler ni la Ruthénie ni la Cosaquerie.

du joug moscovite, je ne saurais m'en étonner, mais je les crois victimes d'une erreur *d'orientation politique ;* car, à mon sens, voici comment la question se pose actuellement : « Ce beau pays sera-t-il Ru-
» thène ou Cosaque ? Ruthène, en union libre et féconde avec le nou-
» vel Etat Polono-Lithuanien, — Cosaque sous la férule moscovite,
» avec l'apparence seule de l'autonomie ? »

Cette question ruthène est si importante qu'il me parait nécessaire d'en préciser certains aspects.

Le territoire habité par des Ruthènes, soit en masses compactes, soit *mélangés à d'autres races*, comprend environ 800,000 kilomètres carrés. L'Empire russe possédait, en 1914, plus des neuf dixièmes de cet immense territoire, dont trois petites parties forment, la première l'Est de la Galicie, la deuxième le Nord-Est de la Hongrie, la troisième le Nord de la Bukowine. Les limites des pays ruthènes sont d'ailleurs difficiles à déterminer exactement, en raison des larges zones mixtes qui s'y rencontrent ; elles sont à peu près marquées : au Nord et à l'Ouest par le San, le Bug et le cours du Pripeć, — au Sud et à l'Est par les ramifications des Carpathes, la rive gauche du Dniestr à partir de Chocin, la mer Noire et le Kouban, par une ligne enfin traversant le Don près de ses embouchures, et remontant jusqu'à Briansk, sur la Desna, affluent du Dniepr.

Ce grand fleuve partage la Ruthénie en deux régions distinctes : l'une, transdnieprienne, que la trahison de Chmiłnicki fit perdre à la Pologne, partie en 1667, avec la ville de Kiów, partie en 1672 ; l'autre, cisdnieprienne, que la Pologne possédait en 1772. L'empreinte de la civilisation latine, c'est-à-dire polonaise, est restée naturellement beaucoup plus profonde dans la seconde de ces régions : séparer de l'Etat Polono-Lithuanien la Ruthénie cisdnieprienne pour la réunir à la Ruthénie transdnieprienne serait consacrer le recul et trahir la cause de la civilisation occidentale au profit des influences byzantine, moscovite, asiatique même. Ce serait la solution Cosaque.

C'est donc une solution inverse qui devrait prévaloir, si l'Europe entendait assurer l'unité politique de la race ruthène, unité vraiment inexistante jusqu'ici, et dont ni le facteur moral, ni le facteur économique, ni le facteur religieux ne semblent indiquer l'opportunité. En tout cas, la saine population ruthène des anciens Duchés de Halicz et de Lodomérie, — population qui comprend tant d'habitants d'ancienne race polonaise aujourd'hui ruthénisés, — serait la première à s'apercevoir du mal irréparable qu'elle se serait fait si

elle se laissait séparer de ses frères polonais pour être adjointe à quelque Etat plus ou moins Cosaque : mais cette éventualité ne se réalisera pas.

Les deux provinces de Prusse et les côtes baltiques.

Il ne nous reste plus que peu de mots à dire relativement à la question *prussienne*, c'est-à-dire à la question des deux provinces de la Prusse *polonaise* et de la Prusse dite brandebourgeoise, terre *polonaise*, elle aussi, sur laquelle les Chevaliers de l'Ordre Teutonique reçurent malheureusement la permission d'établir leur repaire de brigands. Mais ici la nécessité pour l'Etat polonais de retrouver le libre accès à la mer, qui lui appartient en réalité, et sans lequel il ne pourrait respirer, impose, sans la moindre hésitation possible, la solution radicale :

Aucune parcelle du littoral baltique, de l'embouchure de l'Oder à celle de la Dźwina, ne doit appartenir à une puissance autre que la Pologne-Lithuanie.

Le point central, et le plus important, de cette région côtière est le grand port de Gdańsk, *Dantzig*, à l'embouchure de la Vistule, ce beau fleuve qui, baignant Cracovie et Varsovie, fut toujours l'axe de la vie nationale polonaise. Je sais bien que l'élément teuton est nombreux et puissant à Gdańsk, *Dantzig*, beaucoup moins cependant que ne l'affirment les fausses statistiques officielles : celles-ci enregistrent comme *Allemands* beaucoup de Polonais parlant les deux langues, et d'autre part ne comptent pas comme Polonais les Kachoubes dont l'idiome est un simple dialecte de la langue polonaise. D'ailleurs Gdańsk fut *ab antiquo* ville polonaise jusqu'au moment fatal où les Chevaliers de l'Ordre Teutonique s'en emparèrent traitreusement, et s'y établirent pour un siècle et demi. Mais en 1454 la ville fit retour à la Pologne qui la conserva jusqu'en 1793, date du second partage.

L'élément polonais, qui s'y sent chez lui, *puisque tous les environs de Gdańsk sont habités exclusivement par des Polonais*, n'a cessé de se maintenir dans la ville même, — malgré certaines opérations, parfois un peu vives, exécutées par les étrangers pour *l'annihiler :* la première en date de ces opérations fut sans doute le massacre de dix mille Polonais par les Chevaliers de l'Ordre Teutonique *le soir de la St-Dominique*, 4 Août 1308. Cependant, à plusieurs reprises, du XVIe au XVIIIe siècle, les Allemands émigrés à Dantzig demandèrent au Roi de Pologne de résister aux prétentions de l'Allemagne

qui voulait faire acte d'autorité à leur égard en les considérant comme habitants de l'un de *ses ports hanséatiques*. Aussi, depuis l'annexion de 1793, les Hohenzollern n'ont-ils négligé ni les tracasseries, ni les illégalités, ni les violences pour éloigner de Dantzig tous les éléments polonais : ils considéraient la possession de ce port comme leur étant précieuse à tant d'égards !

N'étaient-ils pas dans la pure tradition de Frédéric II, écrivant en 1731, au sujet de la Prusse polonaise qu'il convoitait : « Ce pays étant « acquis, non seulement l'on se fait un passage entièrement libre de « Poméranie au Royaume de Prusse, mais *l'on bride les Polonais*, « et l'on se met en état de leur prescrire des lois par la raison qu'ils » ne peuvent se défaire de leurs denrées qu'en leur faisant descendre » la Vistule. » Ah ! qu'en termes galants ces choses-là sont dites ! *on bride les Polonais* — ce bétail —, *on se met en état de leurs prescrire des lois*... Et combien était exacte cette formule économique, qui l'est encore de nos jours !

Même, en 1815, le Congrès de Vienne n'avait pas osé *embouteiller* franchement la Pologne : il avait *prétendu* faire de Dantzig une sorte de port franc, et *garanti* aux habitants de *toutes* les provinces de la République de 1772 la liberté du commerce et de la navigation fluviale, en particulier sur la Vistule. Nous savons comment, dans la pratique, furent tenus ces engagements. Aussi la monnaie de telles promesses n'a plus cours, et le prochain Congrès des Deux Mondes, au nom même du droit des Peuples, ne consentira jamais à remettre les clefs de la grande maison polonaise à quelques simples locataires de son rez-de-chaussée maritime [1].

Il n'admettra pas davantage, au nom du même droit des Peuples, que le Brandebourg conserve la Prusse Orientale, ce ver rongeur, cette épine piquée dans la chair polonaise, et d'où s'est propagée toute la gangrène dite prussienne qui a infecté la Pologne d'abord, et l'Europe ensuite, jusque sur la rive gauche du Rhin ! Si le *Peuple* allemand a ses droits, la *Nation* polonaise a bien aussi les siens ! D'ailleurs n'est-il pas évident que les Allemands, puisqu'ils prétendent constituer une race, doivent rentrer dans leur territoire ethnographique, limité par l'Oder, et ne conserver sur la rive droite de ce fleuve *aucun de ces points d'appui* dont ils savent si bien se servir pour *brider* leurs voisins, — pas plus en Poméranie orientale qu'en Courlande ou en Livonie, provinces qui ont vécu naguère en si parfaite intelligence avec la République Polono-Lithuanienne.

---

(1) Voir les pages précédentes 221 et suivantes concernant *les colonies maritimes*.

Ce n'est là d'ailleurs qu'un cas particulier des problèmes qui vont se poser, un peu partout, dans l'Europe de demain, en raison de ce réveil plus ou moins factice des instincts ataviques des races, dont, par un singulier paradoxe, le Président des Etats-Unis d'Amérique, le pays par excellence de l'étroit contact et de la fusion rapide des races européennes, s'est fait le protagoniste et le champion dans l'ancien Monde. Nombreux seront, en effet, en notre Continent, les groupes ethniques, établis sur le territoire d'une Nation voisine, qui devront accepter loyalement, sans arrière-pensée, leur rattachement *équitable*, mais *absolu* à cette Nation hospitalière, et renoncer à s'y maintenir comme nids de serpents réchauffés dans son sein, c'est-à-dire comme des agents de renseignements et d'infiltration au service de l'étranger.

Les réflexions précédentes s'appliquent aussi bien aux Slaves habitant à l'Ouest de l'Oder qu'aux Germains fixés à l'Est de ce fleuve. Une large autonomie, voisine de l'indépendance, pourra d'ailleurs être concédée, *dans le cadre de l'Etat Polono-Lithuanien*, aux Allemands et aux Baltes habitant la Prusse orientale, la Courlande et la Livonie : mais il est *absolument inadmissible* que les uns ou les autres conservent avec l'Allemagne ou la Russie la moindre accointance politique, *avouée* ou *secrète*.

Les Frontières de la Pologne (1).

En somme, les quelques détails donnés ci-dessus relativement aux questions lithuanienne, blanc-ruthène, ruthène et prussienne, suffisent à démontrer que le tracé des frontières de la Pologne du XXe siècle ne saurait être traité comme relevant simplement de statistiques ethnographiques, mais devra résulter de l'examen approfondi de considérations beaucoup moins incertaines et beaucoup plus hautes, envisagées sans porter atteinte au droit des Peuples *bien entendu :* pour fixer *la véritable expression territoriale* de la Nation Polonaise, le facteur moral et le facteur économique devront impérieusement intervenir, — sans faire perdre un instant de vue que, pour la paix du Monde, la conception française de la structure de l'Europe orientale

(1) C'est le titre d'une remarquable étude du marquis de Noailles, qui fut Ambassadeur de France à Washington, à Rome, à Constantinople et à Berlin. L'ouvrage complet fut publié en 1863 sous le titre : « *La Pologne et ses frontières* ». La petite brochure éditée à Paris en 1915 est un extrait de cet ouvrage si intéressant parce qu'il précise très bien ce que signifiait encore en 1863 pour la France le mot de Pologne. Que d'erreurs accumulées depuis lors ! Je ne pense pas qu'un membre de la future Conférence des Deux-Mondes ait le droit d'émettre un avis sur la question polonaise s'il n'a étudié à fond les quelques pages de la petite brochure imprimée en 1915.

doit nettement l'emporter sur la conception allemande, dont les secrètes intentions peuvent se résumer en peu de mots : Diviser pour dominer, créer plusieurs Etats plus ou moins impuissants, et dont il serait facile de faire à la fois des vassaux et des rivaux.

Répétons-le encore une fois : la science ethnographique est *souvent*, en raison des croisements ininterrompus des races, une vaine apparence, beaucoup plutôt qu'une réalité (1) ; en tout cas elle est trop facile à transformer en arme de lutte déloyale : aussi a-t-elle tout à gagner à rester une science historique, et à ne pas se laisser entraîner à devenir une science politique... Dans un accès de franchise un grand historien allemand n'a-t-il pas avoué que la science, lorsqu'elle touche à la politique, se fait trop souvent la servante de l'autorité ? N'en est-il pas ainsi de certaines statistiques qui sont *toujours* tendancieuses, parfois grossièrement falsifiées de parti-pris ? Pour nous convaincre de ces vérités, relisons ce que les Allemands ont écrit sur l'Alsace, la Lorraine et la rive gauche du Rhin : la lumière se fera bien vite dans nos esprits sur la question des frontières polonaises indispensables à la Paix du Monde, et qui devront s'étendre de l'Oder au Dniepr et de la Baltique à la mer Noire. Cette nécessité est si impérieuse qu'elle s'imposera tôt ou tard ; j'aurai sans doute des contradicteurs : l'avenir se chargera, je l'espère, de leur prouver sans trop tarder que mes prévisions étaient justes.

(1) J'ai rappelé le fait des Français, protestants ou catholiques, émigrés en Allemagne à une date relativement récente, et dont beaucoup sont devenus des pangermanistes ardents. Et que dire des fils de ces femmes polonaises enlevées brutalement par Frédéric, au nombre de sept mille, pour être *mariées de force* à ses grenadiers brandebourgeois ? Que dire de ces si nombreux enfants polonais arrachés en bas âge à leur famille et transportés aux confins asiatiques de l'empire russe pour être élevés dans l'ignorance absolue de leur origine, et la haine de tout ce qui est catholique ou polonais ? Que dire des fils de ces innombrables captives de race aryenne enlevés par les Tatars, les Turcs, etc. ? L'ethnographie pourra-t-elle, après quelques croisements, discerner certains signes caractéristiques de leur origine raciale ? C'est assez douteux, et ces constatations, même en cas de succès, seraient-elles de quelque utilité pratique ?...

CONCLUSION

AU SEUIL DE L'AVENIR

Sommaire : I. *Quelques mots sur le sentiment dans lequel cette Etude a été conduite.* — II. *Les devoirs réciproques incombant à la France et à la Pologne.* — III. *Les droits et les devoirs des populations libérées du joug des Allemands, des Russes et des Autrichiens.* — IV. *L'Alliance nécessaire entre la France et la Pologne, l'Union sacrée entre les Polonais.* — V. *Les droits légitimes, à en orienter l'avenir, de ceux qui ont versé leur sang pour une cause nationale.*

I. Quelques mots sur le sentiment dans lequel cette Etude a été conduite.

Combien il est surprenant que le sens dans lequel, en Occident, nous entendons aujourd'hui le mot *Pologne* diffère essentiellement de celui que nos pères y ont attaché pendant tant de siècles ! Sans contredit, il y a moins de cinquante ans que cette altération a commencé à se produire : elle est l'effet du travail incessant et perfide de la Prusse et de la Russie, mystification *kolossale* dont nous sommes les dupes et les Polonais les victimes. *Ne saurons-nous pas secouer les écailles qui ont été placées ainsi devant nos yeux ?*

Contribuer à nous libérer de cette obsession néfaste, que nous avons subie avec une telle inconscience, et dont les con-

séquences peuvent être si graves pour un avenir prochain, est le sentiment qui a dominé cette Etude hâtive.

Après avoir tenté de définir en toute vérité la *Nation Polonaise*, j'ai donné un aperçu des divers aspects de la question polonaise, tant au point de vue de l'Allemagne qu'à ceux de la France et de la Pologne. Je suis arrivé à constater que ces deux derniers points de vue ne diffèrent pas, au fond, l'un de l'autre ; car, seule, *la conception française de la reconstruction de la Pologne* pourra donner satisfaction aux vœux légitimes des Polonais, — et par *Polonais* j'entends ici tous les habitants, quelle que soit leur race, des anciens territoires de la République Royale Polono-Lithuanienne de 1772.

N'ignorant pas, d'ailleurs, que les ennemis conscients ou inconscients de cette solution franco-polonaise mettent en avant pour la combattre *le principe des Nationalités et le droit des Peuples à disposer d'eux-mêmes*, je me suis efforcé de préciser la mesure dans laquelle la saine raison peut accepter ces formules, *sans les laisser exploiter par l'ignorance et la mauvaise foi :* et j'ai tenté de démontrer que le *principe des Nations* les résume l'une et l'autre en ce qu'elles ont de sage et de vrai. N'est-ce pas d'ailleurs ce principe *des Nations* qui devra se trouver à la base de la future Société *des Nations ?*

Il me restait enfin à prouver que la Pologue *avait été* naguère, et, maintenant encore, *est* une grande Nation, comprenant toutes les races et les subdivisions de race des territoires de l'ancien Etat Polono-Lithuanien de 1772. Etablir, en faisant appel au témoignage impartial de l'Histoire, que leur *unité nationale* a solidement existé dans le passé pendant plusieurs siècles, qu'elle a survécu à la terrible épreuve des partages, qu'elle s'est maintenue jusqu'à nos jours, en dépit des efforts de puissants ennemis acharnés à sa destruction, qu'elle s'est affirmée par les flots de sang répandus pour la défendre, faire comprendre que la respecter n'a rien de contraire aux principes modernes, — n'était-ce pas démontrer que porter atteinte à cette *unité sacrée* serait un nouveau crime,

et qu'elle est parfaitement qualifiée pour devenir la loi de l'avenir prochain ?

Qu'il me soit dès lors permis de conclure.

*
* *

II. Les devoirs réciproques incombant à la France et à la Pologne

Pour faire de cette noble perspective d'avenir une réalité, la France et la Pologne doivent continuer, la main dans la main, la lutte contre l'ennemi héréditaire, et ses agissements insidieux ou brutaux ; elles ne doivent, à cet effet, perdre de vue aucun des devoirs réciproques qui leur incombent.

La France doit à la Pologne, et se doit à elle-même :

> ***de saisir l'occasion, unique sans doute au cours des siècles, qui va se présenter à elle, d'assurer en même temps la réparation du passé et la sauvegarde de l'avenir : limiter, sous un prétexte quelconque, l'accomplissement de l'un ou l'autre de ces devoirs serait commettre la plus lourde des fautes ;***

le passé à réparer, c'est le crime des partages de la Pologne ; l'avenir à sauvegarder, c'est la Paix du Monde.

Dans ce double but, il incombe à la France d'assurer la libération de tous les territoires qui ont appartenu avant 1772 à la République Polono-Lithuanienne,

> ***sans en laisser, sous aucun prétexte, la moindre parcelle aux mains ou sous l'influence de l'un quelconque des Etats auteurs ou complices du crime des partages:***

le bilan légal du patrimoine que ces Etats s'approprièrent, et placèrent indûment sous un séquestre spoliateur, doit être soigneusement dressé, et ce patrimoine remis à la disposition des héritiers légitimes.

Ceux-ci, représentés par la Pologne, peuvent fort bien n'en accepter la restitution que sous bénéfice d'inventaire ; mais ils manqueraient à un devoir sacré :

> ***s'ils avaient à priori la faiblesse de renoncer à la moindre parcelle de cet héritage, c'est-à-dire à des droits imprescriptibles qu'ils tiennent de leurs aïeux.***

Que penserait-on, que dirait-on d'un Français qui formulerait de telles réserves, qui laisserait apercevoir de telles défaillances dans la question de l'Alsace et de la Lorraine ?

En refusant *de parti pris* l'accès de son foyer à l'une des races fédérées sous son égide en 1772, — sous le prétexte par exemple de reconstituer ce foyer plus aisément et dans une plus grande intimité, — la Pologne agirait avec un égoïsme qui n'est pas dans ses traditions, et ne remplirait pas tout son devoir envers la France et le Monde, si hautement intéressés à voir renaître au XXe siècle un vaste et puissant Etat Polono-Lithuanien.

Ce n'est pas tout, — la France et la Pologne doivent faire plus encore l'une pour l'autre : à l'admirable âme polonaise, la France veut rendre un corps viril, digne d'elle, exempt de toute tare physique ; elle doit, à ce titre, *imposer* la restitution

à la Pologne de certains territoires qui lui appartenaient naguère, *et que des Allemands sont venus habiter ;* si indésirable que lui paraisse *a priori* un tel cadeau, la Pologne ne doit pas le refuser : c'est *de l'enclave formée par une partie de la Prusse orientale* qu'il s'agit surtout ici.

La France pourrait-elle tolérer que l'un de ses départements maritimes, — par exemple le Finistère avec Brest, ou la Gironde avec Bordeaux, ou le Var avec Toulon, — appartint à l'Angleterre, à l'Espagne ou à l'Italie, Puissances alliées ou amies ? La Pologne doit-elle souffrir que la côte *polono-lithuanienne,* depuis Kœnigsberg, *Królewiec,* jusqu'à Memel, *Kłajpeda,* appartienne au Brandebourg, c'est-à-dire à l'Allemagne, Puissance ennemie ? C'est précisément l'aliénation de cette partie du patrimoine polono-lithuanien qui a été la cause initiale des plus grands malheurs de la patrie polonaise, — les Hohenzollern n'ayant cessé de travailler à supprimer toute solution de continuité entre leur Electorat de Brandebourg et leur fief de la Prusse Ducale, ce qui leur permettait en même temps, suivant l'impudente expression de l'un d'eux, de *brider* les Polonais. Les mêmes causes produiraient fatalement bientôt les mêmes effets, et l'Histoire recommencerait son cours, désastreux pour le Monde.

Par analogie avec la décision qui interviendra *nécessairement,* dans l'Europe de demain, pour le tracé de diverses frontières entre deux races, *quelques milliers d'Allemands immigrés à l'Est de l'Oder* devront donc accepter loyalement *leur rattachement* à la Pologne-Lithuanie, ou rentrer dans leur pays d'origine, — tandis que, d'autre part, *les nombreux Slaves qui ont conservé leur ancien habitat à l'Ouest de l'Oder* devront subir *leur rattachement* à l'Empire allemand : les uns et les autres devront d'ailleurs être admis au bénéfice de la plus large autonomie.

En résumé :

> ***aucune parcelle du littoral baltique, de l'embouchure de l'Oder à celle de la Dzwina, ne doit appartenir à une puissance autre que la Pologne-Lithuanie.***

Méconnaître ce principe serait laisser subsister une tare dangereuse dans le Corps de la Pologne, qui, de ce fait, ne serait plus *mens sana in corpore sano.*

*
* *

III. Les droits et les devoirs des populations libérées du joug des Allemands, des Russes et des Autrichiens.

Il est bien entendu, toutefois, que, si la France a le strict devoir de s'opposer *par la force* à ce qu'aucun des trois Etats complices des partages conserve le moindre bénéfice de son crime, — que, si la Pologne est tenue de se montrer disposée à recevoir cordialement à son foyer les populations enfin délivrées du joug étranger, il ne s'en suit nullement que la plus légère pression doive être exercée, par l'une ou par l'autre des deux Puissances, sur ces populations pour les contraindre à se fondre *entièrement et sans réserves* dans le nouvel Etat Polono-Lithuanien.

A vrai dire, nous n'avons jusqu'ici aucune indication positive des véritables désirs *actuels* d'une partie de ces populations ; mais, pour formuler des hypothèses à ce sujet, rien ne serait aussi absurde que de se laisser aller à l'aberration de les échafauder sur de prétendues statistiques ethnographiques... Que prouveraient contre l'unité de la France des statistiques établissant que la Bretagne ou la Provence compte seulement tant d'habitants de race française proprement dite, ou contre l'unité de la Suisse la constatation qu'il y a tant de citoyens de race allemande à Zurich, et tant d'autres de race française à Genève ? Il n'y a, je ne saurais trop le répéter, aucune utilité

à rechercher si, dans telle ou telle province de Pologne, la majorité appartient à telle ou telle race, polonaise, lithuanienne ou ruthène : il importe seulement de savoir si, dans telle ou telle province, la majorité, *délivrée des agitateurs qui l'obsèdent ou la terrorisent*, désirera ou non s'unir plus ou moins étroitement à son ancienne patrie, et il devra aussi être tenu compte de la prépondérance des intérêts, moraux et matériels, particuliers à chaque région, et de l'intérêt général.

La question de savoir dans quelle mesure certaines provinces d'une Nation ont le droit de se séparer de la famille commune reste d'ailleurs discutable : en semblable occurrence, dans la guerre de Sécession des Etats-Unis d'Amérique, les Etats du Nord ont adopté naguère la manière forte vis-à-vis des Etats du Sud. Les Polonais ne seraient certes pas disposés, le cas échéant, à suivre cet exemple ; mais j'espère qu'ils ne se laisseront pas arrêter par la crainte d'être injustement soupçonnés *d'impérialisme*, et qu'ils n'abandonneront pas leurs anciens concitoyens à l'emprise d'ambitieux sans mandat, aux suggestions d'aventuriers sans vergogne, prenant à Berlin leur mot d'ordre ; qu'ils ne négligeront, au contraire, aucun effort pacifique pour assurer à ces populations la libre manifestation de leur volonté, c'est-à-dire, en fin de compte, *la libre disposition d'elles-mêmes.*

En outre, au lendemain de la délivrance du joug des Allemands, des Russes et des Autrichiens, ces mêmes populations devront être renseignées tant par la France et l'Entente que par la Pologne : elles apprendront ainsi que :

> ***c'est en mettant tout leur bon vouloir à resserrer le faisceau Polono-Lithuanien, délié par les partages, qu'elles pourront le mieux témoigner leur reconnaissance à leurs libérateurs — à la France et à l'Entente.***

Je me trompais tout à l'heure en écrivant que nous n'avions jusqu'ici aucune indication certaine des désirs réels de ces populations grisées peut-être, à certains égards, par les premiers souffles de l'air de la liberté : ne savons-nous pas qu'elles aspirent ardemment à retrouver les bienfaits de la paix ? Or, sur ce point capital, c'est encore à la France, à l'Entente et à la Pologne qu'il incombera de le leur faire comprendre :

> ***si elles veulent retrouver ces bienfaits pour une longue période, leur intérêt, comme leur devoir de gratitude, leur commande de ne pas écouter d'autres conseils que les nôtres, et de réintégrer sans retard le foyer national ;***

ce sera pour elles le retour dans les eaux calmes du port, après avoir été si longtemps le jouet des vents et des flots, après avoir subi tant de vicissitudes, d'orages et de tempêtes.

Ces populations devront donc être mises en garde contre le grave danger qui résulterait, pour leur repos et pour celui

du Monde, du succès des efforts *inouïs* tentés par l'Allemagne pour réaliser, coûte que coûte, *sa conception néfaste* de la reconstruction des marches de l'Europe orientale, c'est-à-dire pour y déterminer directement ou indirectement la création de plusieurs Etats entre lesquels ce serait un jeu, coutumier pour elle, de semer la discorde, — pour y organiser, en un mot, *de nouveaux Etats balkaniques.*

Elles comprendront d'autant plus facilement ensuite que le concours de toutes leurs bonnes volontés est indispensable pour réaliser *la conception française*, pour constituer cette digue puissante, qui doit s'étendre, ininterrompue, de la mer

Baltique à la mer Noire, et dont le rôle sera de contenir d'une part le germanisme, de conjurer d'autre part les périls bolchevistes et asiatique. Or, cette digue ne peut être qu'un grand Etat fédératif Polono-Lithuanien-Ruthène, assurant à toutes les races qui en feront partie la plus large autonomie, et dont les frontières seront délimitées en tenant compte des quatre grands facteurs *nationaux :* le facteur moral, le facteur historique, le facteur économique et le facteur territorial.

C'est ainsi que le respect de la Nation Polonaise elle-même deviendra la meilleure garantie du respect et du bonheur des différentes races qui l'ont *ab antiquo* formée.

*
* *

IV. L'Alliance nécessaire entre la France et la Pologne, l'Union sacrée entre les Polonais.

C'est, profondément pénétrées des vérités affirmées ci-dessus, que la France et la Pologne devront se présenter au Congrès des Deux-Mondes, étroitement unies pour réussir à y faire prévaloir leurs vues. Ce sera le premier acte de cette *Alliance perpétuelle* entre les deux grandes Nations, si nécessaire pour leur sécurité et pour leur repos dans un avenir prospère, si nécessaire aussi pour le règne dans le Monde d'une *Paix juste et durable.*

La France a déjà fait connaître les principes qu'elle défendra en ce qui concerne le rétablissement de la Pologne *dans ses limites historiques.* Obéissant à la fois à ses anciennes, à ses profondes symphaties pour sa nouvelle Alliée, et à sa volonté de remplir jusqu'au bout la haute mission libératrice et pacifique pour laquelle de si héroïques sacrifices ont été con-

sentis par ses enfants, la France soutiendra donc de son autorité prépondérante les revendications polonaises.

Mais l'ampleur de leur succès dépendra le plus, en dernière analyse, — que la Pologne ne l'oublie pas ! — de l'attitude des Polonais eux-mêmes devant le Congrès. Avant tout, les Polonais devront s'y présenter *en état d'Union sacrée :* c'est dire qu'ils devront faire abstraction totale de toute idée préconçue au sujet de la future organisation intérieure de leur pays ; ils ne devront pas oublier un instant que la moindre arrière-pensée de sectarisme politique ou d'intérêt personnel est la négation du pur amour de la Patrie : le patriotisme, subordonné, même inconsciemment, à de tels sentiments inférieurs, le patriotisme *conditionnel* n'est pas du patriotisme !

Ayant ainsi serré les rangs de leur bataillon sacré, les Polonais pourront se présenter la tête haute. Ils auront, je l'espère, compris au préalable qu'ils ne se sont que trop laissé entraîner jusqu'ici, soit par leurs ennemis, soit par de faux amis, à des discussions byzantines, basées sur une ethnographie douteuse et sur une statistique incertaine, falsifiées l'une et l'autre de longue date à leur détriment : c'est un sol mouvant, semé de fondrières camouflées... *et ce n'est pas à des chiffons de papier que les Polonais ont besoin de recourir pour défendre leur cause !*

Ce serait en sous-estimer la puissance morale, en méconnaître la grandeur. Certes le renoncement et la modestie sont les plus hautes vertus individuelles, mais personne n'a le droit de les mettre en pratique lorsqu'il s'agit de la Patrie... de la Patrie qui n'appartient pas à ces seules générations d'une heure fugitive, auxquelles l'historien latin adressait naguère cet appel : *Et majores vestros et posteros cogitate !*

* * *

V. Les droits légitimes, à en orienter l'avenir, de ceux qui ont versé leur sang pour une cause nationale.

Oui, les voix d'Outre-Tombe doivent être respectueusement entendues dans toute cause *nationale*, les voix innombrables en particulier de ceux qui sont morts pour cette cause : les Polonais ont le cœur trop haut placé, l'âme trop chevaleresque pour méconnaître ce pieux devoir. Et voici, sans doute, les conclusions auxquelles ils s'arrêteront, après avoir mûrement réfléchi aux pensées qui doivent dominer, vivifier, rendre irrésistible leur suprême appel à la Justice humaine, — voici ce que diront de leur part aux diplomates du Congrès des Deux-Mondes les hommes qui auront l'insigne honneur et la lourde tâche de représenter la Pologne renaissante devant ce tribunal suprême des Nations :

« Nous étions en 1772, et nous le sommes encore aujour-
» d'hui, une grande Nation *une et indivisible*, comprenant plu-
» sieurs races fières de lui appartenir ; notre union a subi
» l'épreuve du temps et l'épreuve du sang... soyez certains que
» cette union féconde va renaître d'elle-même si vous nous
» laissez chasser les marchands du Temple, expulser ceux qui
» trompent nos frères et veulent les séparer de nous ; ce sont
» les émissaires de cette même race de proie qui a toujours
» été notre ennemie, — comme la vôtre... Nous prévoyons bien
» que certaines formes désuètes de notre Etat fédératif de 1772
» devront être modifiées pour donner satisfaction à tous les
» désirs légitimes de nos peuples ; mais pouvez-vous douter de
» notre empressement à marcher résolument dans la voie du
» progrès ? Nous avons fait, depuis des siècles, nos preuves de
» sage libéralisme : bon sang ne peut mentir. Veuillez partager
» notre confiance, notre foi en l'avenir. *Spes, fides*, n'est-ce

» pas la devise qui est restée gravée dans nos cœurs depuis un » siècle et demi, et qui nous a permis de traverser, sans faiblir, » tant de terribles épreuves ?

» Aujourd'hui, mandataires de cette grande Nation qui n'a » pas voulu mourir, nous nous présentons devant vous, fiers » de son passé millénaire, certains que ses droits imprescrip- » tibles ne sauraient avoir de meilleurs défenseurs que vous, » *ses libérateurs*. Nous nous présentons, animés de ce senti- » ment impérieux et profond que nous donne la certitude » qu'en défendant notre cause nous défendons en même temps, » comme nous l'avons fait sans trève ni repos au cours des » siècles, la cause de la civilisation occidentale, la cause aussi » de la paix juste et durable, la cause de l'humanité. Souvenez- » vous du temps où nous avions inscrit sur nos drapeaux la » devise : *Pour votre et notre liberté !* Oui, nous avons pleine » conscience du grand rôle que la Pologne aura bientôt à » remplir, de la haute mission pacifique, si conforme à ses » traditions, qui lui sera dévolue. Nous vous demandons de » nous donner largement les moyens d'accomplir cette tâche ; » déjà, nous sommes prêts à y consacrer les premiers essais » de notre force, grâce à vous, renaissante.

» Et n'apercevez-vous pas près de nous cette foule immense, » suspendue à vos lèvres, attendant anxieusement votre ver- » dict, ô puissants de ce jour ! Ce sont nos morts qui se sont » levés de leurs tombes, éparses dans l'Univers, pour venir » s'assurer que nous sommes dignes d'eux, que nous ne tra- » hissons pas leur cause, pour stimuler nos énergies, pour sou- » tenir au besoin nos courages ; ils sont là tous, debout ceux » de 1772, et ceux de Kościuszko, debout ceux de 1830 et ceux » de 1863, debout ceux qui, naguère, sur tous les champs de » bataille de l'Europe, ont versé sans compter leur sang géné- » reux, debout ceux aussi qui dans la guerre mondiale viennent » de tomber, martyrs, sous les aigles maudits des bourreaux » de leur patrie, — et ceux-là surtout crient vengeance ! —

» debout ceux qui, plus heureux, sont tombés pour notre cause
» sacrée en combattant sous les drapeaux de la France et de
» l'Entente... Vous ne serez pas sourds à leurs voix ! »

Octobre 1918.

FRANCE ET POLOGNE

TROISIÈME PARTIE

ANNEXES

ANNEXE I

Note élémentaire sur l'orthographe et la prononciation polonaises.

ANNEXE II

Précis des diverses acceptions de certains mots fréquemment employés à propos de l'Europe orientale.

ANNEXE III

Quelques manifestations de la sympathie traditionnelle de la France à l'égard de la Pologne.

ANNEXE IV

Quelques documents polonais.

ANNEXE V

Quelques documents russes.

ANNEXE VI

Deux tableaux de géographie administrative.

ANNEXE VII

Carte de l'Europe politique en 1914 comparée à la Pologne de 1772.

Voir au commencement du volume la Table et les Sommaires.

Sceau du Testament

en date du 6 Mai 1572

de Sigismond-Auguste, Roi de Pologne, Grand-Duc de Lithuanie,
le dernier des Jagellons.

Armes
République Royale
Polono-Lithuanienne
depuis
le XVIe siècle
jusqu'en 1772.

Armes
du Royaume de Pologne
L'Aigle blanc.

Armes
du Grand-Duché de Lithuanie:
Le Cavalier
poursuivant l'ennemi.

Voir la Note XVII, du 31 Août 1918, et l'*Annexe IV*.

MÉDAILLE FRAPPÉE EN 1675

Le revers porte en exergue : « *Germania ultra Rhenum pulsa* ».
Acceptons-en l'augure pour le Rhin et pour l'Oder.

Voir la Note XI, du 20 Juillet 1918, et l'*Annexe III, in fine*

ANNEXE I

NOTE ÉLÉMENTAIRE SUR L'ORTHOGRAPHE ET LA PRONONCIATION POLONAISES

Sommaire : *L'alphabet polonais et l'alphabet français. — Six règles élémentaires de prononciation. — La transcription en français des mots et des noms propres polonais* (1).

L'alphabet polonais se compose des mêmes lettres que l'alphabet français, plus la lettre *w* (2), et moins les trois lettres *q*, *v*, *x* ; de sorte que l'alphabet polonais comprend vingt-trois lettres, dont l'une, la lettre *w* remplace notre lettre *v*.

Toutefois, — de même qu'en français la prononciation des voyelles *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, est modifiée par l'adjonction d'un accent aigu, grave ou circonflexe, ou par un tréma, et celle de la consonne *c* par l'adjonction d'une cédille, — en polonais la prononciation des lettres *a*, *c*, *e*, *n*, *o*, *s* et *z* est modifiée par l'adjonction d'un accent aigu, d'un point (3) ou d'une cédille, et celle de la lettre *l* par l'adjonction d'une barre.

1. Sauf de rares exceptions, chaque lettre, ou chaque *combinaison de lettres*, doit être prononcée distinctement, une à une, dans tout mot polonais. L'accent tonique repose toujours sur la syllabe pénultième, sauf pour certains mots étrangers polonisés.

---

(1) Voir la Note XV, *Langues et religions*, du 17 Août 1918.

(2) L'alphabet français se compose de vingt-cinq lettres ; la lettre *w* n'est pas comprise dans ce nombre ; elle s'emploie cependant en français pour des mots d'origine étrangère, et se prononce alors soit *v*, soit *ou*, suivant sa prononciation dans la langue d'où provient le mot, *anglais* ou *allemand*.

(3) Le tréma est employé dans quelques mots d'origine étrangère.

2. Voici quelle est, à peu près, la prononciation des lettres polonaises autres que celles qui se prononcent exactement comme dans notre langue :

ą	se prononce	*on*	comme dans	*son*	
c	»	*ts*	»	*tsar*	mot francisé (1)
e	»	*è*	»	*flèche*	
ę	»	*ein*	»	*frein*	
g	»	*g*	»	*garçon*	
j	»	*i*	»	*milieu*	
ó	»	*ou*	»	*cou*	
u	»	*ou*	»	*cou*	
ż	»	*j*	»	*jeu*	

3. Les consonnes : *ć, ń, ś, ź* se prononcent, en raison de l'accent aigu, *très adoucies* et comme *mouillées ;* il en est de même de la plupart des consonnes *lorsqu'elles sont suivies de la lettre i.* Exemples : *dać, dzień, Staś, idź ;* dans le mot *dzień,* le *z* suivi de *i* se fait *à peine* sentir : la prononciation en est *presque dyigne* (2).

4. La lettre *ł, l barrée,* représente un son intermédiaire entre *l* et *ou,* — une sorte de *ou* bref. Ce son existait dans le vieux français pour la formation du pluriel dans les mots en *al : un amiral, des amiraou.* Il existait dans le vieil allemand parlé en Suisse ; *viel mal* se prononce à Berne : *fiou maou.* Exemple en polonais : Łomża, à prononçer *ouomja.*

5. La lettre *h* se prononce toujours *très fortement aspirée :* un exemple peut en être fourni par le mot *hrabia,* qui vient de l'allemand *graf.*

6. Voici enfin quelles sont les principales combinaisons de lettres représentant un son unique :

ch	se prononce comme la lettre		*h*	très durement aspirée.
cz	. . » . . . . . »		*tch*	dans *tchèque,* mot francisé.
rz	. . » . . . . . »		*j* ou *ch*	» *jeu,* » *cher,*
sz	. . » . . . . . »		*ch*	» *cheval.*

Exemples : Prononciation du *ch* et du *cz :*

Częstochowa à prononcer . . . . . *Tcheinstohova.*

Prononciation du *rz* et du *sz :*

Brześć à prononcer . . . . . *Bjestce* — *s* et *c adoucis*
Przemyśl » . . . . . *Pchemysl*
Proszę » . . . . . *Prochein* — ein *assourdi.*

(1) Il est bien étonnant que l'Académie française écrive *czar !*

(2) Notre lettre *g* subit aussi des modifications de sa prononciation, — dans le mot *gigot,* par exemple.

Telles sont les principales règles de la prononciation polonaise ; elles ne conduisent certainement pas à prononcer *correctement* le polonais, — pas plus que les règles de la prononciation anglaise ne conduisent à prononcer correctement l'anglais. Mais leur observation permet de se faire comprendre, et l'usage amène le reste. Les Polonais, qui ont conservé les traditions de notre ancienne courtoisie française, ne sourient pas trop en entendant des débutants altérer la prononciation de leur langue ; ils s'efforcent au contraire poliment de comprendre leurs interlocuteurs étrangers et de les aider dans leurs essais de bonne volonté.

La question de la transcription en français des mots polonais, et en particulier des noms propres, a été traitée dans la Note XV, du 17 Août 1918, pages 120 et suivantes.

Il va sans dire que les traductions du polonais en langue allemande sont *surtout* à éviter, ainsi que les noms russes donnés à des villes polonaises : il ne faut dire ni *Lemberg* pour *Lwów*, dont le nom en français est *Léopol*, ni *Dantzig* pour *Gdańsk*, ni *Teschen* pour *Cieszyn*, ni *Iwangorod* pour *Dęblin*, ni *Nowo-Georgiewszk* pour *Modlin*, ni *Kœnigsberg* pour *Królewiec*, ni *Libau* pour *Libawa*, etc., — pas plus que nous n'acceptons de dire *Didenhofen* pour *Thionville*, etc., etc. Cette liste des villes débaptisées pour falsifier l'histoire et la géographie serait extraordinairement longue... Le polonais, langue très perfectionnée, a droit à sa place au soleil, aussi bien que l'anglais, l'italien, *et toutes les langues s'écrivant en caractères latins.*

Notons enfin qu'il est à souhaiter que l'orthographe polonaise reste strictement observée dans les divers dialectes du polonais, et ne varie pas avec leur prononciation : ne pas écrire, par exemple, *skiy* ou *skyi* ou *kijów* parce que, dans certains dialectes, *ski* ou *kiów* se prononce de façon plus traînante qu'à Varsovie. En France aussi la prononciation se modifie avec les provinces, mais l'orthographe reste invariable.

ANNEXE II

PRÉCIS DES DIVERSES ACCEPTIONS DE CERTAINS MOTS FRÉQUEMMENT EMPLOYÉS A PROPOS DE L'EUROPE ORIENTALE

Sommaire : *Le danger des mots qui se cristallisent.* — I. Pologne : *République Royale, Royaume du Congrès, Pologne ethnographique.* — II. Russie : *le Monde russien, les Russies ou Ruthénies, la vraie Russie.* — III. Lithuanie : *Grand-Duché, Province, Lithuanie ethnographique, Lithuanie géographique.* — IV. Ukraine : *les confins, la Ruthénie cis-dniéprienne et transdniéprienne, les Cosaques Zaporogues.* — Prusse : *la vraie Prusse* et *ses deux provinces.* — *Ouvrages à consulter.*

Le danger des mots.

« M. Guizot, dans une de ses leçons sur l'*Histoire de France*, a fait remar-
» quer *le danger des mots* qui, demeurant immobiles à travers les siècles, s'ap-
» pliquent à des faits qui changent et servent à consacrer des mensonges qui
» deviennent ensuite une source infinie d'erreurs (1). *Le nom de la Russie est*
» *un de ces mensonges, et il est devenu une source infinie d'erreurs et de*
» *calamités ;* car c'est sur son nom que la Russie prétend fonder des droits
» antérieurs et imaginaires sur les provinces orientales de la Pologne, Lithua-
» nie, Volhynie, Podolie et Ukraine, comme ayant fait partie d'un ancien Du-
» ché de *Russie* ou *Ruthénie*, fondé au IXe siècle, mais tombé en dissolution,
» et conquis par les Tatars mongols au XIIIe siècle, disparaissant alors du nom-
» bre des Etats, et dont la capitale *Kiev* ou *Kiów*, avec la Podolie, la Volhynie
» et l'Ukraine *appartint à la Pologne dès le XIVe siècle, — 1385 — ...* ».

Nous indiquerons tout à l'heure l'origine de l'*équivoque dangereuse créée par le mot Russie ;* nous allons voir que ce mot n'est pas le seul à posséder diverses acceptions de nature à rendre toute discussion difficile à suivre, dès que la précision en est bannie.

---

(1) *Les Frontières de la Pologne*, par le Marquis de Noailles.

I. Pologne.

Ce nom peut être pris dans les acceptions suivantes :

1. Le Grand Etat Polono-Lithuanien, démembré en 1772, qui s'appelait la *Sérénissime République de Pologne*, ou, par abréviation, *la Pologne,* et dont tous les habitants se disaient de *telle ou telle race, mais de nationalité polonaise.*

2. La partie de ce grand Etat qui portait le nom de *Korona,* c'est-à-dire *Couronne* ou *Royaume de Pologne.*

3. Le pseudo Royaume, créé par le Congrès de Vienne en 1815, et qui s'appelait *Royaume du Congrès* ou *Royaume de Pologne,* afin de persuader à l'Europe occidentale que c'était bien là *toute la Pologne.*

4. La Pologne *ethnographique,* c'est-à-dire habitée par des Polonais *de race.*

Voilà donc au moins quatre acceptions très différentes pour le seul mot *Pologne.*

II. Russie.

La question devient ici beaucoup plus complexe, et nous devons, pour l'élucider, remonter aux origines.

Vers le milieu du IXe siècle, des guerriers scandinaves, originaires de la province de *Rosslagen,* et connus sous le nom de *Ross* ou *Rousses,* soumirent, de proche en proche, à leur domination les contrées occupées par les pacifiques tribus finno-slaves et slaves de la branche orientale de cette seconde race ; tous les pays qu'ils subjuguèrent furent appelés *les Russies,* — de même que le Brandebourg, *après avoir volé le nom de Prusse,* l'imposait à ses conquêtes : ne disons-nous pas la *Prusse rhénane ?*

C'est ainsi que fut créé le *Monde russien* qu'il ne faut pas confondre avec l'Empire russe de nos jours. Ce monde *russien* se subdivisait lui-même en deux groupes occidentaux et un groupe oriental. Aux deux groupes occidentaux furent réservés, du XIVe au XVIe siècles, les mots : *Rus* ou *Rousse,* territoire et population, — *Roussyny* désignant à la fois les *Rousses* proprement dits et les *Bielorousses,* — ainsi que l'adjectif *rousskyi ;* fort heureusement le latin, langue précise et claire, tint à éviter toute confusion avec les territoires et les habitants du groupe oriental russien, et traduisit *Rousse, Roussyny, rousszyi,* par Ruthenia, Rutheni, Ruthenicus. Quant au nom de *Grande Russie,* il fut donné, vers le XIIe siècle, par l'orgueil et l'ambition du Prince Georges Dolgorouki — *aux longs bras,* au groupe oriental russien, qui comprenait deux zones, la zone

(1) L'historien russe Karamsin reconnaît expressément qu'à cette époque le nom de Russie désignait la Russie méridionale, « c'est-à-dire le pays qu'arrosent le Dniepr et le » Dniestr. »

Nord des *républiques* de *Nowogrod* et de *Pskow* (1), et la zone Sud autocratique, dont la capitale fut d'abord *Souzdal* (2), puis *Wladimir*, et enfin *Moscou*. Tandis que les deux groupes occidentaux russiens s'unissaient à l'Etat Polono-Lithuanien dès le XIVe siècle (3), les deux zones du groupe oriental russien formaient l'Etat moscovite dont le Souverain prit, au XVe siècle, le nom de *Tsar*, après la chute de Constantinople : car Moscou prétendait remplacer Byzance, centre du schisme orthodoxe. Ce fut, plus tard, sur une faute d'un traducteur que s'appuya Pierre-le-Grand pour prendre le titre d'*Empereur : « C'est Ka-» ramsin l'historiographe de l'Empire russe et l'ami d'Alexandre, qui » l'affirme »* (4).

En résumé, de nombreuses et vastes régions se sont appelées les *Russies* ou les *Ruthénies*. La République Royale Polono-Lithuanienne de 1772 possédait : la Ruthénie rouge, avec les palatinats de Bełz et de *Ruthénie* ou *Russie ;* la Petite Russie, avec les palatinats de Volhynie, de Podolie, de Bracław et de Kiów ; la Ruthénie Blanche, avec les palatinats de Mińsk, Połock, Witebsk et Mścisław ; la Ruthénie noire, avec les palatinats de Nowogródek et Brześć-Litewski.

Quant au nom de **Russie,** *sans épithète, il* **appartenait** *pendant les XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles, non pas à la Moscovie, mais au palatinat polonais de Ruthénie ou Russie, qui fut attribué à l'Autriche lors du démembrement de la Pologne.*

La Russie n'était pas la principauté de Sousdal, puis de Moscou ; en effet, deux villes portaient le même nom, *Pereïasław*, l'une au Nord dans la principauté de Souzdal, l'autre au Sud, et c'est la seconde qui s'appelait *Pereïasław-en-Russie*. Il y avait aussi deux villes du nom de Vladimir : l'une au Nord, l'autre en Volhynie, et celle-ci était dite *Vladimir-en-Russie*.

Le Mis de Noailles résume admirablement la situation en disant :

« On peut donc affirmer cette vérité historique, géographique et ethnogra-» phique, de la plus haute importance, que la réunion de la Russie — *Ruthénie* » — à la Pologne au XIVe siècle, ne fut autre chose que la reconstitution de » l'unité slave rompue par la conquête des Normands-Varègues, unité qui dura » quatre siècles, et fut de nouveau brisée par Catherine II. »

Nous verrons plus loin, *Annexe V*, que les Tsars moscovites durent, à diverses reprises et dans les formes les plus solennelles, reconnaître cette situation de fait.

---

(1) Ces deux villes et leurs territoires avaient d'abord une constitution démocratique. Elles confiaient leur défense à des guerriers russiens, sorte de *condottieri*.

(2) Petite ville à 200 kilomètres au N.-E. de Moscou.

(3) Le Mis de Noailles fait très judicieusement remarquer qu'au point de vue de la nationalité, ce sont les mêmes causes qui ont amené la réunion du Duché de Normandie à la Couronne de France et celle de la Ruthénie ou Russie au Royaume de Pologne.

(4) D'après l'*Histoire de l'Empire de Russie*, de Karamsin, citée par le Mis de Noailles, « le titre de Tsar est un ancien nom persan, rappelé dans la traduction slavonne de la Bible, et que les Moscovites donnèrent d'abord aux Empereurs d'Orient, puis aux Khans des Tatars ; il signifie *trône, autorité suprême*, et se retrouve dans la désinence des noms des Rois d'Assyrie et de Babylone, Phala*ssar*, Nabona*ssar*, etc. ; il n'a rien de commun avec le mot latin *César*. Ce fut un Allemand qui, dans la traduction d'un Traité, substitua au mot *Tsar* le mot *Kaiser*.

III. Lithuanie.

Les Notes XVII et XVIII, du 31 Août et du 7 Septembre 1918, donnent au sujet des diverses acceptions du mot *Lithuanie* tous les renseignements nécessaires. En voici le résumé :

Le nom de *Lithuanie* appartient en propre au pays habité par la race lithuanienne, dans lequel vivent aussi de nombreux Polonais *lithuaniens ;* l'influence civilisatrice et les intérêts matériels de ces Polonais y sont considérables.

L'une des provinces de la République Royale Polono-Lithuanienne de 1772 portait le nom de *Lithuanie,* et comprenait les palatinats de Vilna et de Trok i.

Le nom de *Lithuanie* se donne, par abréviation, aux vastes territoires conquis naguère par les Lithuaniens, et qui formèrent le *Grand-Duché de Lithuanie.* Ce Grand-Duché comprenait, en 1772, les quatre provinces de Lithuanie, de Samogitie (1), de Ruthénie blanche ou Russie blanche et de Ruthénie noire ou Russie noire.

Enfin, deux autres acceptions sont parfois données au mot *Lithuanie :* la première désigne l'Etat Lithuanien au temps de sa plus grande expansion territoriale, qui dépassa sensiblement les limites du *Grand-Duché* de 1772 ; la seconde s'applique à une vaste région qui semble, par destination de nature, devoir former un seul Etat, et qui est baptisée *Lithuanie géographique.*

Parmi toutes ces acceptions, une seule correspond à une situation nette et précise : c'est celle qui désigne le Grand-Duché de Lithuanie de 1772 ; encore certains territoires, perdus au siècle précédent, celui de Smoleńsk, par exemple, devraient-ils lui être adjoints pour assurer l'unité de la race *blanc-ruthène* ou *blanc-russienne.*

IV. Ukraine.

Les Notes XIII et XIV, du 3 et du 10 Août 1918, donnent, au sujet des diverses acceptions du mot *Ukraine,* tous les renseignements nécessaires. En voici le résumé :

Le mot *Ukraine — ukraïna* — signifie en langue polonaise et en langue ruthène : *frontière lointaine, confins.* On disait naguère les *ukraïny* de Połock, de Smoleńsk, de Witebsk, la grande *ukraïna* des deux rives du Dniepr, etc. D'autres confins ont porté le même nom ou un nom analogue : la province de *Carniole,* par exemple, habitée par des Slovènes, ou Slaves du Sud, s'appelle *Kraïn.*

(1) La Samogitie est la partie basse de la Lithuanie. Le nom Samogitie vient du lithuanien *Zemajtis,* qui signifie *le pays bas.*

La racine du mot *ukraïna* est en effet le mot slave *Kraj*, qui signifie *limite extérieure*. Le préfixe *u* est restrictif. Le mot *ukraïna* se trouve, *employé en son sens propre*, dans l'ancienne chronique de Halicz, datant de la fin du XIIe siècle (1).

Il est exact que le mot *Ukraine* était employé couramment dans la République Royale Polono-Lithuanienne pour désigner surtout ses marches lointaines des deux rives du Dniepr.

Lorsqu'à la suite de guerres malheureuses, l'Etat Polono-Lithuanien perdit la rive gauche du Dniepr, et même la ville de Kiów, le mot Ukraine désigna jusqu'en 1772, en langage administratif, une province du Royaume de Pologne — *Korona* — réduite aux deux palatinats de Bracław et de Kiów, la ville de ce nom étant remplacée par Żytomierz comme chef-lieu de palatinat.

Ukraine n'était donc un nom ni de *race*, ni de *nationalité*, encore moins de *Nation*, et c'est un criant anachronisme que de parler d'un Etat ukrainien qui aurait existé au cours des siècles, et qui aurait englobé, outre d'immenses territoires sur les deux rives du Dniepr, la région polono-ruthène dont l'Autriche fit sa part lors du démembrement de 1772, et pour laquelle elle inventa le nom de *Galicie ;* simple réminiscence d'un Duché de *Halicz*, dont l'existence fut éphémère, et qui eut pour capitale d'abord la ville de *Halicz*, et ensuite celle de *Lwów* ou *Léopol*, fondée par le Duc Léon ; ce Prince, s'il revenait en ce monde, serait fort étonné d'apprendre que son Duché est revendiqué par un Etat dit l'Ukraine.

D'où vient donc le choix de ce néologisme pour désigner un Etat dont la plupart des habitants ruthènes sont en réalité Polonais de cœur et de *nationalité*, comme ils le répétaient eux-mêmes : *Sumus Natione Poloni ?* La raison de ce choix est indiquée dans la Note XIII, du 3 Août : c'est que l'élément cosaque, qui, depuis la domination russe, avait pris une grande influence en Ruthénie, a voulu faire comprendre que, dans ce nouvel Etat, la prédominance devait lui appartenir. Il serait trop long de rappeler ici comment cette prépondérance s'établit naguère dans ces régions aux dépens de la République Polono-Lithuanienne ; toutefois, il peut être utile de faire connaître le sens exact des trois mots *Cosaques, Zaporogues* et *Haïdamaques*.

Le mot *Cosaque* vient du turc *Kasak :* ce mot turc est d'un usage fréquent en Asie, en raison des mœurs nomades qui y ont persisté. « *Kasak* désigne une » créature qui s'est séparée de sa troupe, que ce soit un animal, égaré, errant, » ou un homme ayant quitté son foyer ou sa horde pour courir les aventures ». Cette définition, donnée par Stanislas Smolka, explique comment se formèrent les bandes nomades qui erraient sur les rives du Dniepr ; l'Etat ruthène de Kiów ne réussit pas à les maîtriser, ce qui l'empêcha d'atteindre la mer Noire ; plus tard, il en fut de même pour la Pologne, qui tenta cependant de les fixer, de les assimiler, et de les utiliser même pour la défense de ses frontières lointaines, en créant des régiments réguliers de Cosaques Zaporogues. Nous verrons tout à l'heure quelle est la signification de ce second mot.

(1) Voir le remarquable ouvrage intitulé en allemand *Die reussische Welt*, c'est-à-dire *Le Monde russien*, et en français *Les Ruthènes*, par Stanislas Smolka.

L'élément primitif des bandes cosaques forma deux groupes principaux : l'un sur les rives du Don, l'autre sur celles du Dniepr. Le premier groupe fut bientôt alimenté par des aventuriers grand-russiens, moscovites, tandis que le second vit affluer des aventuriers polonais ou ruthènes. Ces apports de sources différentes exercèrent naturellement une grande influence sur chacun des deux groupes, celui du Don conservant le caractère finnois-mongol des Moscovites, celui du Dniepr se polonisant quelque peu, et se ruthénisant surtout.

Vers le milieu du XVIe Siècle, quelques îles du Dniepr, d'un abord difficile, servirent de repaire et, le cas échéant, de refuge aux bandes cosaques de la région : ces îles se trouvaient au-dessous des cataractes du fleuve, — *Parohy* en polonais, d'où le nom de Cosaques *Zaporogues*, c'est-à-dire *d'au-delà des cataractes*, par lequel ces Cosaques tinrent à se distinguer.

Une petite forteresse primitive, constituée par des abattis et des palissades, avait été installée, en 1556, dans l'une des îles du Dniepr par un descendant présumé des *Rurykides* ruthènes, le prince Wiśniowrecki, dans le but de servir de lieu de détention : elle était appelée la *Ssitch*. Il ne faut pas la confondre avec la grande *Ssitch* que l'Hetmann Sirko créa sur le Dniepr vers la fin du XVIIe Siècle.

Les Cosaques dirigeaient leurs incursions contre les provinces turques, contre la Horde tatare de Pérékop, contre la Podolie et la Ruthénie rouge : ils furent *la plaie de la Pologne*, tant par les ravages de leurs expéditions que par les représailles qu'ils lui attiraient de la part de la Turquie et des Tatars. Enfin, les Cosaques furent plus tard les principaux agents de la rébellion *haïdamaque*, la terrible jacquerie de 1768, fomentée par les émissaires russes, et qui fit couler des flots de sang ruthène.

V. Prusse.

Plusieurs des *Notes publiées*, et, en particulier, la Note X, du 13 Juillet 1918, ont traité des deux acceptions du mot *Prusse*. En voici le résumé :

Nos géographies et nos atlas donnent le nom de *Prusse* à un Etat *allemand*, qui, avant 1914, s'étendait de l'Est à l'Ouest, depuis la frontière *dite* russe, des territoires polono-lithuaniens soumis à la Russie, jusqu'à nos Vosges françaises et à la Hollande. Or, rien n'est plus inexact que cette définition de la *Prusse*. L'Allemagne ne s'étend, à l'Est, que jusqu'à l'Oder, à l'Ouest, que jusqu'au Rhin. *Le seul pays auquel appartienne légitimement* le nom de *Prusse* étant situé à l'Est de l'Oder, il s'en suit que ce nom *n'a rien d'allemand*, et que *Berlin n'est pas en Prusse*. Si l'Electeur de Brandebourg a pu *se* couronner Roi en 1701, c'est précisément parce que, la Prusse n'étant pas en Allemagne, le Statut des princes allemands ne lui interdisait pas de se conférer à lui-même, à Kœnigsberg, *cet avancement exotique*.

La *vraie Prusse* comprend deux provinces : la Prusse occidentale ou Royale avec Gdańsk, *Dantzig*, et la Prusse orientale ou Ducale avec Królewiec, *Kœnigsberg*. De ces deux provinces *polonaises*, et *non allemandes*, la

première n'a été arrachée à la Pologne que depuis un peu plus d'un siècle ; la seconde avait été, par la Pologne, concédée en fief aux Chevaliers félons de l'Ordre Teutonique, puis à leurs dignes héritiers, les Hohenzollern : c'est ainsi qu'elle devint, en 1618, une annexe du Brandebourg, sous le nom de *Prusse brandebourgeoise,* — et bientôt, en 1657, l'Electeur saisit l'occasion de guerres malheureuses, dans lesquelles la Pologne se trouva engagée, pour rompre tout lien de vassalité vis-à-vis d'elle.

Actuellement, des Allemands habitent en assez grand nombre le port de Dantzig, en Prusse occidentale, et la partie Nord de la Prusse orientale : *mais la population polonaise est en grande majorité dans les deux provinces de Prusse.*

Ouvrages à consulter.

Trois ouvrages, d'une haute valeur, ont été consultés et utilisés pour la rédaction des renseignements qui précèdent :

Le premier, en deux volumes, fut publié à Londres, en 1774, sans nom d'auteur ; le titre du tome I est : *Les droits des trois Puissances alliées sur plusieurs provinces de la République de Pologne ;* le titre du tome II est : *L'insuffisance et la nullité des droits des trois Puissances copartageantes sur plusieurs provinces de la République de Pologne.* L'auteur de cette œuvre remarquable était *Félix Loyko.*

Le second ouvrage est celui du Marquis de Noailles, Ancien Ambassadeur de France, publié en 1863, et partiellement réédité, en 1915, sous le titre *Les Frontières de la Pologne.* La haute personnalité de l'auteur, qui eut l'honneur de représenter la France à Washington, à Rome, à Constantinople et à Berlin, et qui s'appuie sur les documents les plus authentiques, confère à cet ouvrage une autorité exceptionnelle.

Le troisième ouvrage est celui d'un savant hors ligne, Stanislas Smolka ; le volume est intitulé en allemand *Die Reussische Welt — Le Monde russien,* et en français *Les Ruthènes.* Cette œuvre est remarquable à tous égards : elle peut être complétée fort agréablement par la lecture de la trilogie géniale d'Henryk Sienkiewicz, dont l'érudition et l'intuition historiques furent réellement merveilleuses.

Il est à souhaiter que les hommes d'Etat chargés, au futur Congrès des Deux-Mondes, de fixer les frontières de la Pologne, aient, au préalable, étudié à fond ces divers ouvrages.

ANNEXE III

QUELQUES MANIFESTATIONS DE LA SYMPATHIE TRADITIONNELLE DE LA FRANCE A L'ÉGARD DE LA POLOGNE

Sommaire : *Une parole de Colbert à Louis XIV. — La continuité des sympathies françaises pour la Pologne au cours des derniers siècles. — La fraternité franco-polonaise en 1831 : la gravure des drapeaux unis. — Le Comité central franco-polonais de 1863 et son Appel. — En 1915, l'Appel de Sienkiewicz et le Comité parisien Pro Polonia. — En 1917, le Comité interallié Pro Polonia et son Appel ; les conférences du Mis de Dampierre. — La Prusse devra évacuer la rive droite de l'Oder comme la rive gauche du Rhin : une médaille de 1675, en attendant celles de 191...*

La sympathie traditionnelle de la France pour la Pologne a deux raisons : la première est l'indéniable affinité que tant de traits de caractère révèlent entre ces Nations chevaleresques faites pour *s'estimer* et se comprendre, et qui a valu aux Polonais le nom de *Français du Nord,* — nous ne partagerions aussi volontiers notre nom avec aucun autre peuple ; la seconde est la dette de reconnaissance que la France a contractée vis-à-vis de la Pologne, sans que les circonstances lui aient permis *jusqu'ici* de l'acquitter entièrement.

Tout homme a deux patries, — son pays et la France, redisent souvent les étrangers lorsqu'ils veulent *se montrer* courtois à notre égard : n'ai-je pas entendu *même* des Officiers Généraux allemands, — et non des moindres, — le répéter avec emphase, quelques années avant la guerre, à des Officiers français ?... Ceux-ci se doutaient bien d'ailleurs des conditions dans lesquelles les Allemands étaient disposés à considérer la France comme leur patrie *adoptive.* Les autres peuples sont heureusement plus sincères dans l'expression de leur cordialité : mais de profondes différences n'en subsistent pas moins dans le sens qu'ils y attachent, — leur pensée intime visant, pour les uns les distractions intellectuelles ou non qu'ils viennent chercher à Paris, pour les autres l'affinement de nos mœurs et de notre civilisation... *Les Polonais nous ont donné de leur sympathie des témoignages d'un autre ordre : ils ont prodigué leur sang pour la France.*

Et, lorsque le malheur des temps les a contraints à chercher un refuge hors de leur patrie, c'est au foyer français qu'ils sont venus, de préférence, s'asseoir : beaucoup y ont fondé des familles que nous sommes fiers de compter comme nôtres, et qui sont restées parmi nous *une élite,* à tous les degrés de l'échelle sociale ; ne leur devons-nous pas une pléiade de littérateurs, de savants et d'artistes, que je regrette de ne pouvoir tous nommer ici ?

Un nom, illustre entre tous, une famille vénérable entre toutes, s'imposent à ma pensée comme le plus haut symbole de l'union, dans les mêmes âmes, de l'amour de la patrie polonaise et de la patrie française.... c'est devant la grande mémoire du Général français Cte Zamoyski, devant l'admirable *œuvre de bien* poursuivie par sa famille, que je m'incline profondément ici.

Un gros volume suffirait à peine pour relater tous les services qu'au cours des siècles la Pologne et les Polonais ont rendus à la France ; un autre gros volume serait nécessaire pour enregistrer toutes les manifestations, sans cesse renouvelées, de la sympathie traditionnelle de la France à l'égard de la Pologne.

Bornons-nous à rappeler un petit nombre de ces témoignages.

« *La France a toujours chéri fraternellement la Pologne. Toujours le* » *sort de la Pologne a hanté l'âme française...* »

C'est M. Paul Deschanel, Président de la Chambre des Députés, qui a voulu l'affirmer en 1915.

Il se faisait ainsi le continuateur de la tradition de la Monarchie française, — tradition si bien caractérisée par le simple aveu, touchant dans sa sincérité, fait à Louis XIV par son grand Ministre Colbert :

« *Je déclare à Votre Majesté qu'un repas inutile de trois mille livres me* » *fait une peine incroyable, et lorsqu'il est question, au contraire, d'un mil-* » *lion d'or pour la Pologne, je vendrais tout mon bien, j'engagerais celui de* » *ma femme et de mes enfants, et, s'il était nécessaire, j'irais à pied toute* » *ma vie pour fournir à cet emprunt* ».

Nous ne demandons pas aujourd'hui tant d'héroïsme à nos Ministres : puissent-ils du moins comprendre que la reconstitution *intégrale* de la Pologne-Lithuanie de 1772 s'impose, non seulement en réparation du crime des partages, non seulement pour le bien de la France, mais surtout dans l'intérêt du Monde, comme la condition *sine qua non* d'une Paix juste et durable.

L'occasion de donner une preuve manifeste de la sincérité de nos sentiments traditionnels à l'égard de la Pologne ne se rencontra jamais aussi favorable, et ne se retrouvera probablement plus, *si nous ne savons la saisir.*

Pouvons-nous oublier les regrets unanimes avec lesquels, un siècle environ après la touchante parole de Colbert, la France et son Roi se sentirent impuissants à empêcher le démembrement de la Pologne ? Les entreprises du Cte de Plélo et du Général Dumouriez étaient bien restées dane la tradition française : ce n'est pas la bonne volonté qui leur fit défaut (1). Les partages furent, il est vrai, une surprise pour l'Europe, que la Pologne avait sauvée de l'invasion des hordes turques, et qui ne pouvait croire à tant d'ingratitude de la part des

(1) Au sujet de l'appui que la France tenta de donner à la Confédération de Bar, voir la note de la page 235.

Puissances coalisées. L'Autriche, qui haïssait Frédéric et Catherine, se trouva, elle aussi, paralysée, et commit la faute impardonnable de devenir complice du crime qu'elle ne pouvait empêcher.

Pouvons-nous oublier combien les dernières luttes de la Pologne contre ses bourreaux, à la fin du XVIIIe siècle, nous vinrent en aide contre nos ennemis communs ?

Pouvons-nous oublier tout le sang polonais versé généreusement pour la France pendant l'épopée napoléonienne ? Ne trouvons-nous pas encore dans nos villages, et jusqu'au fond de nos campagnes, les vieilles estampes représentant l'héroïque Poniatowski ?

Aussi, ce fut avec une chaude cordialité qu'à tous les foyers de France place fut offerte aux Polonais de la grande émigration de 1831. C'est de cette période que date la gravure dont une reproduction se trouve au début de la deuxième partie de ce volume : d'ailleurs, une foule de souvenirs, d'innombrables documents attestent l'étroite union qui fut alors scellée entre les Français de France et les Français du Nord. Le Musée de Rapperswil, ce Sanctuaire de la Pologne en exil, est particulièrement riche sous ce rapport, — et le Président du Musée lui-même est le vénérable et savant Professeur Laskowski, Vétéran de 1870. Chevalier de la Légion d'Honneur, *Polonais et Français de cœur et d'âme.*

C'est ainsi que les siècles s'étaient écoulés depuis la parole de Colbert : voyons quels étaient, en 1863, les sentiments de l'élite de la France, sentiments partagés d'ailleurs *par toute la Nation.*

Voici l'Appel adressé le 15 Décembre 1863 par le *Comité central franco-polonais,* de Paris :

Aux amis de la Pologne, Aux amis de la Justice et de l'Humanité !

« L'Hiver est venu, le cruel hiver du Nord, avec son cortège de misères qui » s'ajoutent aux horreurs d'une guerre sans merci.

» L'insurrection polonaise, abandonnée jusqu'ici de l'Europe pour laquelle » elle combat, luttant de ses mains presque désarmées contre les masses mili- » taires de barbares qui occupent toutes les forteresses, toutes les villes de » Pologne, l'insurrection polonaise a duré ; elle dure toujours, par les prodiges » d'un dévouement sans exemple et sans borne, par la conspiration de tout » un peuple, par l'immolation volontaire de toutes les conditions, de toutes les » classes, de tous les rangs.

» Mais les ressources de la Pologne s'épuisent chaque jour. L'ennemi, qui » a détruit autrefois, par la fraude et la force, l'Etat polonais, fait maintenant » la guerre, non plus au corps politique, mais à la société, à la propriété, à la » famille, à la conscience, à l'humanité tout entière ; combinant la fureur ex-

» terminatrice des hordes tatares avec la science fiscale et administrative du » Bas-Empire, il s'efforce, par l'anéantissement de tous les droits civils et la » spoliation de toutes les fortunes, de tarir toutes les sources où s'alimente la » résistance nationale ; il ruine les propriétaires et les commerçants, dépeuple » la capitale, déporte en masse les villages forestiers, enlève ou détruit les ré- » coltes et les instruments de travail, et interdit le trafic des vêtements d'hiver » à l'usage des classes populaires, afin d'envelopper les insurgés dans le linceul » de mort tendu par la misère et le froid sur tout un peuple.

» La misère et le froid, voilà les auxiliaires dont les journaux moscovites » célèbrent déjà les services avec une odieuse joie, et qu'ils associent, dans » leur reconnaissance, aux Kosaks et au bourreau.

» Des armes et des vêtements aux bandes héroïques qui se renouvellent » incessamment pour combattre et mourir !

» Ce que leurs frères, dépouillés, proscrits, traînés en Sibérie, ne peuvent » plus leur donner, que leurs amis du dehors, que les amis de la justice et de » l'humanité le leur donnent ! que les simples citoyens se hâtent de suppléer, » dans la mesure de leurs forces, à ce que ne font pas les Puissances, à ce que » nous espérons toujours voir faire par la France !

» Au nom de tout ce qu'il y a de sacré en ce monde, nous conjurons tous » ceux qui ressentent dans leur cœur les outrages que des spectacles mons- » trueux infligent chaque jour à la civilisation, nous les conjurons de protester, » par leur généreuse assistance, contre les égorgements, les déportations en » masse, les outrages aux femmes, le vol et la dévastation universelle, érigés en » système de gouvernement. »

Le bureau du Comité était composé comme il suit :

« Le duc d'Harcourt (Eugène), président.
» Barrot (Odilon), ancien représentant, vice-président.
» Carnot (Hippolyte), ancien représentant, vice-président.
» Saint-Marc Girardin, de l'Académie française, vice-président.
» Lafayette (Edm. de), anc. représentant, vice-prés., trésorier du Comité.
» Dutrône, conseiller honoraire, secrétaire du Comité.
» Legouvé (Ernest), de l'Académie française, secrétaire du Comité.
» Lasteyrie (Ferdinand de), anc. représentant, secrétaire du Comité.
» Chodzko (L.), ancien aide-de-camp du Général de Lafayette, archiviste du » Comité. »

Le Comité comptait au nombre de ses membres fondateurs les Français les plus éminents de l'époque : à côté du Comte Charles de Montalembert, ancien Pair de France, membre de l'Académie française, à côté du Marquis de Noailles, ancien Ambassadeur de France, nous y trouvons les noms des directeurs ou rédacteurs en chef des principaux journaux français : MM. Bertin, du *Journal des Débats*, Delamarre, de *La Patrie*, Guéroult, de *L'Opinion nationale*, Havin, du *Siècle*, Nefftzer, du *Temps*, Pillet, du *Journal des Villes et des Campagnes*, Scudo, de la *Revue des Deux-Mondes*, etc.

C'était bien toute la France ! Mais cette fois encore son gouvernement ne fut pas en mesure de la suivre. Espérons qu'il n'en sera plus de même lors du prochain Congrès des Deux-Mondes, et que la grande voix de l'opinion française sera entendue par nos gouvernants.

Franchissons un demi-siècle de plus. La question se pose d'une façon différente, en raison de notre alliance avec la Russie, — alliance qui était bien, l'événement l'a prouvé, ce que nous pouvions faire de mieux pour la France et pour la Pologne qu'il fallait avant tout défendre l'une et l'autre contre les Allemands.

Dès le commencement de 1915, Sienkiewicz adresse de Vevey son admirable

Appel aux Peuples civilisés.

dont le texte se trouve reproduit plus loin.

Le *Comité parisien Pro Polonia,* répond à cet Appel : ses Présidents d'honneur sont notre ancien Président M. Loubet, et *l'Ambassadeur de Russie, M. Iswolski...* Il ne s'agit alors que de la reconstitution de la Pologne de 1772 en un grand Etat *autonome* sous le sceptre du Tsar. Patience, — c'est *une étape :* l'Indépendance approche. Le Comité comprend, cette fois encore, toute l'élite française, — et nos hommes d'Etat s'empressent de s'y inscrire : les noms d'Uzès, de Rohan, de la Rochefoucault, de Broglie, de Murat, de Montebello, de Noailles s'y rencontrent avec ceux de Madame Dieulafoy, de MM. Briand, Barthou, Hanotaux, Barrès, François Arago, Etienne Lamy, Capus, Lavedan, Ernest Denis, Arthur Meyer, Rosny, de Rotschild, Saint-Sæns, etc. Et le Baron de Taube, membre délégué du *Comité Général de Secours pour les victimes de la guerre en Pologne* offre au Comité parisien son généreux et dévoué concours.

Cependant, les événements ont marché : il ne s'agit plus, pour la Pologne renaissante, de l'union personnelle avec la Russie : le grand jour de l'Indépendance va luire... Un certain nombre de représentants à l'étranger de l'ex-Empire russe l'ont compris, — *pas tous, malheureusement,* — et sont disposés à débarrasser leur patrie d'un bien *mal acquis,* qui ne lui a pas porté bonheur.

J'ai rappelé dans l'Avant-propos de ce volume quelques efforts tentés pour renseigner l'opinion française sur le nouvel aspect de la question polonaise, et l'accueil qui leur fut réservé par des Français tels que : MM. Stephen Pichon, Georges Leygues, S. Em. le Cardinal de Cabrières, Siegfried, Paul Labbé, le Professeur Grasset, le Comte Nicolas Potocki, le Comte de Castries, Philippe de Clermont, etc.

Voici le texte de l'Appel du Comité interallié :

COMITÉ INTERALLIÉ
PRO POLONIA
5, Rue de Las Cases

PARIS, le 29 septembre 1917.

Appel à la France et à ses Alliés.

« Le but que se propose le Comité *Pro Polonia* est de venir en aide matériellement et moralement, dans la plus large mesure possible, aux Polonais si cruellement éprouvés par la guerre, — de leur rappeler ainsi qu'en attendant le jour de la délivrance leurs vrais amis ne les oublient pas sous le joug de leurs oppresseurs.

» Dès le 1er février 1915, un Polonais illustre entre tous, SIENKIEWICZ, adressait *Aux Peuples civilisés* cet émouvant appel :

« Une guerre effroyable et une misère atroce, voilà les démons de mort et » de destruction, qui se disputent aujourd'hui l'empire du monde.

» Des millions de soldats périssent sur les champs de bataille, des mil- » lions d'êtres désarmés succombent au froid et à la faim.

» Deux pays surtout ont été victimes de ces luttes sanglantes. Ces pays » jadis florissants ne sont plus que des déserts.

» C'est la Pologne et c'est la Belgique.

» Les secours prodigués aux Belges ont honoré l'humanité. Ma patrie mal- » heureuse les réclame à son tour.

» Notre territoire, sept fois plus vaste que celui de l'héroïque petit peuple, » fut foulé, ravagé par d'innombrables armées. Le glaive en a fait jaillir un » sang qui appelle la justice divine. Nos enfants, forcés de combattre dans les » rangs de trois armées ennemies, se ruent les uns contre les autres en d'affreu- » ses luttes fratricides. Le feu a anéanti nos bourgs et nos villages. Des bords » du Niémen aux sommets des Carpathes, sur toute l'étendue de nos plaines » immenses et désolées, nous voyons apparaître le spectre de la famine...

» Les femmes et les vieillards n'ont plus d'abri contre le froid. Les en- » fants tendent leurs bras décharnés pour demander du pain à leurs mères, » mais les mères polonaises n'ont rien à leur donner, rien que des larmes.

» Le nombre de ces malheureux — entendez-moi bien, peuples chrétiens — » se chiffre par millions !...

» La Pologne, ma patrie, n'a-t-elle donc pas droit à votre secours ? Quelle » est la cause généreuse pour laquelle elle n'a point versé son sang ? Où est » la souffrance, où est la misère que sa charité n'a pas soulagée ? Sa voix s'est » toujours mêlée au chœur immense des Nations, et cette voix atteignit sou- » vent des accents sublimes.

» C'est au nom de la solidarité humaine, au nom d'une nation restée fidèle » à ce principe, au nom du Christ, témoin de nos souffrances séculaires, que je » vous adresse cet appel, ô peuples civilisés. Secondez nos efforts pour arra- » cher notre patrie à la plus terrible détresse.

» Puisse le peuple polonais survivre dans la plénitude de ses forces à » l'heure de cette suprême épreuve, et attendre, l'espoir au cœur, l'aube pro- » chaine de sa Résurrection ! »

» Cet *espoir* de la Résurrection, devenu *certitude* aujourd'hui, était, en février 1915, une prophétie dont, hélas ! Sienkiewicz, enlevé prématurément à sa Patrie et à l'Humanité, ne verra pas la réalisation prochaine. A nous maintenant de lier le faisceau de nos efforts pour continuer son œuvre, d'autant plus nécessaire que la situation de la Pologne devient chaque jour plus tragique !...

» Elle n'est pas la seule, nous ne le savons que trop, à voir grandir ses souffrances ! Depuis février 1915, le champ d'horreur et de désolation s'est effroyablement étendu : la rage des barbares ne connaît plus de bornes, — le vaste Océan même est souillé, par leurs pirates, d'assassinats et de forfaits qu'ils tentent de perpétrer *sans laisser de traces*, — oubliant que les voix des morts peuvent surgir des profondeurs de l'abîme ! Et, sur les continents, ce n'est plus

seulement la Belgique et la Pologne qui sont d'augustes victimes, — c'est aussi la Serbie et c'est aussi la Roumanie, l'Arménie, le Liban... La clameur des peuples torturés s'élève chaque jour plus déchirante, criant chaque jour plus haut vengeance contre leurs bourreaux.

» A tous ces peuples, les Alliés de l'Entente ont pu généreusement tendre leur puissante main. Seule, complètement enserrée par les armées austro-allemandes, la Pologne ne voit ni poindre à ses frontières, ni flotter à côté des siens, les étendards libérateurs : une fois de plus les Polonais répètent ce cri de leur désespoir : « La France est trop loin ! »

» L'Histoire dira un jour combien atrocement douloureux aura été l'enfantement de son Indépendance ! Mais, actuellement, rares sont les échos qui nous parviennent de son supplice. Voici cependant les sinistres nouvelles que nous apporte, à son retour de Varsovie, le savant danois Ellinger, Membre du Comité de Secours de Copenhague :

« Les souffrances du peuple martyr sont actuellement au-dessus des forces » humaines... C'est chose commune de voir des gens s'affaisser dans la rue, » mourant d'inanition. Le typhus et les maladies infectieuses, que développent » la famine et la misère, déciment la population. Les enfants surtout sont » atteints, la mort les fauche par milliers... »

» Ne devons-nous pas *tout* tenter pour sauver le plus possible de ces innocentes victimes, de ces petits êtres, espoir de la Patrie ? Ne devons-nous pas unir et tendre toutes nos énergies pour conjurer cette lâche extermination d'une race chevaleresque, qui a si souvent prodigué son sang sur tous les champs de bataille pour la défense du Droit, pour le triomphe des nobles causes ?

» Nous ne saurions, d'ailleurs, limiter notre devoir aux secours matériels que nous voulons assurer à cette indicible détresse : aussi ne laisserons-nous échapper aucune occasion de faire parvenir aux Polonais, en dépit de leur terrible encerclement, le réconfort de notre assistance morale, de nos chaudes, de nos actives sympathies, — de rappeler en même temps à tous l'étroite solidarité des intérêts de l'Entente et de ceux de la Pologne : il n'est pas inutile d'en préciser ici l'importance.

» D'une part, les Polonais ont appris, par les leçons répétées d'une expérience séculaire, qu'ils ne peuvent attendre des Austro-Allemands que duplicité, parjure, asservissement ; mieux que personne, ils savent que, sous les fallacieuses apparences de libertés fictives qu'ils leur concèdent en ce moment, les Empires Centraux cachent mal l'arrière-pensée de les trahir une fois de plus, — de leur enlever bientôt, par artifice ou violence, pour les jeter dans la mêlée, ceux de leurs jeunes hommes épargnés jusqu'ici, — de continuer l'œuvre de démoralisation et de dénationalisation de leur patrie, — de river irrévocablement à l'esclavage les provinces qu'ils leur ont arrachées naguère, — de ne constituer enfin qu'un fantôme d'Etat Polonais, réduction du *Royaume du Congrès* de 1815, dont la Prusse détacherait encore, au préalable, quelques lambeaux de chair vive, et dont elle ferait ensuite l'un des chaînons de la ceinture de Principautés vassales, sorte de *Confins* destinés à couvrir, vers l'Est, l'*Europe Centrale* unifiée sous son joug, la *Mittel-Europa*.

» Voilà ce que savent tous les Polonais, — même ceux qui croient devoir tenter d'adoucir, par une apparente soumission à l'ennemi héréditaire, les souffrances inouïes du peuple. Mais, d'autre part, les Alliés de l'Entente n'ignorent nullement que la création de la *Mittel-Europa* et l'organisation de ses *Confins* économiques et militaires seraient le prélude d'une prochaine guerre par laquelle les Empires Centraux voudraient venger l'échec de leur tentative contre l'Occident ; ils comprennent que le plus sûr moyen d'empêcher ce nouveau crime est de faire reprendre à la Pologne son rôle millénaire de *Garde sur l'Oder* contre le Germanisme. Les Polonais ne sauraient donc craindre maintenant d'être déçus par l'impéritie des puissances occidentales, comme ils l'ont été trop souvent dans le passé, — alors que les raisons les plus légitimes les autorisaient à se croire à la veille de voir enfin luire pour eux l'aurore de la Liberté!

» Il faut qu'ils sachent bien qu'aujourd'hui nous avons tous compris que notre intérêt exige impérieusement la restauration de la Pologne, comme élément essentiel de l'Ordre dans l'Europe de demain ; il faut leur donner à tous, pleine et entière, cette Foi ; il faut ne pas nous lasser de leur rappeler les sentiments maintes fois manifestés à cet égard par la France et par l'Amérique, par l'Angleterre et par l'Italie, — afin qu'ils puissent, en toute confiance, porter *exclusivement* leurs vœux et leurs espérances vers leurs sincères et fidèles amis, les Alliés de l'Entente.

» Au milieu du tumulte des armes, la Pologne opprimée reste jusqu'ici la Martyre muette... Mais bientôt finiront ses épreuves, et sa voix libre s'élèvera de nouveau, puissante et généreuse, dans le *chœur immense des Nations :* car il sera bientôt abattu, le sanglant étendard du militarisme prussien, cause initiale et persistante de tous les malheurs de la Pologne, et dont l'anéantissement permettra seul de rendre au monde les bienfaits d'une Paix *durable*.

» Avec une profonde émotion, qui trouvera son écho dans nos cœurs, les Polonais entendront alors sonner enfin l'heure bénie de la Résurrection de la *plus grande* Pologne, rétablie dans ses droits historiques... de la POLOGNE UNE ET INDIVISIBLE !

Le Président de la Commission exécutive :
G^al^ DU MORIEZ.

En même temps, des efforts étaient faits pour renseigner l'opinion publique. Voici la lettre d'invitation à des conférences données à Paris, et le *fac simile* des cartes qui en résumaient le programme :

SOCIÉTÉ
D'ÉTUDES POLONAISES
15, Rue St-Dominique.
PARIS

PARIS, 25 Novembre 1917.

M

» Après la victoire certaine des Armées alliées, la France et l'Entente assumeront la lourde tâche de remanier la carte de l'Europe en vue d'une Paix juste et durable.

» Il sera nécessaire que les Gouvernements, devenus ainsi responsables des destinées du monde pour une longue période, se sentent appuyés par une opinion publique éclairée.

» C'est afin de fournir à tous de solides éléments d'appréciation, qu'un groupe de Français, convaincus de l'importance que présente, pour la sauvegarde de la Paix, une solution équitable de la question polonaise, a prié l'un de ses membres, le Marquis de Dampierre, d'exposer cette question au strict point de vue des intérêts de la France et de l'Entente, sans s'immiscer d'ailleurs aucunement dans les détails de politique intérieure de la Pologne.

» Cet exposé sera donné en trois conférences, les 1er, 5 et 8 Décembre, à 5 heures de l'après-midi, dans la grande salle de l'Hôtel des Sociétés Savantes, 28, Rue Serpente (VIe Arrt); nous vous serions reconnaissants de vouloir bien y assister.

» Nous avons l'honneur de vous adresser à cet effet des cartes d'invitation, en vous demandant de les utiliser dans l'intérêt général.

Le Président :
Gal du Moriez.

COLLÈGE LIBRE DES SCIENCES SOCIALES

Hôtel des Sociétés Savantes, 28, Rue Serpente (VIe arrt)

LA FRANCE ET L'UNITÉ POLONAISE

Trois Conférences avec projections

par M. le Marquis de Dampierre

Archiviste-Paléographe.

Invitation

Samedi 1er Décembre à 17 h. — **Les bases historiques de l'Unité Polonaise.**

La Pologne est non pas une nationalité en formation ou en reconstitution, mais bien une nation organisée, dont l'histoire manifeste, du Moyen-Age à nos jours, une activité sans interruption, caractérisée par une opiniâtre résistance à la Prusse, son principal ennemi.

Mercredi 5 Décembre à 17 h. — **L'Avenir économique de la Pologne Unifiée.**

La Pologne est non pas une région purement agricole et encore arriérée, mais bien un pays qui, reconstitué dans son intégralité géographique, possédera la houille, le fer, le pétrole, les banques, les villes industrielles et les ports capables de lui assurer son indépendance.

Samedi 8 Décembre à 17 h. — **L'Unité Polonaise, nécessité Française.**

La Pologne unifiée, libre et puissante, sera, dans l'avenir comme dans le passé, le point d'appui nécessaire de la politique française, pour contenir le germanisme et stabiliser enfin l'Europe orientale, bouleversée.

En résumé, si les sympathies de la France pour la Pologne n'ont pas toujours été aussi agissantes que les deux Nations l'eussent voulu, elles ont toujours été désintéressées, et ne se sont jamais démenties.

Aujourd'hui, nous le voyons clairement, nos intérêts, les intérêts du Monde sont d'accord avec nos sympathies. *Et ce que nous voulons, nous le pourrons bientôt...*

En 1815, M. de Talleyrand attribuait au démembrement de la Pologne les convulsions sanglantes qui avaient depuis lors agité l'Europe ! n'ont-elles pas continué, et n'est-il pas temps d'y mettre fin ? Vers la même époque, M. de Bonald affirmait que *ce n'est pas à la France qu'il importe d'aller jusqu'au Rhin*, et il ajoutait : « *C'est pour l'Europe que cette mesure politique est nécessaire parce qu'alors, et seulement alors, la France sera utile à tous les*

» *Etats et ne sera dangereuse pour aucun.* » Dans ces lignes qui nous tracent notre devoir, à l'Ouest, remplaçons les mots France et Rhin par les mots Pologne et Oder : voilà notre devoir à l'Est nettement indiqué.

En attendant la réalisation, *prochaine je n'en doute pas,* de ces espérances, il m'a paru intéressant de donner, dans la gravure placée en tête de ces *Annexes,* la reproduction d'une belle médaille frappée en 1675. Acceptons le bon augure de ce souvenir : puissions-nous, dans quelques mois, voir frapper en l'honneur de la France et de ses Alliés deux médailles d'or analogues, l'une pour la rive gauche du Rhin, l'autre pour la rive droite de l'Oder.

ANNEXE IV

QUELQUES DOCUMENTS POLONAIS

Sommaire : *L'union d'amour de la Pologne et de la Lithuanie, à Horodlo, en 1413. — Le Testament du Roi Sigismond-Auguste, en 1572 : reproduction du sceau. — Le Traité de Polanów, en 1634. — Un rapport au Duc de Choiseul, en 1768, et un Manifeste turc, en 1769. — La Confédération de Bar et son Manifeste de 1773. — La Constitution de 1791 : évolution et non révolution. — Le discours de Burke au Parlement anglais* (1).

C'est toujours *avec l'assentiment des populations*, représentées par des délégués *de leur race*, que les pays voisins de la Pologne s'unirent à elle.

La réunion du Duché de Halicz (2) à la Pologne ne résulta pas seulement d'un héritage de la Maison Royale : elle fut décidée dans une grande Diète où vinrent siéger, en 1340, à Léopol, les boïars du Duché et les représentants de la Pologne.

L'union personnelle de la Pologne et de la Lithuanie fut réalisée en 1385 par le mariage du Grand-Duc Jagellon et de la Reine Hedwige.

Elle fut, *une première fois*, confirmée par une Diète, tenue à Horodlo en 1413. *Voici un extrait de l'acte d'union nationale qui y fut scellé :*

« Nos Vladislaus, Dei gratia Rex Poloniae, Lithuaniae Princeps supremus, » *Russiaeque Dominus et Haeres*, etc... praefatas terras Lithuaniae.....

(1) La plupart de ces documents sont extraits : 1° du *Recueil des traités, conventions, etc., concernant la Pologne*, par le Comte d'Angeberg ; 2 de l'*Histoire de l'Empire de Russie*, par l'historien russe Karamsin. Ces deux ouvrages sont fréquemment cités par le Marquis de Noailles, qui y a puisé une partie des documents réunis dans les *Annexes IV et V* : d'autres documents proviennent des *Volumina legum Regni Poloniae*.

(2) Le territoire de ce Duché comprenait la plus grande partie de ce que nous appelons la Galicie orientale et la Podolie. La province de Cracovie, à laquelle l'Autriche a voulu imposer le nom de *Galicie occidentale*, pour donner à son annexion une *apparence* de droit ancien, n'a jamais eu rien de commun avec ce Duché de Halicz, origine du mot Galicie.

» baronum, nobilium, boïarorum voluntate et consensu adhibitis,..... decer-
» nentes eas... Coronae Regni Poloniae perpetuis temporibus irrevocabiliter et
» irrefragabiliter semper esse unitas. »

Et voici le *préambule de l'acte d'union :*

« La grâce du salut n'est accordée qu'à celui qui cherche son appui dans
» l'amour. Il n'y a que l'amour qui n'agit pas en vain : source de lumière, il
» éteint les jalousies, affaiblit les rancunes, procure à tous la paix ; il réunit
» ceux qui sont séparés, relève les déchus, efface les inégalités, redresse ce qui
» est opprimé, vient au secours de tous, n'offense personne ; il offre un abri sûr
» à quiconque vient se réfugier sous ses ailes, où nul danger ne saurait se
» glisser. L'amour crée les lois, gouverne les royaumes, fonde les villes, mène
» vers le bien les Etats de la République. Celui qui dédaigne l'amour sera
» privé de tout. Voilà pourquoi nous tous, ici réunis, voulons nous mettre sous
» le bouclier de l'amour ; et, remplis d'un pieux sentiment, nous confirmons
» par cet acte l'union de nos maisons, de nos familles et de nos blasons... »

Un siècle et demi plus tard, en 1569, la Diète de Lublin confirmait, *une seconde fois, l'union parlementaire de la Pologne et de la Lithuanie ;* les représentants de tous les palatinats *de Pologne, de Lithuanie et de Russie* déclarèrent, à l'unanimité, *en vertu d'un mandat spécial des populations qui les avaient élus,* que « les deux pays Pologne et Lithuanie ne faisaient qu'un
» seul et même peuple, les deux États *une seule et même République, une,*
» *identique et indivisible à perpétuité, sous le sceptre d'un même Roi.* »

Trois ans plus tard, le Roi de Pologne, Grand-Duc de Lithuanie Sigismond-Auguste, le dernier des Jagellons, scellait de son sceau, reproduit dans la gravure placée en tête de ces *Annexes, le Testament admirable dont voici un extrait :*

6 Mai 1572.

« Nous ne demandons rien d'autre au Seigneur, et, en mourant, nous ne le
» prierons ardemment que d'une seule chose : de laisser la République telle que
» nous l'avons reçue de nos ancêtres, dans son intégrité, dans la paix et le bon
» droit, ayant toujours fait tous nos efforts, durant tout notre règne, en vue de
» son bien, que, Dieu nous en est témoin, nous placions au-dessus de notre
» propre bonheur. Or, cette République ne peut être conservée plus longtemps
» dans son intégrité que par la concorde, l'amour, l'union civique. C'est pour-
» quoi nous prions, en insistant, pour l'amour de Dieu et le salut des âmes, tous
» les citoyens, tant de la Couronne que du Grand-Duché de Lithuanie, de vivre
» dans la même foi chrétienne. Frères, au nom du Dieu vivant, au nom de l'amour
» de la République, nous les prions et les conjurons de rester *une seule et indi-*
» *visible République* d'après les décisions de la Diète de Lublin, s'aimant d'un
» amour fraternel, sincèrement et véritablement. C'est pourquoi, par le présent
» testament, nous donnons, destinons, laissons aux deux Etats, à la Couronne de
» Pologne et au Grand-Duché de Lithuanie l'amour, la concorde, l'unité que nos

» aïeux appelaient en latin « Unio » et, *que les décisions fortement motivées des* » *citoyens des deux Etats ont consacrées*. Et, à ceux des deux nations qui, ayant » reçu de nous cette Union avec reconnaissance, y restèrent fortement attachés, » à ceux-là nous donnons notre bénédiction, afin que Dieu les élève en gloire » au-dessus des autres Nations par sa grâce, en une puissance étendue et com- » mune, dans l'honneur et la gloire intérieure et extérieure, et en tout ce qui est » bon et utile. Mais, d'autre part, quiconque voudrait se montrer ingrat et cher- » cher les voies de la division, qu'il redoute la colère divine : car Dieu a en hor- » reur et maudit ceux qui sèment la discorde parmi leurs frères; et, à part cette » colère et cette malédiction divine que pourrait-on craindre, si ce n'est la perte » temporelle ici-bas, et plus tard éternelle, dont Dieu daigne nous garder et affer- » mir dans les deux Etats ce qu'il y a fait pour nous. »

A une époque beaucoup plus rapprochée de nous, en 1863, à la veille de la grande insurrection dans laquelle Polonais et Lithuaniens versèrent tant de sang pour leur commune patrie, une imposante cérémonie scella de nouveau, à Horodlo, l'union des deux peuples, quatre cent-cinquante années après sa conclusion en 1413. Les peuples du Royaume et du Grand-Duché voulurent démontrer, par leur empressement à se rencontrer à ce rendez-vous *national*, que leur *volonté*, affirmée en 1385, en 1413, en 1569, restait identique en 1863 : il en est certainement de même aujourd'hui, malgré les excitations *intéressées* à la lutte des races qui se sont multipliées, et n'ont produit qu'une agitation superficielle.

En insistant si magnifiquement, dans son Testament *de 1572*, sur la nécessité, sur les bienfaits de *l'Union fraternelle* entre les hommes et les peuples, le Roi de Pologne n'émettait pas simplement un vœu personnel : toute la Nation partageait sincèrement ce désir. Une preuve éclatante en est fournie par le préambule de la fameuse Loi *De pace inter dissidentes*, votée en *1573* par la Confédération de Varsovie, — au moment où la guerre religieuse sévissait un peu partout en Europe :

« Attendu qu'il s'est manifesté dans notre République un grand dissenti- » ment au sujet de la religion chrétienne, nous voulons veiller à ce qu'il n'en » résulte pas de pénibles luttes entre les hommes, comme nous en voyons se » produire dans d'autres Etats, et dans ce but, nous nous engageons, les uns » envers les autres, par le lien du serment, sur notre honneur et notre conscience, » pour nous et nos successeurs à perpétuité, à conserver la paix entre nous, » quelle que soit notre religion, et à ne pas nous affliger par la privation de » nos honneurs, par la prison, l'infamie ou l'exil pour cause de religion ou de » confession différente. »

D'ailleurs, cent cinquante ans plus tôt, en 1415, l'Evêque polonais Brudzewo avait défendu, devant le Concile de Constance, la cause de la tolérance religieuse en affirmant que *la Foi ne doit pas être imprimée par la force*.

Nous avons fait remarquer, dans l'acte de la Diète tenue à Horodlo, en 1413, que le Roi Ladislas portait le titre de *Souverain de la Russie* : nous avions rappelé que ce titre appartenait légitimement à la Couronne de Pologne depuis son union avec le Duché de Halicz, qui était la vraie Russie, — la seule

même avant l'usurpation des Ducs de Moscou qui, conformément à la coutume des gens qui veulent changer de nom, commencèrent par ajouter timidement, vers 1500, à leur titre, celui de Souverain de toutes les Russies, puis, à la fin du XVIIe siècle, dédaignèrent leur titre moscovite pour se dire Empereurs de Russie.

L'usurpation de 1500 tenait à deux causes : le Duc de Moscou était désireux de se rapprocher du Monde russien dont il détenait une partie, et prétendait recueillir la succession de Byzance, tombée au pouvoir des Infidèles. Aussi, le roi de Pologne tint-il à prendre, en 1634, ses précautions contre l'appétit de ses voisins moscovites, et fit-il insérer dans le Traité de Polanów l'article suivant :

« Le roi de Pologne reconnaît le Grand-Duc Michel Fédérowicz (1) pour » Tsar autocrate de toutes les *Russies moscovites*, sans que ce titre puisse lui » donner un droit quelconque aux *Russies ou Ruthénies* qui appartiennent » *ab antiquo* à la Pologne. »

Mais ce Traité eut le sort de beaucoup d'autres : il n'engagea que la partie qui l'avait signé *de bonne foi*. S'il est vrai que le monde se compose de dupes et de fripons, les Français du Nord, comme les Français de France, ont toujours préféré se mettre au nombre des premiers, quitte à être victimes des seconds...

Voici en quels termes l'Ambassadeur de France à Varsovie stigmatisait en 1768, dans un rapport à notre Ministre, le Duc de Choiseul, les agissements de la Russie à l'égard de la Pologne :

« La Russie a forcé au silence et intimidé en général toute la Nation Polo- » naise *par des violences odieuses et inouïes*, commises sur des personnes res- » pectables qui défendaient la liberté publique dans l'assemblée des Etats ; par » des actes de brutalités et de tyrannie multipliés contre tous ceux qui osaient lui » montrer la moindre opposition ; par la dévastation des terres, l'enlèvement » des bestiaux, la spoliation des habitants de la campagne, à qui, dans la plupart » des provinces, il ne reste pas de quoi ensemencer leurs champs... »

Ne croyons-nous pas lire quelque récit des exploits des Prussiens... ou des Bolcheviks.

Dans un *Manifeste* daté de l'année suivante, 1769, *la Turquie elle-même proclamait :*

---

(1) Le Tsar Michel Fédérowicz s'intitulait *dans sa Chancellerie :* Roi d'Allemagne et Empereur de tout le Septentrion — *Lettre à Bajazet*, citée par Karamsin. Quant à la confusion entre la Russie Ruthène et la Russie Moscovite, elle n'existe pas dans les langues slaves : la Russie Ruthène s'appelle *Rus*, tandis que la Russie de Pierre-le-Grand et de Catherine s'appelle *Rossia*.

« Personne n'ignore que la Russie est arrivée à un si grand degré de puis-
» sance par le mensonge... La Russie a répandu les mensonges les plus odieux
» contre la Pologne... »

Ecrire *personne n'ignore* était déjà, sans doute, une illusion en ce qui concernait l'*Occident*; et cette affirmation est encore moins exacte aujourd'hui qu'elle ne l'était en son temps.

En rapprochant les détails précédents des documents reproduits à l'*Annexe V*, nous arriverons à comprendre toute la genèse du crime des partages ; nous n'y reviendrons donc pas ici.

Cependant, dès 1768, la vérité se fit jour, et la Pologne comprit à quel point elle avait été jouée ; elle voulut réagir, mais il était trop tard. C'est alors que les deux Krasinski et Joseph Pułaski réussirent à former la fameuse *Confédération de Bar*, dont les principaux chefs furent le Comte Pac, le Prince Sapieha, le Prince Radziwill, et le noble et grand vieillard qu'était le Comte Zamoyski. Tous ces Polonais s'unissaient pour sauver leur Patrie ! Aussi la Russie les contraignit-elle bientôt à chercher au loin un refuge (1). Le beau *Manifeste de la Confédération contre les crimes dont la Patrie a été victime* est trop peu connu ; il fut publié à la fin du tome second de l'ouvrage de Félix Loyko, dont il a été déjà question à l'*Annexe II*. Sa longueur ne nous permet pas de le reproduire ici.

Et la Pologne, malgré le démembrement de 1772, tentait de se ressaisir, et continuait à lutter héroïquement contre les ennemis acharnés à sa perte. En même temps *« éclairée par une longue et funeste expérience sur les vices » invétérés de son gouvernement »*, elle s'efforçait de profiter des leçons du passé, et réussissait à promulguer la fameuse Constitution du 3 Mai 1791, qui réalisait, *sans révolution*, une *évolution* nécessaire. « Le Roi était déclaré héré-
» ditaire, dans une dynastie choisie par la Nation : il était assisté d'une *garde*
» *des lois*, composée du primat de Pologne (2) et de cinq ministres nommés par
» lui pour deux ans, et responsables devant les Chambres. Les lois étaient con-
» firmées par le Roi et le Sénat, ou renvoyées à la Diète suivante » (3). Plus de Confédérations, plus de *Liberum veto*... La Pologne allait renaître.

Mais... la Russie veillait : elle refusa de reconnaître la Constitution, dénatura son caractère pour tromper l'Europe ; et, malgré les admirables exploits de Kościusko, elle procédait, en 1793, d'accord avec ses complices, à un nouveau partage de la Pologne, tout en préparant le partage *définitif*, le coup de grâce par lequel ses bourreaux pensaient l'achever, en 1795.

(1) Voir la note de la page 235, au sujet de l'appui que la France donna à la Confédération de Bar.

(2) Le primat de Pologne était l'Archevêque de Posen et Gniezno. Après 1815, le primat du Royaume du Congrès fut l'Archevêque de Varsovie.

(3) *Histoire de Pologne*, par H. Grappin.

La Constitution de 1791 avait cependant fait naître de grandes espérances ; il nous en est resté un précieux témoignage dans le discours que Burke prononça devant le Parlement anglais sur cette question :

« L'humanité doit se réjouir et se glorifier quand elle considère le change-
» ment de la Pologne : rien n'y est faible, rien n'y est honteux. Ce changement
» est d'une nature si élevée qu'il sera le bienfait le plus noble et le plus grand
» versé sur l'espèce humaine. Nous avons vu détruire l'anarchie et l'esclavage ;
» nous avons vu le trône affermi par l'amour de la Nation sans offenser la liberté,
» les cabales étrangères étouffées par le changement de l'élection en hérédité.
» Dix millions d'hommes attachés à la culture de la terre deviendront libres peu
» à peu. A cette merveille bienfaisante se joint encore la gloire d'une prévoyance
» couronnée par le succès, qui a su prévenir la plus légère effusion de sang.
» Aucune trahison, aucune injure, aucune de ces conspirations contre l'honneur
» des individus ; aucun pillage, aucune confiscation n'y trouvent place ; aucun
» citoyen n'a été emprisonné, aucun n'a été puni. Tout ce qui est arrivé a été
» tellement conservé dans les bornes de la dignité, de l'harmonie, de la décence,
» qu'on n'a jamais vu rien de semblable en pareilles circonstances ».

Nous savons ce qu'il advint de ces généreuses illusions. Mais les efforts vers le bien ne restent pas à jamais stériles : nous en aurons bientôt la preuve éclatante dans la résurrection de la Pologne.

ANNEXE V

QUELQUES DOCUMENTS RUSSES

Sommaire : *Le Traité de Polanów, et le premier des Romanof, en 1634. — Les vastes desseins et la tradition du Tsar Pierre-le-Grand. — L'exécutrice des basses-œuvres : l'Allemande Sophie, devenue Catherine II : pièces à conviction. — Le Traité de 1762-1764 entre S. M. Impériale de toutes les Russies et S. M. le Roi de Prusse. — La duplicité de Catherine. — Le Manifeste du massacre, en 1768. — Un Ukase de l'Empereur Nicolas 1er en 1831. — La question polonaise, question internationale.*

Cette *Annexe* se compose de citations qui peuvent se passer de longs commentaires (1).

Traité conclu à Polanów, en 1634, entre Ladislas IV, Roi de Pologne et Michel III Fédérowicz, Grand-Duc et Tsar de Moscovie :

Article IV. « Le roi de Pologne reconnaît le Grand-Duc Michel Fédérowicz » pour Tsar autocrate de toutes les Russies *moscovites*, sans que ce Titre puisse » lui donner un droit quelconque aux Russies ou Ruthénies qui appartiennent » *ab antiquo* à la Pologne. »

Ce traité prend une importance particulière de ce fait qu'il fut conclu, après l'extinction de la race de Ruryk, par le premier des Romanof qui devint Duc de Moscou : nous allons voir comment ses successeurs respectèrent l'article IV précité.

Le Tsar Pierre-le-Grand et ses desseins.

Franchissons un demi-siècle, et voici le Tsar Pierre qui devait être Pierre-le-Grand. Il mit sa volonté de fer et sa brutale énergie (2) au service de la tradition moscovite, dont les buts étaient :

1. Transformer la Moscovie en Etat *européen*.
2. Faire de la Baltique un lac moscovite.

(1) Voir la Note 1 au sommaire de l'*Annexe IV*.

(2) Le Tsar Pierre trouvant, au retour de son second voyage en Europe, les preuves de l'opposition que son fils faisait à certaines de ses réformes, le fit mettre à mort en 1718.

3. Conquérir tout *le monde russien.*

4. S'assurer définitivement l'héritage politique et religieux de Byzance orthodoxe.

Deux obstacles se présentaient à la réalisation de ces grands desseins : l'un immédiat, la Suède, qu'il combattit par les armes, et brisa aux champs de Połtawa, -- l'autre qu'il savait tenir toujours sous sa main et qu'il était bien sûr de maîtriser par d'autres moyens, la Pologne. Et, à ce propos, n'est-il pas oiseux de s'attacher à discuter l'authenticité *du texte* du fameux *Testament de Pierre-le-Grand :* les faits parlent d'eux-mêmes... Le Tsar Pierre ne se déclara-t-il pas chef supérieur de *l'Eglise* schismatique dite orthodoxe ? Ne fonda-t-il pas Pétersbourg, près de la Baltique, pour se rapprocher de l'Occident ? Ne prit-il pas la haute main dans les affaires de la République Royale Polono-Lithuanienne par laquelle il se fit céder plusieurs provinces ? Ne transforma-t-il pas, en 1721, le Tsarat de Moscovie, en Empire de toutes les Russies ? Et le fameux article IV du Testament, authentique ou apocryphe, de Pierre n'est-il pas l'expression, saisie sur le vif, de sa politique ?

« Article IV. Diviser la Pologne en y entretenant le trouble et les jalousies » continuelles ; gagner les puissants à prix d'or ; influencer les Diètes, les cor- » rompre, afin d'avoir action sur les élections des rois ; y faire nommer nos par- » tisans, les soutenir au besoin par la force ; faire entrer nos troupes en Polo- » gne, et les y maintenir pour saisir l'occasion d'y rester définitivement ; si les » Puissances voisines opposent des difficultés, les apaiser momentanément jus- » qu'à ce que l'on puisse reprendre ce qu'on aura été forcé de céder. »

Maintenant il est intéressant de voir jusqu'à quel point cette tradition a été respectée par les successeurs de Pierre, et comment ce fut sa mise en pratique qui dirigea les prodromes des partages.

Dès 1732, l'Autriche, ne voulant pas laisser remplacer son influence dans les affaires de Pologne par celle de deux Puissances *nouvelles*, la Prusse et la Russie, — l'Autriche eut la faiblesse de s'associer à l'accord qu'elles avaient formé pour agir solidairement en Pologne, et y entretenir le désordre en s'opposant à toutes les réformes.

Mais c'est avec l'Allemande Sophie, devenue en 1763 l'Impératrice Catherine II, que cette politique devait prendre toute son ampleur.

Voici un extrait du *Traité d'alliance entre la Russie et la Prusse, conclu en 1762,* dix ans avant le premier démembrement, et renouvelé en 1764, par Catherine II (1).

« Comme l'intérêt de S. M. Impériale de toutes les Russies et de S. M. » le Roi de Prusse exige qu'on porte un soin attentif à ce que la République de » Pologne soit maintenue dans son droit de libre élection, et qu'il ne soit permis » ni concédé à personne d'en faire un royaume héréditaire, ou bien même de » s'ériger en prince souverain, LL. MM. l'Empereur de toutes les Russies et le

(1) En 1762, le Traité fut conclu au nom de l'Empereur : mais, en réalité, Catherine avait déjà pris toute l'autorité.

» Roi de Prusse se sont promis mutuellement et se sont engagés de la manière » la plus solennelle à ce que, dans tous les cas et dans toutes les circonstances, » si quelqu'un ou qui que ce soit voulait entreprendre de dépouiller la Républi- » que de Pologne de son droit de libre élection ou d'en faire un royaume héré- » ditaire, ou de s'ériger soi-même en souverain, LL. MM. de Russie et de Prusse » *ne le permettront pas ;* mais qu'au contraire elles écarteront, repousseront » et mettront à néant, de toutes les manières et par tous les moyens, des projets » si injustes et si dangereux aux puissances voisines, en se concertant mutuelle- » ment, en réunissant leurs forces et même en ayant recours aux armes, si les » circonstances l'exigeaient. »

Quelle admirable façon de soutenir la pauvre Pologne, comme la corde soutient le pendu !

Quelques mois plus tard, en novembre 1762, *Catherine écrivait au Primat de Pologne, Chef de l'Etat pendant l'interrègne :*

« Vous assurerez toute la République que nous emploierons tous les moyens » possibles pour empêcher que le premier et le plus précieux de ses droits, la » libre élection de ses rois, ne souffre la moindre atteinte. »

Instructions secrètes transmises, vers la même date, par Catherine à ses agents à Varsovie, le Prince Repnin et le Comte Keyserling.

« A cause de notre position et de notre voisinage, nous devons porter toute » notre attention à ce que la forme actuelle du gouvernement polonais soit » maintenue intégralement, qu'on ne change point la loi de l'unanimité dans les » Diètes, que la force armée ne soit jamais augmentée : *en cela repose la base » principale des profits de notre Empire ; c'est par là que nous influerons » directement sur la politique européenne...* Il est indispensable que nous por- » tions sur le trône de Pologne un Polonais de notre convenance, utile à nos » intérêts réels, en un mot qui ne dût son élévation qu'à nous seuls. »

Son candidat était son ancien amant, le Comte Poniatowski : il ne se doutait certes pas du triste rôle qui lui était réservé par Catherine.

Les *instructions secrètes* étaient impératives ; en voici la suite :

« Vous avez à exécuter ce qui suit : 1° Quoique nous ayons ordonné tous » les préparatifs de guerre, quoiqu'une grande partie de nos forces soient mas- » sées près des frontières et prêtes à les franchir au premier signe, nous préfère- » rions que l'élection de notre candidat se fît sans bruit, sans guerre civile. Mais » si, contrairement à nos prévisions, les affaires prenaient une autre tournure, » nous sommes décidée, avec une persévérance inébranlable, à employer toutes » les forces que la Providence nous a confiées, et à terminer les affaires polo- » naises à notre avantage. — 2° Vous emploierez tout l'argent que vous avez en » main, plus les cent mille roubles que je vous envoie, pour augmenter le nom- » bre de nos adhérents... A ce propos nous devons appeler votre attention parti- » culière sur les Diétines, pour que les nonces (1) élus soient tout à fait dans nos » intérêts. Il est donc important d'y avoir des émissaires actifs et munis d'ar-

(1) Les Députés à la Diète, désignés par les Diétines, c'est-à-dire par les petites Diètes provinciales étaient appelés *les Nonces*.

» gent : ci-joint la liste, par palatinat, de ceux sur qui nous savons pouvoir » compter. ...Si toutes nos mesures si nombreuses et si bien organisées ne » réussissaient pas, si nous ne pouvions éviter d'en venir à l'envahissement pour » établir et maintenir par la force des armes le Roi de notre choix, alors, *sans* » *aucune déclaration préalable*, nous ordonnerons à nos troupes d'envahir en » même temps, sur tous les points, le territoire polonais, de regarder nos adver- » saires comme rebelles, perturbateurs, et *de détruire par le fer et par le feu* » *leurs biens et leurs propriétés*. En ce cas, nous nous entendrons avec le Roi » de Prusse. »

Le Roi de Prusse, à qui Catherine écrivait : « Je n'oublie pas, mon Cousin, » que je suis Allemande comme vous êtes Allemand ».

Déclaration faite en 1764, à Varsovie, par l'Ambassadeur de l'Impératrice Catherine II :

« On redoute souvent ce qui n'est pas à redouter, et c'est ainsi que l'on a » cru voir une menace dans ce titre : *Impératrice de toutes les Russies*. Afin » que tous connaissent et voient l'esprit d'équité et les dispositions bienveillan- » tes de l'Impératrice de toutes les Russies envers la Sérénissime République de » Pologne et du Grand-Duché de Lithuanie, nous déclarons, en réponse à la ré- » clamation qui nous a été adressée, que S. M. Impériale, notre auguste Souve- » raine, en prenant le titre d'Impératrice de toutes les Russies, n'entend s'arroger » aucun droit, ni pour Elle-même, ni pour ses Successeurs, ni pour son Empire, » sur les pays et les terres qui, sous le nom de Russies ou Ruthénies, appartiennent » à la Pologne et au Grand-Duché de Lithuanie [1] : et, reconnaissant leur do- » mination, elle offre plutôt à la Sérénissime République de Pologne sa garan- » tie en conservation de ses droits, de ses privilèges, aussi bien que des pays et » terres *qui lui reviennent de droit*, ou qu'elle possède actuellement, et elle » promet *de la soutenir et de la protéger toujours* contre quiconque tenterait » de les troubler ».

Il y avait certainement dans cette déclaration une part de sincérité : Catherine désirait garder *toute la Pologne pour elle seule*, et en faire, si ce néologisme peut être admis, *un pays de protectorat* [2]. Aussi voulut-elle confirmer elle-même cette déclaration dans les termes ci-après :

« Cette déclaration étant entièrement conforme à notre volonté et à nos » ordres, nous approuvons son texte de la manière la plus solennelle, le ratifiant » et le signant de notre propre main, et y faisant apposer le sceau impérial.

« Donné dans notre palais impérial, Saint-Pétersbourg, le 29 Mai - 9 Juin 1764.

» CATHERINE ».

Quatre ans plus tard, la même Catherine signait le *Manifeste du massacre* :

---

(1) Russie ou Ruthénie blanche. Petite Russie ou Ruthénie, avec l'ancien Duché de Halicz, la Podolie, la Volhynie et l'Ukraine.

(2) Les circonstances seules la forcèrent à partager, à son corps défendant, huit ans plus tard.

« Ces Polonais protégeant la mauvaise croyance des Juifs impies... Nous » ordonnons à nos troupes d'entrer dans les terres de Pologne pour extirper et » abattre tous les Polonais... Nous ordonnons qu'en traversant la Pologne, l'on » extirpe leur nom, et que leur mémoire soit anéantie pour la postérité... »

Les troupes choisies étaient les Cosaques du Don, qui vinrent fanatiser les Cosaques du Dniepr, ou Cosaques Zaporogues, ainsi que les popes orthodoxes : le nombre des victimes qu'ils égorgèrent dépassa *deux cent mille.*

Le Manifeste est désigné comme il suit, dans les Archives diplomatiques :

« *Manifeste de Catherine II, autorisant en Ukraine les massacres de la » noblesse polonaise, des prêtres catholiques et des juifs polonais, dans l'in- » térêt de l'humanité* ».

Et, dans les mêmes cartons, est conservé un Ukase rendu en 1831, par le Tsar Nicolas Ier, et qui rappelle bien malheureusement le Manifeste de Catherine ; il est ainsi catalogué :

« *Ukase du Tsar relatif à l'anéantissement de la petite noblesse polonaise » en Lithuanie et dans les Ruthénies* ».

Cet Ukase visait « cette petite noblesse sans habitation fixe et sans fortune » qui s'était montrée particulièrement hostile dans les criminelles révoltes... »

C'est pour « *cette petite noblesse* » un titre d'honneur et de gloire.

Aujourd'hui ce sont les Bolcheviks qui continuent ces traditions...

Le Mis de Noailles fait très justement observer que *cette petite noblesse*, visée par l'Ukase de 1831, comprenait beaucoup de petits propriétaires menant eux-mêmes la charrue, et de pauvres fermiers, dont le seul crime était d'avoir le cœur haut placé et de s'être montrés dévoués jusqu'à la mort à la Patrie polonaise. L'Ukase en fit *des paysans libres :* mais leurs descendants ont conservé pieusement la tradition familiale : et cette Patrie, pour laquelle leurs pères ont versé leur sang, ils sont à la veille de la retrouver... Le règne de l'injustice n'a qu'un temps.

En résumé, l'effort séculaire de l'Empire russe a eu pour but *essentiel* de faire, de la Pologne-Lithuanie, *sa chose.* Il a considéré le plus longtemps possible la question polonaise comme une question *nationale russe ;* c'est, contraint par les circonstances, qu'il a dû admettre, dans la limite la plus restreinte possible, que la Prusse et l'Autriche *copartageantes,* avaient, en raison de leurs intérêts, quelques droits à s'occuper de la question polonaise : mais *tous les moyens* ont toujours paru bons à l'Empire russe pour empêcher la question polonaise de se poser devant l'Europe comme question *internationale.* Ce ne fut pas seulement en 1815 que cette immuable volonté se révéla : ce fut encore, en 1856, au Congrès de Paris, où « l'Ambassadeur russe demanda » que la question polonaise fut écartée, sous l'ingénieux prétexte que *son mai- » tre désirait ne pas être devancé dans ses généreuses intentions envers la » Pologne et voulait se réserver intact, pour le jour de son couronnement, le » bonheur de rendre aux Polonais les libertés de 1815.* » *Dépêche du Comte Clarendon au Vicomte Palmerston, citée par le Mis de Noailles.*

Inutile d'ajouter que les *faits* révélèrent des *intentions* absolument différentes de celles qui étaient ainsi annoncées à l'Europe.

Or c'est sans le moindre étonnement que nous avons retrouvé, il y a quelques mois à peine, la même tradition politique dans les efforts *extraordinaires* tentés par le Ministre russe Sazonof auprès de notre Ambassadeur à Petrograd, et du gouvernement français : il adjurait M. Briand, alors Président du Conseil, de persuader à la France qu'elle n'avait pas à s'immiscer dans la question polonaise, que la Russie seule devait avoir voix au chapitre ; il allait jusqu'à laisser entrevoir que, si la France s'obstinait à s'intéresser à la Pologne, la rupture de l'amitié franco-russe pourrait en résulter :

« Rappelez-vous, ajoutait-il, ce qu'a coûté à la France le second Empire, » et les sympathies françaises pour les Polonais : la rupture de l'amitié franco-» russe, notre rapprochement avec la Prusse, puis Sadowa et Sedan... Non... » la Pologne recevra l'autonomie dont Goremykine a parlé le 1er Août 1906, à » la Douma... »

Les propos de M. Sazonof ont été révélés par la publication de documents diplomatiques secrets faite par les Bolchevicks en Décembre 1917 ; il ne faut pas les considérer comme l'expression des sentiments, sans doute plus sincères, du Grand-Duc Nicolas et de l'infortuné Tsar Nicolas II, — mais ils représentent fort exactement la pure tradition du gouvernement russe : *en cas de nécessité absolue, octroyer à une Pologne amoindrie un semblant éphémère d'autonomie, continuer à russifier à fond le Grand-Duché de Lithuanie, — ne jamais rendre le bien mal acquis par les partages de 1772.*

C'est la Justice immanente qui aura bientôt le dernier mot.

ANNEXE VI

DEUX TABLEAUX DE GÉOGRAPHIE ADMINISTRATIVE

TABLEAU A : *Provinces et Palatinats de la République Royale Polono-Lithuanienne en 1772.*

TABLEAU B : *Divisions administratives qui existaient en 1914 dans les trois tronçons de la Pologne asservie.*

TABLEAU A

Provinces et Palatinats ou Voïvodats de la République Royale Polono-Lithuanienne en 1772 (1).

Etats		PROVINCES	PALATINATS	Ch.-lieux de Palatinats	Domination en 1914
« KORONA » (pays de la « Couronne » de Pologne).	GRANDE POLOGNE	GRANDE POLOGNE (proprem. dite)	Poznań	Poznań (Posen)	Prusse
			Kalisz	Kalisz	Prusse-Russie
			Gniezno	Gniezno (Gnesen)	Prusse
			Sieradz	Sieradz	Prusse-Russie
			Łęczyca	Łęczyca	Russie
		KOUIAVIE	Inowrocław	Inowrocław	Prusse-Russie
			Brześć Kujawski	Brześć Kujawski	Prusse-Russie
		MAZOVIE	Płock	Płock	Russie
			Rawa	Rawa	Russie
			Mazovie (prop. dite)	Varsovie	Russie
		PRUSSE ROYALE	Pomérellie	Gdańsk (Danzig)	Prusse
			Malborg (avec la Varmie, duché ecclésiastique)	Malborg (Marienburg)	Prusse
			Chełmno	Chełmno (Culm)	Prusse
	PETITE POLOGNE	PETITE POLOGNE (proprem. dite)	Cracovie	Cracovie	Autriche-Russie
			Sandomierz	Sandomierz	Autriche-Russie
			Lublin	Lublin	Autriche-Russie
		PODLACHIE	Podlachie	Drohiczyn	Russie
		RUTHÉNIE ROUGE	Bełz	Bełz	Autriche-Russie
			Ruthénie ou Russie	Lwów (Leopol, Lemberg)	Autriche-Russie
		VOLHYNIE et PODOLIE	Volhynie	Łuck	Russie
			Podolie	Kamieniec	Autriche-Russie
		UKRAINE (2)	Bracław	Bracław	Russie
			Kiów	Żytomierz	Russie
„LITWA" (Gr. Duché de Lithuanie)		LITHUANIE (proprem. dite)	Wilno	Wilno	Russie
			Troki	Troki	Russie
		SAMOGITIE	Samogitie (Starostie)	Wornie	Russie
		RUTHÉNIE BLANCHE (3)	Mińsk	Mińsk	Russie
			Połock	Połock	Russie
			Witebsk	Witebsk	Russie
			Mścisław	Mścisław	Russie
		RUTHÉNIE NOIRE ou Polésie	Nowogródek	Nowogródek	Russie
			Brześć Litewski	Brześć Litewski	Russie
LIVONIE, palatinat commun				Dunabourg	Russie
DUCHÉ de COURLANDE, fief commun				Mitau	Russie

(1) D'après un Tableau de l'Encyclopédie polonaise, modifié en plusieurs points.
(2) Plus le *palatinat titulaire* de Czernihow, perdu en 1667.
(3) Plus le palatinat de Smolensk, perdu en 1667.

TABLEAU B

Divisions administratives qui existaient en 1914 dans les trois tronçons de la Pologne asservie.

En 1914	Gouvernements	Anciens noms	Observations
Domination russe			
Royaume du Congrès — Gouvernement général 10 Gouvernements, 86 Districts (1)	Varsovie Płock Kalisz Piotrków Kielce Radom Lublin Siedlce Łomża Suwalki (2)	Grande Pologne et Petite Pologne	(1) En 1915 fut créé le Gouvernement de Chelm formé de 8 districts des Gouvernements de Siedlce et de Lublin; il fut distrait du Royaume du Congrès. (2) Une partie de ce district relevait du Grand - Duché de Lithuanie.
Pays du Nord-Ouest et Pays du Sud-Ouest 9 Gouvernements, 91 Districts	Vilna Grodno Kowno	Lithuanie propre	La Lithuanie proprement dite et la Ruthénie blanche faisaient partie du Grand-Duché de Lithuanie.
	Mińsk Mohylów Witebsk	Ruthénie blanche	
	Kiowie Volhynie Podolie	Ruthénie	Palatinats de la Petite Pologne.
Livonie	Dunabourg		Palatinat et fief communs à la Pologne et à la Lithuanie.
Courlande	Mitau		

En 1914	Régences	Anciens noms	Observations
Domination prussienne			
4 Provinces, 10 Régences — Posnanie	Posen	Poznań	Le Gouvernement de Berlin a modifié très sensiblement la subdivision de la Prusse en Prusse orientale et Prusse occidentale
	Bromberg	Bydgoszcz	
Prusse occidentale	Dantzig	Gdańsk	
	Marienwerder	Kwidzyń	
Prusse orientale	Königsberg	Krolewiec	
	Allenstein	Olsztyn	
	Gumbinnen	Gąbin	
Silésie	Breslau	Wrocław	
	Oppeln	Opole	
	Lignitz	Lignica	
Domination austro-hongroise			
Galicie, Lieutenance Générale 2 Provinces, 83 Starosties — Galicie occidentale	Krakau	Kraków (Cracovie)	Ancien palatinat de Cracovie
Galicie orientale	Lemberg	Lwów (Léopol)	Anciens palatinats de Ruthénie ou Russie et de Belz provenant du Duché de Halicz, *la vraie Russie !*
Silésie 4 distr. — 4 districts de Teschen	Teschen	Cieszyn	Ancien Duché de Cieszyn.
	Opawa	Opawa	
Hongrie 3 comitats — Starostie de Spisz	Zips	Spisż	A la Pologne de 1412 à 1769.
	Trencsen	Trenczyn	
	Arva	Orawa	

312

ANNEXE VII

CARTE DE L'EUROPE POLITIQUE EN 1914 COMPARÉE A LA POLOGNE DE 1772

NOTA : *Carte dressée pour l'*Encyclopédie Polonaise, *publiée à Fribourg-en-Suisse par un* Comité *de savants polonais, dont le Président est le Comte Jean Żółtowski, et le Secrétaire de la Rédaction M. le Docteur Edouard Cros, — qui a bien voulu mettre cet intéressant travail cartographique à ma disposition : je lui en exprime ici tous mes remerciements.*

Afin de conserver toute la netteté possible, cette carte ne fait pas ressortir les terres polonaises à restituer à la Pologne de 1772, lors de sa prochaine reconstitution : Haute-Silésie tant autrichienne que prussienne, Rive droite de l'Oder, Prusse orientale, Territoires de Smoleńsk et de Kiów, de Spisż et d'Orawa, etc.

L'EUROPE POLITIQUE ACTUELLE (1914)

comparée à la Pologne indépendante (1771).

Encyclopédie Polonaise

ERRATA

Pages

41, 2me alinéa, 1re ligne : Lire *occurrence* au lieu de *occurence*.

265, 2me ligne : » *bolcheviste* » *bolchevistes*.

BINDING SECT. AUG 5 1964

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DK
418
.5
F8D8
1919

Du Moriez, Stanislas, comte
France et Pologne
2 éd.

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 09 02 20 09 017 5